

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

**CENTRE DE RECHERCHE ET
DE FORMATION DOCTORALE
EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES**

**UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES**

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

**POST-GRADUATE SCHOOL
FOR SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES**

**DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR SOCIAL SCIENCES**

DEPARTEMENT OF HISTORY

**LE CAMEROUN SOUS LES FOURCHES
CAUDINES DU FMI D'APRES LES JOURNAUX :
1988-2006**

Mémoire présenté et soutenu le 28 juillet 2023 en vue de l'obtention du
Diplôme de Master en Histoire

Spécialisation : Histoire des Relations internationales

Par

Symphorien Loïc EMBOLO

Licencié en Histoire

MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Mathieu Jérémie ABENA ETOUNDI (MC)

Rapporteur : Pr. Philippe Blaise ESSOMBA (Pr)

Examineur : Dr. Jean Louis NDO ABE (CC)



Juillet 2023

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	i
LISTE DES ACRONYMES, ABREVIATIONS ET SIGLES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
RESUME	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : FACE AUX DEFIS DE L’HEURE, LE CAMEROUN RECOURT AU FMI....	17
I. UNE ECONOMIE ENTRE RESILIENCE ET CONTROVERSE.....	17
II. LES RAISONS JUSTIFIANT LE RECOURS AU FMI.....	37
III. AUX ORIGINES DU FMI ET DES PROGRAMMES D’AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS).....	45
CHAPITRE II : VERS UNE COOPERATION EFFECTIVE ENTRE CAMEROUN ET FMI	52
I. LA NATURE DES ACCORDS CONCLUS	52
II. LES CONDITIONNALITES D’EMPRUNT ET LEUR MISE EN APPLICATION CONCRETE AU CAMEROUN	60
III. LE DESACCORD SUR L’APPLICATION DES PAS AU CAMEROUN.....	73
CHAPITRE III : ANALYSE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIO-POLITIQUES DES PAS AU CAMEROUN, 18 ANS APRES	84
I. ANALYSE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES	84
II. ANALYSE DES PERFORMANCES SOCIO-POLITIQUES.....	100
III. LES INDICATEURS DE MESURE DU DEVELOPPEMENT A L’ATTEINTE DU POINT D’ACHEVEMENT DE L’IPPTE.....	117
CHAPITRE IV : QUEL AVENIR POUR LA COLLABORATION CAMEROUN-FMI ?	127
I. LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL : UN INSTRUMENT DEVANT PERMETTRE AUX POUVOIRS PUBLICS D’AMELIORER LES CONDITIONS FINANCIERES DURANT LA DECENNIE 1990 ?.....	127

II.	QUEL INTERET POUR LE CAMEROUN A COOPERER AVEC LE FMI ?	136
III.	QUELQUES PERSPECTIVES POUR TIRER PLEINEMENT PROFIT DE CETTE COOPERATION.....	141
	CONCLUSION GENERALE.....	148
	ANNEXES.....	151
	SOURCES ET REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUES.....	186
	TABLE DES MATIERES	219

À la famille EMBOLO

REMERCIEMENTS

Nous convenons d'adresser des remerciements à notre Directeur de recherche, le Pr. Philippe Blaise Essomba, pour son soutien durant tout le processus. En tant que nouvel étudiant en Master 2, il nous a pris sous son aile et nous a aidé à naviguer les méandres de la recherche scientifique. Sans son aide indéfectible, ses orientations et les opportunités offertes, nous n'aurions jamais eu des ressources pour parachever ce travail.

Notre profonde gratitude au Dr. Jean Paulin Mengue Me Ndongo, pour ses orientations, au Pr. Mathieu Jérémie Abena Etoundi, pour ses remarques, et au Dr. Jean Louis Ndo Abbe, dont l'examen, les commentaires et les suggestions ont contribué à améliorer ce travail. À tous les professeurs du département d'Histoire, veuillez trouver en ces mots l'écho et l'expression d'une âme en reconnaissante admiration.

Nous remercions également notre famille, dont nous devons notre vie, notre passion, tout le chemin parcouru et cette confiance absolue que rien n'est impossible. Vous êtes et serez toujours les piliers de notre vie grâce à tout ce que vous nous avez donné et enseigné.

Un merci spécial à toutes ces personnes, vieux complices ou nouvelles amitiés qui ont été présentes durant les moments de découragement ou d'euphorie, ceux-là qui ont écouté patiemment les monologues de dépit ou les cris de joie à chaque étape franchie. A Paulin Zapoue Ngouanet, dont la compétence n'a d'égale que sa gentillesse, il a su prêter une oreille bienveillante et prodiguer des conseils utiles qui nous ont permis d'atteindre le bout du chemin. À Emmanuel Rochel Azoa Embolo et Diane Daïla Messi Emmanuelle, qui m'ont inlassablement ramené à l'ordre et encouragé lorsque je perdais espoir, chicané lorsque je m'inventais des excuses.

Notre gratitude à Paul Ulrich Ondoa Mvondo, Michel Arsène Atemballa Omgba et Sidoine Ghislain Tsimi Abondo, pour leur amitié fraternelle ; aux archivistes et gestionnaires des centres de documents qui nous ont facilité l'accès à la documentation ; et à ceux-là qui nous ont prêté une oreille attentive à nos différentes préoccupations.

LISTE DES ACRONYMES, ABREVIATIONS ET SIGLES

APEB : Accords de Partenariat Économique Bilatéral

AAS : Appui à l'Ajustement Structurel

BAD : Banque Africaine de Développement

BICEC : Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit

BIRD : Banque International pour la Reconstruction et le Développement

BM : Banque Mondiale

BUCREP : Bureau Central des Recensements et des Études de Population

CAMAIR : *Cameroon Airline*

CAST : Crédit d'Ajustement Structurel Triennal

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CTS : Comité Technique de Préparation et de Suivi des Programmes économiques

CTSE : Comité Technique de Suivi et d'Évaluation des activités de mise en œuvre du DSRP

DSA : Dimension Sociale d'Ajustement

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

DSRP : Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté

DTS : Droit de Tirage Spécial

EMF : Établissement de Micro Finance

FAD : Fonds Africain de Développement

FASR : Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé

FMI : Fonds Monétaire International

FNE : Fonds National de l'Emploi

FOGAPE : Fonds de Gestion et d'Appui aux Petites et moyennes Entreprises

FONADER : Fonds National de Développement Rural

FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance

HEVECAM : Société d'Hévéa du Cameroun

IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale

INS : Institut National de la Statistique

IPPTE : Initiative Pays Pauvre Très Endetté

IPPTR : Initiative Pays Pauvre Très Endetté Renforcée

MIDEVIV : Mission de Développement des cultures Vivrières

MINEPAT : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEFI : Ministère de l'Économie et des Finances

MINFI : Ministère des Finances

MINFOPRA : Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

MINREX : Ministère des Relations Extérieures

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONCPB : Organisation Nationale pour la Commercialisation des Produits de Base

PEFT : Programme Économique et Financier Triennal

PGE : Programme Général des Échanges

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

SISI : Stratégie d'Industrialisation par Substitution aux Importations

SNH : Société Nationale des Hydrocarbures

SPE : Stratégie de Promotion des Exportations

SOCAPALM : Société Camerounaise de Palmeraies

SODECAO : Société de Développement du Cacao

SODECOTON : Société de Développement de Coton

SONARA : Société Nationale de Raffinage

STABEX : Fonds de stabilisation des recettes d'exportation sur les produits agricoles

UC : Unité de compte

UE : Union Européenne

LISTE DES ILLUSTRATIONS

I. CARTES

- 1- Localisation du Cameroun en Afrique 6
- 2- Carte géographique du Cameroun..... 7

II. TABLEAUX

- 1- Évolution de la population camerounaise entre 1988 et 2006.....5
- 2- Structuration de la population camerounaise en 2004.....5
- 3- Évolution du taux de croissance, des recettes et des dépenses au Cameroun entre 1977 et 1985.....31
- 4- Les engagements financiers des bailleurs de fonds pour la FASR.....59
- 5- Évolution du PIB de l'État camerounais entre 1989 et 2005.....91
- 6- Évolution des effectifs des enseignants au Cameroun entre 1989 et 2006.....123
- 7- Évolution de la dette publique du Cameroun entre 1980 et 1988.....137

III. GRAPHISMES

- 1- Structuration de la population camerounaise en 2004.....5
- 2- Évolution du taux de croissance, des recettes et des dépenses au Cameroun de 1977 à 1985.....31
- 3- Évolution du PIB de l'état camerounais entre 1989 et 2005.....91

RESUME

Les difficultés économiques des années 1970 ont contraint bon nombre de chefs d'États africains à recourir au Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS). Mais pour le Cameroun de façon particulière, c'est en 1988 qu'une telle ambition est manifestée. Car deux décennies après son indépendance, "le miracle camerounais" est l'expression qui caractérise l'évolution économique du pays, rendant ainsi compte de l'impressionnante expansion économique imposée par l'abondance de ressources nationales et le pragmatisme des dirigeants. Acculé par l'échec de l'ajustement autonome et le poids des pesanteurs extérieures après la création d'un contexte d'incertitude économique en 1985, le gouvernement se résout à signer des accords de prêt avec le FMI dont la contrepartie signifie l'application des PAS. Obnubilé par le processus de libéralisation et de démocratisation dès 1990, la problématique qui se pose ici est celle de savoir, quel a été l'influence et l'opinion des journaux sur l'évolution de cette coopération Cameroun-FMI entre 1988 et 2006 ? Pour traiter ce sujet, la méthode inductivo-déductive est adoptée. Il a fallu dépouiller des fonds d'archives et les articles de journaux. Et après une confrontation des sources et d'un travail de réflexion, de petites synthèses sur toute une série de faits sont proposées où il ressort, selon les journaux, que cette coopération durant la période d'étude a été un fiasco malgré la relative stabilisation de l'économie camerounaise au début des années 2000.

Mots clés : Crise économique, coopération, ajustement structurel, mondialisation, conditionnalité

Abstract

The economic difficulties of the 1970s led many African heads of state to resort to the IMF's structural adjustment plans (SAP), but, for Cameroon in particular, it was only in 1988 that such ambition is manifested. Indeed, over the decades after its independence, the Cameroonian miracle is the expression that characterizes the economic evolution of the country, thus reflecting the impressive economic expansion imposed by the abundance of national resources and the pragmatism of its leaders. But after the strengthening of protectionist policies in the USA at the 1980s, a context of uncertainty was created in the Cameroonian economy. Cornered by the failure of autonomous adjustment and the weight of external constraints subsequently, the government resolves to sign confirmations with the IMF in order to benefit from the financial support in exchange for application of SAP. Therefore, the problem that arises here is to know, what was the influence and opinion of the newspapers on the evolution of Cameroon-IMF cooperation between 1988 and 2006? To deal with this subject, the inductive-deductive method is adopted. It was necessary to examine archive funds and newspapers articles. After a comparison of sources and a work of reflection, small summaries on a whole series of facts are proposed where it emerges, according to the newspapers, that this cooperation was a fiasco despite the relative stabilization of the Cameroonian economy in the early 2000s.

Keys words: *Financial institution, cooperation, structural adjustment, globalization, conditionality*

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte général de l'étude

Le début de la décennie 1970 marque la fin des 30 glorieuses européennes et le début d'une crise économique mondiale engendrée par la crise du billet vert et la succession des crises pétrolières¹. Pendant que les États se dépêchaient à trouver des moyens de régulation face à cette déchéance conjoncturelle, l'abondance des ressources nationales et le pragmatisme des autorités empêche à l'économie camerounaise de s'effondrer jusqu'en 1984, d'où le miracle camerounais. Avec un taux de croissance moyen de 8% durant cette période, le Cameroun se présente comme un modèle de développement raisonnable en Afrique². Mais, au cours de l'exercice budgétaire 1985/86, le Cameroun qui était pourtant bien parti voit son économie dégringolée et connaître une involution après la dévaluation du dollar et la chute des prix des principaux produits d'exportation³.

De 1985 à 1987, soit en deux ans, la valeur des exportations chute de 65% pour le pétrole, 25% pour le cacao, 11% pour le café, 20% pour le caoutchouc et le revenu par habitant d'un tiers. Les termes de l'échange se détériorent pratiquement de 45%, entraînant une dégradation rapide des équilibres interne et externe du pays, tandis que les recettes d'exportations baissent de 8% par rapport au PIB⁴. Le 20 juin 1987, le gouvernement élabore, avec l'aide de la France, un plan de rigueur consistant à réduire les irrégularités afin de rétablir les équilibres macroéconomiques⁵. Mais face à l'échec dudit plan à cause de la mauvaise gestion des finances et à la pression de l'opinion publique nationale et internationale, les autorités camerounaises se résolvent à prendre le chemin de New York en 1988 pour recourir au soutien financier et aux conseils économiques du FMI, selon le quotidien national *Cameroon tribune*⁶.

¹ M. Vaisse et C. Morelle, *Dictionnaire des relations internationales, de 1900 à nos jours*, 3^e édition, Paris, Armand Colin, 2009, p.136.

² MINEPAT, PNUD et Bureau des Services d'Appui des Projets, "Études socio-économiques régionales de la pauvreté au Cameroun. Cadrage national", 2000, p.9.

³ F. Pigeau, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 1994, p.8.

⁴ M. J. Abena Etoundi, "La longue crise économique des années 80 : efforts de redressement et répercussions socio-économiques au Cameroun", in *Editorial Board Members*, n°76, consulté en ligne sur www.afjoli.com, le 13 janvier 2022 à 16h 47.

⁵ D. C. Fouelefack Tsamo, "L'économie camerounaise de la décennie 1990 : entre réformes structurelles et ajustement conjoncturels", in *Regards croisés sur les nineties*, n°139, 2020, consulté en ligne sur www.torroa.com, le 18 avril 2022 à 08h35.

⁶ André-Vincent, "Les vérités du Président", in *Cameroon tribune*, n°3771, dimanche 11 et Lundi 12 janvier 1987, p.4.

2. Les raisons de choix du sujet

Le choix d'un sujet ne se fait pas au hasard, il émane d'un certain nombre de déterminants qui peuvent être personnels, académiques et scientifiques.

Du point de vue personnel, c'est une fierté de relever le défi de l'écriture scientifique. Ce sujet suscite en nous une curiosité à plus d'un titre. Il reflète notre passion pour l'économie monétaire, l'économie politique, la finance et la diplomatie économique. En effet, l'ambition de rédiger sur la coopération entre le Cameroun et le FMI selon les journaux a été marqué par des entretiens pluriels, d'où l'originalité de ce sujet qui permet de créer une banque de données dont d'autres chercheurs pourront en bénéficier.

Les raisons académiques s'inscrivent dans la motivation d'obtenir un Doctorat PhD sous un système LMD (Licence-Master-Doctorat) qui exige la rédaction d'un mémoire en fin de cycle de Master, ceci dans le but de justifier des bases solides de l'étudiant dans sa spécialisation et sur le respect de la déontologie de la recherche scientifique.

Concernant les raisons scientifiques, elles concernent le devoir qu'a un chercheur de renouveler les problématiques afin de faire avancer la science à travers la recherche. C'est la raison pour laquelle ce sujet apporte des alternatives et des nouveautés dans la connaissance antérieure afin de les ajouter à la littérature scientifique existante. Depuis le sacre du capitalisme sur le collectivisme en 1989, les relations diplomatiques du Cameroun n'ont cessé de se développer sous l'angle économique. Ainsi, mener une étude sur ce sujet selon les journaux, d'où son originalité, permet d'explorer les contours de la question de manière objective, de desceller les manquements et d'apporter une contribution significative dans ce vaste champ d'étude.

3. Intérêts du sujet

“Tout entreprise intellectuelle ou artistique de quelque importance sociale procède à la fois d'un malaise et d'un élan d'enthousiasme”⁷. C'est dans cette optique que s'inscrit ce travail de recherche qui revêt un triple intérêt. Il se propose d'explorer les dix-huit premières années de coopération entre le Cameroun et le FMI du point de vue des journaux.

⁷ M. Fraud et M. Bartholy, *Du contrat social*, Paris, Bordas, 1985, p.3.

Sur le plan scientifique, l'intérêt de la présente étude s'apprécie à deux niveaux. D'une part, elle permet de vérifier l'applicabilité des accords du FMI dans les États africains de façon générale, et au Cameroun particulièrement. D'autre part, cette recherche est scientifiquement intéressante car elle se préoccupe de l'étude des décisions politiques, diplomatiques et stratégiques prises en situation de crise économique. En effet, l'analyse des processus de décision gouvernementale, centrée sur l'étude des crises, constitue un domaine privilégié de l'étude des Relations internationales.

Sur le plan politique, cette étude permet au futur décideurs et diplomates de s'imprégner des marques de la politique du pays qu'il s'engage à servir, à travers la maîtrise de ses rouages essentiels et ses objectifs, mais aussi de ses déterminants et contraintes. Elle permet également de comprendre l'économie politique internationale (EPI) en Afrique et les logiques qui guident le Cameroun dans ses relations avec les institutions financières internationales. Cette étude permet également d'évaluer le niveau de rapport entre les États africains et les institutions internationales.

Sur le plan historique, ce sujet traite de l'historicité du Cameroun. Pour cerner les soubresauts de la coopération entre le Cameroun et le FMI de nos jours, comme dans tout autres domaines d'ailleurs, une étude rétrospective s'est toujours avérée primordiale. Car selon M. Bloch, "l'explication du plus proche par le plus lointain a toujours meublé nos recherches jusqu'à l'hypnose"⁸. Ainsi, dans l'optique d'avoir une vue globale sur les relations entre Cameroun et les institutions de Bretton Woods (IBW), il est préjudiciable d'aménager le contexte et les circonstances qui ont permis leur aboutissement. Ne dit-on pas que l'Histoire est le juge du monde ?

4. Cadre spatio-temporel

Du point de vue spatial, le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale situé au fond du Golfe de Guinée entre les 2^e et 13^e degrés de latitude Nord et les 9^e et 16^e degrés de longitude Est. Il a une forme triangulaire, et occupe une superficie de 475000 km² dont la moitié est couverte par la forêt. Il s'étend du Sud, depuis la forêt sempervirente du climat équatorial, jusqu'aux steppes sahéliennes du Nord sur près de 1200 km ; une base d'Ouest en Est de 800 km² et dispose d'un microcosme de climats et d'écosystèmes variées⁹. Cette diversité confère une

⁸ M. Bloch, *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 1952, p.10.

⁹ Ministère de la Santé Publique, "Document de Stratégie sectorielle de santé 2001-2015", Edition 2009, p.5.

biodiversité riche et une forte vocation agricole au Cameroun. Il est bordé à l'Ouest par le Nigéria, au Nord-Est par le Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale et au Sud-Ouest, le pays s'ouvre sur l'Océan Atlantique¹⁰. À cause de son énorme richesse en sous-sol, le territoire est considéré comme une Afrique en miniature. Cet État est une mosaïque humaine, riche de plus de 200 ethnies et presque autant de langues nationales. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population de cet État entre 1988 et 2006.

Tableau n°1 : Évolution de la population camerounaise entre 1988 et 2006

Années	1988	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Populations	10759573	11430520	12128604	12848862	13575324	14698973	15091594	15914033	16909407	17751333

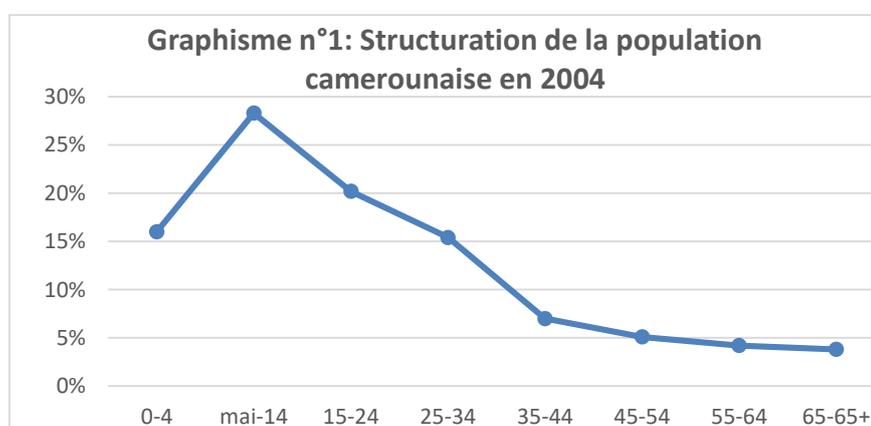
Source : Banque mondiale

D'après le tableau ci-dessus, de 1988 à 2006, soit en 18 ans, la population du Cameroun a presque doublé passant de 10.759.573 habitants en 1988 à 17.751.333 habitants en 2006 avec une densité moyenne de 39 habitants au kilomètre et une structuration relativement jeune comme le présente le tableau statistique de l'annuaire 2004 ci-dessus.

Tableau n°2 : Structuration de la population camerounaise en 2004

Age	0-4	5-14	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-65+
Pourcentage	16%	28,3%	20,2%	15,4%	7%	5,1%	4,2%	3,8%

Source : Annuaire statistique 2004



¹⁰ MINSANTE, "Document de Stratégie sectorielle...", p.5.

Source : Graphique réalisé à partir des données statistiques de l'annuaire 2004.

D'après l'Annuaire Statistique 2004 du Cameroun, la structure de la population de plus en plus jeune se présente ainsi qu'il suit : -5 ans (16%), 5-14 ans (28,3%), 15-24 ans (20,2%), 25-34 ans (15,4%), 35-44 ans (7%), 45-54 ans (5,1%), 55-64 ans (4,2) et plus de 65 ans (3,8%)¹¹.

Concernant le cadre temporel, plusieurs raisons motivent le choix des bornes chronologiques, soit 1988 et 2006. Le 24 septembre 1988, est choisie parce qu'elle représente la date à laquelle le Cameroun conclut avec le FMI le premier accord de confirmation. Celle du 28 avril 2006, par contre renvoie à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre et Très Endetté (IPPTE) par le Cameroun.

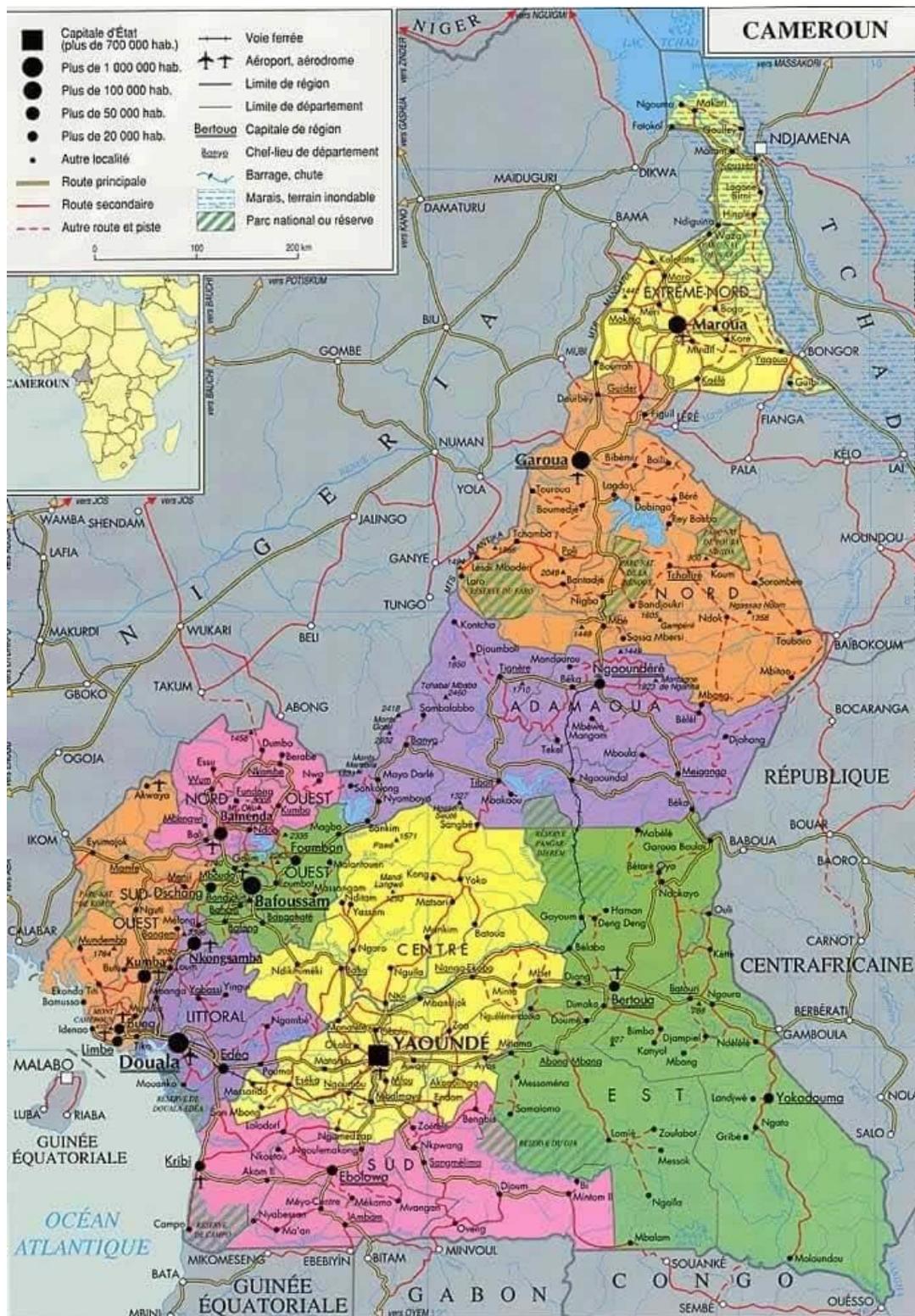
Carte n°1 : Localisation du Cameroun en Afrique



Source : www.openEditions-Books.com , vendredi le 16 juin 2023 à 19h06.

¹¹ Annuaire statistique du Cameroun, 2004, p.4.

Carte n°2 : Carte géographique du Cameroun



Source : www.Wikimémoires.com, vendredi, 16 juin 2023, à 19h 15.

5. Clarification conceptuelle

Dans le but de déterminer le sens des concepts “fourches caudines” et Fonds monétaire international” employer dans cette étude afin d’éviter toute confusion, une clarification azimutale s’avère primordiale.

En effet, l’expression “fourches caudines” vient du latin *Furculae Caudinae* qui, à l’origine, est un défilé pratiqué à l’Est du Caudium, une région située en Capoue et Beneventum dans l’Italie centrale¹². Mais cette expression se comprend de nos jours à plusieurs niveaux. Selon Fernand De Vischer et Violaine Epitalon, elle fait d’abord référence à la bataille qui opposait l’armée romaine et les Samnites à l’issue de laquelle les Samnites humilièrent les Romains en 321 avant J. C, rapportée par l’historien romain Tite-Live¹³. Ensuite, l’expression de “fourches caudines” a été comprise au sens figuré par transposition du lieu géographique et de la fameuse bataille par le biais d’une métonymie.

Aujourd’hui, elle se comprend donc au sens assez large de “vivre une situation désagréable” selon le journal *Expressio* qui considère que passer sous les fourches caudines c’est être vaincu, être contraint d’accepter des conditions humiliantes ou ruineuses imposées par une personne ou une situation, ou encore subir une cuisante humiliation¹⁴. Dans ce travail, l’expression “fourches caudines” ou “passer sous les fourches caudines” traduirait donc l’allégeance et la soumission de l’État camerounais au Fonds Monétaire International.

Pour ce qui est du Fonds monétaires international (FMI), il est primordial de noter que cette expression oppose les opinions depuis sa création en 1944. Pour les néo-libéralistes tels que M. Vaisse, C. Morelle ou encore M. Lelart, le FMI est une institution financière internationale qui détient une provision de devises fournies par chacun des États adhérents en fonction de leur place dans les échanges internationaux et dont le but consiste à permettre les opérations de compensation entre les États membres, à remédier aux problèmes créés par les crises financières, et à rappeler à ses membres les règles d’orthodoxie monétaire¹⁵.

Ce point vu est contesté par des auteurs tels que Mongo Beti, Yves Tavernier et Joseph Stiglitz qui soutiennent plutôt l’idée selon laquelle cette institution ne serait rien d’autre qu’un

¹² Anonyme, “Fourches caudines”, consulté en ligne sur www.wikipedia.org, le 18 août 2022 à 13h06.

¹³ V. Epitalon, “Passer sous les fourches caudines : définition et origine de l’expression”, consulté en ligne sur www.wikipedia.org, le 18 août 2022 à 13h20.

¹⁴ Anonyme, “Passer sous les fourches caudines”, in *Expressio*, consulté en ligne sur www.expressio.fr, 14 avril 2023, 10h24.

¹⁵ M. Lelart, *Le Fonds monétaire international*, Paris, PUF, 1995, p.10.

instrument de l'impérialisme, soit une arme au service des intérêts des occidentaux, un véritable prédateur économique¹⁶. En effet, selon l'analyse de ses performances de façon générale, il ressort que ses interventions plurielles dans les pays en développement se sont toujours soldées par la hausse des inégalités, du chômage, de la dette et de la suppression ou la diminution de la capacité d'intervention des États¹⁷. Mais dans cette étude, le sens retenue du FMI est celui d'une institution financière à vocation internationale, apportant un soutien financier et des conseils économique aux États qui en font la demande.

6. Cadre théorique

Tout travail de recherche scientifique s'inscrit dans un cadre théorique bien précis. Pour le chercheur, l'élaboration d'un cadre théorique permet de donner une orientation à son travail, pour l'inscrire dans un domaine scientifique donné. Dans ce travail, deux théories à l'instar du capitalisme et le libéralisme sont confirmées.

En effet, le dictionnaire de poche Le grand Larousse définit le capitalisme comme étant un régime à la fois économique et politique fondé sur la primauté des capitaux privés dont le pouvoir est dépendant¹⁸. C'est cette même optique que se range Max Weber qui présente le capitalisme comme étant la condition dans laquelle apparaît l'invention de la modernité économique. Car en son sein, la permanence est la réinvention de certaines formes de réciprocité sociale au cœur des processus de transition économique dont la Chine, l'Asie centrale et l'Afrique sont de parfaites illustrations¹⁹. Dans ce travail de recherche, cette doctrine s'apparente un levier d'appui pour appréhender l'élargissement du marché et l'extension de l'économie de marché au Cameroun. En effet, la planétarisation du marché capitaliste résulte essentiellement de la convergence de trois mouvements, dont la libéralisation des échanges mondiaux, la déréglementation des économies nationales et la globalisation des grandes firmes industrielles et de services''²⁰.

Pour ce qui est du libéralisme, il part des revendications pour les libertés de l'individu contre l'absolutisme politique, le dirigisme économique, et l'intolérance philosophique politiques. Ses

¹⁶ Y. Tavernier, "Critiquer les institutions financières internationales", in *L'Économie politique*, vol.2, n°10, 2001, p.18.

¹⁷ J. E. Stiglitz, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002.

¹⁸ *Le grand Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2006, p.186.

¹⁹ J.-F. Bayart, *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994, consulté en ligne sur www.google.books.com, le 4 avril 2023 à 9h25.

²⁰ É. Cohen, *La Tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996, p. 15.

trois fort principes sont : la liberté, la propriété et la responsabilité²¹. Sur le domaine économique, il est considéré comme une doctrine économique hostile à l'intervention de l'État dans la vie économique et à son contrôle sur les moyens de production comme le soutient les classiques comme Adam Smith et David Ricardo. Dans les années 1970, il s'oppose à l'orthodoxie marxienne, mettant en avant l'idée d'une nouvelle économie qui prétend au dépassement de la forme néoclassique traditionnelle. Il préconise une économie généralisée dans un monde où tout est, par définition, rare²². Dans cette étude, le libéralisme permet d'expliquer les politiques de dérèglementation des marchés et de libéralisation économique au Cameroun entre 1989 et 2006.

7. La revue de la littérature

Conscient que la coopération entre Cameroun et le FMI ne constitue pas une *terra incognita*, il serait donc prétentieux de vouloir recenser de manière exhaustive la littérature sur le Cameroun et le FMI. Par ailleurs, on peut retracer quelques grands courants parmi ceux qui sont plus ou moins liés à notre recherche.

J.-J. Aerts et Als²³, mènent une étude macroéconomique sur l'économie camerounaise. Sa question centrale est celle de savoir pourquoi la régression économique mondiale a affecté le Cameroun au milieu de la décennie 1980 ? Dans cet ouvrage, une analyse historique, permettant de cerner avec aisance les fondements de l'économie camerounaise post indépendance, les mécanismes à l'origine de l'impasse, ainsi que des perspectives pouvant relever cette économie, est faite.

Jean Ngandjeu²⁴, traite des stratégies de développement post indépendances camerounaises et du contexte de crise des années 1980 lorsqu'il examine les facteurs de la crise et ses effets sur le Cameroun.

Touna Mama²⁵, dresse des diagnostics des politiques de dérèglementation des institutions de Bretton Woods, puis conclure par la suite que ces politiques n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés, dans la mesure où elles aboutissent à l'aggravation de la crise et à la

²¹ P. Salin, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000, consulté en ligne sur www.google.books.com, le 4 avril 2023 à 10h03.

²² H. Lepage, "Demain le libéralisme", in *Le livre de poche*, 1980, consulté en ligne sur www.catallaxi.free.fr, le 4 avril 2023 à 12h40.

²³ J.-J. Aerts et Als, *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.

²⁴ J. Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?* Paris, L' Harmattan, 1988.

²⁵ Touna Mama, *Crise économique et politique de dérèglementation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.

paupérisation croissante de la population, alors que des politiques alternatives auraient été plus adéquates.

Fanny Pigeaud²⁶, pour sa part traite de façon superficielle les causes de la crise, le contexte et les circonstances dans lequel le Cameroun intègre les institutions de Bretton Wood.

Edy-Claude Okala²⁷, analyse les changements économique et sociale que les PAS ont causé dans la société camerounaise pendant les 12 premières années de leur application, notamment entre 1988 à 2000. Il met en exergue les problèmes qui minent la société camerounaise à cette époque, notamment une crise économique sévère, une crise politique, et une crise morale.

Sous la direction de Georges Courade²⁸, un ouvrage très documenté et très sérieux donne une vision réaliste et poignante de l'impact des politiques d'ajustement structurel dans les campagnes camerounaises. Il faut regretter malheureusement que leur étude se soit limitée au milieu rural.

Il a fallu la réalisation des travaux de Kengne Fodouop²⁹ sur les petits métiers de rue pour combler avec parcimonie le vide laissé par les travaux de Courade et de son équipe. Ces travaux rapportent qu'une bonne partie de la population a trouvé dans le secteur informel un mode de survie face à la crise et autres mesures d'austérité en ville. Ils donnent en ce sens une meilleure lisibilité de l'incidence des politiques d'ajustement structurel sur les couches urbaines.

Par ailleurs, le rapport du Senat comptant pour la session 2001-2002³⁰, traite des origines de la crise économique au Cameroun en 1985. Dans ce rapport, il est également noté que depuis les élections de 1997, l'immobilisme des autorités en matière de réformes s'est traduit par la pauvreté liée à l'action du FMI, la recrudescence de l'insécurité et le développement de la corruption au Cameroun.

Julienne Carine Elembe³¹, dans son mémoire traite du problème de l'intégration de l'économie camerounaise dans la mondialisation. Après le début de la fluctuation économique en 1985, le Cameroun a dû adopter les programmes d'ajustement du FMI en 1988, ce qui a

²⁶ Pigeau, *Au Cameroun de Paul Biya...*

²⁷ E. C. Okala, "Analyse socio-économique des relations entre le Cameroun et les institutions de Bretton Woods de 1988-2000 : perspective historique", Mémoire DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.

²⁸ G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, L'Harmattan, 1994.

²⁹ Kengne Fodouop, *Les petits métiers de rue et l'emploi, le cas de Yaoundé*, Yaoundé, SOPECAM, 1999.

³⁰ Senat, "Session ordinaire de 2001-2002", *Rapport*, n°228, par M. J. Chaumont, 13 février 2002.

³¹ C. J. Elembe, "L'économie camerounaise face aux problèmes de l'arrimage à la nouvelle dynamique libérale planétaire 1960-2012", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014.

permis aux autorités d'arborer une vision prospective de développement et l'élaboration du DSCE'' devant stimuler la croissance économique et l'insertion régionale et internationale du pays.

Samuel Fambon³², dans son article, "Endettement du Cameroun : problèmes et solutions" fait une analyse sur la situation d'endettement interne et externe du Cameroun, sans oublier les perspectives de solution.

Yolande Njike Nyatchou³³ pour sa part traite de l'évolution de la dette extérieure du Cameroun entre 1960 et 2006. Selon elle n'a cessé d'augmenter, passant d'environ 302,7 milliards de franc CFA en 1981 à 4934 milliards en 2000 après la mise en application des programmes du FMI. Mais grâce l'initiative PPTE et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale, elle est réduite à hauteur de 1095 milliards en 2006.

Au vu de ce qui précède, force est de constater qu'une littérature exhaustive est déjà produite sur la question, mais les avis des auteurs semblent limités à une analyse idéologique précis à leur domaine. On peut alors se demander si nous arriverons aux mêmes conclusions lorsque nous problématisons la coopération entre le Cameroun et le FMI du point de vue des journaux ?

8. Problématique

Après de fortes réticences des instances politiques camerounaises à recourir aux crédits conditionnels du FMI en 1987, dont la contrepartie signifie un désengagement de l'État des secteurs clés de l'économie, c'est finalement en septembre 1988 que le Cameroun signe le premier accord "stand-by" avec le Fonds, soit 3 ans après le début de la dégradation de la balance des paiements et des finances publiques. Confirmés par le décaissement du 15 novembre 1988, les programmes approuvés par le gouvernement camerounais à Washington avaient pour mission de stabiliser l'économie camerounaise. Mais face à l'exubérance des déséquilibres macroéconomiques, le Cameroun prolonge l'utilisation des ressources du FMI jusqu'à l'adoption et l'achèvement de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (IPPTE) en avril 2006. Acculé par le processus de libéralisation et de démocratisation sur la décennie 1990, la question qui se pose ici est celle de savoir quelle a été l'influence et l'opinion des journaux sur

³² S. Fambon, "Endettement du Cameroun : problèmes et solutions", *Discussion Paper* n°49, Mai 2002.

³³ Y. Njike Nyatchou, "L'évolution de la dette extérieure du Cameroun de 1960 à 2014 : Approche historique", Mémoire de DIPESS I en Histoire, Université de Yaoundé 1-ENS, 2016.

l'évolution de la coopération Cameroun-FMI entre 1988 et 2006 ? De cette problématique naissent les hypothèses de recherche ci-dessous.

9. Hypothèses de recherche

Selon G. Mace et F. Petry, l'hypothèse se présente comme une réponse anticipée à la question spécifique de la recherche, un résultat à la formulation du problème et le point de départ de toute vérification³⁴. Dès lors, trois hypothèses sont formulées pour donner une orientation à ce travail de recherche :

- Le Cameroun recourt à l'assistance du FMI en 1988 sous la pression des journaux, afin de stabiliser son déséquilibre micro et macroéconomique ;
- La recrudescence de la crise entraîne l'utilisation prolongée des ressources du FMI jusqu'en 2006 ;
- Les politiques de dérèglementations du Fonds permettent à l'État camerounais de stabiliser son économie et de renouer avec la croissance.

10. Objectifs de la recherche

Ce travail de recherche a un objectif principal et quatre objectifs subsidiaires. L'objectif principal consiste à évaluer les rapports de la coopération Cameroun-FMI entre 1988 et 2006, du point de vue des journaux. Concernant les objectifs subsidiaires, il s'agit de donner les raisons qui amènent le Cameroun à recourir au FMI en 1988, de présenter la coopération effective entre les deux parties, de faire un bilan des étapes franchies par le Cameroun, 18 ans après, et enfin de s'interroger sur l'avenir de cette collaboration après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

11. Cadre méthodologique

Dans tout travail de recherche, la méthodologie renvoie à deux considérations majeures : d'une part les techniques par lesquels les données sont collectées, et d'autre part les méthodes par lesquelles lesdites données sont analysées.

Concernant les sources, la collecte des données s'est faite dans plusieurs centres de documentation où nous avons exploité des Encyclopédies, des articles de journaux relatifs au

³⁴ G. Mace et F. Petry, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Québec, Presses Universitaires de Laval, 2000, p.123.

domaine d'étude, des ouvrages méthodologiques, des mémoires, des thèses et des ouvrages en phase avec notre thème. Il s'agit : des bibliothèques universitaires de Yaoundé (Université de Yaoundé 1, Université de Yaoundé 2 (SOA), et l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)), des archives nationales de Yaoundé (ANY), des maisons d'édition de journaux (*Cameroon tribune*, *Mutations*), et les bibliothèques privées tels que l'Institut français du Cameroun (IFC) et bien d'autres.

À côté de cela, nous avons procédé aux interrogations dans le but de recueillir des informations auprès des personnes sources. Il s'agit notamment des professeurs, des personnels administratifs, de la société civile et des journalistes. La procédure s'est faite par interrogations ou procuration des questionnaires à récupérer plus tard. Également, les données et informations obtenues grâce à internet dans certains sites sérieux comme la fondation Friedrich Ebert-Cameroun ou d'autres instituts de recherche à l'instar du centre d'études et de recherches internationales (CERI) dont nous avons pu consulter les travaux en ligne ont également contribué à étayer notre argumentaire, à côté de la revue *Politique africaine* portant sur le Cameroun.

Étant donné que cette étude s'intéresse particulièrement à l'opinion des journaux, l'apport de la presse aussi bien officielle que privée a été une source d'information appréciable dans le cadre de la réalisation de ce travail. *Cameroon Tribune*, *le Messenger*, *Jeune Afrique*, *Mutations*, et *Le Monde* ont permis d'aborder la question de la coopération Cameroun-FMI au-delà des données statistiques ne reflétant toujours pas la réalité sociale des populations. Grâce à ces journaux, l'analyse va au contact des faits sociaux afin de faire ressortir le déphasage qui existe entre données économique chiffrées et réalité sociale.

Pour mener à bien ce travail et surtout répondre aux questions relatives à la problématique, la méthodologie qui sied le mieux à notre étude est le raisonnement inductivo-déductif, qui s'illustre comme une technique adéquate préconisant plusieurs étapes. Notamment les enquêtes, la soumission des hypothèses, l'interprétation et l'analyse correspondent à ce que Jean de Bonville appelle "l'analyse et l'interprétation des données"³⁵.

L'analyse inductive se définit comme un ensemble de procédures systémiques permettant de traiter des données qualitatives. Elle permet de réduire les données brutes pour

³⁵ J. De Bonville, *L'analyse de contenu des médias de la problématique au traitement statistique*, De Boeck Université, 2000, p.28.

en arriver à extraire le sens derrière ces données³⁶. Pour François Guillemette, elle est fondamentalement une ouverture à l'inédit, une attention à ce qui peut être découvert à partir du vécu³⁷. Raison pour laquelle elle s'intéresse aux expériences subjectives, recueille des données auprès des témoins privilégiés sélectionnés minutieusement pour la recherche en tenant compte des contextes variés dans lesquels se déploient ces expériences, comme le souligne Jennifer Denis³⁸.

Dans ce travail, elle permet de s'immerger dans le phénomène pour en faire émerger les données et les compréhensions pertinentes. Cette manière d'aborder un phénomène permet de se poser des questions tant d'un point de vue épistémologique que d'un point de vue méthodologique. Et à partir de l'observation des situations empiriques où se trouvent les phénomènes, elle rend compte de manière approfondie des phénomènes processuels ou subjectifs tout aussi complexes les uns que les autres.

La méthode déductive ou hypothético-déductive est une méthode d'enracinement de l'analyse dans les données de terrain³⁹. Aussi appelée "déduction logique" ou "approche hypothético-déductive", elle consiste à formuler une hypothèse afin d'en déduire des conséquences observables futures, mais également passées afin de déterminer la validité⁴⁰. C'est un processus qui permet de conclure une affirmation à partir d'hypothèses, de prémisses ou d'un cadre théorique. Elle est utilisée dans ce travail pour son utilité à tester plusieurs hypothèses, développer le sens critique, et de faire émerger de nouveaux éléments susceptibles d'approfondir le sujet. Ainsi, la confirmation ou la non confirmation des hypothèses de travail permettrait donc de trouver une explication au sujet étudié⁴¹.

12. Les difficultés

La finalisation de ce travail n'a pas été sinécure. Les difficultés rencontrées sont inhérentes à la collecte de l'information, compte tenu de la confidentialité de certaines sources. À plusieurs reprises, nous avons failli céder au découragement, car il s'est posé le problème d'accès dans

³⁶ www.recherche-qualitative.qc.ca consulté le 10 mai 2023 à 08h19.

³⁷ F. Guillemette, "Approches inductives II", in *Recherches qualitatives*, vol. 28, n°2, 2009, p.1, consulté en ligne sur www.erudit.org/Approches-inductives, le 10 mai 2023 à 07h34.

³⁸ J. Denis et Als, "Introduction : les approches inductives dans la collecte et l'analyse des données. Approches inductives", vol.6, n°1, 2019, p.3, consulté en ligne sur <https://doi.org/10.7202/1060042ar>, le 9 mai 2023 à 8h33.

³⁹ F. Guillemette, "L'approche de la Grounded Theory ; pour innover ?", in *Recherches qualitatives*, vol.26, n°1, 2006, p.32, consulté en ligne sur www.erudit.org/methode-deductive, le 10 mai 2023 à 07h23.

⁴⁰ www.scribbr.fr/methodologie/methode-inductives-et-deductives/, consulté le 10 mai 2023, 10h.

⁴¹ G. Claude, "La méthode déductive, qu'est-ce que c'est ?", consulté en ligne sur <https://www.scribbr.fr/methodologiedeductive/>, le 10 mai 2023 à 07h55.

certaines centres de recherche pourtant essentiels pour la collecte de sources primaires. L'absence de moyens financiers considérables a contribué non seulement à ralentir notre travail, mais aussi à le rendre plus difficile à élaborer. Par ailleurs, malgré les entraves propres à la recherche scientifique, c'est avec un soulagement certain que le plan ci-dessous a été adopté.

13. Plan de travail

Le travail s'articulé autour de quatre grands chapitres. Le premier chapitre, intitulé "face aux défis de l'heure, le Cameroun recourt au FMI", traite des étapes de la lente récession de l'économie jusqu'à l'intervention du FMI. Le second chapitre intitulé, "vers une coopération effective entre le Cameroun et le FMI", traite des crédits conditionnels du FMI et de leur mise en application concrète au Cameroun. Le troisième chapitre traite des performances socio-politiques et économiques des PAS, 18 ans après. Enfin, le chapitre quatre intitulé "quel avenir pour les relations entre le Cameroun et le FMI", s'interroge sur la légitimité de ces relations tout en insistant sur des recommandations de développement pour le Cameroun.

CHAPITRE I : FACE AUX DEFIS DE L'HEURE, LE CAMEROUN

RECOURT AU FMI

Après le vent des indépendances de 1960, le continent africain est resté confronté à des difficultés socio-politiques et économiques dans la majorité des États. Mais à un moment donné, on a l'impression que le Cameroun semblé s'en sortir. Plusieurs instances internationales appréciaient l'évolution du pays. En septembre 1982, lors de la conférence des bailleurs de fonds des pays de l'Occident à Toronto par exemple, un Brevet du pays africain le plus dynamique est même attribué à cet État⁴². Mais au cours de l'exercice budgétaire 1985/86, soit 2 ans plus tard, pourquoi l'économie camerounaise s'effondre-t-elle, atteignant la catégorie de mauvais élève classés par la Banque mondiale ?

I. UNE ECONOMIE ENTRE RESILIENCE ET CONTROVERSE

Pendant que les économies africaines font face à de rudes épreuves entre 1960 et 1980, celle du Cameroun semble en mesure d'éviter la crise grâce à l'abondance des richesses du sol, du sous-sol et du pragmatisme des dirigeants. Sous le choix du libéralisme planifié, l'administration met progressivement en place une parfaite ossature économique axée sur l'agriculture dès 1961. Ce qui permet au Cameroun de maintenir sa croissance économique à un taux moyen de 4% entre 1960 et 1976⁴³.

Mais en 1977 la découverte et l'exploitation des gisements pétroliers de Kolé, Bavo, Bao Bakassi, Barombi, Inoua, Ekoundou Sud et Nord, Asoma et Kombo Nord, font du Cameroun un *el dorado* pétrolier comme ses voisins le Gabon et le Nigéria avec des réserves estimées à plus de 200 millions de barils en 1984⁴⁴. C'est ainsi que le pétrole devient l'élément essentiel de l'économie et des devises de l'État. Et après la substitution du libéralisme planifié au développement autocentré exprimé, le PIB du Cameroun se relève à un taux moyen de 8% par an entre 1980 et 1984⁴⁵.

⁴² Pigeau, *Au Cameroun de Paul Biya...*, p.19.

⁴³ Anonyme, "Dossier Cameroun : Une économie à toute épreuve", in *Jeune Afrique*, consulté en ligne sur www.JeuneAfrique.com, le 16 septembre 2022 à 10h03.

⁴⁴ Anonyme, "Le Cameroun, nouvel eldorado pétrolier en Afrique", in *Le Monde*, consulté en ligne sur www.lemonde.fr le 13 novembre 2022 à 15h41.

⁴⁵ J. C. Willame, "Cameroun : les avatars d'un libéralisme planifié", in *Politique africaine*, n°18, 1985, p.44.

Par ailleurs, l'effondrement de l'activité économique aux Etats-Unis fait surgir un durcissement de la politique commerciale mondiale, soit un renforcement du protectionnisme dans les pays capitalistes. Aux traditionnels droits de douanes portés à des prix records s'ajoutent la hausse des taux d'intérêt, la dévaluation volontaire du dollar américain à Plaza, la réinstauration des taxes, des quotas, des normes sanitaires et d'autres roueries administratives⁴⁶. Ce qui a favorisé le repli des économies sur elles-mêmes, laissant place à des répercussions qui crée un contexte d'incertitude dans l'économie camerounaise. Il s'agit notamment de la chute du cours des hydrocarbures, de la contraction des prix de produits pérennes et de la détérioration des termes de l'échange. Et selon *Cameroon tribune*, un déséquilibre budgétaire se crée donc dans cet État, changeant ainsi le bel avenir du pays en un sentiment de doute profond qui a conforté les tenants de l'afro-pessimisme⁴⁷.

1. L'économie camerounaise : une brillante exception en Afrique ?

C'est connu on le sait, après l'indépendance, l'économie camerounaise comme dans la plupart des pays du Sud est totalement dépendante de l'agriculture primitive. Mais contrairement au Sénégal qui vit presque exclusivement de l'arachide, ou du Gabon qui exporte exclusivement les bois tropicaux, le Cameroun dispose de ressources très diversifiées, notamment le cacao, le café, le coton, les produits du palmier à huile, la banane, le mil, les ignames, l'arachide et le maïs⁴⁸. Étant bien doté sur le plan agricole, le président Ahidjo fait le choix du libéralisme planifié dans le but de faire du Cameroun le grenier de l'Afrique centrale, d'où la mise en place progressive d'une parfaite ossature économique entre 1960 et 1985. En effet, les résultats de ce dur labeur n'ont pas tardé à combler les Camerounais et la plupart des bailleurs de Fonds qui le rangent dans la liste de pays sûrs du continent africain⁴⁹.

1.1. Une parfaite synergie entre abondance des ressources nationales et pragmatisme des dirigeants

Au moment où tout semble mal parti pour les économies du continent africain après les indépendances, exactement comme le prédisait l'Agronome français René Dumont, le Cameroun par contre marque des points. Le pays va connaître une phase de prospérité forte et

⁴⁶ Aerts et Als, *L'économie camerounaise...*, p.7.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ P. Decraene, "En dépit d'une industrialisation rapide, l'économie du Cameroun repose surtout sur l'agriculture", in *Le Monde diplomatique*, n°1325 du 13 avril 1971, p.21.

⁴⁹ Willame, "Cameroun : les avatars d'un libéralisme planifié"..., p.44.

rapide grâce aux initiatives audacieuses de réforme entreprises par les autorités dans les secteurs agricoles, infrastructurel, commerciaux, et des hydrocarbures dans l'optique de renforcer le potentiel économique et social du pays⁵⁰.

Sur le plan agricole, le gouvernement renforce l'exécution des plans FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social des territoires d'Outre-mer) initié par la France coloniale en 1945 et 1953, généralement connu sous la nomination de plans quinquennaux en 1960⁵¹. Les principaux objectifs visés étaient d'améliorer l'agriculture extensive et de doubler le revenu national par tête entre 1960 et 1980. Cela est confirmé par ces propos du président Ahmadou Ahidjo rapporté par *Le Monde Diplomatique* : "l'objectif primordial a toujours été de consolider la nation camerounaise et de promouvoir son développement généralisé, concourant à l'épanouissement de l'homme camerounais"⁵². Ce qui explique donc la mobilisation et l'orientation des capitaux de l'État dans les secteurs de l'agriculture et de l'infrastructure durant cette période.

Par ailleurs, du moment où les objectifs du 1^{er} et 2^{ème} plan ont été partiellement atteints en 1971, le chef d'État décide de donner du tonus à l'économie camerounaise en lançant la "révolution verte" en mars 1973 et en multipliant la création des agro-industries dans le pays afin de développer une agriculture extensive durant l'exécution de troisième plan⁵³. Et dès 1974, la "révolution verte" devient le fer de lance de la politique du gouvernement dans sa quête d'accroître la production rurale et animale, d'améliorer les revenus et les conditions de vie du paysan, et de favoriser une participation plus active du paysan à l'effort national du développement.

Dans le secteur agro-industriel, la Société de Développement de l'Hévéa du Cameroun (HEVECAM) démarre un projet de 15.000 hectares d'hévéa à Kribi, la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) se fixe un objectif de croisière d'une production de 100.000 tonnes de sucre par an, la *Cameroon Sugar Company* (CASUCO) naît avec un objectif de production de 2500 tonnes par an, tandis que la Société Camerounaise de Tabac (SCT) décide d'encadrer

⁵⁰ E. Messina Mvogo, "Le Cameroun et le nouvel ordre économique international 1974-1981", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p.15.

⁵¹ L. Kemayou Happi, "Projet de loi n°15/PJL/AN portant approbation du premier Plan quinquennal de développement économique et social", Yaoundé, 16 décembre 1960, p.18.

⁵² Éditorial du président Ahmadou Ahidjo, "Faire une authentique nation", in *Le Monde diplomatique*, numéro spécial, septembre 1971, p.17.

⁵³ P. Decraene, "Les planificateurs de l'économie camerounaise se sont fixé des objectifs précis et réalistes", in *Le Monde diplomatique*, septembre 1971, p.20, consulté en ligne sur www.le-monde-diplomatique.fr, le 9 novembre 2022 à 08h18.

efficacement 10.000 producteurs de tabac de cape dans la province de l'Est, selon les archives du journal français *Le Monde*⁵⁴.

Le 5 novembre 1974, le Cameroun signe avec la Belgique un arrangement particulier relatif à l'application des sciences nucléaires à l'agriculture à Yaoundé. Puis, suite à une initiative conjointe entre le gouvernement camerounais et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), un laboratoire des radioisotopes à l'agriculture est créé au sein de l'École Nationale Supérieure Agronomique (ENSA) la même année. Subventionné par le PNUD et aidé techniquement par l'agence d'exécution de l'AIEA, ce projet apporte une aide complémentaire pour la construction d'une serre annexe et pour l'extension de la fourniture d'équipement scientifique et logistique afin de promouvoir l'enseignement et la recherche universitaire dans le domaine du développement agronomique au Cameroun⁵⁵.

Concernant particulièrement la culture du cacao au Cameroun, *Cameroon tribune* rapporte également que dans le cadre du troisième plan quinquennal, trois objectifs sont définis, notamment la mise en valeur des terres, la modernisation de l'agriculture et une rentrée des devises. Pour ce faire, le projet de production de 150 milles tonnes de cacao soutenu par le STABEX est conçu, bénéficiant du soutien de l'AFP qui octroie un prêt de 98,5 millions de FCFA à la Caisse Centrale de Coopération Économique du Cameroun⁵⁶. En 1976, l'Organisation National de Commercialisation de Produit Brut (ONCPB) est ouverte pour contrôler les opérations commerciales et assurer une défense efficace des producteurs en soutenant les cours. En d'autres termes, c'est elle qui assume une partie des frais d'évacuation du produit des plantations jusqu'au port d'embarquement⁵⁷.

Dans le Sud du pays, de nouvelles plantations sont créées, à l'instar des palmeraies villageoises autour des plantations de la SOCAPALM. Il s'agit d'une initiative qui démarre au cours de la campagne 1977-1978 et qui implique un personnel formé et spécialisé dans les techniques modernes de culture du palmier à huile sélectionné⁵⁸. Dans le Nord, l'évolution en dent de scie de la production cotonnière durant l'exercice 1968/1969 amène la SODECOTON

⁵⁴ Éditorial du ministre de l'agriculture de la République Unie du Cameroun M. G. A. Tchoungui, "La révolution verte au service du développement", in *Le Monde*, 19 juillet 1976, consulté en ligne sur www.lemonde.fr, le 10 novembre 2022 à 11h02.

⁵⁵ C. Datchoua Soupa, "Notre agriculture peut miser sur l'énergie nucléaire", in *Cameroon tribune*, n°132, mardi, 3 décembre 1974, p.2.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Pigeau, *Au Cameroun de Paul Biya...* p.25.

⁵⁸ Interview entre W. Nko et le Directeur des palmeraies de la SOCAPALM, in *Cameroon tribune*, n°1388, jeudi, 1^{er} février 1979, p.5.

à porter les superficies cultivées à 55 milles hectares, auxquels s'ajouteront quelques milliers d'hectares de culture traditionnelles. Le gouvernement subventionne cette culture d'une enveloppe de 3 milliards de FCFA pour l'ensemencement et les protections. À côté de cela s'ajoutent également l'introduction et la distribution de variétés sélectionnées à cycle court adaptées aux conditions climatiques de la province du Nord, répondant aux exigences de l'évolution de la technologie⁵⁹.

Selon *Cameroon tribune*, plusieurs banques agricoles et commerciales s'installent au Cameroun dans le but œuvrer pour l'éclosion des Petits et Moyens Entreprises (PME). L'instruction gouvernementale exige qu'elles consacrant un certain pourcentage de leurs dépôts à long terme aux PME⁶⁰. Le 22 février 1979, le vice-ministre des finances camerounais, Hamadou Moustapha et M. Chawki Keidoudi, Vice-Président de la banque africaine de développement (BAD) signent à Abidjan, un accord de garantie dans lequel la BAD accorde un prêt de 5 millions d'Unité de Compte (UC), soit 1.4288 milliards de FCFA sous forme de linge de crédit à la Banque Camerounaise de Développement (BCD) afin de financer le coût en devise des PME pour lesquelles le gouvernement accorde une grande importance pour asseoir son indépendance économique⁶¹.

En dehors des structures qui existaient déjà telles que le Centre d'Assistance aux Petits et Moyen Entreprises (CAPME) chargé des études de factibilités, le FONADER chargé des prêts au monde rural et la Banque Camerounaise de Développement (BCD) qui octroie des prêts aux PME ; le Fonds de Garantie aux Petits et Moyen Entreprises (FOGAPE) se voit attribuer de nouveau rôle. Par le décret présidentiel du 13 juin 1984, il devient une nouvelle structure habilitée à prendre des participations dans le capital social des PME ; à accorder des prêts directs pour le financement, le renouvellement et l'acquisition des immobilisations ; et à apporter une assistance technique en matière de formation, d'information, de conseil et de tenue de comptabilité⁶².

Le secteur de l'agriculture de subsistance bénéficie de la Mission de Développement des cultures vivrières (MIDEVIV) qui est une société publique dont la mission est d'assurer les fonctions de commercialisation et d'assistance à la production des cultures vivrières. Elle assure

⁵⁹ A. Boyomo, "Coton : Certitudes et espoirs", in *Cameroon tribune*, n°1617, samedi 3 novembre 1979, p.3.

⁶⁰ D. Fotso, "Le centre d'assistance des PME : Un instrument national de promotion collective", in *Cameroon tribune*, n°1388, jeudi, 1^{er} février 1979, p.7.

⁶¹ *Cameroon tribune*, n°1414, samedi, 3 mars 1979, p.4.

⁶² J. Ngadjeu, "Economie : De nombreuses mesures de relance prises en 1984", in *Cameroon tribune*, n°3160, dimanche 7 et lundi 8 janvier 1985, p.20.

également l'approvisionnement des planteurs en semences améliorés. C'est dans le cadre de cette mission que le plan national semencier est élaboré avec le concours de la FAO en 1980⁶³. Le dispositif de la MIDEVIV devait également permettre d'assurer le transport des produits vers les zones urbaines aux fins de commercialisation dans des centres créés en centralisant l'offre et en veillant à la qualité des produits proposés sur le marché de la consommation⁶⁴.

Dans le secteur infrastructurel, *Cameroon tribune* rapporte la bataille énergétique engagé par le gouvernement pour améliorer les infrastructures aériennes, routières, ferroviaires et maritimes. Concernant le transport aérien, les autorités gouvernantes décident de rompre avec Air Afrique, dont le Cameroun est le plus grand contribuable, dans le but de créer sa propre compagnie aérienne "la *Cameroon Airlines corporation* (Camair-co)". Une initiative qui devient effective en 1974, lorsqu'un avion avec un équipage 100% camerounais décolle de l'aéroport de Yaoundé⁶⁵.

Concernant les infrastructures maritimes et ferroviaires, le 3^e plan quinquennal arrête deux grands projets, dont l'aménagement du port de Douala et la rectification du chemin de fer entre Douala et Yaoundé. Le 10 août 1977, le Ministre des transports, M. John Nkengong Monie, signe avec la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE) une convention de 1,5 milliards de FCFA, associant investissement public et privé, pour les travaux d'extension du port de Douala et de la rectification de certains tronçons, selon *Cameroon tribune*⁶⁶. La première phase des travaux est caractérisée par la construction des postes de quais et des ateliers de réparation navale dans le secteur maritime et de la rectification du tronçon Yaoundé-Otélé. Acculé par l'insuffisance d'investissement, le projet s'appuie également sur les concours d'autres bailleurs financiers tels que la République Fédérale d'Allemagne et le Canada⁶⁷.

Pour ce qui est des infrastructures routières, une politique visant à maintenir en bon état le réseau existant, à améliorer, et à étendre le réseau bitumé est adoptée. Pour ce faire, un budget de 6.5 milliards de FCFA est accordé au ministère des transports en 1979 pendant la

⁶³ J. D. D. Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun", Mémoire de Master en Administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006, p.10.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ma Pondi, "Un envol irrésistible...", p.19.

⁶⁶ A. Ndzinga, "Extension du port de Douala : 1,5 milliards de francs prêtés au Cameroun par la CCCE", in *Cameroon tribune*, n°1487, Samedi, 2 juin 1979, p.4.

⁶⁷ Interview exclusive du Président de la République Ahmadou Ahidjo et du journaliste E. Ngog-Hob, in *Cameroon tribune*, n°115 du mercredi 13 novembre 1974, p.3.

commission interministérielle de l'exercice budgétaire 1979/80⁶⁸. En effet, ce budget devait permettre de désenclaver la plupart des zones rurales par la construction et l'entretien des pistes de production, la construction et l'entretien des routes reliant chacune des provinces du pays à la capitale, et d'embellir les routes de centres urbains⁶⁹.

Sur le terrain, les résultats ne tardent pas à combler les Camerounais qui voient le pays devenir un immense chantier d'innovation. Dans le sud du Cameroun par exemple, les projets de construction du pont sur la rivière Mborro et de la réfection de la route à Ambam sont lancés, tout comme le projet BAC de Ngoazik⁷⁰. En 1980 le pays apparaît dans une situation plus solide du point de vue infrastructurel par rapport aux quinze années précédentes. Sur l'étendue du territoire national, plusieurs tronçons rail-route sont en cours de réalisation, notamment les tronçons Ngaoundéré-Garoua, Mora-Maroua, Douala-Tiko, Bafoussam-Bamenda, Kumba-Memfé, Lobé-Ndian ou encore Melong-Dschang⁷¹.

Concernant les échanges commerciaux, le Président Ahidjo décide de renforcer le contrôle des prix et des taxes d'un grand nombre de produits importés afin de rendre leur prix abordable sur le marché local en 1974⁷². Ce qui permet au pays de se substituer de la "Stratégie d'Industrialisation par Substitution aux Importations" (SISI) adoptée depuis 1960, comme la plupart des pays en voie de développement, au profit de la "promotion des exportations" (PE)⁷³. En effet, contrairement à la SISI qui visait à satisfaire la consommation locale par la production domestique, la politique de PE introduite dès 1970 va à la conquête des marchés étrangers. Cette volonté exprimée dans le 3^{ème} plan quinquennal souhaite augmenter la production et l'exportation des cultures pérennes, des produits manufacturés, et du pétrole, d'où la multiplication des agro-industries, des PME, et les petites et moyennes industries (PMI)⁷⁴.

Dans le secteur des hydrocarbures, l'exploitation des gisements est attribuée aux compagnies française (*ELF-Serapca*) et Etats-Uniennes (*Pecten*, du groupe *Shell*) en 1977⁷⁵. Puis la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et la Caisse de Stabilisation des prix des

⁶⁸ A. Ahanda, "A quoi serviront les budgets des services publics ?", in *Cameroon tribune*, n°1510, vendredi 29 juin 1979, p.4.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ *Cameroon tribune*, n°1412, jeudi 1^{er} mars 1979, p.8.

⁷¹ Interview du Président Ahidjo et du journaliste Ngog-Hob..., p.3.

⁷² Ibid., p.2.

⁷³ M. Kouty, "Guide pratique d'analyse de politiques commerciales : Adaptation locale pour le Cameroun. Analyse du commerce et des politiques commerciales du Cameroun", Yaoundé, Centre d'études et de recherche en économie et gestion, Université de Yaoundé II, 2015, p.2.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Aerts et Als, *L'économie camerounaise...*, p.12.

hydrocarbures sont créées en 1980 dans l'optique de gérer les intérêts camerounais dans ce secteur. Ce qui va permettre au Cameroun de connaître une prospérité économique forte et rapide entre 1980 et 1985 avec des réserves pétrolières estimées à plus de 200 millions de barils, selon *Cameroon tribune*⁷⁶. Le taux de croissance triple pratiquement, passant d'environ 4,5% en 1980 à environ 13% en 1985 au moment où l'or noir devient le moteur de l'économie camerounaise avec une participation aux recettes de plus de 60% sous le choix délibéré du développement autocentré⁷⁷.

Au-delà de tout ce qui précède, il est également judicieux d'évoquer les efforts d'amélioration du fonctionnement de l'administration par les chefs d'États Ahidjo et Biya. Pour rendre plus apte l'administration à affronter les tâches de développement qui sont chaque jour plus complexes, un Comité Technique d'Étude des Problèmes Administratifs (CTEPA) est mis sur pied, et les missions qui lui sont assignées sont : examiner le fonctionnement de tous les services publics tant au niveau central que provincial, et proposer des réformes très pertinentes⁷⁸. Cela explique donc les belles performances de l'économie camerounaise sur la décennie 1975-1985.

1.2. Un bilan positif et riche de promesse

Sur la décennie 1975-1985, le Cameroun s'est forgé une notoriété louable, soit celui d'un État qui respecte et honore ses engagements. Grâce à ses énormes progrès socio-politique et économique, un "Brevet du pays africain qui se porte le mieux" est même attribué à cet État en 1982, lors de la conférence des bailleurs de fonds des pays de l'occident à Toronto, d'où le miracle Camerounais⁷⁹. Selon *Cameroon tribune*, le Cameroun a eu le mérite de recevoir ce prix à cause de sa performance presque unique en Afrique sur le plan socio-politique et économique avec un taux de croissance moyen de 8%, une balance de paiements équilibrées, un endettement modéré et un service de la dette raisonnable⁸⁰.

Sur le plan social, le gouvernement camerounais fait d'énormes progrès pour améliorer le niveau de vie de la population. Les indicateurs mesurant plus largement le bien-être, notamment

⁷⁶ Interview du Président Ahidjo et du journaliste Ngog-Hob... p.2.

⁷⁷ Pigeau, *Au Cameroun de Paul Biya...* p.25.

⁷⁸ Éditorial du Président de la République Ahmadou Ahidjo à *Afrique Industrie*, in *Cameroon tribune*, n°1386, mardi, 30 janvier 1979, p.3.

⁷⁹ Aerts et Als, *L'économie camerounaise...* p.26.

⁸⁰ H. Bandolo, "Fin aujourd'hui de la visite du Président Paul Biya en France", in *Cameroon Tribune*, n°3195, jeudi, 7 février 1985, p.16.

l'espérance de vie et l'instruction s'améliorent nettement. En effet, cela est le fruit de la construction et de l'amélioration des hôpitaux et des écoles par le gouvernement, mais également de la création des agro-industries telles que la SODECOTON, la SODECAO et de l'instauration de l'ONCPB en 1976 qui favorisent l'augmentation du revenu des planteurs, ce qui a permis aux parents de mieux soigner et scolariser leurs enfants⁸¹. Le 2 novembre 1979, un décret portant augmentation du prix d'achat du kilogramme du coton est signé par le président Ahidjo, au moment où les cours mondiaux sont au plus bas, traduisant ainsi la volonté du gouvernement d'encourager les paysans pour leur dur labeur⁸².

Selon les données recueillies dans le quotidien national *Cameroon tribune*, la SOCAPALM distribue des primes non remboursables, provenant d'une subvention que le gouvernement décide d'allouer au projet "palmeraies villageoise", aux planteurs en 1979. Pour chaque hectare planté, le planteur reçoit gratuitement durant la première année 6 milles FCFA pour le défrichage et engrainage terminés, 4 milles FCFA pour piquetage et roulaison terminés, 8 milles FCFA pour semis de couverture et deux entretiens. Et pendant la deuxième année, 8 milles FCFA pour le premier et deuxième entretien du champ, soit 4 milles FCFA par tour. Durant la troisième année, les tarifs sont de 6 milles FCFA pour le premier et deuxième entretien, soit 3 milles FCFA par tour⁸³. Ce qui fait en sorte qu'au terme de la quatrième année, le planteur aurait reçu gratuitement des primes d'encouragement pour un montant de 41 milles FCFA pour ce cas de figure.

Dans le même sens, une somme de 6,936 millions de prime est distribuée à 149 planteurs dans le département de la Manoua pour l'arrachage et la replantation des cacaoyères et caféiers⁸⁴. Ce qui a favorisé la hausse du PIB par habitant des Camerounais qui passe de 160 dollars américains en 1961 à 980 dollars en 1986 après la valorisation des prix des produits de base d'exportation⁸⁵.

Dans le secteur de la santé, un budget de 9 milliards 389.655 millions est alloué au ministère de la santé publique durant l'exercice budgétaire de 1977/78 dans le but de vaincre l'insuffisance quantitative et l'acheminement anarchique des produits pharmaceutiques dans

⁸¹ T. Kamje, "Cameroun-USA : le Cameroun est bien préparé pour affronter le défi de l'avenir", in *Cameroon tribune*, n°3173, 1985, p.2.

⁸² Boyomo, "Coton : Certitudes et espoirs"... , p.3.

⁸³ Interview du Directeur de la SOCAPALM et du journaliste W. Nko, in *Cameroon tribune*, n°1388, jeudi, 1^{er} février 1979, p.5.

⁸⁴ *Cameroon tribune*, n°1691, vendredi, 1^{er} février 1980, p.8.

⁸⁵ B. Gauthier, "La dynamique du secteur manufacturier africain en période d'ajustement structurel : le cas du Cameroun", in *Revue Région & Développement*, n°3, 1996, p.4.

les hôpitaux et dans l'arrière-pays⁸⁶. Ce qui a permis la construction d'hôpitaux et des centres de santé dans plusieurs provinces du Cameroun, soit au moins un par département, selon les informations fournies par *Cameroon tribune*⁸⁷. Dans le Sud du Cameroun par exemple, l'hôpital départemental d'Ebolowa, le centre élémentaire de Tchangue, et le centre développé de Ma'an sont construits. Cela a favorisé le recul du taux de mortalité et la hausse de l'espérance de vie qui passe de de 39,4 ans à 45,9 ans chez les hommes et de 42,6 ans à 49,2 chez les femmes⁸⁸.

Dans le secteur éducatif, la construction de nouvelles infrastructures scolaires sur l'étendu national, à l'instar du lycée mixte d'Ebolowa, du collège d'enseignement secondaire et lu collège d'enseignement général d'Ambam dans le Sud Cameroun par exemple ; l'achèvement du centre universitaire de Buea à l'Ouest ; et l'extension de la faculté des sciences et la cité universitaire de l'université de Yaoundé au centre, aboutissent à :

- la moralisation de l'éducation qui s'est concrétisée par une présence marquée des enseignants à leurs postes de travail, et par une plus grande prise de conscience de la noblesse de leur mission ;
- l'établissement d'une carte scolaire adaptée aux conditions démographiques ;
- rapprocher les écoles des élèves ;
- l'institution dans l'enseignement technique d'un comité d'étude sur le développement de cet ordre d'enseignement ;
- l'opérationnalisation de la décentralisation universitaire ;
- l'adoption progressive des programmes scolaires adaptés aux réalités nationales⁸⁹.

Une véritable révolution s'est opérée dans le système éducatif camerounais.

Dans le secteur administratif, des augmentations de salaires sont faites afin d'améliorer le niveau de vie des Camerounais. Elles se font d'un pourcentage de 8% à 10% selon les catégories dans le secteur public, et de 12% pour les travailleurs de 1^{er} zone, 14% pour les travailleurs de 2^e zones, et de 15% pour le travailleur 3e zone dans le secteur privé, selon *Cameroon tribune*⁹⁰. Pendant ce temps, les domestiques et les employés de maison voient leur revenu augmenter de 10% pour les catégories 1 à 4, et de 8% pour les catégories 5 à 8⁹¹. En effet, ces conditions amélioratives témoignent de la sollicitude particulière du gouvernement à l'égard des Camerounais pour un partage équitable entre différentes catégories d'agents économiques.

Sur le plan politique, le dynamisme des dirigeants les amène à pratiquer une diplomatie active et offensive sur fond de non-alignement pour trouver des solutions aux problèmes

⁸⁶ Ahanda, "A quoi serviront les budgets des services publics...", p.4.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ *Cameroon tribune*, n°1412, jeudi, 1^{er} mars 1979, p.8.

⁸⁹ Ahanda, "A quoi serviront les budgets des services publics...", p.4.

⁹⁰ Anonyme, "Revalorisation substantielle des salaires", in *Cameroon tribune*, n°1639, jeudi, 29 novembre 1979, p.1.

⁹¹ Ibid.

mondiaux de l'heure, notamment le déficit budgétaire, le problème d'investissement et de l'endettement, rapporte *Cameroon tribune*⁹². En effet, la diversification des partenaires permet à cet État de se distinguer en Afrique par ses relations diplomatiques que par les accords de coopération qu'il établit avec les pays étrangers tant de l'Ouest que de l'Est. Notamment avec l'Irak, le Gabon, etc. Seul en juin 1979 par exemple, l'Ambassadeur gabonais S.E. Hubert Okouma, et l'Ambassadeur irakien, S.E. Abdul Karim Mohammed Najim sont accrédités au Yaoundé⁹³.

Cela se perpétue sur le règne du second chef d'État Paul Biya, car lorsqu'il accède à la magistrature suprême le 6 novembre 1982, il recommande également une diplomatie de participation active et positive. Ce qui explique donc le passage régulier des émissaires étrangers au Palais de l'unité de Yaoundé recueillir l'avis du président ou l'informer sur un quelconque problème donné⁹⁴. En janvier 1985 par exemple, plusieurs délégations étrangères foulent le sol camerounais pour des problèmes d'intérêt mutuel. Il s'agit de la délégation du congrès américain, sous le patronage d'Howard E. Wolpe qui, devant assister à une conférence à l'institut afro-américain à Libreville, décide de séjourner à Douala dans le but de discuter avec les autorités nationales des problèmes d'intérêts mutuel ; des Ministres ivoiriens ; et du ministre de la culture, de la jeunesse et des sports de la Mauritanie M. Ba Mahmoud et sa délégation, qui étaient tous porteurs d'un message de la part de leur président, selon *Cameroon tribune*⁹⁵.

À cette liste exhaustive s'ajoute la visite du Président Equato-guinéen Theodoro Obiang Nguema Mbazogo, qui arrive au Cameroun pour remercier le Chef d'État de son appui moral et économique pour l'adhésion de la Guinée à l'UDEAC⁹⁶. Par ailleurs, ce rayonnement si puissant de l'État camerounais amène certains médias internationaux afro-pessimistes, à l'instar de *Jeune Afrique* et *Le Monde diplomatique* à braquer irrésistiblement leurs projecteurs sur le Cameroun⁹⁷.

Sur le terrain, cette diplomatie offensive pratiquée par les chefs d'État permet au Cameroun d'être une terre d'accueil pour les investissements étrangers essentiels à la réalisation d'une infrastructure solide. Durant la réalisation du chemin de fer Trans-camerounais des tronçons

⁹² *Cameroon tribune*, n°1488, dimanche 3 et lundi 4 juin 1979, p.1.

⁹³ *Cameroon tribune*, n°1487, samedi, 2 juin 1979, p.15.

⁹⁴ Ma Pondi, "Un envol irrésistible...", p.19.

⁹⁵ *Cameroon tribune*, n°3179 du dimanche 19 janvier 1985, p.3.

⁹⁶ Ma Pondi, "Un envol irrésistible...", p.19.

⁹⁷ Kouamo, "L'homme de l'année...", p.10.

Yaoundé-Ngaoundéré, Yaoundé-Maloumé, Douala-Edéa et l'extension du port autonome de Douala par exemple, le Cameroun bénéficie des concours financiers de la France, de la Communauté Économique Européenne (CEE), des USA, de la République Fédérale d'Allemagne, du Canada de la BM, de la BAD et de la Banque Arabe pour le développement Économique de l'Afrique (BADEA)⁹⁸.

Dans le secteur de l'énergie, les travaux d'aménagement des barrages hydroélectrique de Sonloulou et de Lagdo sont menés grâce aux aides de l'Arabie Saoudite, la BADEA, la Banque Islamique de Développement (BID), l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPPP), la Chine, du Koweït, du Qatar ainsi que de la France et la CEE par le biais de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)⁹⁹. *Cameroon tribune* rapporte également l'assistance de l'Union Soviétique dans la construction de deux écoles de formation des techniciens d'agriculture des eaux et forêts au Cameroun.

Au-delà de ce qui précède, la politique intérieure permet de raffermir l'unité nationale et de réorganiser les grands services de l'État et des ministères tels que le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MINCI), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, le Ministère de l'Information et du Marché public. Ce qui a favorisé la réalisation de grands projets dans l'agriculture, l'infrastructure, le commerce et une gestion contrôlée de l'endettement. En 1979 par exemple, les réformes entreprises dans le secteur agricole permettent une production record de 95 milles tonnes de café contre 81 milles en 1977 et une production cotonnière dépassant les 60 milles tonnes contre 41 milles en 1978, selon *Cameroon tribune*¹⁰⁰.

Ces bonnes performances place le Cameroun quatrième producteur mondial de cacao derrière la Côte d'Ivoire en 1980. Selon Etienne Ntsama, alors ministre camerounais des Finances, " le Cameroun est un pays assez favorable" disait-il lors de la deuxième réunion des gouverneurs des banques centrales de la zone franc tenue à Yaoundé en 1985¹⁰¹. Car pendant que de nombreux pays sont confrontés à de sérieux problèmes alimentaires et où la famine tend à devenir endémique, le Cameroun peut s'enorgueillir d'avoir atteint une relative autosuffisance

⁹⁸ Interview du Président Ahidjo à Afrique Industrie..., p.3.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ *Cameroon tribune*, n°1391, samedi 3 février 1979, p.1.

¹⁰¹ M. Onomo, "Zone Franc : pas de bonne monnaie sans bonne économie", in *Cameroon tribune*, n°3172, vendredi 11 janvier 1985, p.3.

alimentaire grâce à son tableau économique et financier, dont le comice agro-pastoral de Bamenda de 1984 fait référence.

En effet, le Comice agro-pastoral de Bamenda qui se tient du 13 au 15 décembre 1984 est, selon les journaux, le plus grand évènement de la vie économique du pays depuis l'indépendance. Il a donné l'occasion aux nombreux visiteurs, hôtes de marque et observateurs présents d'apprécier de manière objective la vitalité et le dynamisme de l'économie camerounaise à travers les produits exposés¹⁰². Le premier à l'ère du Renouveau, ce comice tient toutes ses promesses, aussi bien au niveau de la participation que de la quantité et de la qualité des produits grâce au dynamisme des Camerounais et au pragmatisme des dirigeants. Hormis les représentants traditionnels du monde rural, on y voit également la présence de grandes sociétés, de banques, des maisons de commerce et de certains pays amis et partenaires étrangers, tels que les USA, le Canada, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et même le Nigéria à cet évènement¹⁰³.

Au-delà de cette représentation homogène des États des quatre coins du monde, l'autre trait notoire du comice de Bamenda est l'importance accordée aux réalisations techniques agricoles et au développement communautaire à travers les essais et démonstrations présentées au chef de l'État et à sa suite. Il s'agit notamment d'une pépinière de 350000 plants des différentes cultures et essences forestières camerounaises, d'un exemple de village modèle, d'un essai de labour attelé, d'une démonstration de la production du biogaz et de ses différentes applications, et d'une association entre la pisciculture et l'élevage¹⁰⁴. *Grosso modo*, ce comice a été un véritable baromètre d'une économie en bonne santé, garante de l'autosuffisance alimentaire et de progrès substantiels dans tous les secteurs d'activités de la nation.

Concernant le secteur des transports, le pays se dote et améliore les infrastructures existantes. Dans l'aviation civile, la *Cameroon Airlines* (CAMAIR) connaît sa période de gloire avec Mouliom Njifendjou comme PDG malgré les difficultés tels que la concurrence accrue des vieilles compagnies comme Air France et UTA, beaucoup plus expérimentées ; la crise économique mondiale prépondérante ; la gestion mafieuse des dirigeants ; et la politique imposée par certains États et le non-paiement des dettes contractées par les États membres d'Air

¹⁰² A.-V. Ekani, "Le comice agro-pastoral de Bamenda : le reflet d'une économie en bonne santé", in *Cameroon tribune*, n°3169, dimanche 6 et lundi 7 janvier 1985, p.22.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

Afrique¹⁰⁵. Le pays construit l'aéroport de Douala le 12 juin 1977, l'aéroport de Garoua en 1980 et totalise environ trente-neuf aérodromes sur l'étendue du territoire, notamment à Koutaba, Bafoussam et autres.

Concernant les infrastructures routières, *Cameroon tribune* rapporte le bitumage de plusieurs grands axes, notamment l'axe Douala-Yaoundé, le tronçon Bafia-Bafoussam, la route Yaoundé-Bafoussam, Bafang-Banganté, Limbé-Idenau et le tronçon Bamenda-Nso de la *Ring Road*. Dans la banlieue de Yaoundé, la nature fuit devant la gloutonnerie des Bulldozers, tandis que Kumba renaît du bitume par exemple¹⁰⁶. Cela a favorisé les déplacements confortables des Camerounais et l'intensification des échanges de biens et services entre les provinces et milieux. Ainsi, pendant que les observateurs dubitatifs rapportent que l'économie camerounaise se détériore à l'œil nu, le peuple camerounais s'émerveille devant les réalisations infrastructurelles.

Pour ce qui est des infrastructures ferroviaires, plusieurs réalisations, notamment l'expansion du réseau ferroviaire, la modernisation des infrastructures, l'acquisition de nouveaux trains, l'introduction de nouvelles technologies, et le renforcement de la sécurité sont relevés par les journaux durant la période 1970-1985. La ligne de Yaoundé-Ngaoundéré est achevée afin d'améliorer la connectivité entre les différentes régions et de faciliter les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud du pays. Pour moderniser ce secteur, le gouvernement investit dans l'achat de nouveaux trains et wagons, ce qui a permis l'amélioration de la capacité de transport et le confort des passagers.

Sur la ligne Douala-Yaoundé, les locomotives et matériel ferroviaire roulant démodés sont remplacés¹⁰⁷. Les systèmes de gestion informatisés sont introduites et la sécurité du personnel renforcée afin de prévenir les accidents, et optimiser la planification et l'exploitation du réseau, ce qui a permis l'amélioration de la ponctualité des trains et de réduire les retards¹⁰⁸.

Concernant les exportations, le commerce du pétrole et des produits pérennes s'améliore graduellement. Entre 1981 et 1985, le Cameroun atteint une production record de plus de 10 millions de tonnes de cacao et café en 1985, ce qui a permis de combler le déficit du solde

¹⁰⁵ Editorial de M. J. L. Njamkepo, "L'aviation civile arrive au Cameroun en 1934", in *CCAA News*, 29 novembre 2010, consulté en ligne sur www.ccaa.aero, le 14 mars 2023 à 06h08.

¹⁰⁶ J. Mboudou, "La chevauché des infrastructures", in *Cameroon tribune*, n°3164, mardi 1 et mercredi 2 janvier 1985, p.2.

¹⁰⁷ Ekani, "Le reflet d'une économie en bonne santé...", p.23.

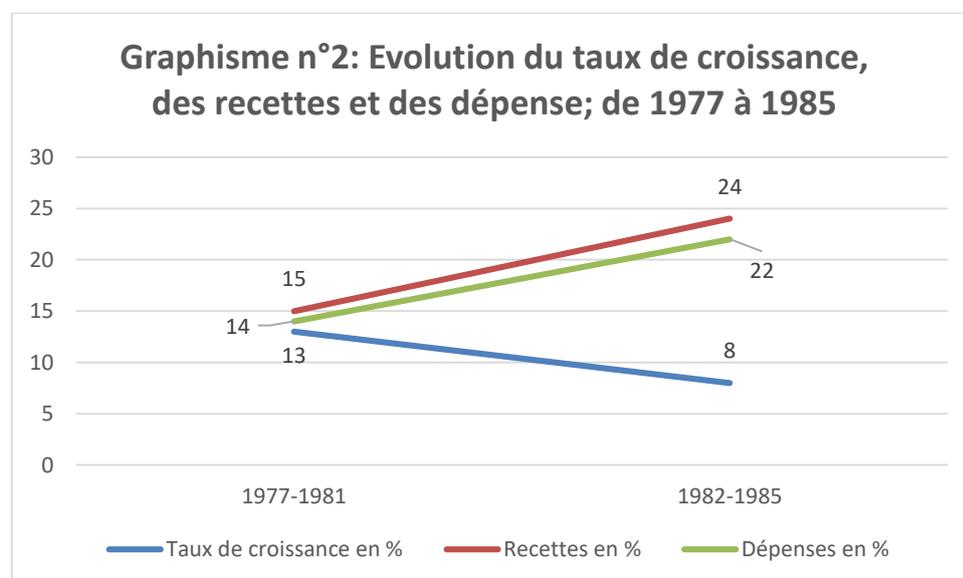
¹⁰⁸ Ibid.

extérieur des années 1970¹⁰⁹. Et à côté de cela, Jacques Tillier révèle également que “le Cameroun, véritable oasis de l’Afrique, devient en très peu de temps le grenier de l’Afrique centrale et commence à ravitailler les boucheries canadiennes, belges et états-uniennes en 1985”¹¹⁰. Cela a permis d’améliorer le budget, les recettes d’exportation, les dépenses et le taux de croissance économique du pays comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau n°3 : Évolution du taux de croissance, des recettes et des dépenses au Cameroun entre 1977 et 1985

Années	1977-1981	1982-1985
Taux de croissance en %	13	8
Recettes-en %	15	24
Dépenses-en %	14	22

Source : données recueillies dans, *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, de J.J. Aerts.



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau ci-dessus.

Selon le tableau ci-dessus, l’abondance et le pragmatisme des dirigeants propulse la croissance du PIB à un taux moyen de 13% en 1981, les recettes de 15% et les dépenses de 14%. Mais face aux défis conjoncturels du début des années 1980, la croissance du PIB se maintient à un rythme soutenu de 8% alors que les recettes augmentent de 24% et les dépenses de 22% en 1984, ce qui a permis de classer le Cameroun dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire par la banque mondiale.

¹⁰⁹ *Cameroon tribune*, n°3172, vendredi 11 janvier 1985, p.3.

¹¹⁰ *Journal du dimanche*, 1984, p.3.

Concernant le niveau d'endettement, le gouvernement fait le choix délibéré de réduire la dette extérieure du pays et celui de maintenir une partie importante des recettes pétrolières dans les comptes à l'étranger. En 1980 l'endettement du Cameroun, dans la mesure où on la connaît, apparaît moins élevé par rapport à ses voisins à la ronde. Cet équilibre budgétaire justifie la volonté de l'État d'amorcer le développement du pays, par le biais de l'investissement autonome, destiné à combler les déficits grandissants des entreprises publiques et parapubliques¹¹¹. Après un tel bilan aussi positif et riche de promesse, quel homme ne serait pas fier d'avoir réussi une telle œuvre dans ce Cameroun que chacun s'accorde à reconnaître le mérite d'une Afrique en miniature ? s'interrogeait *Cameroon tribune*.

Par ailleurs, face à la chute du cours des matières premières, la dévaluation du dollar américain, la hausse des taux d'intérêts et le manque des entreprises locales à atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été créées, le Cameroun entre finalement dans la catégorie des mauvais élèves classé par la Banque mondiale en 1987, soit 2 ans plus tard.

2. Le difficile destin de l'économie camerounaise

La diversification de l'économie camerounaise n'empêche pas à cet État de couler dans la crise en 1987 malgré les prédictions d'un avenir radieux. Après avoir connu une prospérité forte et soutenue grâce à l'abondance des ressources nationales et le pragmatisme des dirigeants entre 1977 et 1985, la vulnérabilité du Cameroun sur le marché mondial face aux défis de l'heure entraîne une involution des indicateurs de performance économique en 1986¹¹².

2.1. Les signaux d'alerte : la stagnation des produits de base, la baisse de la manne pétrolière et le recul de la production industrielle

L'involution économique du Cameroun à partir de 1985 est justifiée par le renforcement des politiques protectionnistes aux USA, la sécheresse et la menace des criquets migrateurs qui affecte brutalement la santé économique du pays.

La dévaluation du dollar à la Conférence de Plaza en 1984 rend très difficile et aléatoire toute prévision économique. Concernant le Cameroun de façon particulière, un exportateur camerounais qui vendait son cacao aux États-Unis d'Amérique à cette période, ne pouvait être sûr du montant de sa recette puisque le cours du dollar pouvait fluctuer entre la date du contrat

¹¹¹ Herrera, *La nature de la crise financière camerounaise...*, p.48.

¹¹² Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés...", p.3.

et celle du paiement, ce qui représentait un manque à gagner considérable pour ce dernier¹¹³. Par ailleurs, pour réduire ce risque de change, l'exportateur devait donc réaliser en avance une opération de couverture en constituant des prévisions l'obligeant à mettre en place un service de trésorerie assez onéreux au détriment des efforts financiers pour accroître sa productivité, rapporte *Cameroon tribune*¹¹⁴.

En effet, la dévaluation du dollar américain conjuguée aux roueries protectionnistes progressivement renforcés avait pour corolaire la pratique de l'import-substitution, soit la réduction des importations et la hausse des exportations des produits subventionnés sur le marché mondial. Ainsi, les pays de l'occident qui encourageaient l'augmentation des productions agricoles diminuent leurs importations en provenance de la zone Afrique centrale, ce qui explique donc la baisse des recettes d'exportation du Cameroun et la chute du cours de ces produits pérennes. Ses avoirs extérieurs nets se ramollissent à 128 milliards de FCFA le 30 septembre 1986 contre 158 milliards de FCFA un an plus tôt, après l'examen des membres du comité monétaire camerounais¹¹⁵. Et dans un pays, quand les sources de recettes tarissent, la situation devient difficile.

Au cours de l'année 1986, les exportations de cacao rapportent 74 milliards de FCFA contre 94 milliards de FCFA en 1985 et les exportations du café robusta et arabica 82 milliards contre 110 milliards de FCFA la même année¹¹⁶. Cette baisse des recettes a également eu un impact significatif sur le prix du kilogramme de cacao et café, ce qui a favorisé la conversion des planteurs vers l'agriculture de subsistance et la pêche. "À l'Ouest du pays, les grandes plantations de café se transforme progressivement en grands jardins de cultures vivrières, notamment de pommes de terre, d'arachides et autres", selon Apollinaire Kaffo¹¹⁷. En 1987, les exportations de produits de base ne représentent plus que 2,4% du PIB contre 8% sur le tableau en 1980. Il était donc devenu illusoire pour le Cameroun de compter continuer de compter, comme par le passé, sur les filières agro exports pour stabilisation le déséquilibre macroéconomique.

¹¹³ C. Tchakounté, "L'évolution erratique du dollar et ses contradictions", in *Cameroun tribune*, n°3805, samedi 21 février 1987, p.4.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ *Cameroun Tribune*, n°3773, dimanche 11 et Lundi 12 janvier 1987, p.7.

¹¹⁶ L. Liesse, "La politique d'ajustement structurelle et son incidence sur l'agriculture de rente camerounaise : le cas de la province de l'Ouest (1923-1994)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2010, p.16.

¹¹⁷ A. Kaffo, 48 ans, Mécanicien, Yaoundé le 15 janvier 2023.

En se spécialisant dans l'exportation des produits de base et dans l'importation des produits manufacturés après l'indépendance, le Cameroun est devenu dépendant de l'extérieur que ce soit du côté de l'offre ou de la demande. Le pays s'est donc exposé aux fluctuations économiques extérieures lui permettant de tirer avantage que des rares cycles de hausse de la demande sur les marchés internationaux. La décennie 1980 est révélatrice là-dessus parce qu'elle démontre l'incapacité extrême de cet État à faire face aux nouveaux défis économiques imposés par la mondialisation à savoir : satisfaction des besoins dans un contexte de concurrence accrue et âpre¹¹⁸.

De cette analyse, il ressort donc que le miracle camerounais ne reposait que sur des bases fragiles du boom pétrolier qui a peu transféré la technologie dans l'économie nationale. Car après la découverte et l'exploitation des gisements pétroliers au milieu de la décennie 1970, la croissance lente et peu intégrée de l'économie du pays s'est projetée à un rythme de surchauffe économique artificiel produisant de nombreux déséquilibres connus sous la nomination de "boom économique"¹¹⁹. Ainsi, face à la dévaluation du dollar américain et aux désaccords qui règnent au sein de l'OPEP, le budget de l'État subit la foudre d'une contraction de 419 milliards de FCFA au cours de l'exercice 1986/87, puis de 233 milliards l'exercice suivant¹²⁰.

Hormis la stagnation des produits de base sur le marché mondiale, la dévaluation du dollar participe également à un net recul de la production industrielle locale. Comment le comprendre ? En effet, à côté des problèmes internes cités par *Cameroon tribune* tels que la corruption, la bureaucratie excessive, le manque d'infrastructures adéquates et la mauvaise gestion, la baisse de la valeur du dollar américain favorise l'inondation du marché international des produits américains au détriment des produits des autres États à des prix défiant toute concurrence. Ce qui explique donc la faillite des entreprises de taille moyenne d'Europe et du Tiers-monde comme ce fut le cas d'ALLUCAM, SEMERY et autres au Cameroun au cause de la baisse de la demande de produits et une perte de confiance des investisseurs locaux et étrangers¹²¹.

Pris en étau entre déficit budgétaire et poids des pesanteurs extérieures, le gouvernement camerounais élabore, avec l'appui financier de la France et de l'Allemagne, un plan de rigueur en 1987 dans le but de limiter les irrégularités.

¹¹⁸ Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés...", p.3.

¹¹⁹ Willame, *Cameroun : les avatars d'un libéralisme planifié...*, p.45.

¹²⁰ Okala, "Analyse socio-économique...", p.70.

¹²¹ Tchakounté, "L'évolution erratique du dollar...", p.4.

2.2. Le plan de rigueur et les mesures préconisées pour limiter les irrégularités

La chute drastique des recettes d'exportation conjugué à la réticence du gouvernement à recourir au FMI contraint le chef d'État Paul Biya à élaborer, avec l'appui financier de la France et de l'Allemagne, un plan de rigueur conciliant aspect économique, institutionnelle et politique dans le but de limiter les irrégularités et le gaspillage : il s'agit du "plan antilope" de l'exercice budgétaire 1987/88¹²².

Sur le plan économique, le budget implique une surveillance accrue des engagements de l'État, la réduction du train de vie des administrations publiques, l'assainissement de la gestion des finances publiques via l'application stricte de l'orthodoxie budgétaire et la protection sans faille de la trésorerie de l'État¹²³. Car entre 1980 et 1986, des scandales autour des fraudes douanières, des paiements de fonctionnaires fictifs et l'attribution de logements auraient causé la volatilité d'environ 2000 milliards de FCFA dans les caisses de l'État, d'où l'introduction de peines de prisons pour toute personne reconnue coupable de fraude et la suppression de toute mission économique à l'étranger estimée couteuse et non rentable¹²⁴.

Sur le plan institutionnel, les textes accordant les avantages aux personnels de la fonction publique, selon le Statut Générale de la Fonction Publique (SGFP), sont révisés. Il s'agit notamment des textes sur la réception d'un salaire fixe et régulier, l'assurance maladie et l'assurance retraite, le droit à certain nombre de jours de congé payé chaque année, l'attribution de logement ou la réception d'une allocation logement pour couvrir les dépenses de logement, l'allocation de transport pour couvrir les frais de déplacement domicile-travail ou de déplacement professionnels, l'allocation pour aider à payer les frais de scolarité, etc.¹²⁵.

Selon le circulaire n°00027/MINFI/B du 1^{er} juillet 1987 des archives du MINFI, les virements de crédits, de dépenses du personnel et les dépenses de matériel administratifs sur l'utilisation du téléphone, des véhicules administratifs, de la gratuité de l'eau et de l'électricité, des frais de relève, de l'ordonnancement des pensions, des frais de déplacement, des dépenses de carburant ou d'habillement sont interdits¹²⁶. Une gestion stricte du patrimoine

¹²² *Cameroon tribune*, n°3763, jeudi 1^{er} et vendredi 2 janvier 1987, p.3.

¹²³ MINFI, Circulaire n°00027/MINFI/B du 1^{er} juillet 1987 portant instruction relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État, des organismes subventionnés et du budget annexe pour l'exercice 1987/1988, p.1.

¹²⁴ Brunel, *Les difficultés du Cameroun...*, p.140.

¹²⁵ Statut Général de la Fonction Publique, p.13.

¹²⁶ MINFI, Circulaire n°00027/MINFI/B du 1^{er} juillet 1987..., p.9.

renvoyant au contrôle de l'attribution des logements est adoptée. En dehors des exceptions énumérées dans le décret n°85/1284 article 11 alinéa 2, tous les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays s'effectuent en classe économique, tandis que les engagements de dépense dans l'alimentation des internats, des hôpitaux, des prisons et des casernements de l'imputation 01-603-00 sont bloqué de 5%¹²⁷.

Les répartitions des travaux de construction ou d'aménagement des bâtiments et des routes, les bons d'engagement sont appuyés d'un devis descriptif préalable accepté et visé par les services techniques compétents. À cet effet, une cellule de contrôle de prix est créée au sein de la Direction du budget et des contrôles provinciaux des finances dans l'optique de veiller au contrôle strict de la facturation des biens et services fournis à l'État, tout en identifiant les fournisseurs et leur existence juridique¹²⁸. En cas de demande suffisamment motivée par un ministère quelconque, les virements de crédits ne sont autorisés que par le Ministre des finances sur proposition du Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire¹²⁹.

Sur le plan politique, le ministre du commerce et de l'industrie, M. Nomo Ongolo Edouard, fait appel à plus de coopération dans la sous-région pour entraver les effets pervers de la crise et pour réduire la portée sur les jeunes nations, lors des travaux du Comité de commerce des douanes et de l'immigration tenu à Yaoundé entre le 16 et le 21 janvier 1987¹³⁰. Pour ce dernier, les échanges commerciaux doivent constituer la base même des coopérations économiques entre les État membres de la sous-région afin de limiter l'extraversion des économies et la dépendance sous-régionale vis-à-vis des marchés extérieurs. Cela explique donc la limitation progressive de barrières douanières par les instances politiques des État membres¹³¹.

Par ailleurs, toutes ces mesures prises sur le plan local et sous-régional n'ont pas permis de contenir l'évolution de la crise au Cameroun, d'où le recours au soutien du FMI en septembre 1988.

II. LES RAISONS JUSTIFIANT LE RECOURS AU FMI

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ *Cameroon tribune*, n°3763, jeudi 1^{er} et vendredi 2 janvier 1987, p.3.

¹²⁹ MINFI, Circulaire n°00027/MINFI/B du 1^{er} juillet 1987..., p.3.

¹³⁰ *Cameroon tribune*, n°3775, vendredi 16 janvier 1987, p.5.

¹³¹ *Cameroon tribune*, n°3779, mercredi 21 janvier 1987, p.7.

Face aux tentatives vaines d'auto ajustement et à la pression des institutions extérieures, les autorités camerounaises prennent le chemin de New York pour recourir au soutien financier et aux conseils économiques du FMI.

1. Les raisons microéconomiques et macroéconomiques

Face à l'échec de l'ajustement autonome, le Cameroun entre dans une spirale de crise économique sévère et d'instabilité politique et sociale.

1.1. Une crise économique sévère

L'application des mesures de rigueur élaborées par le gouvernement n'ont pas permis d'arrêter ou de contenir le mouvement enclenché par la diminution des recettes d'exportation, la détérioration de la balance des paiements, la gestion économique jugée inefficace, et l'endettement excessif au Cameroun.

En effet, les contraintes changeantes imposées par l'économie mondiale caractérisées par l'effondrement de 40% à 65% des cours des matières premières, notamment du cacao, du café, du coton, du caoutchouc et du pétrole en moins de 5 ans, entraîne la baisse des recettes d'exportation et la détérioration de la balance des paiements au Cameroun, d'où la déclaration mémorable du président Biya à la télévision nationale le 19 février 1987 : "la crise est là et elle a atteint le Cameroun"¹³². Fortement dépendant des cultures pérennes et des cultures vivrières, la fluctuation mondiale de leur cours accroît la pression sur les ressources financières du pays, d'où le déficit budgétaire et le problème de balance de paiement rencontré au Cameroun en 1987¹³³. C'est cela qui a été à l'origine d'un endettement élevé et de l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs important. Le prix du kilogramme de cacao à l'exportation chute de moitié, passant de 1102 FCFA en 1984/85 à 552 FCFA, tandis que les ressources financières du café chutent de 11% en 1987¹³⁴.

Concernant les cours de pétrole, il faut noter que le Cameroun a su profiter de la hausse des prix du baril de pétrole par les pays de l'OPEP entre 1978 et 1986. Mais après la chute du prix du pétrole de manière significative sur le marché international en raison d'une surabondance de

¹³² G. De Bernis et J. Léonard, "Le fardeau de la dette africaine : Une ruineuse course aux crédits extérieurs", in *Le Monde diplomatique*, 1986, consulté en ligne sur www.lemonde-diplomatique.fr, le 04 juin 2023 à 2h33.

¹³³ C. Juompan Yakam, "Les recettes de l'économie camerounaise pour éviter la crise", in *Jeune Afrique*, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 15 mai 2023 à 5h56.

¹³⁴ Njike Nyatchou, "L'évolution de la dette...", p.69.

l'offre sur le marché mondial en 1984, la répercussion se fait ressentir sur les recettes budgétaires du Cameroun dont le pétrole contribue à hauteur de 60% en moyenne¹³⁵. Le pétrole perd 2/5 de sa valeur, ce qui aggrave l'écart de la dette. Le prix du pétrole brut qui était en moyen de 35 dollars en 1985 s'établit à moyen de 20 dollars 1987, engendrant en filigrane la faillite des banques, l'explosion de la dette et la fermeture d'entreprises¹³⁶.

Au cours de l'exercice budgétaire de 1987/88, le secteur bancaire, qui ne compte qu'une banque centrale (BEAC) et quelques banques commerciales, notamment la Société Camerounaise de Banque (SCB), la Banque Internationale pour le Commerce et Industrie au Cameroun (BICIC), la Société Générale des Banques du Cameroun (SGBC), rencontre des disfonctionnements. Notamment de graves pénuries de liquidité, une crise de solvabilité, une crise de rentabilité, une faible capitalisation et une mauvaise structure du portefeuille avec une grande proportion des créances douteuses sans garanties. Le déficit entre les dépôts et les crédits croît de 100 à 326 milliards de FCFA entre 1985 et 1989¹³⁷.

Plusieurs banques agricoles mettent la clé sous le paillason à l'instar de la BCD, le FONADER, et le FOGATE. Le peu de banques qui survivent ne sont plus en mesure de prêter à des entreprises en difficultés à cause de la contraction des recettes d'exportation. Cela a favorisé la réticence des investisseurs étrangers deviennent, le retrait des établissements financiers étrangers du pays et l'augmentation des défauts de paiement, d'où les longs fils d'attentes devant les guichets.

Concernant la fermeture des entreprises, le manque de performance de ces agro-industries, créées à des sommes astronomiques et fortement dépendant des subventions l'État, font d'elles de véritables hémorragies pour les finances publiques. La SOCAME et la CELLUCAM, qui n'atteint pas les objectifs pour lesquels elles sont créées avant de disparaître, détériore le solde budgétaire qui passe d'un déficit de 15 milliards durant 1985/86 à 464 milliards durant l'exercice 1986/87¹³⁸. Par ailleurs, ces événements inédits dans l'histoire économique du pays empêchent le Cameroun de continuer de solder sa dette extérieure qui s'estime à plus de 302,7 milliards de FCFA en 1987. Cette situation onéreuse creuse l'écart du niveau de vie entre Camerounais, d'où les bouillonnements politiques et sociaux au Cameroun en 1988.

¹³⁵ Okala, "Analyse socio-économique...", p.70.

¹³⁶ P. Artus et Als, "Les effets d'un prix du pétrole élevé et volatil", *Rapport*, Paris, 2010, p.12.

¹³⁷ M. Tafam Koagne, "La problématique du financement de l'industrie manufacturière au Cameroun (1946-99)", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2005 p.30.

¹³⁸ Njike Nyatchou, "L'évolution de la dette...", p.73.

1.2.L'instabilité politique et sociale

Au-delà de l'urgence financier qui accule le gouvernement à cette époque, la presse nationale et internationale couvre également le bouillonnement d'un Cameroun en gestation des tensions qui s'aggravent entre l'État et la société aboutissant à l'instabilité politique et sociale. Parmi ces turbulences, on retient la manifestation de la faim de février 1988 marquée par des émeutes à travers le pays et les élections présidentielles anticipées.

Selon les enquêtes menées sur le terrain, les manifestations de la faim de février 1988 renvoie à une série de protestation qui éclatent dans plusieurs villes du pays en raison du difficile accès aux produits de première nécessité et de la détérioration des conditions de vie de nombreux Camerounais. En effet, l'extension des agglomérations et le faible niveau de revenu de la plupart des ménages font que seuls les beaux quartiers et les groupes sociaux aisés soient correctement desservis en eau, éducation, électricité et en soin de santé, tandis que la masse des défavorisés est délaissée dans un état élevé de morbidité¹³⁹.

Pour exprimer leur colère, les manifestants descendent dans les rues et appellent à des réformes économiques et politiques adéquates. Selon *Cameroon tribune*, ces manifestations débutent dans la ville de Ngaoundéré, région du Nord Cameroun, et se propagent rapidement dans d'autres régions du pays afin que les autorités gouvernantes prennent des mesures urgentes contre l'accès à l'emploi et l'accès aux services sociaux de base¹⁴⁰.

Concernant la problématique de l'emploi au Cameroun en 1988, les mesures de centrages affectent le marché du travail et augmente le taux de chômage parmi les jeunes diplômés de moins de 30 ans, soit 60% de la population. En effet, l'État camerounais réduit le budget public, réduit le personnel dans les entreprises publiques, et suspend les recrutements, à l'exception des prises en charge des élèves sortis des écoles de formation, selon les archives riches consultés au MINEFI¹⁴¹. Ainsi, les jeunes générations plus qualifiées se retrouvent de plus en plus exclus du marché de l'emploi tandis que la main d'œuvre vieillie baigne dans le secteur moderne. Cela a plongé une grande partie de la main-d'œuvre dans le secteur informel sans accès à la

¹³⁹P. Vennetier, "Cadre de vie urbain et problèmes de l'eau en Afrique noire", in *Annales de géographie*, 1988, p.171.

¹⁴⁰ *Cameroon tribune*, n°4167, 18 février 1988, p.1.

¹⁴¹ Sadou Hayatou, Ministre des finances, Circulaire n°396/MINFI/B du 12 juillet 1988 portant instruction relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État, des organismes subventionnés et du budget annexe pour l'exercice 1988/1989, p.6.

protection sociale ni à des conditions de travail décentes, motivant beaucoup de gens à rentrer au village¹⁴².

Durant l'exercice budgétaire de 1987/1988, le recul du rôle de l'État entraîne la réduction des budgets alloués au ministère de la santé et de l'éducation de 20% en 1987 puis de 29% en 1988, d'où la balkanisation de l'organisation du système de soins de santé et d'éducation dans le pays¹⁴³. Dans les hôpitaux publics, on relève une pénurie de personnel médical, d'équipements et de médicaments, rendant ainsi difficile l'accès aux soins de santé de base à bon nombre de Camerounais. La couverture santé dont bénéficiaient bon nombre de Camerounais est supprimée et la construction des centres médicaux d'arrondissement sont arrêtés par le ministère de la santé¹⁴⁴. Pourtant, en dehors des fonctions sanitaires, ces établissements jouaient également un rôle politique important. Ils étaient la manifestation de la présence de l'État, surtout de l'importance accordé à un arrondissement donné.

Dans le secteur éducatif, la réduction budgétaire confronte ce secteur à de nombreux défis durant l'exercice 1987/1988. Après de progrès notables réalisés au cours de la période 1980-1985, après la mise en place des politiques visant à améliorer l'accès à l'éducation pour tous les citoyens, la réduction budgétaire dans le ministère de l'éducation confronte le système éducatif à plusieurs défis. Notamment l'inégale accès à l'éducation, le manque de ressources financières et matérielles, la vétusté des infrastructures scolaires, le manque d'enseignants qualifiés et le surpeuplement des salles. Cela a entraîné dans les régions rurales et les zones défavorisées un manque d'accès à une éducation de qualité et une limite d'opportunités d'apprentissage pour de nombreux enfants, selon *Cameroon tribune*¹⁴⁵. Également, les infrastructures de fourniture en eau potable et en électricité sont insuffisantes ou inexistantes dans certaines régions du pays.

Sur le plan politique, l'élection présidentielle du 26 avril 1988 a lieu après coup d'État manqué de 1984 et l'avènement de la crise économique en 1985 où le président sortant et unique candidat M. Paul Biya est assuré d'être réélu, rapporte *Le Monde*¹⁴⁶. Ces résultats plébiscitaires à transparence contestée constituent une rupture paradigmatique dans la trajectoire politique

¹⁴² A. Kaffo, 48 ans, Mécanicien, Yaoundé, 15 janvier 2023.

¹⁴³ P. Nsoa, "Protection sociale : 12300 milliards de franc CFA à mobiliser sur dix ans", in *Eco matin*, consulté en ligne, le 13 mars 2023 à 18h03.

¹⁴⁴ R. Okalla et A. Le Vigouroux, "Cameroun : de la réorientation des soins de santé primaires au plan national de développement sanitaire", in *Bulletin de l'APAD*, n°21, 2001, p.6.

¹⁴⁵ M. Mbarga, "L'éducation au Cameroun : un système en déclin", in *Cameroon tribune*, 1988, p.1.

¹⁴⁶ Anonyme, "Cameroun : élections dans l'ordre", in *Le monde*, 26 avril 1988, consulté en ligne sur www.lemonde.fr, le 18 octobre 2022 à 09h23.

camerounaise. D'une part, les Musulmans qui perdent beaucoup de leur pouvoir, non seulement à Yaoundé mais aussi dans le Nord du pays, constituent un fief d'opposition contre le RDPC de Paul Biya dont les répercussions ne sont pas anodines après l'élection d'avril 1988. D'autre part, le mauvais management de la crise économique par le régime du président Biya met en rogne le bon nombre de Camerounais qui contestent cette élection et de la légitimité du régime en place, d'où les manifestations dans les grandes villes du pays¹⁴⁷.

2. Le poids des pesanteurs extérieures

L'involution économique du Cameroun au milieu de la décennie 1980, fait sombrer le pays dans une léthargie qui pose la question de la place et le rôle de ce pays pivot en Afrique subsaharienne et sur le plan international. Lorsque la France voit ses intérêts et celui de ses alliés menacés dans ce "pré carré" après l'échec de l'ajustement autonome, des mouvements conspirationnistes obligent le locataire d'Étoudi à recourir à l'assistance du FMI dont il a vivement critiqué en 1987.

2.1. Selon les considérations économiques

Le Cameroun est la chasse gardée du capital colonial français à cause de son abondance en ressource du sol et du sous-sol depuis 1922. Après l'indépendance de façade du 1^{er} janvier 1960, c'est finalement le 13 janvier 1960, soit 10 jours après l'assassinat de Felix Moumié en Genève par la "Main rouge", que les accords bilatéraux régissant les relations franco-camerounaises, jusqu'ici provisoires, sont signés de manière définitive entre le gouvernement de De Gaulle et celui d'Ahidjo¹⁴⁸. Il s'agit notamment de l'accord sur la dette coloniale pour remboursement des bénéfices de la colonisation, de l'accord sur la confiscation automatique des réserves financières nationales, de l'accord sur le droit de premier refus sur toute ressource brute ou naturelle découverte dans le pays, de l'accord sur la priorité aux intérêts et aux entreprises françaises dans les marchés publics et appels d'offres publics, et de l'accord sur l'obligation d'envoyer en France, un bilan annuel et un rapport d'État des réserves¹⁴⁹. De part ces accords,

¹⁴⁷ K. Schilder et R. Buijtenhuijs, "La démocratie aux champs : les présidentielles d'octobre 1992 au Nord-Cameroun", in *politique africaine*, vol.50, n°1, 1993, p.119.

¹⁴⁸ Mongo Beti, *main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, Yaoundé, Peuples Noirs, 1984, p.18.

¹⁴⁹ M. Raffinot et Als, "Les outils de la coopération française avec le Cameroun : 2001-2007", Évaluation ex post, *Rapport final*, p.9.

Paris devait garder un accès privilégié sur les matières premières du Cameroun au bénéfice d'entreprises françaises, auquel se joignent certains groupes du marché commun CEE.

Ainsi, lorsque le Cameroun devient un *El Dorado* pétrolier en 1977, plusieurs accords, jamais révélés, sont conclus avec les compagnies pétrolières française et allier telles *Elf Aquitaine*, *Shell*, *Total* ou encore *ExxonMobil*, qui investissent massivement dans le pays pour exploiter les vastes réserves de pétrole *offshore*¹⁵⁰. Tenace et exalté après la chute des cours mondiaux de pétrole et de matières premières en 1985, créant une régression des recettes d'exportations dans le pays, le gouvernement camerounais se démène à trouver des soutiens diplomatiques, financiers et matériels afin de combler le manque de recouvrement d'intérêts des compagnies étrangère se dévoile. Face à cette pression économique, le chef d'État renégocie les accords avec l'Élysée et les compagnies étrangères avant de prendre le chemin de New York en 1988.

A priori, le président Biya refuse dans un premier temps de recourir aux programmes du FMI en 1987 et décide de s'investir dans un ajustement local, mais cela tourne court à cause du déficit budgétaire et la mauvaise gouvernance. Mais dans le but de sauvegarder les nombreux et puissants intérêts des entreprises françaises, notamment avec Total, et surtout le groupe Bolloré qui contrôle l'exploitation du port de Douala et de la CAMRAIL, Paris va mettre la pression sur les autorités de Yaoundé lorsqu'il impose de lourdes taxes douanières aux produits sortant du Cameroun, afin qu'il recourt à l'assistance du FMI. À cela s'ajoute le retrait de plusieurs filiales des banques occidentales du système bancaire camerounais et la réduction des volumes d'aide française nette qui deviennent largement conditionnés¹⁵¹.

Ainsi, lorsque le gouvernement camerounais engage des négociations avec le Club de Paris et de Londres pour rééchelonner sa dette extérieure, la condition *sine qua none* qui lui est imposée par la France est celle de négocier un accord de prêt avec le FMI¹⁵². En fait, Paris exige que le Cameroun soit engagé dans un programme appuyé par le Fonds pour être habilité à bénéficier d'un accord de rééchelonnement. Ce qui explique donc la signature du premier accord de confirmation et du premier accord de rééchelonner de la dette extérieure, d'un montant de 621 milliards, du Cameroun en septembre 1988¹⁵³.

¹⁵⁰ P. Airault et J.-P. Bat, *Françafrique. Opérations secrètes et affaires d'État*, Paris, Tallandier, 2016, p.15.

¹⁵¹ Raffinot, "Les outils de la coopération française avec le Cameroun...", p.9.

¹⁵² Fambon, "Endettement du Cameroun..." p.17.

¹⁵³ M. Raffinot, *Soutenabilité de la dette extérieure : De la théorie aux modèles d'évaluation pour les pays à faible revenu*, Paris, DIAL, 1998, p.18.

2.2. Selon les considérations politiques

Au-delà des considérations économiques, le poids des pesanteurs politiques extérieures ont également contraint le gouvernement camerounais à recourir au soutien financier et aux conseils économiques du FMI en 1988. En 1960, les scandales de rétro-commission et les trafics d'influence permettent au président De Gaulle via son homme de main Foccart d'instaurer une *realpolitik* dans les sommets de l'administration camerounaise, ce qui a constitué un discret mais puissant lobby français au Cameroun¹⁵⁴.

En effet, la légende voudrait que la France, "patrie des droits de l'homme", ait généreusement offert l'indépendance à ses anciennes colonies d'Afrique noire en 1960. Mais les données dignes d'intérêts recueillies sur le terrain racontent une toute autre histoire, soit celle d'une guerre brutale, violente, meurtrière, qui a permis à Paris d'inventer un nouveau système de domination qui est la Françafrique. Cette guerre secrète se déroule au Cameroun entre 1950 et 1960. Confrontées à un vaste mouvement social et politique porté par l'UPC, les autorités françaises décident de passer en force en utilisant, comme en Algérie, des tortures, bombardements de masse, action psychologique, afin d'éradiquer militairement les contestataires et à installer un gouvernement pro-français à Yaoundé¹⁵⁵.

Ainsi, lorsque le président camerounais critique l'action du FMI en 1987, et déclare "qu'avec ou sans le FMI, le Cameroun sortira de la crise", une note diplomatique, traduisant le mécontentement de l'Élysée, parvient à Étoudi. Aussitôt, le président Biya effectue une visite de courtoisie à Paris et rencontre son homologue français François Mitterrand afin de "discuter de la manière dont la France pourrait aider le Cameroun à faire face à ses problèmes économiques". Et du retour de cette visite, les décisions prises par le président de la République camerounaise seront clairement opposées à sa position vis-à-vis des IBW. Ce qui nous permet de conclure que ces décisions ont été fonctions d'objectifs et de contraintes politiques non directement observables, car en 1988 le gouvernement décide de prendre le chemin de New York pour recourir aux programmes du FMI¹⁵⁶.

Au-delà de cette manœuvre diplomatique, l'ancienne métropole avait toutes les cartes en main pour déjouer les plans de Yaoundé vis-à-vis du FMI. À cette époque, et comme toujours,

¹⁵⁴ Airault et Bat, *Françafrique...*, p.15.

¹⁵⁵ T. Deltombe et Als, *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2016, p.2.

¹⁵⁶ Raffinot, "Les outils de la coopération française...", p.19.

la politique monétaire du Cameroun est totalement dépendante des fluctuations de la politique monétaire de la France, et étant le principal partenaire économique du Cameroun, la France menace d'imposer des sanctions sur les exportations camerounaises. À côté de cela, il est également judicieux de noter que toutes les autorités gouvernementales ou presque sont le produit des écoles françaises, ce qui a représenté un moyen de pression sur l'État Camerounais¹⁵⁷. La forte admiration des autorités camerounaises envers leur bienfaiteur et pourfendeur la France dont le soutien aux réalisations de projets est presque racheté depuis 1960 illustre à merveille cette maxime du président gabonais Omar Bongo "l'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur"¹⁵⁸.

Grâce à ces contraintes politiques exercées par la France, l'élite en place, souvent formé en France, s'est même convaincue de son incapacité à prendre des décisions nécessaires face à l'ancienne métropole qui maintient et affirme une position forte et ouverte, à la fois comme bailleur de fonds et référence culturelle principale. Parmi cette élite formée en France vient en tête de liste le nom du natif de Mvomeka'a qui est de loin le meilleur élève de la France à la fin des années 1980, et "le meilleur élève de François Mitterrand" selon *Jeune Afrique*¹⁵⁹.

Né le 13 février à Mvomeka'a dans l'arrondissement de Meyomessalale, département du Dja-et-Lobo, province du Sud, Paul Biya effectue ses études primaires à l'école de la Mission Catholique de Nden (Zoétéélé) où il obtient le CEPE en 1948, suit une formation au pré-séminaire Saint Tharcissius d'Edéa de 1948 à 1950, puis une formation au petit séminaire d'Akono de 1950 à 1954. En 1954, il intègre le lycée général Leclerc où il obtient un Baccalauréat 1^{ère} partie en juin 1955, puis un Baccalauréat 2^e partie en série philosophie en juin 1956, après quoi s'envole pour France où il poursuivra ses études en supérieures. À l'issue de ses études, il obtient une Licence et un Diplôme d'Études Supérieures en Droit Public à la Sorbonne, un Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris, plus connu sous le nom de "Sciences Po", option Relations internationales, et un Diplôme de l'Institut des Hautes Études d'Outre-Mer, section administrative¹⁶⁰. Ce qui fait donc de lui le meilleur élève de la France à

¹⁵⁷ L. S. Njengoue Nguekam, "La politique de parité monétaire en zone CEMAC et ses répercussions sur l'économie du Cameroun : Approche historique (1905-2002)", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009-2010, p.20.

¹⁵⁸ Une formule devenue célèbre dans la seconde moitié des années 1990, prononcé dans *Libération* en 1996.

¹⁵⁹ G. Dougueli, "Cameroun : biya forever ?", in *Jeune Afrique*, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 16 avril 2023 à 12h13.

¹⁶⁰ F. Mattei, *Le code Biya*, Paris, Belland, 2009, p.66.

la fin des années 1980, et “le meilleur élève de François Mitterrand” selon l’avocat Yondo Black¹⁶¹.

III. AUX ORIGINES DU FMI ET DES PROGRAMMES D’AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)

Dans le but de reconstruire l’Europe après la Deuxième Guerre mondiale, d’éviter la répétition des crises comme celle de 1929 et d’assurer le *leadership* des USA sur le monde, 44 pays alliés sous l’initiative du gouvernement américain planchent très tôt sur la création d’institutions financières internationales fortes et capables d’imposer des règles au secteur financier privé. C’est ainsi qu’en 1944 naissent à Bretton Woods le FMI et la Banque mondiale, sous l’administration de Franklin Roosevelt.

1. Aux origines du FMI

C’est en pleine seconde guerre mondiale, soit en 1941 que débute l’élaboration et la discussion sur les institutions internationales à mettre en place une fois la guerre terminée afin de répondre à la volonté des alliés d’établir un système de change fixe.

1.1. Contexte et circonstances de création du FMI

En effet, la profonde dépression économique étasunienne d’après première guerre mondiale a eu un effet contagieux sur l’ensemble du capitalisme mondial. Comment le comprendre ? Lorsque l’Allemagne interrompt le remboursement de sa dette de guerre envers la France, la Belgique, l’Italie et la Grande Bretagne, ces pays cessent de rembourser leur dette extérieure à l’égard des USA. C’est la raison pour laquelle les Etats-Unis réduisent radicalement l’exportations de leurs capitaux entre 1928 et en 1931¹⁶². Pendant que les pays endettés ne disposent plus d’assez de dollars pour rembourser, les Etats-Unis refusent de se faire rembourser en nature, ce qui explique donc la multiplication des dévaluations par pays dans le but de conquérir des parts de marchés aux dépends des autres¹⁶³.

¹⁶¹ G. Dougueli, “Cameroun : biya forever ?”, in *Jeune Afrique*, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 16 avril 2023 à 12h13.

¹⁶² E. Toussaint, *Banque mondiale, le coup d’État permanent. L’agenda caché du Consensus de Washington*, Liège, Syllepse, 2005, p.26.

¹⁶³ Toussaint, *Banque mondiale, le coup d’État permanent...*, p.26.

Pendant ce temps, les Etats-Unis créent en 1934 l'*Export-Import Bank of Washington* (*Eximbank*) afin de protéger et de défavoriser les exportateurs américains, et en contrepartie les exportations sont garanties par l'octroi des crédits à long terme à des étrangers pour qu'ils importent des produits des USA. C'est la raison pour laquelle l'*Eximbank* ne déboursait de l'argent qu'après avoir reçu la preuve que les produits sont embarqués vers l'étranger, soit vers l'Amérique latine et Caraïbe, la Chine et la Finlande¹⁶⁴. Au départ, la somme totale de prêts octroyés est de 60 millions de dollars, mais lorsque le volume augmente, la somme atteint les 200 millions en 1940. Par ailleurs, sous l'initiative des Etats-Unis, la Banque interaméricaine, regroupant la Bolivie, le Brésil, la Colombie, la République dominicaine, l'Équateur, le Mexique, le Nicaragua et le Paraguay est créée en 1940. Selon E. Toussaint, quatre raisons poussent l'administration de Roosevelt à la création de cette banque.

Primo, le gouvernement comprend qu'il doit prêter de l'argent pour qu'on lui achète ses produits, et doit aussi acheter les exportations des pays à qui il veut vendre ses marchandises. *Secundo*, Washington considère *Wall Street* et les grandes banques privées comme responsables de la crise de 1929 et de son prolongement. Il faut donc se doter d'un instrument public pour agir sérieusement. *Tertio*, le gouvernement de Roosevelt veut convaincre les gouvernements latino-américains d'entrer activement dans le jeu de relations renforcées avec les USA. Et *quarto*, une banque devait être créée pour s'assurer que les emprunteurs remboursent leurs dettes¹⁶⁵. Ce même principe sera également appliqué au FMI et à la Banque mondiale. Ainsi, suite aux résultats positifs qui s'en suivent, à l'instar d'une croissance économique et d'un regain d'une marge importante d'autonomie, l'administration Roosevelt débute activement en 1942 les discussions sur l'ordre économique et financier à établir dans l'après-guerre, d'où la création du FMI et la Banque mondiale à Bretton Woods en 1944.

Le FMI, ou Fonds de stabilisation, comme le *Plan white* le dénommait, est créé à Bretton Woods, dans l'État du New Hampshire aux USA, le 22 juillet 1944 après la signature des accords par des représentants de 44 pays réunis pour discuter de la reconstruction de l'économie mondiale après la Seconde Guerre mondiale¹⁶⁶. Mais bien avant cela, à l'entame de cette Conférence monétaire et financière des Nations unies, connue sous le nom de conférence de Bretton Woods, l'idéologie de l'économiste britannique John Maynard Keynes s'oppose à

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Ibid., p.28.

¹⁶⁶ P. Davalás Aguilar, "La révolution silencieuse de la banque mondiale et du FMI, et le « Buen Vivir ». Essai critique sur le développement", Thèse de Doctorat PhD en sciences économiques, Université Grenoble Alpes, 3 mai 2017, p.28.

celle de l'Américain Harry Dexter White lors des pourparlers. Notamment le *Proposals for an International Clearing Union*, qui propose une facilité d'accès au crédit, une compensation des créances et des dettes des pays, contre le *Proposal for a united nations stabilization fund* qui limite plutôt les recours au crédit et oriente l'action de l'institution monétaire vers l'équilibre des balances des paiements et la stabilisation des taux de change¹⁶⁷.

Après une longue phase de plaidoirie entre la délégation des USA menée par Henry Morgenthau et Harry White, et la délégation britannique menée par Lord John Maynard Keynes, c'est finalement le plan de White instituant le FMI et la Banque mondiale qui est ratifié par une large majorité du Congrès en 1945, cela malgré l'hostilité de *Wall Street* et le parti républicain face à plusieurs éléments fondamentaux du projet White¹⁶⁸. Malgré la dénaturation du projet original par les concessions faites par Roosevelt sur la création d'une monnaie propre à la banque, le recours à son propre capital pour faire des prêts et la stabilisation du cours des matières premières, ce n'est qu'en 1947 que *Wall Street* appuiera vraiment la Banque et le Fonds. Par ailleurs, Moscou dont la Maison Blanche a tant garanti la participation ne ratifie les accords finaux et dénonce les institutions de Bretton Woods (IBW) comme "filiales de Wall Street, et subordonnée à des objectifs politiques qui en font un instrument d'une seule grande puissance", à l'assemblée générale de l'ONU en 1947¹⁶⁹. Dès lors, quels ont été les objectifs et les missions attribuées aux FMI ?

1.2. Les objectifs et les missions attribuées au FMI

Selon le mémorandum du Conseil des relations étrangères du 1^{er} avril 1942, le FMI devait être créé pour

"réglementer les investissements internationaux de capitaux privés en prévoyant des possibilités judiciaires et d'arbitrage pour le règlement des différends entre créanciers et débiteurs et pour écarter le danger de l'utilisation par les pays créanciers de leurs revendications comme base pour des exigences politiques, économiques ou illégitimes."¹⁷⁰

Ainsi, lorsque les accords instituant cette institution sont ratifiés en 1945, l'article 1 de la charte des statuts stipule que les principaux objectifs arrêtés sont :

- la promotion de la coopération monétaire internationale ;
- la facilitation, l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international ;

¹⁶⁷ B. Elie, "Le Fonds monétaire international, 50 ans déjà ! Au fil des événements...", in *Interventions économiques. Pour une alternative*, n°26, 1995, p.8.

¹⁶⁸ M. Lelart, *Le Fonds monétaire international*, Paris, PUF, 1995, p.3.

¹⁶⁹ E. S. Mason et R. E. Asher, *The World Bank since Bretton Woods*, 1973, p.29.

¹⁷⁰ Extrait du mémorandum du Conseil des relations étrangères daté du 1^{er} avril 1942, p.2.

- la promotion de la stabilité des changes, le maintien, entre les États membres, des régimes de change ordonnés et d'éviter les dépréciations concurrentielles ;
- l'aide à établir un système multilatéral de règlements des transactions courantes entre les États membre et à éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce international ;
- donner confiance aux États membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiement sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale¹⁷¹.

Ces objectifs ont permis au Fonds de se fixer trois types de mission, notamment la mission de financement, la mission de régulation et la mission de consultation. Concernant la mission de financement, le Fonds prête aux États membres ce qu'il possède à l'équivalent de 200% de leur quote-part en monnaie nationale, réparti en 5 tranches de 25%¹⁷². Pour ce qui est de la mission de régulation, il s'agit des obligations des membres en matière de régimes de change, de surveillance des politiques de taux de change des pays membres et de régulation de la finance via le mécanisme de la conditionnalité¹⁷³. Et lorsque les PAS sont mis en exécution, le FMI effectue également des missions de consultation, afin d'être update sur l'utilisation ressources empruntées et l'évolution économique de l'État.

En effet, ces missions devaient permettre de maintenir un contexte favorable à l'essor du commerce mondial et de reconstruire l'Europe après la guerre. C'est donc dans ce sens qu'œuvre le FMI durant la période des "trente glorieuses" européenne. Par ailleurs, la circulation de 53 milliards de dollars dans le monde, soit un montant 5 fois plus que les stocks d'or des Etats-Unis en août 1971, entraîne la perte de confiance envers le billet vert. C'est la raison pour laquelle les USA mettent fin au système de change fixe, soit la convertibilité du dollar en or, lors des accords de Jamaïque en 1976 et en contrepartie redéfinissent le rôle des programmes d'ajustement dont l'exigence veut que, lorsqu'un pays est confronté à des difficultés financières pouvant compromettre la stabilité de son système, le FMI lui accorde des prêts pour garantir sa solvabilité et empêcher l'éclatement d'une crise économique¹⁷⁴. Cette institution devient donc la " banque centrale des banques centrales et trésors publics".

2. Les visées des PAS du FMI

¹⁷¹ Article I des statuts du FMI de 1945.

¹⁷² R. Maryse, "Le Fonds monétaire international et la conditionnalité", in *Revue générale de droit*, vol.22, n°2, 1991, p.440.

¹⁷³ Articles IV des statuts du FMI de 1945.

¹⁷⁴ E. Toussaint et D. Millet, "Histoire critique du FMI et de la Banque mondiale", in *Manuel d'histoire critique*, 2014, consulté en ligne sur www.cadtm.com, le 30 janvier 2023 à 08h12.

À l'origine, les programmes d'ajustement structurel sont conçus pour aider les pays en développement à manager les problèmes récurrents d'endettement et de mouvements de capitaux. Mais face aux problèmes économiques pressants de déséquilibres économiques, de corruption et de mauvaise gouvernance, ces programmes se convertissent en un ensemble de mesures de réduction des déséquilibres macro-économiques et de libéralisation économique.

2.1. Le consensus de Washington : le fondement théorique des PAS

Au moment où se déroule la Conférence monétaire et financière des Nations unies, connue sous le nom de conférence de Bretton Woods, du 1^{er} au 22 juillet 1944, deux idéologies d'Économistes de renom s'opposèrent, d'un côté celle du Britannique Keynes et de l'autre celle de l'américain Harry White. Et lorsque le plan américain est préféré par la majorité du Congrès en 1945 au détriment des visées britanniques, les Etats-Unis, uniques pays créditeurs, voulaient contrôler le capital qu'il proposerait en imposant une formule de prêts conditionnés, mais l'opposition de la Grande Bretagne, de l'URSS, du parti républicain et l'hostilité de Wall Street obligent le choix d'une formule des "prêts automatiques"¹⁷⁵. Cela explique donc l'absence des politiques d'ajustement dans la charte initiale du FMI.

Mais face à l'insistance des problèmes récurrents de mauvaise gouvernance, de corruption et d'endettement des États africains, le FMI introduit dans sa charte des règles et procédures d'utilisation de ses ressources en 1968 : c'est ce qui constituera donc les premiers programmes d'ajustement¹⁷⁶. En effet, ces conditions devaient permettre aux États membres de rembourser leurs dettes auprès des banques privées dans lesquelles ils s'étaient endettés pour financer leur développement. Mais alors en 1970, la majorité des pays subsahariens sont confrontés aux problèmes de dégradation des termes de l'échange, d'endettement croissant, de choc pétrolier, de crise économique et de détournements de fonds. Ce qui permet donc l'interruption des remboursements du capital et les intérêts des emprunts contractés par ces États durant toute la décennie 70. C'est donc pour cette raison que le FMI décide d'impliquer la Banque mondiale dans l'élaboration de ses nouveaux programmes d'ajustement en 1979 afin de permettre un retour d'investissement¹⁷⁷.

¹⁷⁵ M. Lelart, *Le système monétaire international*, Paris, La Découverte, 2003, p.16.

¹⁷⁶ J. E. Stiglitz, *La grande désillusion*, New York, W. W. Norton & Company, 2002, p.18.

¹⁷⁷ B. Dujardin et Als, "Ajustement structurel, ajustement culturel ?", in *Santé publique*, n°.15, 2003, consulté en ligne sur www.cairn.info.com, le 16 novembre 2022 à 10h01.

2.2. Le modèle intégré FMI-Banque mondiale des PAS

Le régime de Bretton Woods implose durant la décennie 1970 face aux problèmes croissants de crises pétrolières, de fluctuation du dollar, de solvabilité des PVD et du détachement du dollar de l'or¹⁷⁸. Par ailleurs, pour reconstruire un nouvel ordre économique mondial, la France propose le retour à l'étalon d'or, chose que n'approuvent pas le président Nixon qui veut supprimer toute référence à l'or afin de résoudre le problème de fluctuation monétaire que traverse les Etats-Unis à cette époque. Néanmoins, après une longue période de controverses et de rumeurs conspirationnistes, la Conférence de Jamaïque vient enfin prononcer le verdict en faveur des USA en 1976. Les accords signés à l'issue de cette conférence permettent donc d'imposer la vision américaine d'un nouveau système monétaire international qui maintient la prééminence du dollar, démonétise l'or et adopte le Droit de Tirage Spécial (DTS) comme principale monnaie de réserve du FMI¹⁷⁹. Du coup, le Fonds perd son rôle de gardien du système de taux de change fixe et retrouve un nouveau rôle dans les années 1980-1990 lorsqu'il fait dépendre son aide de l'adoption de programme d'ajustement structurel élaboré avec la BM.

Impuissant face à l'ampleur des déséquilibres occasionnés par la crise de la dette, le FMI fait évoluer son action qui ne peut plus se limiter à une simple contraction de la demande extérieure pour rétablir l'équilibre extérieur. Elle décide de se situer dans la durée et d'impliquer une orientation plus prononcée vers la restauration de l'offre et de la croissance dans l'économie. Pour ce faire, le Fonds décide de combiner ses modèles monétaires aux modèles réels de la Banque mondiale lors de la réforme de ses statuts en 1979, ce qui confère à l'ajustement le caractère qui lui faisait défaut dans le modèle monétaire simple¹⁸⁰. Les deux principaux objectifs poursuivis par ce modèle intégré d'ajustement sont d'aider les PVD à retrouver une situation économique plus saine d'une part et d'assurer la survie du système bancaire international mis en péril par des placements inconsidérés d'autre part¹⁸¹. Dans ces nouveaux programmes sont inclus des principes comme la libéralisation du commerce, la privatisation des entreprises publiques, la réduction des dépenses publiques et la réforme

¹⁷⁸ S. Hammami, "Les nouvelles orientations du FMI, et de la BM en matière d'ajustement et de croissance dans les pays en développement : le cas de la Tunisie (1986-1992)", Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université de Nice, 1994, consulté en ligne sur www.theses.fr, le 23 mars 2023 à 07h01.

¹⁷⁹ Vaisse et Morelle, *Dictionnaire des relations internationales...*, p.333.

¹⁸⁰ S. E. Banyongen, "Les institutions de Bretton-Woods : Étude de cas de l'IPPTE au Cameroun (la rencontre d'une logique de l'information stratégique avec les dynamiques socio-culturelles)", Thèse de Doctorat en art de communication, Université d'Ottawa, Canada, 2007, p.12.

¹⁸¹ Dujardin, "Ajustement structurel, ajustement culturel...", consulté en ligne sur www.cairn.info.com, le 16 novembre 2022 à 10h01.

fiscale, dans le but de stimuler la croissance économique, d'augmenter les investissements étrangers et d'améliorer l'efficacité des entreprises¹⁸².

Pour conclure ce chapitre, où il était question de traiter des raisons ayant entraîné le recours du Cameroun au FMI, il ressort qu'après avoir connu une prospérité économique forte et rapide entre 1977 et 1985 avec un PIB moyen de 8%, grâce à l'abondance des ressources nationales et le pragmatisme des dirigeants, la détérioration des termes de l'échange, la chute du prix du baril de pétrole, la dévaluation du dollar américain et l'échec de l'ajustement autonome entraînent l'arrêt de l'État providence au Cameroun. Ainsi, pris en étau entre une sévère crise interne et poids des pesanteurs extérieures durant l'exercice budgétaire 1987/1988, les autorités camerounaises se résolvent enfin à prendre le chemin de New York pour recourir au soutien financier et aux conseils économiques du FMI en 1988 selon les journaux.

CHAPITRE II : VERS UNE COOPERATION EFFECTIVE ENTRE CAMEROUN ET FMI

¹⁸² Ibid.

Face à la réticence vaine du président Biya, l'échec de l'ajustement autonome, et le poids des pesanteurs extérieures, les autorités camerounaises vont solliciter l'intervention du FMI, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel en 1988. Créé à l'origine pour pallier à des faiblesses temporaires dans les marchés financiers, le Fonds s'est transformé en champion du néo-libéralisme, exigeant pour délivrer ses aides, que les pays en difficulté privatisent leurs biens publics, éliminent les frais de douanes et les prix fixes, ouvrent tous les marchés à la concurrence étrangère¹⁸³. En d'autres termes, son intervention au Cameroun devait être une histoire de longue haleine. Dès lors, quelle est la nature des accords conclus entre les deux parties et les conditions qui en découlent entre 1988 et 2006 ?

I. LA NATURE DES ACCORDS CONCLUS ENTRE LE CAMEROUN ET LE FMI

Après la détérioration des termes de l'échange, la chute du prix du pétrole et la dévaluation du dollar américain, un déficit budgétaire et des tensions de trésorerie s'emparent des finances camerounaises dès l'exercice budgétaire 1985/86. Ainsi, l'échec relatif des politiques d'ajustement autonomes, mises en place à partir de 1987, conjugué à la pression des bailleurs de fonds, notamment de la France, les autorités camerounaises se résolvent donc à accepter le principe d'une négociation avec le FMI, malgré la réticence du président Biya en 1987 lorsqu'il affirme devant l'Assemblée nationale que "le Cameroun n'ira pas au FMI", rapporté par *Cameroon tribune*¹⁸⁴. Après des études ayant abouti à la rédaction de la Déclaration de Stratégie et de Relance Économique (DSRE) c'est finalement le 24 septembre 1988 que le premier accord de confirmation est signé, après plusieurs mois de laborieuses négociations.

1. Les accords de confirmation ou *Stand-by Arrangement*

Selon Ngoudji Tameko et Baye Menjo, un accord de confirmation est une facilité de prêt créée en 1952 pour apporter une aide financière sous conditions à un pays qui en fait la demande, dans le but de corriger les déséquilibres macroéconomiques et de restructurer

¹⁸³ Stiglitz, *La grande désillusion...*, p.2.

¹⁸⁴ Anonyme, "Le Cameroun n'ira pas au FMI" disait Paul Biya, qui amène le Cameroun de nouveau au FMI", in *Le Bled Parle*, 27 juin 2017, consulté en ligne sur www.lebledparle.com, le 19 mars 2023 à 15h06.

l'économie en vue de la rendre plus prospère¹⁸⁵. Mais au-delà de ce point de vue, l'article xxx, section b des statuts du FMI définit également un accord de confirmation comme étant une décision par laquelle le Fonds donne à un État membre l'assurance qu'il pourra, conformément à ladite décision, effectuer des achats au compte de ressources générales pendant une période spécifiée, jusqu'à concurrence d'un montant spécifié. C'est ces accords qui posent les bases d'une coopération effective entre le Cameroun et le FMI durant la période 1988-2006.

1.1. L'accord de confirmation du 24 septembre 1988

Lorsque le Cameroun est confronté à une crise économique sévère en 1987, les autorités camerounaises définissent les premières mesures d'ajustement, sous la pression de la banque mondiale afin de limiter les irrégularités et les gaspillages. Les principaux objectifs définis sont essentiellement économiques, notamment le redressement des finances de l'État et des entreprises publiques, le soutien des activités économiques, et la poursuite des efforts en faveur des secteurs productifs de l'économie nationale¹⁸⁶. Par ailleurs, exécuté durant une période de contraction économique mondiale et nationale sévère, ce budget subit la foudre des méandres conjoncturelles. Ainsi, le Cameroun enregistre des pertes colossales de recettes fiscales à hauteur de 150 milliards de FCFA en valeur absolue, selon le Circulaire de l'exercice budgétaire 1987/1988¹⁸⁷. Face à cette situation onéreuse, conjugué par les pressions politiques, la haine alimentée par le nationalisme et les velléités de la crise économique, le gouvernement camerounais signe le premier accord de confirmation avec le FMI en 1988¹⁸⁸.

En effet, c'est le 24 septembre 1988 que le ministre des Finances camerounais, Sadou Hayatou¹⁸⁹ et le Directeur général du FMI, Michel Camdessus, français d'origine, concluent le premier *stand-by agreement* d'un montant de 69,525 millions de DTS pour une période de 2 ans. Additionnellement, le Cameroun demande un financement compensatoire de 46,35 millions de DTS, pour pallier la perte de recettes fiscales de l'exercice 1987/88¹⁹⁰. Ce qui fait un total de 115,875 millions de DTS répartis en 6 tranches. Les objectifs fondamentaux de cet accord sont essentiellement économiques, soit la réduction du solde du compte courant à 4,3%

¹⁸⁵ C. Y. Ngoudji Tameko et F. Baye Menjo, "Inégalité et polarisation des dépenses au Cameroun pendant et après les programmes d'ajustement structurel", in *Économie Appliquée*, vol LXIV, n°4, p. 135.

¹⁸⁶ Circulaire n°00027/MINFI/B du 1^{er} juillet 1987...p.1.

¹⁸⁷ Ibid.

¹⁸⁸ J. P. Kipokola, "structural adjustment: a treasury experience", in *Ids bulletin*, vol 25, n°3, 1994, p.25.

¹⁸⁹ Ministre des Finances de la république du Cameroun, du 4 décembre 1987 au 7 septembre 1990.

¹⁹⁰ G. De Monchy et F. Roubaud, *Cameroun. Évolution économique rétrospective et perspectives macroéconomiques à l'horizon de 1995*, Paris, DIAL, 1991, p.43.

du PIB en 1988/89 et à 3% en 1991/92, et la stabilisation des finances publiques afin de résorber totalement le déficit en 1991/92¹⁹¹. Sur le terrain, les programmes d'ajustement issu de cet accord cherchent à rationaliser et restructurer les entreprises publiques, à réhabiliter le système bancaire, et à reformuler le système d'incitations, d'où le découpage par tranches de financement afin de permettre aux autorités du Fonds de suivre pas à pas l'état d'exécution du programme, et éventuellement d'en négocier les termes¹⁹².

Mais après le bilan effectué en mai 1990 par les administrateurs du Fonds au titre de l'article IV, le Fonds décide d'abroger unilatéralement l'accord parce qu'il juge que ses termes ne sont pas respectés sur la durée au point de vue macroéconomique. Ni les objectifs de recettes publiques, ni le programme de restructuration des entreprises publiques ne sont atteints, selon le rapport d'évaluation¹⁹³. Cette convention est finalement mise en retrait en juin 1990 sans avoir été réactivé et sans que soit décaissés les 30,9 millions de DTS restants.

Selon *Le Figaro*, les lourdeurs relevées lors de l'exécution de ce programme sont issues d'un sabotage de la part de l'opposition qui estime que ce contrat n'est rien d'autre qu'un moyen pour le Chef d'État de consolider son pouvoir et d'y rester indéfiniment, d'où la forte opposition de la part de l'opposition et de la société civile¹⁹⁴. Au-delà de ce point de vue, *Cameroon tribune* rapporte également des irrégularités constantes comme les fraudes fiscales, la corruption, les repressions gouvernementales, et les détournements de fonds publics comme les causes de l'échec de ce programme¹⁹⁵. Par ailleurs, pour corriger les distorsions qui continuent de sévir, un second accord est négocié entre les deux parties en 1991.

1.2. L'accord de confirmation du 12 décembre 1991

Après l'échec du premier accord de confirmation, le pays se confrontée à une dégradation record du solde budgétaire de -15% par rapport au PIB, d'un ratio d'endettement de 59% par rapport au PIB et d'un taux de croissance de -3% en 1991, d'où la montée de l'incivisme fiscale

¹⁹¹ M. J. Abena Etoundi, "Production et commercialisation des produits de base au Cameroun. Le cas du cacao dans le Nyong et So'o de 1960 à 2000", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2002, p.73.

¹⁹² De Monchy et Roubaud, *Cameroun. Évolution économique...*, p.45.

¹⁹³ FMI, "Cameroun", *Rapport d'évaluation, 1990*, p.30.

¹⁹⁴ Anonyme, "Sabotage de l'accord de confirmation", in *Le Figaro*, 20 juin 1990, consulté en ligne sur www.lefigaro.fr, le 13 novembre 2022 à 7h08.

¹⁹⁵ J. Nkoumou, "Sabotage du programme d'ajustement structurel : les conséquences sur l'économie camerounaises", in *Cameroon tribune*, n°5010, 14 juin 1990, p.3.

dans le pays à cette période¹⁹⁶. Pour y remédier, le gouvernement camerounais négocie un second accord de confirmation avec la direction du FMI. Il est conclu à Washington le 12 décembre 1991 entre la délégation du Premier ministre Camerounais Sadou Hayatou et le Directeur général du FMI, Michel Camdessus pour un montant de 70 milliards de FCFA répartis en deux tranches. Les objectifs visés dans ce deuxième programme sont : la stabilisation du déficit budgétaire à 210 milliards de FCFA, la restauration des équilibres macroéconomiques, la stabilisation des comptes extérieurs, la réalisation d'un taux de croissance moyen de 5%, le rétablissement des équilibres externes et internes pour une croissance durable, et le contrôle de l'encours à l'endettement¹⁹⁷. Le premier décaissement d'un montant de 10 milliards de FCFA est effectif en 1992, dans le but de soutenir les programmes d'ajustement.

Mais après la mission d'évaluation effectué par les administrateurs du Fonds en septembre 1992, le contrat est une fois de plus résilié par le FMI qui juge que le Cameroun est à nouveau sorti du cadre macroéconomique négocié avec eux. Les engagements de la deuxième tranche, soit de 12,5 MECU, restante sont suspendus par l'ensemble des bailleurs de fonds¹⁹⁸. Selon les journaux, ce second échec aux origines plurielles fait du Cameroun un mauvais élève aux yeux du FMI. *La Nouvelle Expression* évoque la paralysie étatique, après les mouvements des villes mortes et les revendications démocratiques, comme entrave majeure à la bonne exécution de ce second programme¹⁹⁹.

Ces bouillonnements entre État et société indispose donc le FMI qui estime que les résultats espérés ne pourraient être atteints par le Cameroun, d'où la rupture du dialogue entre les parties et le gel des décaissements. Les USA, l'Allemagne et l'UE suspendent leur aide sur la base d'un rapport faisant état de fraudes électorales lors des élections présidentielles d'octobre 1992. Ce n'est qu'après la dévaluation du franc CFA en 1994 et la déclaration de politique économique et financière du gouvernement la même année que le dialogue reprend avec les bailleurs de fonds²⁰⁰.

¹⁹⁶ D. Avom et D. Gbetnkom, "La surveillance multilatérale des politiques budgétaires dans la zone CEMAC : bilan et perspectives", in *Mondes en Développement*, n° 123, consulté en ligne sur www.cairn.info, le 24 mai 2023, 18h.

¹⁹⁷ BAD, "République du Cameroun : Programme d'ajustement structurel II (PAS II)", *Rapport d'achèvement*, février 2001, p.4.

¹⁹⁸ J.-L. Dubois, "Que penser de l'appui européen à l'ajustement structurel ? Cas du Cameroun", *Document de travail 97/01*, p.6.

¹⁹⁹ D. Nouwou et L. Mbiapa, "Rappel historique : les 13 modifications de la constitution camerounaise", in *La Nouvelle Expression*, 24 février 2016, consulté en ligne sur www.camer.be, le 23 janvier 2023 à 03h10.

²⁰⁰ BAD, "République du Cameroun...", p.25.

1.3. L'accord de confirmation du 25 mars 1994

Sans alternatives réelles pour contrecarrer les effets pervers de la crise après la suspension du second accord de confirmation, pour non-respect des exigences fixées avec les bailleurs et le problème de fraude électorale, le chef du gouvernement camerounais Simon Achidi Achu, et le Directeur général du FMI Michel Camdessus conclut un nouvel accord de confirmation à Washington le 25 mars 1994 pour une somme de 121 millions de dollars sur 1 an et demi²⁰¹. Les objectifs fondamentaux de cette troisième convention sont à la fois politiques et économiques.

Sur le plan politique, les objectifs visent à garantir la paix et la stabilité dans le pays. Sur le terrain, le gouvernement met en place un Gouvernement d'Union Nationale (GUN) pour inclure des représentants de tous les partis politiques et différentes régions du pays, créé une Commission Nationale de Médiation (CNM) chargée de résoudre les conflits politiques et sociaux, réforme le système électoral pour garantir des élections libres et transparentes, met en place un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, instaure l'amnistie pour tous les prisonniers politiques et exilés, et promeut la diversité culturelle et linguistique du pays²⁰². Par ailleurs, malgré la réduction de la violence politique et le favoritisme d'une plus grande participation politique des différents groupes au Cameroun sur la courte durée, des défis tels que les tensions anglophones et francophones demeurent d'actualité.

Sur le plan économique, les objectifs spécifiques concernent le dégagement d'un excédent budgétaire au niveau du solde primaire et l'organisation d'une meilleure répartition des dépenses entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement à travers la réduction de la masse salariale des fonctionnaires²⁰³. Pour atteindre ces objectifs, les stratégies sont portées sur l'élaboration des politiques budgétaires, monétaires, sociale, de l'endettement, et de réformes structurelles.

Mais au mois de juin 1994, les administrateurs du Fonds reprochent à l'État du Cameroun des retards dans la mise en œuvre des réformes économiques, notamment en matière

²⁰¹ S. Dupont, "Le Cameroun signe une lettre d'intention avec le Fonds monétaire international", in *Les Échos*, 8 septembre 1995, consulté en ligne sur www.lesechos.fr, le 27 mars 2023 à 10h58.

²⁰² AFP, "Cameroun : Accord de confirmation pour la paix et la réconciliation", in *Jeune Afrique*, 3 août 1994, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 16 février 2023 à 23h39.

²⁰³ Fouelefack Tsamo, "L'économie camerounaise de la décennie 1990...", consulté en ligne sur www.torroa.com, le 18 Cameroun avril 2022 à 08h35.

de recettes budgétaires et de restructuration du secteur public, rapporte *Les Échos*²⁰⁴. L'accord est abrogé en mai 1995. Mais seul le financement de l'UE via le STABEX permet à l'État camerounais de donner des signes de bonne volonté en 1995 en redressant ses recettes fiscales, d'où la conclusion du quatrième contrat avec le Fonds en juillet 1995.

1.4. L'accord de confirmation du 27 juillet 1995

Après de longues et difficiles négociations, le gouvernement de Yaoundé, représenté par Simon Achidi Achu signe mercredi 27 juillet 1997 une lettre d'intention avec le FMI, représenté par Michel Camdessus en vue d'obtenir de nouveaux crédits d'un montant de 97 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un PAS²⁰⁵. En théorie, les objectifs fondamentaux concernent la réalisation d'un taux de croissance réelle du PIB de 5%, la réduction de l'inflation de 8% et la stabilisation du déficit des transactions extérieures courantes à environ 2,5% du PIB. Et pour atteindre ces objectifs, le gouvernement renforce substantiellement la position de ses finances publiques, élabore une politique monétaire restrictive et réforme le secteur public, le secteur agricole et celui des transports²⁰⁶.

Mais après la mission d'évaluation du 2 mars 1996 effectuée par les administrateurs du Fonds, cet accord est abrogé par le FMI à cause des lourdeurs observés dans son exécution. Selon *Jeune Afrique*, ces lourdeurs sont caractérisées par les retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, le non-respect des engagements pris par le gouvernement, les problèmes de corruption, l'instabilité politique, les tensions sociales, et la mauvaise gestion des ressources publiques²⁰⁷. Compte tenu de ces distorsions, le Fonds juge que l'atteinte des objectifs fixés dans ce quatrième programme en matière de finances publiques et d'ajustement structurel ne pourront être atteints. Ainsi, face aux échecs répétés des accords de confirmation et de la sévérité des effets néfastes de la crise au Cameroun comme dans bien d'autres pays sous ajustement, le Fonds décide d'adopter en 1996 des mesures de centrages de politique économique afin de justifier sa légitimité.

²⁰⁴ Dupont, "Le Cameroun signe une lettre d'intention..." consulté en ligne sur www.lesechos.fr, le 27 mars 2023 à 10h58.

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ Anonyme, "Le Cameroun signe un nouvel accord avec le FMI pour renforcer sa politique économique", in *Cameroon tribune*, n°6886, 29 juillet 1995, p.5.

²⁰⁷ AFP, "Cameroun : le FMI suspend son aide financière", in *Jeune Afrique*, 4 mars 1996, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 23 décembre 2022 à 14h32.

2. Les accords économiques et financiers triennaux

Face au ralentissement économique mondial et aux difficultés sociales qui sévissent dans les États sous ajustement, le Fonds réforme son mode d'intervention en 1996 lors de la 51^e réunion du Comité intérimaire du Conseil des gouvernements sur le système monétaire international. Il se charge d'assurer le redressement de l'économie en s'attaquant énergiquement aux faiblesses structurelles du secteur financier et social, d'où l'adoption de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) et la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (IPPTE) proposé au Cameroun en 1997²⁰⁸.

2.1. La Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), 1997-2000

Il s'agit d'un type d'accord octroyé par le FMI au sein de l'IPPTE dans le but d'aider les États en crise à mettre en place des réformes structurelles efficaces de lutte contre la pauvreté sur une période de 3 ans. Lorsque le Cameroun devient *off Track* en 1996, le premier ministre Peter Mafany Musonge conclut avec Michel Camdessus une facilité de 529,42 millions d'Unité de Compte (UC) le 1^{er} juillet 1997²⁰⁹. Les objectifs fondamentaux sont essentiellement économiques, soit la limitation du déficit budgétaire courant du PIB, le maintien d'un taux de croissance économique à 5%, et la baisse de l'inflation à un seuil de 2% jusqu'en 2000. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement élabore des politiques de transparence financière, de rigueur budgétaire et de privatisation d'entreprises publiques, selon *Jeune Afrique*²¹⁰. Cette facilité fait recours à l'assistance de plusieurs bailleurs de fonds comme indique le tableau ci-dessous :

Tableau n°4 : Les engagements financiers des bailleurs de fonds pour la FASR au Cameroun

Bailleurs de Fonds	FAD	FMI	BM	UE	France
--------------------	-----	-----	----	----	--------

²⁰⁸ Comité intérimaire du Conseil des gouvernements, "le système monétaire international", *Rapport sur la cinquante unième réunion*, Washington, 4 octobre 1998, p.197.

²⁰⁹ Document de Stratégie pour Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2003, p.i.

²¹⁰ P. Perdrix, "Le retour du FMI", in *Jeune Afrique*, 31 octobre 2005, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 4 janvier 2023 à 15h36.

Sommes allouées en millions d'ECU	13,02	157,1	206,2	19,04	134,06
--	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

Source : Fonds Africaine de Développement 2001.

Selon le tableau ci-dessus, le FAD avait un engagement de 13,02 millions UC, le FMI de 157,10 millions UC, la BM de 206,20 millions UC, l'UE de 19,04 millions UC, et France de 134,06 millions UC. Mais selon les données recueillies sur le terrain, seul 493,22 millions d'UC sont déboursés et 170 millions bloqués par la Banque mondiale pour retards de privatisation d'entreprises publiques²¹¹. Cela a perturbé le bon déroulement du programme qui permet tant bien que mal au Cameroun d'atteindre le point de décision en octobre 2000, d'où l'annulation de sa dette extérieure d'environ 900 millions de dollars par le Club de Paris et la signature d'une nouvelle facilité.

2.2. La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), octobre 2000

La presque bonne exécution de la FASR restaure la crédibilité du Cameroun au sein de la communauté financière internationale, d'où la signature de la FRPC au titre de l'initiative PPTE renforcée entre Peter Mafany Musonge et Michel Camdessus d'une somme de le 1^{er} octobre 2000 dans le but de soutenir les programmes destinés à renforcer de manière substantielle et continue la position de la balance des paiements et de contribuer à une croissance durable²¹². Les principaux objectifs consistent à augmenter le taux de croissance moyen de 5% en 2004, de porter les recettes non pétrolières à 15,6% en 2002, de limiter le déficit budgétaire de 3% par rapport au PIB, de limiter le déficit extérieure courant du PIB, et de contenir l'inflation mesurée par les prix à la consommation à 2%²¹³.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement élabore des programmes pour achever la privatisation des sociétés publiques et parapubliques, pour renforcer la bonne gouvernance, pour lutter contre la corruption, et pour renforcer l'intégration régionale²¹⁴. Mais en octobre 2002, le président Biya change de cap et le torchon brûle entre Yaoundé et Washington. Le FMI

²¹¹ BAD, "République du Cameroun...", p.4.

²¹² FMI, "Le tissu de la réforme", consulté en ligne sur www.imf.org, le 10 février 2023 à 07h05.

²¹³ BAD, "République du Cameroun...", p.4.

²¹⁴ Circulaire n°253/CF/MINEFI/B du 05 juillet 2002 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État, des organismes subventionnés pour la période transitoire du 01 juillet au 31 décembre 2002, (Michel Meva'a m'Eboutou, le Ministre de l'économie et des Finances, ordonnateur principal du budget), p.1.

accuse le gouvernement camerounais de fournir des données erronées sur le fonctionnement ministériel, la privatisation des entreprises et la gestion budgétaire, selon *Jeune Afrique*²¹⁵. Cela débouche par la suite à la suspension de tous les programmes en cours par le Fonds et à l'absence du Cameroun sur la liste des pays qui atteignent le point d'achèvement de l'IPPTER en 2004.

Après une longue période de rupture de négociation, ce n'est qu'après la réélection du président Biya en 2004 que le Cameroun et le FMI relancent le partenariat économique et financier. Comment le comprendre ? En effet, dès l'entame de son 4^e mandat présidentiel, monsieur Biya demande à son gouvernement de pratiquer une gestion rigoureuse des finances publiques, de sécuriser les recettes de l'État et de restructurer les entreprises publiques, ce qui a permis la mise en place d'un arsenal de lutte contre la corruption et une agence d'investigation financière. Le Cameroun redevient un "bon élève" aux yeux des IBW, et lui permet de bénéficier à nouveau de la FRPC avec à la clé 14,5 milliards de FCFA sur 3 ans pour financer les réformes engagées et 4,4 milliards de FCFA en annulation de dette.

Ainsi, après le rendez-vous manqué du G8 de juillet 2004 ayant entériné l'annulation de la dette multilatérale de 18 pays pauvres pour une somme de 40 milliards de dollars, le Cameroun atteint le point d'achèvement de l'IPPTER le 1^{er} mai 2006²¹⁶. Par ailleurs, sachant que les décaissements devant soutenir l'application des PAS se font après engagement de respect de certaines conditions depuis le second amendement des statuts du Fonds, quelles sont celles qui ont été convenues pour l'État camerounais ?

II. LES CONDITINNALITES D'EMPRUNT ET LEUR MISE EN APPLICATION CONCRETE AU CAMEROUN

Selon C. Samson, la conditionnalité est l'ensemble des politiques que les pays utilisant les ressources du FMI doivent suivre pour "résoudre" leurs difficultés de balance des paiements²¹⁷. Malgré leur absence dans les statuts initiaux du Fonds, elles trouvent leur assise légale dans la déclaration n°2603 du 20 septembre 1968 par laquelle les administrateurs du Fonds intègrent et rendent obligatoires les conditions dans les accords de confirmation du FMI²¹⁸. Ces conditions

²¹⁵ Perdrix, "Le retour du FMI" ..., consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 4 janvier 2023 à 15h36.

²¹⁶ Ibid.

²¹⁷ C. Samson, "L'encadrement juridique de la conditionnalité des accords de confirmation de Fonds monétaire international", in *Etudes internationales*, vol.19, n°4, 4 novembre 1988, p.651.

²¹⁸ M. Lelart, *Les opérations du Fonds monétaire international*, Paris, Economica, 1988, p.36.

consistaient à ouvrir les pays du Sud aux investissements étrangers, à accroître la résilience et à diversifier les économies. Dès lors, la question ici posée est celle de savoir quelles sont celles qui ont été approuvées par l'État camerounais entre 1988 et 2006 ?

1. Les politiques de réforme approuvées par l'États camerounais

En effet, lorsqu'un État signe un accord avec le FMI, cela voudrait dire que cette État approuve l'ensemble de mesures correctives ou politiques de réforme que lui impose cette institution. Concernant le Cameroun de façon particulière, elles ont été à la fois macroéconomiques et structurelles.

1.1. Les politiques macroéconomiques

Les politiques macroéconomiques sont celles qui opèrent une rupture radicale avec les choix antérieurs de l'État et impactent directement les conditions de vie des citoyens. Il s'agit de la réduction des dépenses publiques et la réduction de la masse monétaire en circulation.

Concernant la réduction des dépenses publiques, elle consiste à appliquer dans le pays des politiques d'austérité budgétaire, consistant à diminuer les consommations des administrations publiques, les salaires, les subventions et les transferts. Cela explique donc l'abandon des subventions, l'assainissement du budget et la réforme du système fiscale au Cameroun. La Loi des Finances 88/89 relève la fiscalité par une augmentation de la taxe spéciale sur les produits pétroliers, revalorise les tarifs des services publics, institutionnalise une nouvelle taxe sur la propriété foncière et le reversement par la SNH d'une redevance pétrolière, et limite également les dépenses courantes, ainsi que les programme d'investissement publics²¹⁹.

Dans l'agriculture et les produits de première nécessité, le gouvernement cesse brusquement les subventions, ce qui entraîne une la baisse de la production des cultures de café, de cacao et de coton qui sont les principales bénéficiaires de ces aides. Leur production passe de plus de 5% en moyenne annuelle entre 1961 et 1986 à moins de 1% entre 1987 et 2004, selon *L'Express*²²⁰. Le Cameroun supprime les taxes à l'exportation, réduit l'encadrement de la production par les sociétés publiques, élimine le contrôle des prix et la qualité des cultures, et

²¹⁹ De Monchy et Roubaud, *Cameroun. Évolution économique...*, p.46.

²²⁰ P. Dubois, "L'impact économique de la suppression des subventions agricoles au Cameroun", in *L'Express*, 2004, consulté en ligne sur www.lexpress.fr, le 24 mars 2023 à 11h30.

libéralise la commercialisation de ces produits ainsi que les intrants utilisés dans leur production²²¹.

Pour ce qui est de la réduction de la masse monétaire en circulation, il s'agit du contrôle strict du crédit par l'augmentation de son coût ou par la diminution de sa quantité. Selon le FMI, ce contrôle permet de lutter efficacement contre l'inflation et la perte de la compétitivité de l'économie. Cela explique donc la contraction des sommes allouées dans les secteurs de la santé et l'éducation, l'améliore la collecte des impôts, la lutte contre la fraude fiscale et le désengagement progressif de l'État au profit du secteur privé²²². Au-delà de ce point de vue de Davalas Aguilar, *Cameroon tribune* rapporte également qu'une redevance informatique, les taxes minimums à l'importation, et le droit de consommation sont introduits, tandis qu'un taux d'intérêt exact est fixé afin de décourager les petits producteurs et entreprises à faible rentabilité qui continuent de drainer les ressources financières de la communauté²²³.

1.2. Les politiques structurelles

Contrairement aux mesures macroéconomiques, les mesures structurelles concernent la privatisation des entreprises publiques, la réforme du système financier, la réforme de la fiscalité, la réforme industrielle, la libéralisation du commerce extérieur et la dévaluation de la monnaie locale.

Concernant la privatisation des entreprises publiques, elle consiste en l'assainissement des sociétés publiques et parapubliques dans le but d'améliorer la performance des résultats médiocres des entreprises publiques. En effet, le secteur privé devrait être le seul acteur capable de dynamiser ces entreprises, ce qui confirme donc la caractère classique et capitaliste des programmes d'ajustement structurel. Au Cameroun, la commission de réhabilitation est créée avec pour mission d'identifier celles qui doivent être liquidées, privatisées ou rester sous contrôle public. En 1990, les résultats de l'audit des 75 entreprises publiques concluent que 15 devaient être liquidées, 12 privatisées et 30 restructurées²²⁴. En contrepartie, ces mesures

²²¹ OCDE et MINADER, "Analyse des interactions entre politiques macroéconomiques et le développement agricole", 2006, consulté en ligne sur <http://www.ocde.org/dataocde/49/28/1>, le 24 mars 2023 à 10h37.

²²² Davalas Aguilar, "La révolution silencieuse de la banque mondiale...", p.61.

²²³ P. Tchoumba, "Réforme du système fiscal et assainissement budgétaire : les nouvelles mesures au Cameroun", in *Cameroon tribune*, n°8393, 20 mars 2000, p.3.

²²⁴ De Monchy et Roubaud, *Cameroon. Évolution économique...*, p.46.

entraînent la cessation de l'État providence et la mise au chômage de plus de 14 milles Camerounais.

Pour ce qui est de la réforme du système financier, elle se traduit dans la pratique par la liquidation des institutions financière défailantes, la restructuration des modalités de fonctionnement du système financier, la modernisation du système de paiement, la mise en place du dispositif prudentiel et d'un cadre favorable à la finance directe. Notamment la désintermédiation financière, la création des marchés financiers et la dérèglementation financière²²⁵.

La réforme de la fiscalité pour sa part consiste en l'adoption d'un régime fiscale souple, soit la baisse du taux d'imposition, pour promouvoir l'investissement privé et élargir l'assiette fiscale. Par ailleurs, ces recettes fiscales devront permettre à l'État camerounais de concrétiser des projets de dépenses de fonctionnement et d'investissement sans compromettre l'investissement privé. L'objectif fondamental est d'attirer les Investissement Direct Étranger (IDE)²²⁶.

Concernant la réforme industrielle, il est question de réduire les effets négatifs liés à la pratique des prix administratifs, au système d'attribution des marchés publics, et de simplifier les lourdeurs administratives. Le but est de donner au secteur privé la confiance indispensable pour la réalisation d'une croissance soutenue et durable. Et c'est pour cette raison que le Cameroun créé des zones franches industrielles, et aménage les codes d'investissement et de passation des marchés publics.

Concernant le développement du commerce extérieur, il s'agit d'ouvrir l'économie nationale sur le marché mondial, afin qu'elle puisse profiter des avantages comparatifs et intégrer la mondialisation porteuse de nombreux bienfaits. Ce volet des mesures échoit plus spécifiquement à la Banque mondiale que le FMI, dans la mesure où il touche directement la libéralisation de l'économie et le système d'incitation à la production et à l'exportation. À l'intérieur du pays, le contrôle des prix est démantelé pour favoriser la concurrence, les salaires du secteur privé et des marges commerciales sont désindexés par rapport aux salaires publics,

²²⁵ E. R. Neuyou Nana, *Comprendre la science économique et ses application*, Yaoundé, SOCILADRA, 2006, p.68.

²²⁶ *Ibid.*, p.69.

la mobilité professionnelle devient un facteur de réduction des coûts du travail, et un nouveau code de travail est mis en place²²⁷.

Sur le plan extérieur, le système de restrictions quantitatives est remplacé par une politique de tarifs, un certain nombre de quotas est éliminé sur les importations, et les taxes à l'exportation disparaissent. Par ailleurs, une réforme est entreprise au niveau de l'UDEAC pour harmoniser les droits de douane et le niveau de protection²²⁸. Cette stratégie a également été bénéfique pour les Dragons d'Asie, notamment le Taiwan, la Corée du Sud, Le Singapour, Hong Kong, et la Thaïlande.

Concernant la dévaluation monétaire, elle renvoie à la décision délibérée et officielle des autorités monétaires de modifier à la baisse la parité de la monnaie nationale par rapport au numéraire. Elle diffère de ce fait de la dépréciation qui est la perte de la valeur de la monnaie sur le marché de change du fait des spéculations. L'objectif principal est de converger vers la relance économique via la réduction de la tendance à trop importer à cause du renchérissement des produits importés, et la stimulation des exportations à cause de la baisse de leurs prix.

2. Mise en application concrète des conditionnalités approuvées par le gouvernement camerounais

La mise en application concrète de ces conditions s'est traduite sur le terrain par la mise en place d'un certain nombre d'instruments sur le plan institutionnel, politique et économique entre 1988 et 2006.

2.1. Sur le plan institutionnel et politiques

En 1991, le gouvernement met sur pied un nouveau code de travail et établit un nouveau Taux Horaire de Salaire (THS). Cela est parachevé en 1994 avec l'adoption des dispositions du décret n°94/160 du 16 août 1994 réformant le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)²²⁹. Cette réforme implique l'arrêt de recrutement dans la fonction publique et les licenciements massifs du personnel administratif. Plusieurs Camerounais, dont le seul employeur était l'État, sont donc mis hors service et à la retraite

²²⁷ De Monchy et Roubaud, *Cameroun. Evolution économique...*, p.47.

²²⁸ Ibid.

²²⁹ Journal officiel de la République du Cameroun, 1990, 1994.

anticipée entre 50 ou 55 ans à la force de l'âge, au lieu de 55 ou 60 ans comme auparavant²³⁰. Pour ceux qui n'ont pas perdu les emplois, les salaires sont revus à la baisse en 1993.

L'accès à l'emploi et la promotion des fonctionnaires devient conditionné par certains déterminants, notamment le versement de pots-de-vin ou le trafic d'influence, selon *Le Messenger*²³¹. Les jeunes vivants dans les ménages où les parents travaillent dans le secteur formel deviennent plus favorisés à participer au marché du travail au détriment des jeunes dont le chef de ménage travaille dans le privé informel. Selon Gauthier, pour un jeune dont le chef de ménage travaille dans le secteur public formel, ses chances de participer au marché du travail sont de 34%, tandis que pour un jeune dont le chef de ménage travaille dans le privé informel, ses chances de participer au marché du travail sont de 9% seulement²³².

En effet, la libéralisation du marché du travail par le nouveau code fait l'objet de débats télévisés. L'opinion nationale conteste vivement la légitimité et la bonne foi du gouvernement en place et cela pour plusieurs raisons. En 1991, seul le Fonds National de l'Emploi (FNE) compte 11 milles demandeurs d'emploi et en 1993, l'indicateur hautement significatif du taux de salaire horaire ouvrier (THS) établi par le ministère du Travail subi une stagnation inférieure à 0,8% à l'évolution des prix²³³. Pour les fonctionnaires qui ne perdent pas d'emploi, les salaires sont ramenés à 2,6% en 1993, contre 4% en 1992 et 4,9% en 1991. Ainsi, un jeune cadre et un Commis qui touchaient respectivement un salaire de 298916 FCFA et 53433 FCFA non dévalués le 1^{er} juillet 1987 gagnent 102000 FCFA et 15676 FCFA dévalués en 1994²³⁴. Le pouvoir d'achat des ménages se ramollit à hauteur de 0,2% contre 1,6% en 1992 et 1,7% en 1991²³⁵.

Sur le plan politique interne, le début des années 1990 est symbolique dans la marche, loin d'être sinécure, du Cameroun sur les sentiers de la démocratie. Alors qu'en 1989 *Le Messenger* évoquait encore le monolithisme dans sa rubrique *Takala et Munyenga*, c'est en 1990 que le coup d'envoi non officiel du processus démocratique camerounais est donné avec la création d'une "Coordination Nationale pour la Démocratie et le Multipartisme". Cela a valu

²³⁰ F. Ngueyap, "Crise économique, mise au chômage et changement des relations familiales en milieu urbain au Cameroun : effets de la crise économique sur les domestiques à Yaoundé", in *Population et Travail : dynamiques démographiques et activités, Colloque international d'Aveiro*, Portugal, du 15-23 septembre 2006, p.502.

²³¹ Anonyme, "La corruption gangrène l'administration camerounaise", in *Le Messenger*, 15 février 1990, p.1.

²³² Gauthier, "La dynamique du secteur manufacturier africain... p.7.

²³³ C. Cornudet, "coup de frein général sur les salaires en 1993", in *Les Échos*, 27 juillet 1993, consulté en ligne sur www.lesechos.fr, le 8 janvier 2023 à 23h38.

²³⁴ Ngueyap, "Crise économique...", p.502.

²³⁵ Ibid.

l'arrestation de Me Yondo Black, ancien bâtonnier et de plusieurs autres personnes pour sédition, subversion, affront au chef de l'État en février 1990²³⁶. Par ailleurs, malgré le refus officiel du multipartisme, John Fru Ndi lance en mai 1990 à Bamenda, le Social Democratic Front (SDF) lors d'une marche dont la répression cause la mort de 6 personnes. Mais c'est finalement le 4 juillet 1990 que le président Biya accepte d'abandonner le monopole politique du parti unique exercé depuis 1966 au profit du multipartisme²³⁷.

En décembre 1990, l'Assemblée nationale adopte une série de lois sur la liberté d'association et de création de partis politiques. Mais c'est le 30 octobre 1991 que le Premier ministre Sadou Hayatou initie une conférence tripartite gouvernement-opposition-société civile dans le but de définir le cadre électoral, l'accès aux médias publics et la réforme constitutionnelle su 18 janvier 1996. Après le boycott de l'opposition, elle se tint finalement en mars 1992, et seul le RDPC, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) de Bello Bouba, le Mouvement pour la défense de la République (MDR) et l'Union du Peuple Camerounais (UPC) de Kodock se partagent les 180 sièges du parlement avec respectivement 88 pour le RDPC, 68 pour l'UNDP, 18 pour l'UPC et 6 pour le MRD²³⁸.

Le 11 octobre 1992, l'issue des élections présidentielles donne la victoire au président sortant Paul Biya avec 39,9% des voix contre 35,9% pour J. Fru Ndi et 19,21% pour B. Bouba, selon *Cameroun tribune*²³⁹. Cette issue n'est pas partagée par tous les millions des Camerounais, les observateurs et certains ONG. Car après la publication des résultats, le pouvoir est accusé de fraude par le *National Democratic Institute* qui est une ONG américaine de scrutateurs par exemple, alors que des émeutes éclatent dans le Nord-Ouest du pays où l'état d'urgence est proclamé et des leaders de l'opposition arrêtés ou mis en résidence surveillée, comme ce fut le cas de J. Fru Ndi. Par contre ni à l'Assemblée nationale, ni dans la rue de Yaoundé, la panique du pouvoir ne s'est muée²⁴⁰.

Le 18 janvier 1996, une nouvelle Constitution faisant du Cameroun un États unitaire décentralisé est promulguée par le chef d'État. Les objectifs visés dans cette loi fondamentale

²³⁶ E. Kingue, "Cameroun-Politique. 1990-1992 : Comment la démocratie est confisquée au Cameroun. Biya, Fru Ndi, Bello Bouba, Dakolé Daissala, les grands acteurs", in *Le Messager*, 1^{er} octobre 2012, consulté en ligne sur www.cameroun24.net, le 9 janvier 2023 à 13h08.

²³⁷ G. Djarmaila, "Constitution du 18 janvier 1996 : 25 ans de profondes mutations", in *Cameroon tribune*, 19 janvier 2021, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 10 janvier 2023 à 10h58.

²³⁸ Kingue, "Cameroun-Politique... consulté en ligne sur www.cameroun24.net, le 9 janvier 2023 à 13h08.

²³⁹ Djarmaila, "constitution du 18 janvier 1996...", consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 10 janvier 2023 à 10h58.

²⁴⁰ Kingue, "Cameroun-Politique... consulté en ligne sur www.cameroun24.net, le 9 janvier 2023 à 13h08.

sont : la modernisation des institutions, la démocratisation de la vie politique et l'assurance d'une décentralisation effective, selon *Cameroon tribune*²⁴¹. Cette constitution bannit les vestiges du parti unique contenus dans la précédente loi fondamentale, instaure la liberté de communication, la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté syndicale et garanti le droit de grève²⁴². L'article 14 établit le Senat comme chambre Haute du parlement, tandis que l'article 6 détermine la durée du mandat présidentiel à 7 ans renouvelable une fois²⁴³. En effet, cet aménagement de l'espace juridico-politique permet de constituer une opposition légale.

Concernant la politique extérieure, le Ministère des relations extérieures est remanié en 1988 afin d'instaurer une diplomatie plus offensive dans le but de consolider les anciennes amitiés et de chercher les nouveaux partenaires via une coopération suivie et efficace. Dès 1990, on peut donc observer la récurrence des voyages diplomatiques et la multiplication des audiences du le Chef d'État avec plusieurs personnalités étrangères dans la capitale politique²⁴⁴. Le Cameroun élargi le cercle de ses partenaires à travers le monde grâce à la création ou la réouverture de plusieurs missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. Cela a permis de traduire la volonté de réaffirmer la présence et la participation du Cameroun sur la scène internationale. Ainsi, sur la période de 1990 à 1995, cet État signe plusieurs accords stratégiques, de coopération économique et technique avec les pays des quatre coins du monde à l'instar de la Chine (1990), la Russie (1991), l'Inde (1993) et le Brésil (1995). Cela a ouvert la voie à des projets de développement dans les secteurs de l'agriculture, l'énergie et les infrastructures par exemple²⁴⁵.

2.2. Sur le plan économique

Le gouvernement assainit la gestion des entreprises publiques et parapubliques par une triple action de restructuration, liquidation ou privatisation, conformément à l'ordonnance n°90/004 du 22 juin 1990²⁴⁶. Ce décret favorise la privatisation des entreprises publiques

²⁴¹ Djarmaila, "Constitution du 18 janvier 1996...", consulté en ligne sur www.cameroontribune.cm, le 10 janvier 2023 à 10h58.

²⁴² Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 (Constitution de la République du Cameroun), p.2.

²⁴³ Ibid., p.6 et p.9.

²⁴⁴ D. Lecoutre et A. Mupoki Kambudzi, "vers un divorce entre Paris et le continent africain ?", in *Le Monde diplomatique*, juin 2006, p.6, consulté en ligne sur www.lemonde-diplomatique.fr, le 5 février 2023 à 11h31.

²⁴⁵ S. Mbaye, "Souhaitable union des économies africaines", in *Le Monde diplomatique*, septembre 1995, p.12, consulté en ligne sur www.lemonde-diplomatique.fr, le 5 février 2023 à 11h31.

²⁴⁶ Décret n°90/1257 du 30 août 1990 portant application de l'ordonnance n°90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques, p.3.

telles que la SODECOTON, la SOCAPALM, la CDC, la CAMAIR, et la CAMRAIL entre 1990 et 2005, et hisse le groupe Bolloré, qui n'a pas hésité à profiter de la situation, au rang d'acteur majeur dans le tissu économique et la vie politique du Cameroun. Concessionnaire de la société de chemin de fer CAMRAIL en 1999, il obtient également la concession du terminal à conteneurs du port de Douala en 2005. Ce qui lui permet de s'installer un peu partout au Cameroun, notamment à Douala, Yaoundé et Garoua²⁴⁷.

En 2004 par exemple, l'État du Cameroun cède ses parts dans plusieurs sociétés du secteur parapublic, ce qui favorise l'éclosion d'un secteur privé dynamique qui contribue à attirer les capitaux étrangers, participe au transfert de technologie et à la formation de la main d'œuvre qui acquiert un savoir-faire, rapporte Bertin Onana dans *Journal du Cameroun*²⁴⁸. Par ailleurs, l'accaparement de ces entreprises stratégiques par de lointains jeux financiers des transnationales incite certains Camerounais à considérer l'intrusion de ces entreprises comme un mouvement intense de néocolonialisme²⁴⁹.

Concernant la restructuration des dépenses publiques, le gouvernement adopte des mesures de réduction des subventions dans les hôpitaux publics, et promeut des programmes de santé publiques axés sur la prévention et la promotion de la santé, notamment la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, dans le secteur de la santé. La gratuité des soins disparaît au profit des dysfonctionnements techniques et l'absence de management de qualité et vétusté des infrastructures. Au Cameroun, tandis que l'hôpital public souffre de tous les maux, les usagers peinent à se prendre en charge, selon *Jeune Afrique*²⁵⁰. Ce point de vue de M. Cotinat est confirmé par Edzimbi Embolo Angèle lors des enquêtes sur le terrain, qui rapporte "qu'au Cameroun [à cette époque], si tu es malade et que tu n'as pas d'argent, tu meurs, car le malade doit payer de sa poche jusqu'au gants utilisés par les médecins et les infirmières, soit 100 FCFA la paire"²⁵¹. Cela confirme les dires du politologue Jean-François Médard qui soulignait que "L'hôpital au Cameroun n'est plus fait pour soigner ; mais il arrive qu'on y soigne"²⁵².

²⁴⁷ T. Deltombre, "Port, rail, plantations : le triste bilan de Bolloré au Cameroun", in *Le Monde diplomatique*, avril 2009, consulté en ligne sur www.lemondediplomatique.fr, le 8 janvier 2023 à 10h02.

²⁴⁸ B. Onana, "Privatisation : les entreprises camerounaises ont loupé un tournant", in *Journal du Cameroun*, consulté en ligne sur www.journalducameroun.com, le 10 janvier 2023 à 23h59.

²⁴⁹ Ibid.

²⁵⁰ M. Cotinat, "Cameroun : dans les hôpitaux, la double peine", in *Jeune Afrique*, 31 août 2011, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 11 janvier 2023 à 12h34.

²⁵¹ A. Edzimbi Embolo, 68 ans, Cultivatrice, Ebom le 16 août 2022.

²⁵² F. Eboko, "L'éloge de la médiocratie, ou le système éducatif camerounais", in *Jeune Afrique*, 1^{er} février 2018, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 11 janvier 2023 à 11h16.

Les coûts de soins de santé augmentent, tandis que les services de santé publics sont réduits en raison de la diminution des subventions gouvernementales. Face à ces faiblesses, auxquelles on peut ajouter l'absence d'éthique professionnelle et le peu d'implication de certains acteurs du secteur, les hôpitaux montrent de grands signes d'essoufflement et ne portent plus les marques d'excellence d'il y a quelques années. Pour s'en sortir, certains se rendent dans les centres de santé de quartiers où le coût des soins est moins cher que dans les hôpitaux, tandis que d'autres personnes se tournent vers des établissements clandestins où infirmiers et laborantins se reconvertissent en spécialistes²⁵³.

Dans le secteur éducatif, le Cameroun entame la refonte en 1993 dans le secteur à travers un processus de réforme qui s'étale sur plus d'une décennie. Le désengagement de l'État se traduit par la réduction des dépenses scolaires, la fermeture de nombreux établissements, la suppression des bourses d'étude et la promotion du secteur privé de l'éducation. Cela cristallise le système éducatif camerounais, surtout supérieur, et favorise la culture de la paresse²⁵⁴. Pourtant lorsqu'on remonte au milieu de la décennie 1970, on constate que l'une des filles du président A. Ahidjo a passé une session de rattrapage après son échec au brevet d'études du premier cycle (BEPC) comme 70% de cette génération. Cela démontre donc à quel point le système éducatif était rigoureux, vertueux, impartial et ambitieux d'excellence. Mais en 1990, un tel événement est inconcevable. L'enseignement devient comme un bien privé dans lequel les individus investissent et escomptent un rendement tout aussi privé, où l'éthique est mise sur le boisseau, et les compétences en berne.

En 1996, les bourses accordées aux étudiants sont supprimant, ce qui suscite une réaction négative de la part de ces derniers et de leur famille. Selon l'opinion estudiantine, cette décision est considérée comme mesure discriminatoire et injuste parce qu'elle affecte principalement les étudiants africains qui ne peuvent pas se permettre de payer les frais de scolarité élevés dans les universités publiques du Cameroun²⁵⁵. En effet, cette période présente les sombres jours de l'université au Cameroun, car beaucoup d'étudiants venant de familles pauvres ont dû tout abandonner leur cursus.

²⁵³ J. Koumba, "Afrique : des débats généraux pour réanimer la santé", in *Jeune Afrique*, 22 novembre 2022, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 11 janvier 2023 à 13h.

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ Anonyme, "Le gouvernement supprime les bourses d'études pour les étudiants étrangers", in *Cameroon tribune*, 1996, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 11 janvier 2023 à 11h21.

Pour paraphraser Pierre Onana, une victime du système, cette génération a été les brebis galeuses parce que les bourses académiques sont supprimées et le paiement obligatoire des droits universitaires instauré. Ainsi, malgré de bonnes notes à son actif, il a été obligé de rentrer au village sans pouvoir obtenir sa licence²⁵⁶. Pourtant depuis 1973, les étudiants recevaient une bourse mensuelle de 55 milles en plus des frais de scolarité gratuits. Mais en 1996, les étudiants étrangers qui étaient autrefois formés au Cameroun sont contraints de chercher des opportunités de formation ailleurs, d'où la perte de revenus pour les universités publiques du Cameroun.

Concernant le secteur bancaire, le gouvernement camerounais lance un programme de réforme porté essentiellement sur le système d'intermédiation bancaire et limite sa participation dans le capital des banques à 20% conformément à la loi n°97/014 du 18 juillet 1997. Cela se caractérise par une redéfinition de la politique monétaire et une restructuration du système bancaire par le biais des liquidations, de fusions, ou de recapitalisation de certaines banques²⁵⁷. Pour conforter ces réformes, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), dont l'objectif est d'assainir le système bancaire par un contrôle régulier et une supervision des établissements de crédit, est créé en 1990²⁵⁸.

Cameroon tribune rapporte également la privatisation et la fusion de plusieurs banques et sociétés d'assurances dans le but de renforcer leur position sur le marché. C'est le cas par exemple de la BICIC qui devient BICEC le 14 mars 1997, puis une filiale du groupe Banque populaire en 2000²⁵⁹. Par ailleurs, malgré certains quiproquos en matière d'inclusion financière et de développement des services financiers dans les zones rurales, ces réformes permettent de consolider le secteur financier camerounais.

Concernant la libéralisation, elle se fait au Cameroun de façon unilatérale et multilatérale. De façon unilatérale, le gouvernement ouvre l'économie aux investissements étrangers via l'adoption de plusieurs décrets et mesures. Il s'agit notamment de la loi n°89/011 du 28 juillet 1989 sur la restauration d'une économie de marché et l'ordonnance n°90/001 du 29 janvier 1990 qui créent le régime de la zone franche industrielle au Cameroun, la suppression des barrières commerciales, la privatisation des entreprises publiques, du contrôlant de l'inflation,

²⁵⁶ P. Onana, 57 ans, Cultivateur, Ngomedzap le 14 mars 2023.

²⁵⁷ A. Nsangou, "Le secteur des assurances au Cameroun en pleine mutation", in *Cameroon tribune*, 2006, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 15 février 2023 à 00h06.

²⁵⁸ D. D. Elanga, "Mutations financières et financement de l'économie au Cameroun", Mémoire de DEA en Économie et Finance, Université de Douala, 2004, p.1.

²⁵⁹ Nsangou, "Le secteur des assurances au Cameroun...", consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 15 février 2023 à 00h06.

la simplification des procédures administratives, la réduction des formalités bureaucratiques, et de la dérèglementant des marchés²⁶⁰. Ce point de vue d'Élisa Paulin converge avec celui de *Jeune Afrique* qui rapporte en 1990 que le Cameroun met progressivement sur pied des mesures de libéralisation économique unilatérales dans le but de stimuler la croissance économique et d'attirer des investissements étrangers²⁶¹.

Par ailleurs, les entreprises installées dans les zones franches industrielles bénéficient, pendant les dix premières années de leur exploitation, de l'exonération totale des impôts et taxes directes et/ou indirectes en vigueur, dans le but de rendre compétitif les productions pérennes, de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs, de stabiliser les revenus des producteurs, et de contrôler l'inflation. Ainsi, les prix des facteurs de production et des biens et services cesse d'être déterminés par le gouvernement, mais plutôt que par les forces du marché²⁶². Les journaux n'ont pas connaissance de ces soubresauts divers.

Pour faciliter les échanges commerciaux avec d'autres pays, des mesures de restriction quantitative, les exemptions tarifaires, les licences d'importations, et les avantages douaniers et fiscaux sont supprimés ou réduits. Après la dévaluation du franc CFA le 12 janvier 1994, un nouveau PGE est adopté pour renforcer les mesures de libéralisation et uniformiser la nouvelle politique commerciale afin de mieux tirer profit de la dévaluation. Un cadre juridique pour lutter contre les pratiques commerciales illicites et la concurrence déloyale est également adopté²⁶³. Cela a permis d'instituer des prélèvements sur l'exportation des produits de base (cacao, café, coton, sucre, l'huile de palme, caoutchouc et les plantes médicinales) et de maximiser les effets positifs de la dévaluation.

Par ailleurs, cette libéralisation a également été un sujet de polémique dans la presse. Selon *Les Échos*, la libéralisation de la SODECOTON par exemple manque *in extremis* de se traduire par un rachat en sous-main et vil prix d'une bonne partie du capital par quelques investisseurs locaux en quête de profits faciles. En 1995, près de la moitié du capital est presque rachetée par un groupe de notables du nord du pays, tous proches du pouvoir et rassemblés autour de l'ancien Premier ministre Sadou Hayatou, pour 15 millions de FCFA²⁶⁴. Or durant l'exercice 1984/85,

²⁶⁰ E. Paulin, "La libéralisation commerciale en concurrence imparfaite", in *Vie & Sciences de l'entreprise*, vol.3, n°172, 2006, p.116.

²⁶¹ O. Mbadì, "Au Cameroun, la revanche des souverainistes", in *Jeune Afrique*, 6 novembre 1990, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 16 février 2023 à 10h22.

²⁶² Kouty, "Guide pratique d'analyse de politique commerciales...", p.7.

²⁶³ Ibid.

²⁶⁴ S. Dupont, "Cameroun : les dangers d'une libéralisation incontrôlée", in *Les Échos*, 16 février 1996, consulté en ligne sur www.lesechos.fr, le 16 février 2023 à 11h11.

cette entreprise réalise une somme dérisoire de 50 millions de FCFA de bénéfices, réalise un chiffre d'affaire de 650 millions de FCFA et emploie 1500 personnes. Ainsi, lorsque cette opération hautement secrète fini par se savoir, cela provoque la colère des Camerounais, des dirigeants de la SODECOTON, de la CFDT, et de Justin Ndioro, le ministre des Finances, qui voit là échapper une importante source de recettes pour l'État²⁶⁵. Cela éclaire donc la lanterne sur la menace affairiste qui pèse sur les entreprises camerounaises dans le cadre des privatisations caractérisées par le manque de réalisme des schémas libéraux de la BM.

Concernant la libéralisation multilatérale, elle se fait dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de plusieurs groupes de négociation auxquels appartient le Cameroun, notamment le Groupe africain, le Groupe des pays ACP, le G-90, le Groupe de Pays visés par le paragraphe 6 et le groupe "Auteur" du "W52"²⁶⁶. Elle se traduit par la réduction des barrières commerciales comme les droits de douane et les restrictions quantitatives sur les importations.

Grâce à son statut de PVD, le Cameroun bénéficie d'un certain nombre de préférences lui permettant d'avoir accès au marché européen et américains en franchise de droits de douane via les conventions de Lomé, de Cotonou, et de *l'Africa Growth and Opportunity Act (AGOA)* avec les Etats-Unis d'Amérique²⁶⁷. Après un cycle infructueux de négociation dans le cadre de la CEMAC, le Cameroun négocie unilatéralement avec l'UE l'Accord de Partenariat Économique Bilatéral (APEB), encore appelé accord d'étape qui devient le nouveau cadre de référence des relations commerciales entre les deux parties²⁶⁸.

Ce choix que fait le Cameroun de conclure cet accord de libre-échange avec l'UE est tout simplement stratégique et correspond aux impératifs internes de restructuration et de reconfiguration économique dans une perspective d'émergence à moyen terme du pays²⁶⁹. Au-delà des démantèlement tarifaires, l'APE étape prévoit également l'interdiction des droits de douane à l'importation, l'interdiction de quotas d'importation ou d'exportation, la suppression progressive des subventions à l'exportation des produits agricoles issus de l'UE, l'interdiction

²⁶⁵ S. Dupont, "Cameroun : les dangers d'une libéralisation incontrôlée", in *Les Échos*, 16 février 1996, consulté en ligne sur www.lesechos.fr, le 16 février 2023 à 11h11.

²⁶⁶ Kouty, "Guide pratique d'analyse de politique commerciales...", p.6.

²⁶⁷ Ibid., p.11.

²⁶⁸ Y. P. Mandjem, "Le Cameroun face aux APE. Risque ou opportunité ?", in *Friedrich Ebert Stiftung Cameroun/ Afrique centrale*, mars 2014, p.5.

²⁶⁹ Kouty, "Guide pratique d'analyse de politique commerciales...", p.4.

des pratiques commerciales déloyales, et la possibilité de mettre en place des mesures de sauvegarde multilatérales temporaires²⁷⁰.

Au Cameroun, les lois des finances sur l'exercice 1997/98 et 1999/00 suppriment de 10 à 13,5% les taxes à l'exportation, sauf pour les agrumes, ce qui permet d'accorder une place de choix au produit camerounais dans les échanges commerciaux au sein des blocs économiques d'intégration centre africaine, comme la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)²⁷¹.

III. LE DESACCORD SUR L'APPLICATION DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT AU CAMEROUN

Sollicité en 1988 pour pallier aux effets néfastes de la crise, les PAS du FMI ont fait partie de ceux qui ont polarisé les opinions dans la presse locale. Celle qui est "contre" dénonce le Fonds comme un rouleau compresseur écrasant tout ce qui entrave ses ambitions de créer une société multiforme, notamment les législations protectrices, les traditions et les spécificités à l'instar de *Le Messenger* et *Cameroon tribune*. Et à l'inverse, celle qui est "pour" croit que cette institution apporte une certaine stabilité économique et un développement quelconque en édifiant des mécanismes de bonne gouvernance, comme *Mutations*, *Le Messenger*, et *Cameroon tribune*.

1. Une mise en avant des limites des programmes d'ajustement

"À qui profite la globalisation ? Certainement pas au continent noir", estime Aminata Dramane Traoré, Ministre de la Culture et du Tourisme malien, lors d'un entretien avec Melvin Akam, rapporté par *Le Messenger*²⁷². C'est dans cette perspective qu'une franche partie de la population et observateurs se montrent sceptique envers l'ajustement proposé par le FMI. Les limites qui sont mises en avant sont : une vision dogmatique et statique du développement, une négligence du volet social, une politique de change incertaine, l'inefficacité d'une politique monétaire sévère et l'ingérence dans les affaires internes.

²⁷⁰ Kouty, "Guide pratique d'analyse de politique commerciales...", p.5.

²⁷¹ Mandjem, "Le Cameroun face aux APE...p.5.

²⁷² M. Akam, "Le FMI et la Banque mondiale sont incompetents", in *Le Messenger*, 03 janvier 2005, consulté en ligne sur www.courrierinternational.com, le 20 janvier 2023 à 15h18.

1.1. La vision dogmatico-statique du développement et la négligence du volet social

Comme dans bien d'autres pays auparavant, les PAS sont appliqués au Cameroun sans tenir compte des spécificités économiques propres de l'État. Les mêmes programmes basés sur la fameuse trilogie "Stabilisation, Privatisation, et Libéralisation", communément appelée Consensus de Washington sont imposés au Cameroun comme solution miracle à sa crise économique. Obnubilés par le rétablissement des grands équilibres, tels que l'équilibre budgétaire, l'équilibre de la balance des paiements, ajustement des taux des changes, et l'équilibre de l'offre et de la demande intérieure, les PAS relèguent au second plan le bien-être social de la population et ignorent la nécessité d'un réel développement économique du Cameroun²⁷³.

Malgré la nature des difficultés économiques, le FMI applique la fameuse conditionnalité qui consiste à réduire les dépenses de l'État et à augmenter les recettes fiscales, à réduire la demande intérieure, à accroître les exportations, et à dévaluer la monnaie locale. En demandant au gouvernement camerounais de réduire le budget, un ou deux choix draconiens se sont imposés : soit cesser ou diminuer l'équipement du pays, indispensable au développement du pays, ou celui de cesser ou de diminuer l'éducation des enfants, le traitement des maladies, le logement et la nourriture des citoyens²⁷⁴. Mais le gouvernement a été contraint de réduire le bien-être de la population en compressant les effectifs dans le secteur formel, en baissant les salaires des fonctionnaires, en réduisant les budgets dans les secteurs sociaux et en supprimant les subventions par exemple.

En effet, le gel des recrutements, la suppression d'emploi et les licenciements massifs du personnel dans les entreprises, conformément au nouveau code de travail voulu par le FMI, en 1991 créent un cadre d'incertitude pour les Camerounais qui perdent foi au gouvernement et pour les jeunes diplômés qui voient s'éteindre en eux l'espoir d'exercer dans l'administrations²⁷⁵. Dans le secteur bancaire par exemple, la liquidation de la Société Camerounaise de Banque (SCB) met 1000 Camerounais au chômage, tandis que celle de

²⁷³ Mongo Beti et S. Kuissu, *Quelle alternative au Plan d'ajustement structurel ?* Yaoundé, Peuples Noires, Peuples africains, 1988, p.148.

²⁷⁴ Ibid., p.150.

²⁷⁵ F. Roubaud, "Le marché du travail à Yaoundé, 1983-1993. La décennie perdue", in *Revue Tiers Monde*, n°140, p.159.

l'ONCPB fait près de de 1800 victimes. Et avant cela, la SODEBLE, la SODENKAM, et l'OCB avaient déjà mis la clé sous le paillason mettant beaucoup de Camerounais au chômage²⁷⁶.

Après les mises hors service, nombreux sont ceux qui utilisent les petites annonces, les médias ou comptent sur leur réseau de connaissance pour trouver un emploi. Ce qui explique donc le faible taux d'inscription des chômeurs au Fonds National de l'Emploi (FNE) et la prolifération des petits métiers de rue dans les centres urbains du pays qui concentre plus de 84% de la population en 1996, selon les enquêtes 1-2-3 de 1993 et ECAM 1 de 1996²⁷⁷. A priori, l'impact direct de cette reconfiguration du secteur de l'emploi est la dégradation du niveau de vie de la population, du moment qu'on sait qu'au Cameroun, un salaire fait vivre plusieurs familles²⁷⁸.

En milieu rural, les agriculteurs subissent le châtement de la chute drastique du prix des principaux produits de base, notamment le café, le cacao, et le coton, causant une baisse généralisée de revenus au sein des ménages²⁷⁹. Les migrations de retour cessent d'être une option pour les jeunes citadins, la légitimité et l'image de marque que revêtait le gouvernement camerounais depuis la décennie 1970 sont détériorés, alors que sa gestion économique est mise en cause. Cela explique donc les nombreux troubles socio-politiques de la décennie 1990, notamment la manifestation estudiantine de 1991, l'opérations villes mortes de 1991, les contestations électorales de 1992 et l'appel de l'opposition à l'incivisme fiscal de 1992 pour ne citer que celles-là.

Les chaussures abandonnées et les flaques de sang au sol témoignant le théâtre des opérations, c'est le 04 mai 1991 que les forces de l'ordre se heurtent au mouvement de plus de 10 milles étudiants de l'Université de Yaoundé organisés en meeting pour protester contre le gouvernement et réclamer le départ du président Paul Biya²⁸⁰. Et selon Tene Sop, cette confrontation se solde par la mort de plusieurs d'entre eux, 200 blessés et plus de 300 arrestations. Après ce triste bilan établi par ce dernier et son acolyte Jean Bosco Tagne, la contestation estudiantine se transporta alors dans toutes les villes du grand Ouest, emballant les

²⁷⁶ C. Messina Abanda et Als, *Conditions d'activité de la population de Yaoundé. Premier résultat*, Yaoundé, DIAL & DSCNP, 1993, p.8.

²⁷⁷ Ibid.

²⁷⁸ Akam, "Le FMI et la Banque mondiale sont incompetents...", consulté en ligne sur www.courrierinternational.com, le 20 janvier 2023 à 15h18.

²⁷⁹ J. Nzhié Engono, "Les déflatés de la fonction publique au Cameroun : du rêve de la réussite sociale au désenchantement.", in *Bulletin de l'APAD*, n°18, 1999, consulté en ligne sur www.journals.openedition.org, le 19 janvier 2023 à 08h05.

²⁸⁰ O. Pironet, "Domination économique, révoltes sociales", in *Le Monde diplomatique*, 2009, consulté en ligne sur www.le-monde-diplomatique.fr, le 24 janvier 2023 à 09h54.

populations autour de la revendication. C'est ainsi que le mois de mai 1991 s'est transformé en mois de contestations, grèves et *sit-in* dans les villes de Douala, Bafoussam, Bamenda, Kumba, Buea, etc.²⁸¹

Ainsi, ces manifestations vont faire partir d'un mouvement de contestation plus large en Afrique et dans le monde entier, notamment en Côte d'Ivoire, au Gabon, en RDC, contre les programmes du FMI, connues sous la nomination de "mouvement anti-FMI/Banque mondiale"²⁸². Le mouvement est soutenu par des personnalités politiques opposées au régime en place et des acteurs de la société civile, tels que les syndicats, les associations de travailleurs et les organisations de défense des droits de l'homme.

Concernant "l'opération ville morte", c'est en avril 1991 que la Coordination Nationale des Partis Politiques (CNPP) lance depuis Bamenda dans plusieurs villes du pays l'opération ville morte de désobéissance civile basée sur des manifestations, des grèves, et le non-paiement des impôts et taxes. Cette action gagne tout le pays dure jusqu'en juin 1991, et la répression fait plusieurs morts²⁸³. En effet, ces politiques d'ajustement au élaborées par des technocrates aux Etats-Unis ont créé de vive tension entre le gouvernement et la société civile.

1.2. Une politique monétaire sévère inefficace et une ingérence dans les affaires d'États

À l'évidence, la politique monétaire est un instrument de politique économique générale susceptible de concourir, cumulativement ou alternativement, à la réalisation de trois objectifs majeurs à savoir : la stabilisation des prix, la croissance économique et le plein emploi, et l'équilibre extérieur. Et avoir d'effets positifs, cette augmentation de la masse monétaire devrait s'accompagner d'une hausse de la production, au risque de se traduire essentiellement en inflation²⁸⁴. Mais lorsque le FMI, la Banque mondiale et la France s'accordent à dévaluer le FCFA le 12 janvier 1994, les conditions de réussite qui vont avec ne sont pas garanties,

²⁸¹ Anonyme, "Le mouvement anti FMI/Banque mondiale gagne en ampleur, les étudiants de Yaoundé en première ligne", in *Cameroon tribune*, 1991, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 15 février 2023 à 12h49.

²⁸² Pironet, "Domination économique...", consulté en ligne sur www.le-monde-diplomatique.fr, le 24 janvier 2023 à 9h54.

²⁸³ M. Régis, "Mobilisation syndicales et étudiantes, grèves, manifestations, émeutes pendant la période du retour au multipartisme en Afrique entre 1990 et 1994", p.2, consulté en ligne sur www.wordpress.com, le 06 juin 2023 à 23h39.

²⁸⁴ Anonyme, "La politique monétaire. Objectifs, méthodes et nouveaux problèmes", *document de travail du SENAT*, n°EC-04, novembre 2009, p.7.

notamment la dépendance de l'économie nationale envers l'extérieur et la capacité de réaction des structures productives face à la hausse de la demande interne.

Ainsi, bien que constituant un corpus de solutions louables, comme la réduction de la tendance à trop importer à cause du renchérissement des prix des produits importés et la stimulation des exportations du fait de la baisse des prix, force est de constater que la dévaluation n'a pas véritablement produit les résultats escomptés sur le terrain même si le bilan reste mitigé dans les journaux. À *contrario*, l'indicateur hautement significatif du taux de salaire horaire ouvrier (THS) établi par le ministère du Travail subi un véritable coup de frein, soit une stagnation inférieure à 0,8% à l'évolution des prix. Les salaires des fonctionnaires qui ne perdent pas d'emploi, sont ramenés à 2,6% en 1994, contre 4% en 1992 et 4,9% en 1991²⁸⁵. Ainsi, un jeune cadre qui touchait un salaire de 298916 FCFA non dévalués le 1^{er} juillet 1987 se retrouve à toucher 102000 FCFA dévalués en 1994²⁸⁶. Cela a entraîné la chute du pouvoir d'achat des ménages à hauteur de 0,2% en 1994 contre 1,6% en 1992 et 1,7% en 1991²⁸⁷.

À cela s'ajoute également l'inflation causée par l'insuffisance de l'offre de biens et service par rapport à la hausse de la demande. En effet, l'encadrement du crédit conduit à la réduction du volume de crédit dans les entreprises publiques, d'où la contraction de la production. Le caractère embryonnaire des marchés monétaire et financier camerounais fait en sorte que la baisse du volume de crédit débouche inévitablement à la hausse des taux d'intérêt²⁸⁸. Cela explique donc l'impasse dans lequel a évolué le secteur financier camerounais entre 1989 et 2006. Par ailleurs, est-il légitime de juger l'application des programmes d'ajustement en se basant sur ses limites et ses effets pervers ?

2. Le pragmatisme de l'autorité nationale face aux défis de l'heure

Face à l'échec relatif des politiques d'ajustement autonomes et à la pression des bailleurs de fonds, les autorités nationales se résolvent à solliciter l'intervention du FMI dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Pour ceux qui sont pour, ces programmes proposés

²⁸⁵ C. Cornudet, "coup de frein général sur les salaires en 1993", in *Les Échos*, 27 juillet 1993, consulté en ligne sur www.lesechos.fr le 8 janvier 2023 à 23h38.

²⁸⁶ Ngueyap, "Crise économique, mise au chômage...", p.502.

²⁸⁷ Cornudet, "coup de frein général sur les salaires...", consulté en ligne sur www.lesechos.fr le 8 janvier 2023 à 23h38.

²⁸⁸ Neuyou Nana, *Comprendre la science économique...*, p.71.

par le Fonds devraient apporter une certaine stabilité économique et un développement quelconque.

2.1. Ajustement structurel comme base solide de lutte contre les déséquilibres microéconomiques et macroéconomiques

Dans le souci de corriger les dysfonctionnements qui minent l'économie camerounaise depuis 1985, le président Biya décide de mettre en place les programmes du FMI qui vise à rétablir les équilibres internes et externes du pays. Après la forte réticence du gouvernement à recourir aux crédits conditionnels du fonds, dont la contrepartie signifie une perte sensible d'autonomie dans la conduite de la politique économique de l'État, c'est finalement en septembre 1988, soit près de 3 ans après le début de la dégradation de la balance des paiements et des finances publiques, qu'un premier accord *stand-by* est passé avec le FMI après de difficiles négociations²⁸⁹. Regroupés sous le sigle PAS, ils devaient permettre de réaliser des progrès notables dans la résolution des problèmes économiques du Cameroun comme ce fut le cas dans les pays d'Europe de l'Ouest et aux Philippines dans les années 1970²⁹⁰.

En effet, les programmes d'ajustement sont des réformes économiques visant à modifier la structure fondamentale d'une économie, souvent en modifiant les politiques gouvernementales, les réglementations et les institutions. Lorsqu'ils sont bien conçus et mis en œuvre, ces ajustements peuvent contribuer à résoudre les déséquilibres microéconomiques et macroéconomiques²⁹¹.

Au niveau microéconomique, les ajustements structurels peuvent encourager la compétitivité des entreprises, stimuler l'innovation, favoriser l'investissement et améliorer l'efficacité des marchés. Cela peut aider à réduire les déséquilibres au niveau des entreprises et des secteurs spécifiques, comme ce fut le cas en France et en Angleterre pendant les 30 glorieuses. Par ailleurs, la récession que connaît l'État du Cameroun depuis 1985 contribue à créer jusqu'en 1988 des déséquilibres dans son économie. La presse publique camerounaise rapporte donc que la pression de l'opinion publique sur le gouvernement contraint les autorités à penser que les réformes structurelles sont adoptés immédiatement, elles peuvent aider à

²⁸⁹ Anonyme, *Cameroun : Évolution économique rétrospective et perspectives macroéconomiques à l'horizon de 1995*, Paris, ORSTOM, 1991, p.43.

²⁹⁰ BIE, *Rapport sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI...*, p.12.

²⁹¹ S. Fambon, "Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus au Cameroun", in *Revue d'Économie du Développement*, vol.13, n°1, 2005, p.91.

résoudre les déséquilibres existants en rendant la dette extérieure plus soutenable, en facilitant la réaffectation des ressources entre secteurs, en contribuant à éviter le chômage à long terme, en attirant les capitaux étrangers, en améliorants les signaux donnés par les prix et en facilitant l'ajustement des salaires et des prix²⁹².

Au niveau macroéconomique, les ajustements structurels peuvent contribuer à stabiliser les finances publiques, à réduire l'inflation, à promouvoir la croissance économique et à atténuer les déséquilibres commerciaux. En favorisant une allocation plus efficace des ressources et en renforçant la résilience de l'économie, ces ajustements peuvent aider à atténuer les déséquilibres macroéconomiques. C'est ainsi que le gouvernement camerounais pris attache avec le FMI en septembre 1988, afin de mettre sur pied des programmes d'ajustement macroéconomique et de réformes structurelles.

Selon B. Onana fleure l'optimisme dans *Journal du Cameroun*, ces programmes du FMI arrivent à point nommé au Cameroun et pourraient, s'ils sont bien exécutés, sortir le Cameroun de ses problèmes économiques, comme celui de l'endettement qui mine la société jusqu'à l'hypnose. Car, depuis le début de la régression économique, les sociétés publiques continuent de drainer des ressources dans les caisses de l'État par exemple. Ainsi, la suppression des subventions comme le propose le FMI, dans le but d'orienter les structures publiques vers des outils de financement de prêts non souverains telles que les banques privées, s'avère capital pour la résolution du déficit budgétaire au Cameroun²⁹³. Selon *Cameroon tribune*, cette intervention du Fonds devrait permettre au Cameroun d'acquérir les ressources financières et les conseils économiques dont il a besoin pour relancer son économie.

2.2. Ajustement structurel comme plans d'action contre l'autoritarisme au Cameroun

Grâce au bon gîte que promettaient les programmes d'ajustement du FMI sur le plan politique, l'opposition politique a vite fait de mettre la pression sur le gouvernement en place à leur adoption. Euphorie ou pas, les orientations tracées, les décisions prises, et les concepts introduits dans ces programmes avait pour but de faire disparaître les phénomènes depuis

²⁹² Anonyme, "Des réformes structurelles pour équilibrer la croissance et corriger les déséquilibres", in *Études économiques de l'OCDE*, n°9, 2012, consulté en ligne sur www.cairn.info, le 08 juin 2023 à 08h00.

²⁹³ B. Onana, "Cameroun : suppression des subventions aux entreprises publiques", in *Journal du Cameroun*, 26 février 2016, consulté en ligne sur www.journalducameroun.com, le 25 janvier 2023 à 15h08.

longtemps combattus tels que la mal gouvernance et l'autoritarisme, rapporte *Le Messenger*²⁹⁴. En effet, depuis 1966 le Cameroun est dirigé d'une "main de fer" par le président Amadou Ahidjo, où l'exercice des libertés fondamentales comme la liberté d'expression, la liberté de penser, et la liberté de manifester sont systématiquement réprimées²⁹⁵. Ainsi, le retour à l'expérience du multipartisme, tel qu'éprouvé au lendemain de l'indépendance, avec le renouveau démocratique s'avère donc une libération contre le régime autoritaire d'Etoudi.

Le trihebdomadaire *Le Messenger* qui ne cesse de subir la foudre des humeurs du gouvernement depuis 1979, publie dans ses colonnes des articles qui soutiennent mordicus l'importance d'une diversité politique et d'une participation citoyenne dans le processus démocratique au Cameroun. Puis, Njawé, Directeur du journal *Le Messenger*, soutient le "gouvernement du Renouveau" dans cette réforme de paradigmes politiques, et estime que les programmes du FMI devraient apporter un vent nouveau du moment qu'ils mettent en échec toutes les manœuvres divers d'intimidation et les contradictions apparentes de certains hauts placés, dont la démocratie "menace les rentes et intérêts qu'ils ont accumulés illégitimement depuis des années"²⁹⁶.

Selon l'article de l'Économiste Célestin Monga "La démocratie truquée. Lettre ouverte à Paul Biya", publié par *Le Messenger* en 1990, les droits les plus élémentaires de l'homme sont bafoués au Cameroun depuis l'indépendance, et la majorité des gens n'ont pas de quoi vivre alors qu'une petite poignée d'arrivistes se partagent impunément les richesses du pays. En moyenne 98% de la population urbaine vit dans les bidonvilles sans moyens de se soigner, de ne se nourrir correctement ni même de revendiquer leurs droits, d'où le déphasage qui existe entre des discours abstraits du premier magistrat de l'État du Cameroun et les réalités du pays.²⁹⁷ Cela explique donc le coup d'envoi non officiel du processus démocratique donné en 1990 avec la création d'une "Coordination Nationale pour la Démocratie et le Multipartisme" en février 1990 et la création du Social Democratic Front (SDF) de John Fru Ndi en mai 1990 ayant abouti à l'arrestation de Me Yondo Black, ancien bâtonnier, et ses acolytes pour sédition, subversion, affront au chef de l'État²⁹⁸. C'est dans cette mouvance que le verrou du parti unique

²⁹⁴ Valette, "L'évaluation des programmes d'ajustement structurel...", p.143.

²⁹⁵ M. E. Owona Nguini et H. L. Menthong, "Gouvernement perpétuel et démocratisation janusienne au Cameroun", in *Politique africaine*, vol 2, n°150, 2018, p.97-114, consulté en ligne www.cairn.info, mardi 23 mai 2023 à 10h15.

²⁹⁶ Entretien avec P. N. Njawé, "Cameroun : Le combat du Messenger", in *Politique africaine*, n°19, 1988, p.89.

²⁹⁷ C. Monga, "La démocratie truquée. Lettre ouverte à Paul Biya", in *Le Messenger*, n°209, 27 décembre 1990

²⁹⁸ Kingue, "Cameroun-Politique. 1990-1992...consulté en ligne sur www.cameroun24.net, le 9 janvier 2023 à 13h08.

saute en décembre 1990 lorsque l'Assemblée nationale adopte une série de lois sur la liberté d'association et de création de partis politiques²⁹⁹.

Le 30 octobre 1991, le Premier ministre Sadou Hayatou lance l'appel à une conférence tripartite gouvernement-opposition-société civile dans le but de définir le cadre électoral et l'accès aux médias publics, qui se tint finalement en mars 1992. Boycotté par le SDF, seuls le RDPC, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) de Bello Bouba, le Mouvement pour la défense de la République (MDR) et l'Union du Peuple Camerounais (UPC) conduit par Kodock se partagent les 180 sièges du parlement avec respectivement 88 pour le RDPC, 68 pour l'UNDP, 18 pour l'UPC et 6 pour le MRD³⁰⁰.

Le 11 octobre 1992 se déroule la première élection présidentielle pluraliste de l'histoire du pays, avec pour principaux candidats le président sortant Paul Biya du RDPC, Ni John Fru Ndi du SDF et Maigari Bello Bouba, président de l'UNDP. Selon les toutes premières indications fournies par les journaux le 12 octobre, N. J. Fru Ndi semble bien placé, la rumeur lui donne la victoire³⁰¹. Mais grande sera la surprise de l'opinion publique lorsque la Cour suprême annonce la réélection de Paul Biya avec 39,9% des suffrages contre 35,9% pour N. J. Fru Ndi et 19,21% pour B. Bouba³⁰². Suite à cette nouvelle victoire du président sortant, le pouvoir est accusé de fraude par le *National Democratic Institute*, une ONG américaine de scrutateurs, ce qui occasionne par la suite des émeutes dans les grandes villes du pays par les partisans de Ni John Fru Ndi qui considèrent sa défaite comme inconcevable. Considéré comme le "candidat du changement", les pauvres et les exclus estiment que seule la fraude pourrait permettre à l'ancien chef d'État de remporter cette élection présidentielle contre celui qu'ils appellent "le Mandela du Cameroun"³⁰³.

Le journal *Le Monde*, qui a observé de prêt le déroulement de ces élections met en exergue une mafia du régime en place lorsqu'il rapporte qu'en anticipant les élections de sept mois et en imposant un scrutin à un tour, le régime a manifestement eu l'intention de prendre à

²⁹⁹ Djarmaila, "Constitution du 18 janvier 1996...", consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 10 janvier 2023 à 10h58.

³⁰⁰ Kingue, "Cameroun-Politique 1990-1992..." consulté en ligne sur www.cameroun24.net, le 9 janvier 2023 à 13h08.

³⁰¹ Anonyme, "Cameroun : première élection présidentielle pluraliste. La contestation de la décennie Biya pourrait annoncer une période troublée", in *Le Monde*, 13 octobre 1992, consulté en ligne sur www.lemonde.fr, le 1^{er} février 2023 à 13h53.

³⁰² Anonyme, "Cameroun. Réélection contestée du président Paul Biya", in *Universalis*, 23 octobre 1992, consulté en ligne sur www.universalis.fr, le 31 janvier 2023 à 14h53.

³⁰³ Anonyme, "Cameroun : première élection présidentielle pluraliste...", consulté en ligne sur www.lemonde.fr, le 1^{er} février 2023 à 13h53.

court l'opposition et leurs partisans qui s'étaient lancés corps et âme, passion et inquiétude pour ces élections³⁰⁴. Tout porte donc à croire que cette élection du 11 octobre 1992 n'était rien d'autre qu'une grotesque mise en scène, habilement baptisée élection présidentielle, dans le but de maintenir au pouvoir le locataire d'Etoudi³⁰⁵.

En effet, le 1^{er} mars 1992, soit 6 mois auparavant, le gouvernement avait déjà fait preuve de magouilles durant les élections législatives, dans le but de déstabiliser l'opposition. D'abord prévues pour 1991, elles sont repoussées à des dates ultérieures, soit le 16 février 1992, puis le 1^{er} mars 1992. Lorsque l'opposition politique décide finalement de boycotter les élections, le président Biya met à leur disposition une somme de 500 millions de FCFA, à partager entre chefs de partis politiques qui accepteront de participer aux élections. Un acte que l'opinion publique nationale avisée et internationale qualifie de corruption ouverte et publique³⁰⁶. Cela explique donc la présence d'une trentaine de partis politiques inscrits aux listes électorales, où seuls quatre obtiennent des sièges au parlement. Notamment du RDPC (88 sièges), l'UNDP (68 sièges), l'UPC (18 sièges) et le MDR (4 sièges)³⁰⁷. Selon les enquêtes menées sur le terrain, il ressort également que le chef d'État achète l'opposition dans le but de disposer d'une Assemblée Nationale non monocolore, afin de mieux s'attaquer à la crise économique dans laquelle le Cameroun est plongé.

Pris en étau entre dévaluation du franc CFA et résilience de convention avec le FMI, le chef d'État Paul Biya promulgue la nouvelle Constitution le 18 janvier 1996 dans le but de consolider son assise démocratique et d'assurer la décentralisation effective du Cameroun, selon *Cameroon tribune*³⁰⁸. Dans son préambule, elle bannit les vestiges du parti unique contenus dans la précédente loi fondamentale. "La liberté de communication, la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté syndicale et le droit de grève sont garantis dans les conditions fixées par la loi"³⁰⁹. Selon l'article 6, la durée du mandat présidentiel est établie à une durée de 7 ans renouvelable une fois, tandis que l'article 14 établit le Sénat comme chambre Haute du parlement³¹⁰. Par ailleurs,

³⁰⁴ Anonyme, "Cameroun : première élection présidentielle pluraliste...", consulté en ligne sur www.lemonde.fr, le 1^{er} février 2023 à 13h53.

³⁰⁵ Collectif, *Le 11 octobre 1992 : autopsie d'une élection présidentielle controversée*, Yaoundé, Edition C3, 1993, p.331.

³⁰⁶ Anonyme, "Cameroun. Élections législatives", in *Universalis*, 1^{er} mars 1992, consulté en ligne sur www.universalis.fr, le 1^{er} février 2023 à 13h40.

³⁰⁷ S. Mack-Kit, "Les élections au Cameroun", in *Recherches internationales*, n°80, 2007, p.26.

³⁰⁸ G. Djarmaila, "Constitution du 18 janvier 1996 : 25 ans de profondes mutations", in *Cameroon tribune*, 19 janvier 2021, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 10 janvier 2023 à 10h58.

³⁰⁹ Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 (Constitution de la République du Cameroun), p.2.

³¹⁰ Ibid., p.6 et p.9.

cet aménagement de l'espace juridico-politique permet de constituer une opposition solide et légale.

Ainsi, lors des élections législatives du 17 mai 1997, 34 partis politiques y figurent, avec en tête de liste le RDPC, le SDF, l'UNDP, l'UPC, et le MDR. Par ailleurs, le théâtre est le même que celui du 1^{er} mars 1992. Car prévues pour mars 1997, c'est finalement en avril 1999 qu'elles ont lieu. Durant cette période de traine en parallèle, plusieurs mesures sont prises par le chef d'État, notamment la revalorisation de salaire des magistrats de la Cour suprême chargés de proclamer les résultats des élections, sans raison apparente, et le rejet de la candidature de Ndoh, représentant de l'UPC, pour des raisons inconnues par les journaux. Ainsi, le salaire du président de la cour suprême passe de 200 milles FCFA à 1,150 million, avec des avantages divers, notamment l'accès gratuit à l'eau, l'électricité, téléphone, etc. Et le jour du scrutin, les dirigeants de l'UPC comme Mack-Kit et Moukoko priso sont arrêtés et leurs bulletins retirés. Ainsi, avec un nombre de 3844330 inscrits au scrutin, le RDPC seul recueille 1328550 suffrages, soit presque la moitié des votants³¹¹. C'est également dans cette atmosphère de compromis que se tinrent les législatives du 30 juin 2002 et la présidentielle du 11 octobre 2004.

Pour conclure ce chapitre qui traite de la collaboration effective entre le Cameroun et le FMI, c'est l'échec relatif de l'ajustement autonome et la pression des institutions françaises qui contraignent les autorités camerounaises à solliciter l'intervention du FMI, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, en 1988 ceci malgré les fortes réticences des instances politiques nationales à recourir à ces crédits conditionnés du Fonds, dont la contrepartie signifie une perte d'autonomie dans la conduite de politiques économique en 1987. Par ailleurs, après l'élaboration de la "Déclaration de Stratégie et de Relance Économique" par la commission interministérielle, c'est finalement le 24 septembre 1988 que le premier accord de confirmation est signé, après de laborieuses négociations, ce qui a débouché par la suite à l'adoption des mesures de libéralisation économique et de dérèglementation des marchés. Dès lors, ces programmes ont-ils réussi leur pari au Cameroun, 18 ans après ?

³¹¹ Mack-Kit, "Les élections au Cameroun"..., p.29.

CHAPITRE III : ANALYSE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIO-POLITIQUES DES PAS AU CAMEROUN, 18 ANS APRES

Après l'échec relatif des politiques d'ajustement autonomes mises en place à partir de 1986, la pression des bailleurs de fonds, et la réticence des autorités nationales en 1987, c'est finalement en septembre 1988 que le gouvernement accepte de signer avec le FMI le premier accord dans le cadre des programmes d'ajustement³¹². Adoptées comme techniques innovatrices pour canaliser l'activité économique au Cameroun, peut-on dire que les programmes du Fonds ont réussi le pari qui était de permettre au Cameroun d'améliorer ses performances économiques, politiques et sociales, 18 ans après ?

I. ANALYSE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES

La période qui s'étale de 1989 à 2006 est une période cruciale pour l'économie camerounaise. Durant ces années, le Cameroun connaît une croissance économique significative, marquée par une augmentation du produit intérieur brut (PIB), de l'investissement et l'emploi. Cette dynamique est étroitement liée à la mise en place de politiques de dérèglementation visant à libéraliser l'économie et à favoriser un environnement propice à l'investissement. Dans cette partie, nous examinons l'impact de ces tendances économiques sur le développement global du Cameroun, afin d'offrir un éclairage précieux sur cette période clé de son histoire.

1. La dérèglementation des politiques économiques

La dérèglementation des politiques économiques se traduit par la libéralisation du marché camerounais et l'installation d'une concurrence dans le secteur industrielle.

1.1. La libéralisation du marché camerounais

En 1989 le gouvernement camerounais adopte des politiques publiques consistant à réduire les barrières commerciales et à promouvoir l'intégration du Cameroun dans l'économie

³¹² Anonyme, *Cameroun : Évolution économique rétrospectives...*, p.43.

mondiale. Le désengagement progressif de l'État des activités agricoles se traduit par la suppression des taxes à l'exportation, la réduction substantielle de l'encadrement de la production par des sociétés publiques, la libéralisation de la commercialisation, et l'élimination du contrôle des prix et de la qualité du café et du cacao par l'État³¹³.

En 1990, le Cameroun supprime l'ONCPB et adhère à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), ce qui a facilité la libre circulation des biens, des services et des personnes. Les produits agricoles et le pétrole prédomine dans la feuille des exportations du Cameroun. Le pétrole représente plus de 50% des exportations totales du pays, tandis que les autres produits comprennent le gaz naturel, les fèves de cacao, le café, le coton, l'aluminium et l'or. Le principal partenaire du Cameroun est l'UE qui représente 45% des exportations totales et les autres incluant la Chine et les Etats-Unis le reste³¹⁴.

En 1994, le gouvernement se dote d'un code d'investissement accordant de larges avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs étrangers. Il s'agit d'une loi qui vient renforcer l'Ordonnance présidentielle n°90/001 qui crée le régime de la Zone Franche Industrielle (ZFI) dans la région portuaire de Douala. Les principaux objectifs sont : la promotion de nouveaux investissements productifs dans les secteurs clés comme l'agroalimentaire, les technologies de l'information et les services ; l'augmentation des exportations ; et la création d'emploi³¹⁵. C'est cet instrument de développement des échanges qui restaure la stratégie de l'Industrialisation par Substitution aux Exportations (ISE) et crée l'Office National des Zones Franches Industrielles (ONZFI) en 1991.

Par ailleurs, les importations et les exportations en zone franche ne sont assujetties ni à une licence, ni à une autorisation, et encore moins à une limitation de quotas. Aucun contrôle de prix ou de marges bénéficiaires ne s'applique aux produits et services des entreprises des ZFI. En effet, les avantages fiscaux et douaniers se déclinent en termes d'exonérations totales jusqu'en 2000, notamment pour tout droits d'enregistrement et de timbre de toutes natures, tous les impôts et taxes en vigueur, et sur le transfert de devises et la libre circulation des capitaux³¹⁶.

³¹³ OCDE et MINADER, "Analyse des interactions entre les politiques macroéconomiques et le développement agricole", 2006, consulté en ligne sur www.oecd.org/dataoecd/49/28/1, le 23 février 2023 à 22h21.

³¹⁴ Anonyme, "Cameroun-Exportation", consulté en ligne sur www.tradingeconomics.com, le 26 avril 2023 à 12h15.

³¹⁵ A. S. Ngo Balepa, "Le régime de la zone franche industrielle au Cameroun (ZFI) : résultats mitigés d'une stratégie d'industrialisation", in *Cahiers d'Outre-Mer*, n°259, 2012, p.339.

³¹⁶ Ngo Balepa, "Le régime de la zone franche industrielle au Cameroun.... p.346.

Cela a encouragé la création de 48 entreprises sur la zone franche entre 1992 et 2000. En outre, cette évolution industrielle est également dû à la publication de la Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 par le ministère de l'Environnement et des Forêts, interdisant l'exportation de certaines essences forestières à l'État brut.

Sur le terrain, les sociétés sont donc poussées à se convertir en sociétés de transformation afin de survivre, ce qui a favorisé l'augmentation des investissements cumulés en zone franche Cameroun. Ils passent de 13,8 millions de FCFA en 1992/93 à 17,5 millions en 1999/00, puis à 77,4 millions en 2000/01³¹⁷. En effet, 66% de ces investissements sont essentiellement d'origine étrangère et principalement européennes en provenance de la France, de la Belgique et de l'Italie. Mais concernant les opportunités d'emplois, seuls 6096 emplois sont permanents, avec environ 1786 emplois saisonniers, soit un taux relativement faible lorsque l'Institut Nationale de la Statistique divulgue un chiffre de 800 milles chômeurs en 2000. Par ailleurs, les exportations réalisées par les entreprises de la zone franche atteint près de 100 milliards de FCFA en l'an 2000, représentant ainsi 70% des exportations totales du pays contribuant à améliorer la balance des paiements du Cameroun qui passe d'un solde déficitaire de 123,760 milliards de FCFA en 1990 à un solde excédentaire de 205,694 milliards de FCFA en 2000³¹⁸.

Lorsque ces performances régressent en 2001, le gouvernement camerounais signe unilatéralement un accord de partenariat économique avec l'Union européenne, ouvrant ainsi le marché européen aux produits camerounais et encourageant l'investissement européen dans le pays³¹⁹. D'après les journaux, cela permet au Cameroun d'être actif dans le commerce international entre 2001 et 2006. Le flux d'exportation de pétrole, du bois, de cacao, et de café augmente. Durant l'exercice 2004/05, le Cameroun produit et exporte près de 180 milles tonnes de fèves de cacao, au moment où la production baisse en Côte d'Ivoire et au Ghana à cause des troubles politiques et sociaux qui interrompent les livraisons de cacao³²⁰.

Concernant le cadre commercial, la SONARA réalise un chiffre d'affaires d'environ 740 millions d'euros en 2005, grâce à la multiplication des exportations en zone CEMAC et vers d'autres pays comme le Nigéria. Seul 7% de pétrole sortant de cette usine est vendu

³¹⁷ Ibid., p.351.

³¹⁸ Ibid.

³¹⁹ J. Abengmoni Essomba, "Les incitations à l'investissement et la relance de l'investissement au Cameroun", Université de Yaoundé II-SOA, 2016, p.3.

³²⁰ Organisation Internationale du Cacao (ICCO), *Rapport Annuel 2004/2005*, p.12.

localement³²¹. La commercialisation du café et du coton connaît également un boost grâce à l'action du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) et l'Office National du Café et du Cacao (ONCC) qui supervisent la commercialisation d'environ 46,5 milles tonnes du café robusta en 2005, plaçant ainsi le Cameroun au 6^e rang des producteurs mondiaux³²². Pour ce qui est du coton, la SEDECOTON et la CICAM transforment et exportent près de 260 milles tonnes de coton fibre, tandis que les graines issues de la transformation servent à la production d'environ 15 millions de litres d'huile et 51 milles tonnes de tourteaux également destinées à 96% à l'exportation³²³. Par ailleurs, les contraintes rencontrées sur le marché mondial par les produits camerounais feront du marché camerounais l'un des moins ouverts du continent, avec un pic en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et mondiale, soit de 46,1 en 2006 par la suite³²⁴. Comment le comprendre ?

Selon *Cameroon tribune*, le café camerounais par exemple a fait face à la contrainte d'écoulement sur le marché mondial entre 1990 et 2005 à cause de l'hétérogénéité des lots qui a fait peser une grande incertitude sur le produit. Après la libéralisation de la filière café et la chute du prix aux agriculteurs, des soins illégaux sont apportés aux caféières par les planteurs. L'utilisation de l'engrais faiblie, l'entretien des plants diminue, le lavage du café dans les marigots après la récolte pose un problème sanitaire, et l'insuffisante fermentation et triage suite à un mauvais dépulpage s'avère défavorable pour le développement des arômes, diminuant ainsi l'astringence³²⁵. Or, sur le marché mondial, les torréfacteurs ont besoin de connaître parfaitement le goût, le calibrage et l'arôme du produit pour que leur café, qui mélange plusieurs origines et des qualités différentes, soit le plus constant possible afin de répondre fidèlement à leur clientèle.

Cette mauvaise qualité du produit a donc fait perdre la crédibilité des exportateurs camerounais qui ont eu du mal à obtenir des crédits nécessaires pour préfinancer leurs stocks et fournir une garantie bancaire à leurs partenaires internationaux. Plus aucune banque ne voulait s'engager avec un exportateur qui n'est pas sûr de récupérer sa mise le jour de la livraison³²⁶. Mais après l'amélioration des termes de l'échange et la hausse des prix de produits de base sur

³²¹ Anonyme, "Cameroun : Analyse de politiques et pratique commerciales par secteur", consulté en ligne sur <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=R:/WT/TPR/S/187/Rev.1.>, le 23 février 2023 à 23h11.

³²² Ibid.

³²³ Ibid.

³²⁴ Kouty, "Guide pratique d'analyse de politique commerciales...", p.9.

³²⁵ V. Alary, "Le concept d'infériorité de marché : l'exemple du marché du café arabica camerounais", in *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, n°1, 1994, p.103.

³²⁶ C. A. Bekono, la quarantaine, Enseignant des Universités, Yaoundé, 17 février 2023.

le marché mondial en 2000, le Cameroun s'enferme dans une logique d'économie de rente, traduisant ainsi sa forte dépendance envers les cours mondiaux de matières premières agricoles. Les secteurs pétrolier et agricole ont constitué les principaux pôles d'exportation du pays avec 49% et 34% des produits exportés, contre 13% de produits manufacturier en 2006³²⁷. En outre, cette dérèglementation des marchés entraîne également des répercussions sociales néfastes en termes d'emplois perdus et la résilience de l'industrie locale face à la concurrence étrangère.

1.2.L'instauration de la concurrence dans le secteur industrielle

Après l'ouverture du marché camerounais aux transnationales étrangères, une rude concurrence s'installe dans l'industrie locale, notamment pétrolière, sylvicole et cacaoyère, stimulant l'innovation et encourageant les entreprises à proposer de meilleurs produits et services.

Concernant l'industrie pétrolière, l'avènement de la concurrence loyale, incite la SNH à améliorer son efficacité, sa compétitivité, et la diversification des produits pétroliers disponibles sur le marché, rapporte *Le Quotidien de l'Économie*. En effet, de la libéralisation commerciale débouche dans ce secteur une cohorte de transfert d'investissements étrangers, un climat de pression sur les prix, une nécessité d'innover, un accès à de nouveaux marchés, et des risques liés à la volatilité des prix, après l'arrivée d'entreprises internationales telles que *Perenco*, *Addax Petroleum* et *Victoria Oil & Gas*, sur le marché camerounais³²⁸.

Ainsi, pour faire face à la concurrence, la SNH a dû mettre en place des subterfuges efficaces, notamment de la maîtrise des ressources, l'établissement des partenariats, le développement d'une expertise technique solide et la diversification de ses activités, auxquels on ajoute le soutien du gouvernement camerounais qui met en place des politiques favorables à cette société. Ce qui a permis à cette dernière d'accroître ses opérations et activités, d'augmenter sa production, de s'adapter, d'être à la hauteur des entreprises étrangères disposant de ressources et de technologies plus avancées, de se démarquer et de maintenir sa position sur le marché malgré la concurrence étrangère. Pour répondre à la demande nationale et

³²⁷ Alary, "Le concept d'infériorité de marché...", p.99.

³²⁸ F. Ndoumbe, "Les défis de la SNH face à la libéralisation du secteur pétrolier au Cameroun", in *Le Quotidien de l'Économie*, 25 juillet 2005, consulté en ligne sur <http://www.leconomie.info>, le 22 mai 2023 à 01h09.

internationale, en 2005 par exemple, elle produit environ 23,5 millions de barils de pétrole brut avec une production moyenne d'environ 64 milles 400 barils par jour³²⁹.

Dans le secteur du bois et les produits dérivés, la réforme du secteur forêt-bois de 1990 permet une gestion durable des forêts et le développement d'un secteur industriel performant. Cela se renforce en 1997, avec l'adoption de deux mesures fondamentales créant une industrie du bois pour chaque unité forestière d'aménagement exploitée et interdisant l'exportation en grume de la plupart des essences traditionnelles. Ce qui a eu un impact fort sur le nombre d'usines et la capacité de transformation dans le pays, soit 85 usines pour 3 millions de mètre cube par an en 2000³³⁰.

Durant cette période, l'industrie du bois se conforme aux normes internationales et augmente les exportations. Mais il convient également de souligner que ces performances se fragilisent par la suite à cause de sa forte dépendance aux cours mondiaux du bois, son manque d'assise financière nécessaire à l'amélioration de la compétitivité, et du déséquilibre entre l'offre et la demande qui se crée sur le marché après le fort développement du secteur industriel et du secteur informel.

Dans l'industrie cacaoyère, l'année 1994 rompt la lassitude des planteurs et marque le point d'achèvement de la libéralisation de la filière avec la suppression du système de stabilisation des prix au producteur et des prélèvements étatiques sur les filières. L'annonce habituelle de la campagne cacaoyère, début août, fixé par décret présidentiel depuis 1956 disparaît au profit des négociations libre de prix entre planteurs et acheteurs³³¹. Le gouvernement adopte le système de prix flexible au producteur, sous le poids des pesanteurs extérieurs, d'où la dissolution de la Caisse de Stabilisation en 1991.

L'ONCPB est substituée par l'Office National du café et du cacao (ONCC), et les principales fonctions qui lui sont confiées sont : la gestion de la stabilisation annuelle des coûts intermédiaires, le contrôle de la qualité du cacao, la réalisation d'études liées aux filières et l'établissement d'une liaison avec le ministère du Développement industriel et du Commerce dans ses prises de décision. En effet, cette nouvelle structure devait fournir des informations à

³²⁹ M.-C. Tchoumbou, "La SNH enregistre une hausse significative de sa production en 2005", in *Le Quotidien de l'Economie*, 10 novembre 2005, consulté en ligne sur <http://www.leconomie.info>, le 22 mai 2023 à 01h09.

³³⁰ F. Pinta et T. Fomete, "Filière bois au Cameroun : vers une gestion durable des forêts et une transformation industrielle performante ?", in *Bois et Forêts des tropiques*, n°281, vol.3, p.72

³³¹ V. Alary, "La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun", in *Revue Région & Développement*, n°4, 1996, p.1.

ce ministère grâce à son système d'information sur les cours mondiaux du café et cacao à la bourse de Londres (FOX LONDON). Et pour plus d'efficacité, le Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC) est créé en 1992³³². Il s'agit d'une cellule indépendante d'information sur les prix de ces produits.

Selon *Cameroon tribune*, cette libéralisation se fait de façon lente pour des raisons politiques. En effet, le régime en place redoutait l'effet boomerang qu'une accélération du processus de libéralisation pouvait avoir au Cameroun où la situation est déjà pléthorique. C'est la raison pour laquelle les structures dites de "développement" telles que l'ONCPB et la Caisse de stabilisation ont été liquidé en douceur. Ce qui a permis aux producteurs de vendre directement leur production aux acheteurs internationaux³³³. Malgré la mauvaise qualité du cacao camerounais à cause du non-respect de bonnes pratiques agricoles par les producteurs, les acheteurs se sont quand même livrés à la course au tonnage et parfois à des pratiques illégales matérialisées par le mélange des qualités comme l'achat du cacao humide et peu fermenté.

2. Une croissance économique diversifiée et soutenue

L'évolution de la croissance économique d'un pays se réfère généralement à la manière dont l'activité économique change au fil du temps et se mesure par le taux de variation du produit intérieur brut (PIB) réel sur une période donnée³³⁴. Après une tendance relativement négative entre 1988 et 1993, c'est finalement en 1994, après près d'une décennie de dégradation, que le Cameroun convertit positivement son niveau de production intérieure.

2.1. La hausse du niveau de production intérieure

Le niveau de production d'un État renvoie généralement à l'ensemble de richesses dégagées par les différents secteurs et branches de l'économie nationale. Après une période au rouge, marquée par une involution économique entre 1987 et 1993, la libéralisation des secteurs productifs et la dévaluation de la monnaie locale en 1994 permettent au Cameroun de maintenir une croissance moyenne de 3,5% jusqu'en 2005, comme le montre le tableau ci-dessous.

³³² Alary, "La libéralisation de la filière cacaoyère...", p.3.

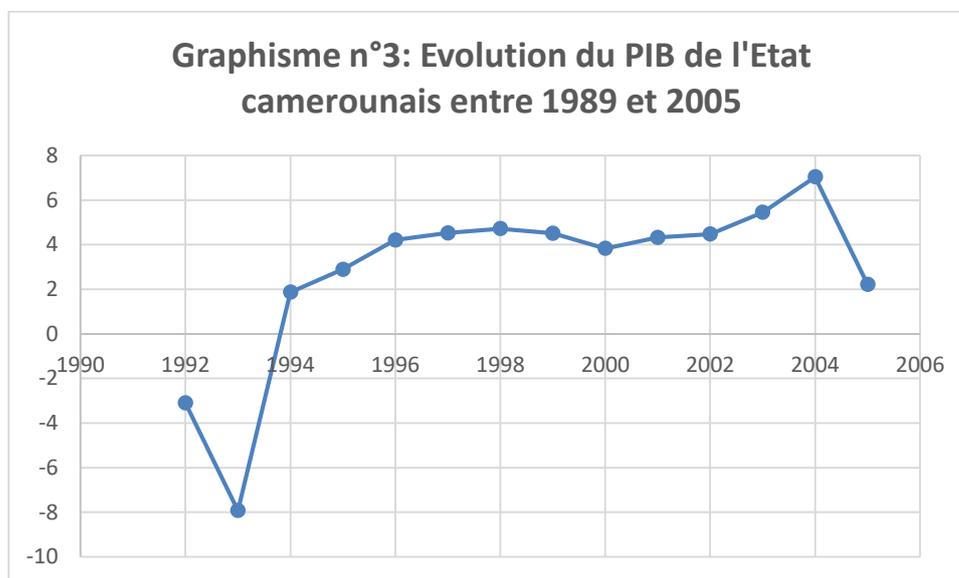
³³³ M. C. Ngo Nlend, "Les tendances du marché du cacao et l'impact sur les producteurs camerounais", in *Cameroon tribune*, 1994, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 22 mai 2023 à 01h17.

³³⁴ J.-P. Waaub, "Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement", in *Environnement et développement : questions éthiques et problèmes socio-politiques*, n°374, 1991, consulté en ligne sur www.google scholar.com, le 10 juin 2023 à 22h34.

Tableau n°5 : Évolution du PIB de l'État camerounais entre 1989 et 2005

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pourcentag (%)	-1,8	-6,1	-3,8	-3,1	-7,93	1,87	2,89	4,21	4,42	4,72	4,51	3,83	4,32	4,47	5,45	7,04	2,22

Source : données recueillies dans les journaux, rapport du FMI et de la Banque mondiale



Source : Graphisme réalisé à base des données du tableau ci-dessus

Selon le graphisme ci-dessus, la production du Cameroun connaît une involution grave avec un PIB moyen de -3% entre 1989 et 1993, soit le plus faible de l'Afrique, aggravant davantage la crise de la dette du pays. Les multiples dérapages observés lors de l'exécution de certains critères quantitatifs des PAS expliquent cette faible production, selon les journaux. En 1993 le bilan économique est quasiment négatif à quelques exceptions près. Par ailleurs, la cohésion qui débouche de la dévaluation du FCFA en janvier 1994, les moyens d'accompagnement de la dévaluation du FCFA apportés par la France aux pays de la zone franc, et l'aide des bailleurs de Fonds, permet à l'État camerounais de retrouver le chemin du développement et de la croissance, avec un taux moyen de 3% entre 1994 et 2005.

En 1995, la rigueur apportée dans la mise en œuvre des programmes d'ajustement au Cameroun, notamment dans la coordination des politiques budgétaires, le transfert du poids de la dette et des arriérés vers les institutions de Bretton Woods, la mise en place d'un système de surveillance multilatérale des politiques monétaires et budgétaires, permet à l'État camerounais

de connaître un gage de stabilité économique remarquable, favorisant l'accroissement du PIB à un taux de 2,89%, soit une hausse de 1,13% par rapport à 1994³³⁵.

En 1996, l'aide apporté par les bailleurs de Fonds dans le cadre des programmes d'ajustement favorise l'expansion de l'agriculture, de l'industrie, et du dynamisme de l'activité exportatrice du pétrole. Cela a permis le redressement des comptes budgétaires de l'État et la balance de paiement. Le solde budgétaire primaire passe à plus de 5% du PIB jusqu'en 1997, d'où le maintien d'un taux de croissance moyen de 4,2% jusqu'en 1999, reflétant ainsi la parfaite reprise de la production économique camerounaise dans le cadre de l'initiative PPTE³³⁶.

Par ailleurs, face à l'exubérance des difficultés économiques que traverse le pays en l'an 2000, caractérisées par la sécheresse qui affecte le secteur agricole et la chute du cours des matières premières sur le marché mondial, le niveau de production intérieure du pays régresse à 3,83%³³⁷. Selon *Cameroon tribune*, les cultures ont gravement été touchées, entraînant des pénuries alimentaires dans certaines région. Des sources d'eau potable ont également été touchées, ce qui a eu un impact sur la santé de la population locale. Cela amène les autorités camerounaises à mettre en place des mesures d'urgence comme la fourniture d'aide alimentaire, mais contribue également à sensibiliser davantage aux défis du changement climatique.

Mais après la conclusion de la deuxième facilité économique et financière triennale en 2000, dans le cadre des programmes d'ajustement, cofinancé par le FMI, la BM, le FAD, la BAD et la France, le Cameroun connaît un afflux d'investissement étranger dans les secteurs productifs de l'économie et une forte demande intérieure. Cela a permis d'améliorer les conditions de vie des Camerounais entre 2002 et 2003, ce qui explique donc le maintien d'une croissance moyenne de 4,47% durant cette période³³⁸.

Pour consolider et stimuler davantage cette croissance, le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) cofinancé par les bailleurs de Fonds est adopté par le gouvernement en avril 2003. Mais les dérapages observés dans son exécution en 2004 empêchent le Cameroun d'atteindre le point d'achèvement, comme envisagé en octobre

³³⁵ P. Hugon, *La zone franc à l'heure de l'euro*, Paris, Karthala, 1999, p.34.

³³⁶ FMI, *Rapport annuel 1997*, p.77.

³³⁷ BAD, "Cameroun : Programme d'Ajustement Structurel II (PAS II)", *Rapport d'évaluation de performance de projet (REPP)*, 14 novembre 2002, p. iii.

³³⁸ Document de Stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), 2009, p.8.

2000³³⁹. En 2005 le PIB chute drastiquement à 19,51 milliards de dollar, soit un taux de 2,22%, malgré l'amélioration substantielle de la politique macroéconomique au cours de la première moitié de l'exercice budgétaire 2005/06 et du bénéfice d'un nouveau programme appuyé par la FRPC au cours de la seconde³⁴⁰.

Par ailleurs, il serait tout de même illusoire d'analyser l'évolution niveau de production intérieure du Cameroun sous une dette publique importante et dans un contexte où l'accès au financement est limité à certains acteurs sans toutefois évoquer l'apport des secteurs clés de son économie.

2.2.L'amélioration du rendement des principaux secteurs économiques

Après la libéralisation, les secteurs agricole, minier, industriel et infrastructurel sont les principaux secteurs économiques ayant favorisé la hausse du niveau de production au Cameroun entre 1989 et 2006.

Concernant le secteur agricole, l'organisation des filières d'exportation cacao-café est démantelée et les politiques d'innovation, d'investissement et de changement structurel, notamment le désengagement progressif de l'État, dans le cadre des accords avec le FMI concentre les terres agricoles entre les mains de grandes entreprises agro-industrielles, ce qui permet d'améliorer la productivité de culture pérennes et vivrières malgré de nombreuses lacunes³⁴¹. Selon la presse locale *Mutations*, les politiques libérales du FMI et le Projet d'Appui à l'Agriculture Africaine (PAAA) dont la mission est d'aider les trois pays pilotes (Cameroun, Ghana et Mali) améliorent la politique agricole et incitent le développement d'une économie d'échelle dans la productivité entre 1990 et 2005³⁴².

La Caisse de stabilisation est dissoute en 1990, sous la pression des instances internationales, au profit de l'adoption d'un système de prix flexible au producteur basé sur les contrats de vente déjà passés et des prévisions sur le marché mondial. Mais cette lassitude est rompue en 1994 avec la suppression du système de stabilisation des prix au producteurs, des

³³⁹ Banque mondiale, "Croissance du PIB (% annuel) -Cameroun", consulté en ligne sur www.banquemondiale.org, le 18 février 2023 à 07h40.

³⁴⁰ FMI, "Cameroun — Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Document du point d'achèvement, et initiative d'allègement de la dette multilatérale", *Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 06/190*, mai 2006, p.12 & 13.

³⁴¹ V. Alary, "La libéralisation de la filière cacaoyère. Vue et vécue par les planteurs du Cameroun", in *Revue Région & Développement*, n°4, 1996, p.2.

³⁴² C. Tadjon, "Cameroun : L'agriculture est-elle le moteur de la croissance ?", in *Mutations*, 6 juillet 2006, p.3.

prélèvements étatiques sur les filières café et cacao, et la dévaluation du FCFA le 11 janvier qui permettent de doubler le prix du kilogramme et d'augmenter progressivement la demande des produits vivriers sur les marchés urbains³⁴³. En effet, dès la campagne cacaoyère du mois d'août, les planteurs se retrouvent face aux acheteurs pour négocier le prix du cacao alors qu'il était fixé par décret présidentiel depuis 1956³⁴⁴. Cela permet donc d'améliorer sensiblement l'environnement socio-économique des agriculteurs et d'instaurer une concurrence saine basé sur les principes de la rentabilité économique et de la compétitivité à l'exportation entre cultures vivrières et cultures pérennes au sein des micro-exploitations.

La production moyenne de cacao par exemple est de 18,8 sacs en moyenne par exploitation entre 1993-1994 et de 20,3 sacs après la dévaluation. Ainsi la commercialisation de ces cultures d'exportation permet à l'État camerounais d'accroître ses recettes d'exportation et d'améliorer la santé budgétaire de l'État. Cette hausse de production améliore également le bien-être des citoyens qui voit augmenter leur revenu après le doublement du prix du kilogramme. En outre, les enquêtes de terrain ont également permis de desceller de nombreuses lacunes telles que l'exclusion des petits agriculteurs locaux des marchés à cause leur manque de compétitivité face aux produits importés, l'augmentations du prix des intrants, et la pollution de l'environnement.

En mars 2004, *Cameroon tribune* met en exergue la dégradation de l'environnement agraire due à une agriculture intensive axée sur les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières destinées à la consommation locale. Après le doublement du prix des intrants sur les marchés, un regain d'intérêt pour les cultures pérennes n'a pas tardé à se faire ressentir. Dans l'ensemble de la zone cacaoyère par exemple, les planteurs reprennent l'entretien des cacaoyères en commençant par le débroussaillage des plantations plus ou moins délaissées depuis la campagne 1988/89³⁴⁵. Cela favorise par la suite la surexploitation des terres arables, l'augmentation de la déforestation, et la perte de la biodiversité du pays. Car pour maintenir une bonne production, les petits agriculteurs se sont retrouvés obligés de recourir à des pratiques agricoles non durables, telles que l'utilisation excessive d'engrais et de pesticides, responsables

³⁴³ Alary, "La libéralisation de la filière cacaoyère...", p.8.

³⁴⁴ Ibid., p.2.

³⁴⁵ Ibid., p.9.

d'une pollution massive des sols, et surtout une des causes majeures de pollution des eaux souterraines³⁴⁶.

Concernant le secteur minier, ne disposant pas d'une industrie minière capable d'assurer une exploitation endogène des mines jusque-là, c'est au début des années 2000 que les plans d'ajustement démembrement l'intervention de l'État et encourage l'investissement étranger dans l'exploitation minière. En 2001, un code minier, incité par les institutions de Bretton Woods, est adopté dans le but de confier l'exploitation minière à des compagnies privées étrangères. Cela permet au secteur minier d'entrer dans une nouvelle ère caractérisée par un afflux d'entreprises étrangères, notamment les sociétés d'exploitation canadiennes, australiennes, sud-africaines et autres qui favorisent l'augmentation significative de la production minière au Cameroun, l'augmentation de la TVA et la dégradation des conditions de vie de plusieurs Camerounais³⁴⁷.

Avant l'adoption du nouveau code minier qui favorise la libéralisation du secteur minier en 2001, c'est la loi 64/LF/3 du Conseil 1964 qui régissait l'exploitation minière au Cameroun. Et durant cette période, le Cameroun ne produisait que la cassitérite et l'or, tous deux exploités de manière artisanale et semi-industrielle, respectivement dans le Mayo-Darlé et l'Est du pays, excepté les hydrocarbure et l'aluminium, selon le rapport des Nations Unies sur l'industrie minière de l'Afrique centrale³⁴⁸. Mais après la libéralisation du secteur minier en 2001, l'afflux d'investissement étranger qui en résulte permet d'augmenter l'exploitation des mines, ce qui a probablement haussé la production de l'or (environ 300kg en 1989 à 4000kg en 2003), du diamant (300 milles carats en 2005 contre 1000 en 1989), du fer (1,5 millions de tonnes en 2006 contre 50 milles tonnes en 1989), et de la bauxite (50 milles tonnes en 1989 à plus de 500 milles tonnes en 2006)³⁴⁹. Seule la production du cobalt et le nickel diminue après l'effondrement des prix sur le marché mondial.

Mais en termes de conséquences socio-économiques sur le plan national, les compagnies privées étrangères contribuent peu à l'emploi des jeunes, aux caisses de l'État, à l'économie nationale et à la délivrance de services publiques à la population. Majoritairement

³⁴⁶ Anonyme, "Impact des PAS sur l'environnement : le secteur agricole en danger", in *Cameroun tribune*, 8 mars 2004, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.com, le 21 mai 2023 à 16h13.

³⁴⁷ B. Rubbers, "Les sociétés africaines face aux investissements miniers", in *Politique Africaine*, vol.3, n°131, 2013, p.6.

³⁴⁸ Nations unies, Commission économique pour l'Afrique, *Rapport sur l'industrie minière de l'Afrique centrale*, 1998, p.34.

³⁴⁹ Source anonyme, consulté le 18 mai 2023 à 09h34.

stationnées dans les enclaves sécurisées et bénéficiant de conditions fiscales favorables, l'action des compagnies minières étrangères permet certes d'ajouter de la valeur dans le PIB de l'État camerounais, soit près de 4% en moyenne entre 2000 et 2005, mais ces exploitations les ont été plus bénéfiques qu'à l'État Camerounais. Et cela s'explique par le fait que certaines mines jugées non rentables sont fermées par ces compagnies, privant ainsi plusieurs creuseurs de leur principale source de revenus, selon *Cameroon tribune*³⁵⁰.

En 2002 la privatisation et la restructuration des entreprises minières telles que la *Cameroon Development Corporation (CDC)* et la Société Camerounaise des Mines (SOCAMIN) a soit mis au chômage plusieurs Camerounais ou détériore les conditions de travail des Camerounais qui conservent leur emploi, d'où les actions de protestation de la part des populations que certaines compagnies n'ont pas hésité à réprimer violemment avec le soutien des forces de police (confer privatisation de la CDC). Ces circonstances rendent ainsi difficile l'accès aux services sociaux de base telles que l'éducation et les soins de santé par manque de moyens pour les couches les vulnérables, rapporte le quotidien national *Le Jour*³⁵¹.

Concernant le secteur industriel, la filière est libéralisée en 1990 dans le but d'encourager les investissements privés. Ce changement de paradigme met l'accent sur l'industrie du pétrole, l'industrie du bois et l'industrie de cacao, et entraîne une relative multiplication par près de 4 le PIB du Cameroun. Dans l'industrie pétrolière, la libéralisation permet au pétrole de tenir une place structurante pour les finances publiques et l'équilibre des comptes extérieurs jusqu'en 2006, compte tenu de l'épuisement des réserves pétrolières, malgré les perspectives de mise en place d'un régime de croissance "post-pétrolier" visant à diversifier l'économie afin d'asseoir la croissance sur une trajectoire plus soutenue³⁵².

Grâce à la faible diversification de l'économie camerounaise et la prépondérance des exportations de biens primaires, le secteur pétrolier représente 7% du PIB en 1995 et atteint 10% en 2006, ce qui représente plus du quart des recettes budgétaires sur la décennie 1990 et

³⁵⁰ Anonyme, "Les impacts des PAS sur les travailleurs du secteur minier au Cameroun", in *Cameroon tribune*, n°6499, 12 juillet 1994, p.1.

³⁵¹ Anonyme, "Le secteur minier camerounais en crise : les PAS pointés du doigt", in *Le Jour*, 18 février 2002, consulté en ligne sur <https://lejour.cm>, le 21 mai 2023 à 16h21.

³⁵² S. Chauvin, "Cameroun : les enjeux de la croissance", in *Macro Dev*, 2012, consulté en ligne sur www.cairn.info, le 19 avril 2023 à 15h34.

environ 45% des recettes d'exportations³⁵³. En effet les exportations des hydrocarbures sont restées stables au Cameroun entre 1990 et 2006.

Concernant l'industrie du bois, la filière devient l'une des activités économiques les plus importantes du Cameroun durant la décennie 1990. Après les réformes amorcées sur le secteur forestier, la filière industrielle du bois évolue fortement dans la gestion durable des forêts et constitue un secteur industriel de transformation du bois performant entre 1994 et 2000. La capacité de transformation augmente, tout comme l'activité vers l'exportation. Cela permet à cette filière de constituer, grâce aux recettes d'exportation engendrées par la transformation et des grumes, la seconde source de devises du pays, soit 20% des recettes d'exportation, derrière les produits pétroliers qui comptent pour 50% en 2001³⁵⁴.

Pour ce qui est de l'industrie du cacao, la filière connaît une croissance soutenue après la décision de diversifier et développer les secteurs hors pétrolier. C'est la raison pour laquelle le Cameroun devient l'un des principaux producteurs de cacao en Afrique et dans le monde avec une production moyenne de 115 milles tonnes de fève par an. Cela est due à cause de la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment la stimulation des investissements dans ce secteur grâce à la libéralisation, la mise en place des politiques et programmes adéquats pour améliorer la productivité et la qualité du cacao par le gouvernement, et la croissance de la demande sur le marché mondial, ce qui permet d'augmenter la production et les exportations du cacao³⁵⁵.

Selon *Cameroon tribune*, la culture du cacao est également soutenue par les écoles paysannes conduites par le projet *Sustainable Tree Crops Program (STCP)* de l'*International Institute of Tropical Agriculture (IITA)* qui favorisent des exploitations de plus grande taille, une production plus intensive et des rendements trois fois plus élevés que la période 1987-1994³⁵⁶. En effet, l'objectif de ce projet était d'accroître les rendements des paysans en encourageant une bonne santé de l'exploitation, notamment l'élagage, la gestion de l'ombre, le désherbage et la récolte phytosanitaire, afin de réduire l'incidence de la pourriture brune et d'améliorer les connaissances des paysans sur les maladies et les ravageurs³⁵⁷.

³⁵³ Chauvin, "Cameroun : les enjeux de la croissance" ..., consulté en ligne sur www.cairn.info, le 19 avril 2023 à 15h34.

³⁵⁴ Mission économique, "Fiche de synthèse : le commerce extérieur en 2001. Ambassade de France à Yaoundé", mai 2002, consulté en ligne sur <http://www.dree.org/Cameroun>, le 20 avril 2023 à 16h24.

³⁵⁵ Anonyme, "Le Cameroun", consulté en ligne sur www.wikipedia.com, le 20 avril 2023 à 16h33.

³⁵⁶ Anonyme, "un groupe d'agriculteurs sélectionnés fait office d'écoles", in *Cameroon tribune*, n°, 1988, p.3.

³⁵⁷ C. B. Kamdem, "Écoles paysannes et le rendement du cacao au Cameroun", in *Revue d'Économie du développement*, vol.26, n°4, 2018, consulté en ligne sur www.cairn.info, le 15 juin 2023 à 08h12.

Quinze ans après le début du processus de libéralisation du secteur agricole en générale et de la filière cacao en particulier, la cacao culture est restée la principale culture commerciale des exploitations agricoles du pays. Les revenus issus de la vente de cacao contribuent de manière significative à l'économie nationale du Cameroun, car elles représentent une ressource importante pour les recettes de l'État et permettent aux planteurs de réaliser la plupart des investissements (foncier, moyen de locomotion, équipement agricole, etc.), de faire face aux multiples dépenses du ménage (scolarité des enfants, frais santé, etc.) et de supporter les dépenses sociales diverses (paiement de la dot, deuil, etc.).

Concernant le secteur des infrastructures, l'impact de la libéralisation sur le terrain reste mitigé malgré l'afflux d'investissements étrangers dans le secteur. En 1989, *Le Messenger* met en lumière l'enclavement des routes, des écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures essentielles au Cameroun après la réduction des dépenses publiques de l'État. Car dans le but de restructurer les finances du pays, certains projets de construction et de rénovation sont retardés ou annulés, laissant de nombreuses infrastructures dans un état de délabrement³⁵⁸. Ce qui a accentué les défis auxquels le pays est confronté sur le plan social, notamment des difficultés d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation et la santé.

Au-delà de ce point de vue de *Le Messenger*, *Cameroon tribune* rapporte par contre que la crise économique a certes stoppé le développement des infrastructures entamé depuis l'indépendance et annihilé les efforts de maintenance, mais les réformes entreprises par le gouvernement entre 1990 et 2005 dans les principaux secteurs infrastructurels permettent de ralentir la dégradation du parc infrastructurel³⁵⁹. Ainsi, malgré leur insuffisance, le pays améliore considérablement le taux d'accès aux infrastructures en générant une offre qui anticipe la demande. Les problèmes tels que le manque d'entretien des routes (route nationale 1 (RN1), route nationale 3 (RN3), route nationale 5 (RN5), etc.), les pannes fréquentes d'électricité, les difficultés d'accès à l'eau potable et les lacunes dans les infrastructures de communication diminuent considérablement³⁶⁰.

Le nombre de kilomètre de routes bitumées pour 1000 habitants passe de 0,27 à 0,34 tandis que les réseaux d'adduction d'eau potable, de puits, et des forages sont construits. Les

³⁵⁸ Anonyme, "Les PAS et l'impact sur les infrastructures au Cameroun : une situation critique", in *Le Messenger*, 1989, consulté en ligne sur www.lemessenger.net, le 21 mai 2023 à 17h04.

³⁵⁹ P. Nkou, "Routes délabrées : le cri de détresse des populations", in *Cameroon tribune*, 2005, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 21 mai 2023 à 17h10.

³⁶⁰ Nkou, "Routes délabrées...", consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 21 mai 2023 à 17h10.

pénuries d'électricité qui ont perturbé la vie des ménages et entraîné le ralentissement de la croissance économique du pays depuis les années 1990 sont atténuées avec la construction et la mise en service de plusieurs centrales thermiques diesel et d'une centrale thermique au fioul lourd portant le potentiel de production de l'AES-SONEL à 933 MW³⁶¹.

Durant l'exercice budgétaire 2005/06, le concessionnaire de service AES-SONEL engage un programme de réhabilitation, de renforcement, et de rénovation des ouvrages de production, de transport et de distribution d'électricité devant aller jusqu'à 2012, pour un coût global de 250 milliards de FCFA. En outre, l'accès des populations à l'éducation, à la santé, et l'approvisionnement en eau s'améliore grâce au Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) élaboré par le gouvernement³⁶².

Concernant le secteur financier, les efforts de libéralisation engagés durant la décennie 1990 débouchent à une relative évolution positive en 2005. Après avoir signé des accords avec le FMI sous le cadre des programmes d'ajustement, les autorités camerounaises mettent sur pied des politiques de liquidation, de scission et de privatisation dans le but de mettre fin à la crise bancaire, de promouvoir les investissements, d'encourager les banques à accorder des prêts aux entreprises privées, et d'améliorer leur responsabilité³⁶³.

Mais face à l'exubérance de la crise financière, le chef d'État conjugue dans un premier temps les liquidations à la signature d'un décret portant le minimum du capital social des banques à 1 milliards de FCFA au lieu de 300 millions en 1990. Dans un second temps, le retrait progressif de l'État est amorcé dans la plupart des entreprises camerounaises, et la privatisation des entreprises entamées. Dans le cadre sous régional, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est créée le 16 octobre 1990 dans le but de réguler le système bancaire camerounais comme dans tous les autres États de la CEMAC³⁶⁴.

Par ailleurs, cette libéralisation du secteur financier camerounais partage également les opinions au sein de la presse locale qui estime d'une part que cela contribue à moderniser le secteur, à régler et à améliorer la gouvernance financière ; et d'autre part à augmenter la dette extérieure du pays, et accroître les inégalités sociales et les défis tels que la faible inclusion

³⁶¹ Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), 2009, p.56.

³⁶² DSCE, p.56.

³⁶³ C. A. Bita et Als, "La gestion des crises bancaires au Cameroun depuis 1982", in *Revue Congolaise de Gestion*, vol.2, n°34, 2022, p.88.

³⁶⁴ Ibid., p.89.

financière et une dépendance accrue à l'égard des bailleurs de fonds internationaux³⁶⁵. Ce point de vue de *Le Messager* est partagé par *Le Quotidien de l'Économie*, qui rapporte que l'augmentation des taux d'intérêt rend difficile l'accès au crédit pour de nombreux camerounais. Car la réglementation et la supervision du secteur financier entraînent une augmentation des risques liés aux activités financières, aboutissant parfois à des cas de fraude et de corruption dans le secteur financier camerounais³⁶⁶.

II. ANALYSE DES PERFORMANCES SOCIO-POLITIQUES

Adoptés comme mesures innovatrices pour canaliser l'activité économique du pays et améliorer le bien-être des citoyens en 1988, les programmes d'ajustement du FMI vont s'apparenter une expérience extraordinaire qui engendre des coûts sociaux et politiques à la fois prévus et imprévus selon l'opinion publique témoigné par les journaux³⁶⁷.

1. L'impact des PAS sur le système politique camerounais

Durant l'exécution des programmes d'ajustement, notamment entre 1988 et 2006, les autorités camerounaises vont entreprendre des réformes institutionnelles et redéfinir les politiques publiques.

1.1. Les changements institutionnels

Ces changements concernent la réforme du code électoral de 1990, la révision constitutionnelle de 1996, et la réforme du code pénal de 2005.

En effet, la réforme du code électoral de 1990 introduit une démocratie pluraliste fondée sur la souveraineté du peuple ; la pluralité des partis ; l'organisation des élections libres, transparentes et justes ; le respect des droits fondamentaux de la personne et l'égalité des citoyens devant la loi conjuguée avec des valeurs de tolérance, de coopération et de compromis. Sur le terrain, la Commission nationale de recensement général des votes est créée, la double nationalité pour les candidats à la présidence est supprimée, le scrutin à deux tours pour les

³⁶⁵ Anonyme, "Les conséquences des politiques d'ajustement du FMI sur le secteur financier au Cameroun", in *Le Messager*, 1990, consulté en ligne sur www.lemesager.net, le 22 mai 2023 à 00h23.

³⁶⁶ Anonyme, "Les effets des programmes d'ajustement structurel du FMI sur le secteur financier au Cameroun", in *Le Quotidien de l'Économie*, 1992, consulté en ligne sur <http://www.leconomie.info>, le 22 mai 2023 à 00h52.

³⁶⁷ P. Mosley, *Analyse des effets de l'ajustement structurel : le cas de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1995, p.18.

élections présidentielles est introduit, les bulletins de vote sécurisés sont utilisés, et les débats télévisés entre candidats sont organisés³⁶⁸.

Présenté en un tout cohérent et facile à consulter l'ensemble des règles gouvernant les questions électorales au Cameroun, l'opposition, la société civile et les observateurs internationaux, accueillent le nouveau code avec enthousiasme et optimisme. Auparavant présenté par les partis politique camerounais de l'opposition comme un instrument au service de l'ordre dirigeant qui l'utilise pour se maintenir au pouvoir par le truchement de l'ordre institutionnel acquis à sa cause, cette réforme s'avère une avancée importante sur la scène politique camerounaise, selon les opinions exprimées dans les journaux. Car ce code apporte des dispositions novatrices dans la participation politique et des améliorations dans la répartition des compétences entre les organes, rapporte *Le Messenger*³⁶⁹.

La hiérarchie d'autorité entre Conseil électoral et Direction Générale, et l'objectivité, la transparence et la sincérité des scrutins sont clairement établies³⁷⁰. Mais après les élections législatives de mars 1992 et les élections présidentielles d'octobre 1992, ce texte va se retrouver au cœur des controverses, et les acteurs politiques de l'opposition vont pousser le pouvoir en place à créer un organe de gestion des élections. C'est ainsi que l'Observatoire National des Élections (ONEL) est créé en 2000 pour donner un peu plus de crédibilité au processus électoral³⁷¹.

Au-delà de ces dispositions novatrices, le nouveau Code fera également l'objet d'une vive controverse sur l'arène politique camerounaise à cause des insuffisances, des ambiguïtés et des multiples discrédits observés durant les campagnes électorales de 1992, 1997, 2002, 2004, etc. Fort limités sur le plan pratique, ce code est très vite cristallisé pour son impartialité. Car malgré la ruse de l'histoire, cela conduit difficilement à un changement d'homme au sommet de la pyramide, ce qui ne permet pas de mettre un terme aux tensions d'autorité apparues depuis 1972 et qui affectent incontestablement la nation³⁷². Et pour l'opposition politique nationale, ce code présente une entrave à l'accès au palais d'Étoudi parce que ses

³⁶⁸ Kegne Fodouop, "Une expérience démocratique pluraliste unique", Paris, L'Harmattan, 2010, p.273.

³⁶⁹ Kingue, "Cameroun-Politique. 1990-1992....", consulté en ligne sur www.cameroun24.net, le 9 janvier 2023 à 13h08.

³⁷⁰ M. Kamto, "Nouveau Code électoral au Cameroun", 9 mai 2012, consulté en ligne sur www.slideshare.net, le 16 juin 2023, à 15h01.

³⁷¹ C. Champin, "Cameroun : un observatoire des élections contesté", in *RFI*, 04 décembre 2000, consulté en ligne sur www.rfi.fr, le 17 juin 2023 à 07h04.

³⁷² Kingue, "Cameroun-Politique. 1990-1992....", consulté en ligne sur www.cameroun24.net, le 9 janvier 2023 à 13h08.

dispositions régulatrices du jeu politique permettent d'assurer l'hégémonie quasi certaine du parti au pouvoir au détriment des autres leaders sur la scène politique nationale³⁷³.

À l'analyse, il convient de souligner que cette réouverture démocratique au Cameroun dans un contexte de misère expose les Camerounais à la débrouillardise et à l'instrumentalisation politique. Ils s'agitent en prêtant le flanc à l'opportunisme des intérêts égoïstes personnels, claniques, tribaux ou ethniques des promoteurs du retour à la démocratie. Cela étant dit, nombreux sont les Camerounais qui décident également de créer des partis politiques débouchant au libertinage politique qui est donc exploité à bon escient par le gouvernement en place dans le cadre de la division scientifique de l'électorat en faveur de son parti, le RDPC³⁷⁴. Ainsi donc, le nouveau Code électoral ne saurait à lui tout seul justifier les échecs et la fébrilité des partis de l'opposition dans leur recherche effrénée de conquête du pouvoir d'État.

Concernant la révision constitutionnelle de 1996, elle représente l'une des étapes majeures dans le processus de démocratisation du Cameroun. Plusieurs réformes sont mises en avant, notamment la consolidation du multipartisme, la bicaméralisations du parlement et la reconnaissance des droits de l'opposition. Cela permet de renforcer la stabilité politique au Cameroun³⁷⁵. D'après ce texte de référence incontournable dans le gouvernement du Cameroun dès 1996, la durée du mandat présidentiel est limitée à 7 ans renouvelables une seule fois. En d'autres termes, après son élection en 1997, le président Biya pouvait se représenter pour la toute dernière fois comme candidat aux élections présidentielles qu'en 2004.

En effet, cette disposition impose l'alternance au pouvoir à tous les citoyens Camerounais dans le contexte d'un État de droit et s'oppose à l'éternisation du président en exercice au pouvoir. Aussi, des nouvelles mesures, tels que la création du Sénat au sein du parlement, permet d'assurer une alternance pacifique au pouvoir, d'éviter les dérives

³⁷³ A. B. Amougou Mbarga, "Les partis politiques et le code électoral au Cameroun : enjeux et défis autour d'un instrument de la régulation de la compétition politique", in *African Journal of Democracy and Governance*, vol.8, n°34, 2021, p.215.

³⁷⁴ M. Mbengué Nguimè, "Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude comparée avec la période de l'accession à l'indépendance", in *Outre-Mer. Revue d'histoire*, n°1, 2010, p.123.

³⁷⁵ J.-P. Tchouta, "La limitation du mandat présidentiel au Cameroun : une avancée démocratique ?", in *Le Messager*, 1996, consulté en ligne sur ChatGPT le 15 mars 2023 à 10h 03.

autoritaires, et de renforcer le rôle du parlement dans le système politique camerounais, selon *La Nouvelle Expression*³⁷⁶.

Par ailleurs, malgré les mesures novatrices pour consolider la démocratie et la notion de pluralisme dans cette loi fondamentale, elle était loin de donner satisfaction à tout le peuple camerounais. *Le Messenger* le reproche d'accorder au chef de l'État des pouvoirs étendus, notamment en matière de nomination et de révocation des gouverneurs de provinces, des juges et des procureurs par exemple, ce qui a suscité des inquiétudes au sein de la population publique sur l'équilibre des pouvoirs, de l'indépendance de la justice et de l'impartialité de la constitution³⁷⁷. Les collectivités territoriales connaissent une plus forte dépendance envers le pouvoir central, entravant ainsi leur capacité à prendre des décisions autonomes et à répondre aux besoins spécifiques de leurs populations, favorisant par la suite la corruption et le clientélisme au Cameroun³⁷⁸.

Concernant la réforme du code pénal de 2005, le gouvernement modernise et adapte le code pénal à l'évolution de la société camerounaise. Après, plusieurs années de débats et de consultations entre acteurs de la société civile et du système judiciaire, c'est finalement en 2005 que le président Biya promulgue le nouveau code pénal. Il supprime la peine de mort pour certains crimes, comme le vol à main armée, et introduit des peines alternatives à l'emprisonnement, telles que le travail d'intérêt général, selon *Cameroon tribune*³⁷⁹.

Par ailleurs, *Le Messenger* exprime son dégoût contre la réduction des peines pour certains crimes, tels que le viol et l'inceste, dénoncées comme étant trop clémentes et ne prenant pas suffisamment en compte les droits des victimes³⁸⁰. Au-delà de ce point de vue de *Le Messenger*, la presse privée tire également la sonnette d'alarme sur les entraves qu'encourent la liberté d'expression et les droits de l'homme au Cameroun, si les dispositions du nouveau code pénal étaient mises en œuvre de manière abusive par les autorités.

³⁷⁶ P. Mballa, "Le Débat sur la limitation du mandat présidentiel et la création du sénat : regards croisés des acteurs politiques au Cameroun", in *La Nouvelle Expression*, 1996, consulté en ligne sur ChatGPT le 15 mars 2023 à 10h36.

³⁷⁷ P. Nganang, "Débat sur la limitation du mandat présidentiel : perspectives pour l'avenir du Cameroun", in *Le Messenger*, 1996, consulté en ligne sur ChatGPT le 15 mars 2023 à 11h 08.

³⁷⁸ Ibid.

³⁷⁹ J.-P. Nkou, "La réforme du code pénal : un pas vers une justice plus équitable", in *Cameroon tribune*, 15 mars 2005, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 18 avril 2023 à 15h16.

³⁸⁰ M.-C. Ngono, "Les dangers cachés de la nouvelle législation pénale", in *Le Messenger*, 2005, consulté en ligne sur ChatGPT le 15 mars 2023 à 14h.

Cela étant dit, il n'est pas si difficile de trancher, cette loi permet d'enrichir l'arsenal juridique camerounais à travers l'abrogation du code d'instruction criminelle et d'un ensemble des textes anciens jusqu'alors appliqués. Car le retrait des textes anciens consacre la conciliation entre plusieurs pratiques différentes liées au bi-juridisme camerounais sur le plan de la loi pénale de forme³⁸¹. Selon Simon-Pierre Hemle Djob Sotong, "les normes du droit international des droits de l'homme sont intégrées dans la procédure pénale camerounaise dans les dispositions relatives à l'enquête préliminaire"³⁸². En effet, le nouveau Code pénal camerounais s'est armé des mécanismes nécessaires pour faire face aux défis de l'harmonisation de la loi pénale de forme au Cameroun, et de l'intégration des aspects techniques novateurs.

1.2. La redéfinition des politiques publiques

Les bouleversements intervenus au Cameroun au cours des décennies 1980 et 1990, dans le cadre de l'ajustement structurel, se traduisent par la mise en œuvre de politiques publiques libérales et de lutte contre la pauvreté.

En 1990, la loi n°90-031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun abroge les dispositions antérieures et pose les bases de la libéralisation économique, assure le désengagement progressif de l'État, favorise l'entrée en scène de nombreux opérateurs privés sur le marché camerounais, et favorise le développement d'une concurrence saine et loyale³⁸³. Au nom de cette loi, le gouvernement initie des politiques incitatives aux investissements étrangers et à la stimulation de la croissance.

Sur le terrain, le gouvernement supprime les subventions sur les produits de première nécessité, privatise les entreprises publiques, réduit les barrières douanières, libéralise le secteur financier et adopte la dévaluation de la monnaie locale. Cela a permis de matérialiser par la suite le développement d'un entrepreneuriat privé et des coalitions d'acteurs publics et privés³⁸⁴.

Selon *Cameroon tribune*, ces politiques sont bénéfiques pour l'économie camerounaise dans la mesure où elles permettent de stimuler les exportations, de renforcer la compétitivité

³⁸¹ S. F. Mboumegne Dzesseu, "L'harmonisation de la loi pénale de forme au Cameroun", in *ADILAAKU-Droit, politique et société en Afrique*, vol. 1, n°1, 2019, p.65.

³⁸² S.-P. Hemle Djob Sotong, *La prise en compte de la dignité humaine dans l'enquête préliminaire : réflexion sur la modernisation de la procédure pénale camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.1.

³⁸³ Loi n°90-031 du 10 août 1990, régissant l'activité commerciale au Cameroun, Yaoundé, le 10 août 1990, p.1.

³⁸⁴ V. Nantchop, "Négocier les règles d'accès au marché d'eau urbain à Douala", in *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2018, p.1.

des entreprises camerounaises sur le marché international, d'augmenter l'accès au crédit, et de diversifier l'économie nationale³⁸⁵. Cela explique donc la nette amélioration de la gestion et de la rentabilité des ex entreprises publiques privatisées, et la réduction du fardeau de l'État en matière de subventions. En contrepartie, *Mutations* évoque pour sa part la suppression des subventions sur les produits de première nécessité, l'augmentation des prix et la baisse du pouvoir d'achat des ménages par exemple comme conséquences néfastes de ces nouvelles politiques³⁸⁶. Selon Apollinaire Kaffo, les conditions de vie deviennent difficiles. "Le prix du verre de riz qui était à 25FCFA non dévalué au début des années 1980 passe à 350f après la dévaluation de 1994" rapporte-t-il³⁸⁷.

Concernant la réduction des barrières douanières, elle favorise la concurrence étrangère au détriment des entreprises locales. Les grandes entreprises internationales inondent le marché avec leurs produits à des prix compétitifs, rendant ainsi difficile la rivalité des petites entreprises locales qui ont dû mettre la clé sous le paillason comme des bibliothèques en faillite à cause de la baisse des ventes et des revenus, rapporte *Le Messenger*³⁸⁸.

Aussi, le manque de transparence dans le processus de privatisation des entreprises publiques entraîne la suppression de nombreux emplois dans les entreprises et l'absence de protection sociale pour ceux qui conservent leur emploi. Ce qui expose les travailleurs à une grande vulnérabilité et une grande précarisation de l'emploi au Cameroun. En effet, lorsque les entreprises privées commencent à proposer des CDD (Contrats à Durée Déterminée) et des emplois temporaires, la planification d'un avenir devient difficile pour les travailleurs qui ne bénéficient plus d'une sécurité financière à long terme. Le cas de la privatisation de la CDC est assez révélateur.

Face à l'échec de l'ajustement en 1987, les institutions de Bretton Woods vont faire pression sur le gouvernement, dans le cadre des programmes d'ajustement, pour qu'il privatise les sociétés d'État comme condition préalable pour bénéficier des prêts. C'est ainsi que les plantations de thé de la *Cameroon Development Corporation (CDC)* sont vendues au consortium sud-africain *Brodon Finex PTY Limited* qui gérait le secteur du thé sous le nom de

³⁸⁵ M.-T. Ngono, "Les effets positifs de la dévaluation du franc CFA sur l'économie nationale", in *Cameroun tribune*, 1995, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 18 avril 2023 à 15h34.

³⁸⁶ M. Nkeng, "La suppression des subventions et ses conséquences sur le pouvoir d'achat des Camerounais", in *Mutations*, 06 mai 2005, p.2.

³⁸⁷ A. Kaffo, 48 ans, Mécanicien, Yaoundé, le 15 janvier 2023.

³⁸⁸ A. Ngando, "Les défis des petites entreprises locales face à la concurrence étrangère", in *Le Messenger*, 10 mai 2005, p.3.

Cameroun Tea Estate (CTE), en 2002³⁸⁹. Cette action a des conséquences négatives sur les travailleurs et les habitants des environs qui bénéficient grandement de la société. Plus de 1700 de ses employés sont mis au chômage technique³⁹⁰.

Concernant les politiques de lutte contre la pauvreté, le retrait de l'État entraîne l'injonction des partenariats publics-privés d'où l'élaboration de la Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA) de la Banque mondiale et la Facilité d'ajustement structurel (FAS) du FMI dans le but de réduire à tout prix les effets négatifs des PAS sur les couches vulnérables que sont les femmes, les enfants et les vieillards³⁹¹. Sur le terrain, le gouvernement camerounais met en place des programmes d'éducation et de formation professionnelle dans le but d'améliorer les compétences et les opportunités d'emploi. Il s'agit du Programme de Recherche Appliquée à la Formation Professionnelle (PRAFP), de la création des centres de formation professionnelle à l'Université de Douala et l'Université de Dschang, et la mise en place des initiatives de microcrédit et de coopération internationale³⁹².

En 1992, le Ministère de l'Agriculture met sur pied un dispositif d'accompagnement à la création et à la légalisation des organisations de producteurs qui s'articule autour de la Central Unit for Rural Organisation Reform (CUROR) et du Fonds d'Appui aux Organisations Rurales (FONDAOR)³⁹³. À l'analyse, cela permet de responsabiliser davantage les agriculteurs, de diversifier la production agricole, de valoriser le potentiel de production et les possibilités de commercialisation existantes, et de protéger la production nationale.

En 1994, le Cameroun adhère au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) initié par la FAO pour faire face à la pauvreté dans les pays en développement dans le but de lutter contre la faim et la sécurité alimentaire. Les premiers décaissements devant soutenir l'exécution du programme se font en janvier 2002, soit 8 ans plus tard. Mais malgré ce retard, ce programme permet d'accroître la production végétale, de sécuriser les productions, d'améliorer le revenu monétaire des producteurs, surtout ceux des femmes et des jeunes,

³⁸⁹ A. Kihla Bamwai, "Privatisation of the CDC Tea Estates and Impact on the Population", in *Journal of Developing Country Studies (JDSCS)*, vol.7, n°2, 2023, p.17.

³⁹⁰ Anonyme, Cameroun : L'État engage trois entreprises étrangères pour la restructuration de la Cameroon Development Corporation", in *Actu Cameroun*, consulté en ligne sur www.actucameroun.com, le 17 juin 2023 à 10h11.

³⁹¹ A. Madior Diop, "Les politiques de développement élaborées par la Banque mondiale à l'intention des pays de l'hémisphère sud de 1980 à nos jours : origines, variantes et implications", in *Afrique et développement*, vol.XLI, n°1, 2016, p. 175.

³⁹² P. Mvondo, "Le rôle des centres de formation professionnelle dans l'insertion des jeunes sur le marché du travail au Cameroun", in *Mutations*, 12 janvier 1993, p.1.

³⁹³ G. Fongang, "Évolution et défis du mouvement paysan au Cameroun", in *Agriculture et aléas climatiques : du terrain aux politiques*, n°49, mars 2010, p.7-8.

d'améliorer le système de stockage des céréales, en particulier dans les zones à risques, et d'améliorer l'état nutritionnel des populations au Cameroun³⁹⁴.

Par ailleurs, pour renforcer ces mesures, les autorités camerounaises collaborent davantage avec les bailleurs de Fonds dans l'élaboration le Document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2003. Il s'agit d'un projet vêtu de 8 objectifs essentiels à savoir : réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'éducation primaire pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, promouvoir un développement écologiquement viable, et enfin la mettre en place un partenariat mondiale pour le développement³⁹⁵. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement consolide le secteur agricole, qui redevient le moteur de développement économique et social du pays, promeut l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des différents opérateurs économiques, et améliore la sécurité alimentaire des populations grâce à l'augmentation des productions et de l'ensemble des revenus³⁹⁶.

Malgré la forte dépendance de ce document à plusieurs facteurs internes et externes comme la bonne gouvernance, la transparence et l'allocation efficace des ressources, l'évolution de l'économie mondiale, les chocs externes et internes, ainsi que les situations de conflit ou de crise qui influencent la lutte contre la pauvreté, force est de reconnaître en 2006 que l'impact réel du DSRP sur la réduction de la pauvreté au Cameroun est significatif, malgré l'insuffisance des attentes. Cela explique donc l'élaboration des stratégies plus cohérentes dans le cadre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi qui devient le nouveau cadre national du développement économique et social en 2009.

2. Une nette reconfiguration sociétale

Selon les données recueillies dans *Cameroon tribune*, *Le Messenger* et *Mutations*, les programmes d'ajustement du FMI ont un impact mitigé sur les inégalités sociales au Cameroun entre 1989-2006.

2.1. Le renforcement de l'écart du niveau de vie entre Camerounais

³⁹⁴ MINADER, "Répertoire des projets et programmes du MINADER", 2012, p.7.

³⁹⁵ Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2003, p.10.

³⁹⁶ V. Achancho, "Revue et analyse des stratégies nationales d'investissements et des politiques agricoles en Afrique du centre : Cas du Cameroun", in *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, 2013, p.141.

L'application des programmes d'ajustement sur la période 1989 et 2006 est lourde de conséquences sur les inégalités sociales. En milieu rural, les fonds spécialisés tels que la FONADER, l'ONCPB et la Caisse de Stabilisation créés pour assurer l'octroi des prêts subventionnés aux agriculteurs locaux, et d'assurer le financement du développement rural et la stabilisation des prix à travers les mécanismes de prélèvement sur les recettes des produits d'exportations sont liquidés.

En août 1990, le Fonds National de Développement Rural (FONADER), institution spécialisée pour assurer l'octroi des prêts subventionnés aux paysans qui ne peuvent accéder facilement aux autres institutions formelles de crédit, est dissout selon la loi n°90/012 du 10 août 1990³⁹⁷. En juin 1991 c'est au tour de l'ONCPB et de la Caisse de stabilisation camerounaise de tous les produits d'exportations en culture familiale d'être dissoutes³⁹⁸. On assiste donc par la suite à l'application direct de la libéralisation dans un secteur stratégique qui a longtemps constitué une base d'accumulation économique essentielle au Cameroun. Le planteur moyen s'est ainsi retrouvé dans un désidérata économique sévère à cause de la multiplication des duperies des acheteurs dans la négociation des prix du kilogramme de cacao ou du café, rapporte *Cameroon tribune*³⁹⁹.

En outre, lorsque le gouvernement réforme le code de travail et contracte le budget public d'environ 71%, les chefs de ménages perdent leur emploi et leur source de revenu, ce qui ne résout pas l'écart du niveau de vie entre riches et pauvres. Les hôpitaux et les centres de santé se démunissent en médicament essentiels et en matériel médical, entraînant les temps d'attentes trop long, un mauvais accueil des patients et la mise en place d'une politique de tarification élevée et difficile à endosser pour les plus vulnérables, selon les journaux.

Cela explique donc la moindre utilisation des services de santé modernes formels en faveur des micro-unités informelles, des tradipraticiens et des techniques d'ordre spirituel par les ménages à faible revenu entre 1992 et 2006, malgré les initiatives prises par le gouvernement pour instaurer un accès plus facile aux médicaments et aux soins, pour éviter la fermeture des hôpitaux et des centres de santé, et pour améliorer leur gestion propre et la prise en charge des

³⁹⁷ T. Moulenda Fouda, "Vers une crise du crédit agricole", in *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, n°1, 1994, p.370.

³⁹⁸ G. Courade et Als, "liquidation des joyaux du prince : les enjeux de la libéralisation des filières café-cacao au Cameroun", in *Politique africaine*, n°44, 1991, p.121.

³⁹⁹ *Cameroon tribune*, n°2461 du 29 août 1996, p.3.

patients, conformément à l'initiative de Bamako de 1992⁴⁰⁰. Car selon les journaux, la mal gouvernance favorise l'imposition d'une "fiscalité informelle" aux ménages par certains agents médicaux, rendant encore plus onéreux l'accès aux soins de santé.

Dans le domaine de l'éducation, la baisse régulière du budget et des revenus des ménages entraîne la détérioration des équipements, la perte des écoles, et la difficile scolarisation des enfants. Ceux issus des ménages plus vulnérables sont parfois retirés des écoles d'après les journaux. En milieu rural, le taux d'analphabétisation des personnes âgées de 11 ans et plus passe de 67% en 1990 à 73% en 1994 après la suppression des subventions agricoles et la libéralisation des marchés⁴⁰¹.

Au sein des unités domestiques, un contexte nouveau "d'économie domestique de pénurie" s'installe, entraînant une baisse de consommation par tête de 50%. Plusieurs agents du secteur public et privé perdent leur emploi après la révision du code de travail de 1990. Pour les salariés qui conservent leur emploi, une double baisse de salaire d'environ 75% intervient en 1993 et en 2002 dans l'ensemble de la fonction publique. Ainsi, un jeune cadre qui touchait un salaire de 300 milles FCFA le 1^{er} juillet 1987 gagne en janvier 1994, 102 milles FCFA, et un commis qui gagnait 53,5 milles FCFA en 1987 gagne 15,5 milles FCFA en 2002⁴⁰². En conséquence, la pauvreté qui touchait 1% des ménages à Douala et Yaoundé en 1983 passe à 32% en 2001⁴⁰³.

Cette paupérisation de la population en milieu urbain entraîne la hausse de la corruption, l'intensification des migrations de retour et les changements d'habitudes citadines. La fréquence de consommation de viande et de repas quotidiens diminue. Les citoyens recourent de plus en plus à la friperie, aux chaussures en écaillés, aux mototaxis et aux lignes de taxis clandestins⁴⁰⁴. La solidarité africaine s'adapte, la réciprocité des dons et des aides s'installe entre personnes, et les échanges entre campagnes et villes se rétrécissent. Les liens familiaux sont mis en veilleuse à cause de la très grande difficulté à assurer les obligations sociales dans une situation de baisse des revenus. Par ailleurs, ces difficultés des hommes avec leurs sources

⁴⁰⁰ E. Mendo et Als, "Le recours aux micro-unités de soins informelles à Yaoundé (Cameroun) : déterminants et perspectives", in *Journal de Gestion et d'Économie médicales*, vol.33, n°1, 2015, p.73.

⁴⁰¹ Dubois, "Que penser de l'appui européen à l'ajustement structurel...", p.34.

⁴⁰² Nguéyap, "Crise économique, mise au chômage...", p.502.

⁴⁰³ Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement... ?* p.15.

⁴⁰⁴ Dubois, "Que penser de l'appui européen à l'ajustement structurel...", p.33.

de revenus renforcent le poids des femmes dans les ménages grâce à la vente des surplus vivriers⁴⁰⁵.

Selon *Cameroon tribune*, ce contexte de paupérisation des ménages débouche à l'apparition d'une corruption obligatoire au Cameroun. Paraphrasant le témoignage, M. Ibrahim Ngou, Président du groupe des transports, les "taximen" subissent une corruption obligatoire de la part des forces de l'ordre lors des contrôles routiers, que l'on soit en règle ou non. Car "refuser de payer signifie que votre dossier reste, et qu'au prochain control, c'est le véhicule qui est retenu" ajoute-t-il⁴⁰⁶.

Dans le Ministère des Postes et de Télécommunication par exemple, le fonctionnement devient comme celui d'un État dans un État avec un budget annexe où les fonctionnaires et agents du département ne connaissent ni baisse des salaires, ni retards grâce aux comptes hors circuits où est déposé l'argent gagné par la corruption. Car lorsqu'une zone rencontre des problèmes, il faut passer par des "tuyaux" et déboursier une somme de 60 000 FCFA aux techniciens afin d'être immédiatement servi et éviter les longues attentes sans aboutissement, rapporte le quotidien national *Cameroon tribune*⁴⁰⁷.

L'exode rural cesse d'être un phénomène d'actualité en raison des difficultés d'insertion en ville par manque d'emploi, ce qui a détruit l'imagerie traditionnelle de la ville au Cameroun. Selon les enquêtes menées sur le terrain, M. O. F. Ngono, a pu affirmer que : "*i bongo bengabe minkanga mbo bengabe dzam ning à tsissuan*". Ce qui veut dire dans la langue de Molière que "seuls les enfants éveillés avaient la possibilité de résider en ville à cette époque"⁴⁰⁸. Il faut de ce pas entendre par "enfant éveillé" celui-là qui pouvait faire preuve de résilience face à la baisse ou suppression de revenus, aux licenciements massifs, au difficile accès aux médicaments, à l'insuffisance des plateaux techniques dans les hôpitaux départementaux, et la quasi-inexistence du personnel médical dans certains centres de santé nouvellement construits⁴⁰⁹. Dans les provinces septentrionales l'insuffisance des puits et forages débouche au partage des quelques points d'eau entre populations et animaux, malgré les risques de contamination.

⁴⁰⁵ Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement...*, p.15.

⁴⁰⁶ Cameroon tribune, 9 mars 1995.

⁴⁰⁷ Cameroon tribune, 13 mars 1995.

⁴⁰⁸ O. F. Ngono, 45 ans, Dactylographe, Yaoundé le 26 mai 2023.

⁴⁰⁹ Document de Stratégie pour la Réduction de Pauvreté, 2003, p.34

Aussi, la criminalité connaît une marge de progression importante tant en province qu'au sein des villes, aboutissant parfois à de formes d'agressions violentes. En effet, la participation des habitants au développement et l'idéale de nouvelles gouvernance données par les dirigeants du pays s'hypothèquent avec l'insécurité qui règne en grand maître au Cameroun entre 1999 et 2005. Selon A. Djimeli, la décennie 2000 débute en cauchemar pour les habitants du Cameroun qui ont même pensé à un début d'apocalypse, à cause des tueries en séries des enfants (4 enfants tués le 25 décembre 1999), des ressortissants étrangers (Gabriel Nourri, charcutier français résidant à Douala est assassiné en janvier 2000), et des cadres du gouvernement (un cadre au ministère de l'Économie et des Finances et un cadre au ministère de la Justice en 2000)⁴¹⁰.

En février 2000, l'ambassadeur des Etats-Unis et le chargé d'affaires des Pays-Bas sont molestés par un groupe de brigands au Cameroun, dégradant ainsi l'image de marque de ce pays en matière de droit. Cela a attisé l'inquiétude de la communauté internationale de façon générale et de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en particulier qui adresse une lettre de 80 exécutions sommaires au Président Paul Biya par la suite. Ce qui explique donc la campagne de remaniement ministérielle de mars 2000, soit 1 mois plus tard, dans le but de renforcer la sécurité nationale. De ce fait, un nouveau ministre de la justice est nommé, un commandement opérationnel unifié est créé à Douala, les moyens des forces de sécurités de Yaoundé sont renforcés, et un centre régional des Droits de l'homme est installé à Yaoundé en juin de la même année⁴¹¹.

2.2.La résilience de la population et l'émergence du secteur informel

Face à l'échec des politiques de relance du développement rural, de la création d'emplois en milieu urbain et des manifestations syndicales contre les mesures d'austérités, le secteur informel, caractérisé par petits métiers de rue, se développe en milieu urbain. Dans les zones rurales, les agriculteurs abandonnent la culture du cacao, du café et du coton au profit des cultures vivrières, de la pêche, de la chasse et du travail à la tâche.

En effet, *Le Messenger* et *Cameroon tribune* nous renseignent que l'adoption de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1990 et le lancement du programme de privatisation camerounais, sans réunion de conditions fondamentales devant assurer le succès, débouchent à la privatisation des poids lourds de l'économie camerounaise à l'instar de la REGIFERCAM,

⁴¹⁰ A. Djimeli, "L'insécurité gagne les villes du Cameroun", in *Gouvernance en Afrique*, 2001, p.1.

⁴¹¹ Senat, *Session ordinaire de 2001-2002, Rapport*, n°228, par M. J. Chaumont, 13 février 2002, p.7.

la SODECAO, le FONADER, la SOCAPALM, la CAMAIR, la CDC, et la CAMSHIP, conformément à la loi n°89/030 du 29 décembre 1989 autorisant le Président de la République à définir le régime de la privatisation et complété par le décret n°90/1423 du 3 octobre 1990⁴¹². Plusieurs Camerounais sont mis au chômage, pourtant ces salaires faisaient vivre plusieurs familles. Cela explique donc de vives contestations syndicales dans les rues de Yaoundé et de Douala.

Les enseignants suspendent temporairement les cours dans les établissements, les conducteurs ramollissent les trafics routiers, et les commerçants ferment leurs magasins en soutien aux protestations sociales⁴¹³. En effet, ces grèves sont porteuses d'un message fort envoyé au gouvernement et au FMI pour trouver des solutions alternatives à l'austérité, afin de protéger les droits des travailleurs et d'investir dans les programmes sociaux pour aider les plus vulnérables.

Mais pour le gouvernement, ces mesures sont nécessaires pour redresser l'économie du pays et rembourser la dette extérieure. Car entre 1985 et 1993, des phénomènes suivants sont observés : une baisse du revenu par tête de 40%, accompagnée d'une baisse drastique du taux d'épargne de 35% du PIB à 10%, un déficit budgétaire non résorbé de 12% du PIB, une conversion au libéralisme des décideurs encore insuffisante, un système financier défaillant malgré la restructuration financière des banques commerciales et la liquidation des banques de développement⁴¹⁴. Cela malgré la conclusion d'une Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) et l'adoption de la Dimension Sociale d'Ajustement (DSA) proposées par le FMI et la Banque mondiale.

Les principales mesures qui y sont préconisées dans ces programmes sont : la protection des groupes les plus vulnérables (en accordant un accès aux fournitures, aux alimentations et à la santé des milieux défavorisés), et la mise en place des mesures compensatoires et des dispositions transitoires, soit l'introduction des primes de départ des agents publics, d'appui financier, et la fourniture de formation aux sortants des systèmes scolaires⁴¹⁵. Cela explique donc la mise sur pied des institutions telles que le Fonds National de l'Emploi (FNE), le

⁴¹² Décret n°90/1423 du 3 octobre 1990 portant privatisation de certaines entreprises du secteur public et parapublic.

⁴¹³ P. Ngouan, "Crise économique : les Camerounais expriment leur mécontentement dans la rue", in *Le Messager*, mars 1990, consulté en ligne sur www.lemessager.net, le 21 mai 2023 à 09h34.

⁴¹⁴ P. Nguihé Kanté, "Les contraintes de la privatisation des entreprises publiques et parapubliques au Cameroun", in *Revue internationale de droit économique*, n°4, 2002, p.617.

⁴¹⁵ J. P. Timmou, "Le programme « dimension sociale de l'ajustement » au Cameroun : l'exclusion du monde rural", in *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement*, n°1, 1994, p.88.

Programme de Développement Communautaire (PRODEC), le Programme “Femme et Développement” (PFD), le Programme “Santé et Population” (PSP), et la maîtrise la croissance démographique, qui ne parviennent pas à satisfaire les attentes des millions de Camerounais⁴¹⁶.

En 1991, les universités deviennent le théâtre des mouvements de contestations estudiantines, qui se déroule sur fond de grève. Elles s’intensifient en 1993 après la suppression des bourses accordées aux étudiants et l’augmentation des frais d’inscription dans les universités, passant de 3300 FCFA à 50000 FCFA, soit une augmentation vertigineuse de 1415%⁴¹⁷. Et cela dans cette mouvance de contraction des finances de l’État. Les étudiants vont exprimer leurs mécontentements dans toutes les villes abritant une université publique, notamment à Yaoundé, Douala, Buea, Ngaoundéré, etc.

Selon la presse locale tels que *Le Messager*, *Cameroon tribune* et *L’œil du Sahel*, les étudiants de l’université de Yaoundé organisent une marche pacifique et des “sit-in”, violemment réprimé par les forces de l’ordre, le 17 mai 1994, faisant état de plusieurs blessés et nombreuses incarcérations⁴¹⁸. À Douala et Ngaoundéré, les étudiants arborent entre 1999 et 2002 des comportements antisociaux : incendies des véhiculent administratifs, destructions du matériel de travail, barrage des routes avec des pneus incendiés, etc.⁴¹⁹ Au Nord du pays, les débordements estudiantins sont marqués par la mise au point des barricades sur la nationale n°1, bloquant ainsi toute communication entre les provinces du Nord, de l’Extrême Nord et du centre, empêchant la libre circulation sous régionale⁴²⁰. Ce qui a constitué un obstacle majeur au bon déroulement des cours et d’activités économiques durant cette période. Au-delà de ce qui précède, *L’œil du Sahel* rapporte également des actes isolés de vandalisme qui sont issus de ces contestations. Ils se soldent par des dégâts matériels chiffrés à plus d’un milliard de FCFA selon les autorités nationales⁴²¹.

À l’analyse, cette situation d’insécurité qui plane dans les campus et les voies publiques s’avère donc une équation difficile à résoudre pour le gouvernement qui décide de revenir sur

⁴¹⁶ P. Hugon et N. Pagès, *Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone*, Genève, OIT, 1998, p.2.

⁴¹⁷ Anonyme, “ le Cameroun en 1993”, consulté en ligne sur <https://www.osidimbea.cm>, le 13 février 2023 à 16h10.

⁴¹⁸ D. Foupoussi et B. N’diaye, “Grève à l’Université de Yaoundé d’avril 1991”, in *Le Messager*, n°31, 1991.

⁴¹⁹ Anonyme, “Cameroun : après les protestations, le gouvernement annonce des mesures pour soutenir les populations les plus vulnérables”, in *Cameroon tribune*, n°6745, 15 mars 1995.

⁴²⁰ G. Guibai, in *L’œil du Sahel*, n°25, 1999.

⁴²¹ Ibid.

sa décision concernant la suppression des bourses d'études pour les étudiants les plus démunis, même si la hausse des frais universitaires reste inchangée.

En 1995, une nouvelle vague de protestations éclate dans le pays après l'augmentation du prix du carburant et du ticket des transports en commun. Toujours dans l'optique d'augmenter les recettes fiscales du pays, le gouvernement procède à une hausse du prix d'essence de 92 FCFA, passant de 178 FCFA le litre à 270 FCFA⁴²². Ce qui débouche donc d'une part à l'augmentation des tickets dans les transports en commun, aggravant davantage le mécontentement des populations qui contestent depuis lors la bonne foi des autorités en place, et d'autre part la chute des ventes de la SONARA et l'entrée massive d'essence de contrebande (le zoua zoua) du Nigéria⁴²³.

Par ailleurs, grâce aux "opérations daurade" dans le Sud-Ouest et le conflit de Bakassi, le gouvernement réussit à écouler techniquement tout l'essence nigérian sur le territoire et à procéder à nouveau à une hausse des prix de 20%. Le litre d'essence et de gasoil atteint donc respectivement 280 FCFA et 260 FCFA en février 1995⁴²⁴. Les usagers se retrouvent donc à payer deux fois plus le prix des tickets de bus et de taxis.

Cette hausse du prix du carburant à la pompe provoque une grogne généralisée, surtout des travailleurs et étudiants qui dépendent fortement des transports en commun pour se déplacer, rapporte *Le Messager*⁴²⁵. En réponse à ces contestations, le gouvernement va mettre sur pied un Comité de suivi pour évaluer l'impact de la hausse des prix sur les populations les plus vulnérables et d'étudier d'éventuelles mesures d'accompagnement par le gouvernement. Parmi les mesures prises, nous relevons l'introduction du système de "solde-paie", qui devait avoir pour but d'assurer une gestion équitable des ressources financières du pays selon les autorités gouvernantes⁴²⁶.

Mais sur le terrain, ce système de rémunération des fonctionnaires entraîne plutôt la diminution significative des salaires des enseignants, allant jusqu'à 50% pour certains d'entre

⁴²² J. Herrera, "Du « fédéral » et des « Koweitiens » : la fraude de l'essence nigériane au Cameroun", in *Autrepart*, n°6, 1998, p.184.

⁴²³ Ibid..

⁴²⁴ Ibid., p.185.

⁴²⁵ F. Mvondo, "Le gouvernement face à la crise des transports : quelles solutions ?", in *Le Messager*, 1995, consulté en ligne sur www.lemessager.net, le 21 mai 2023 à 09h39.

⁴²⁶ Anonyme, "Cameroun : après les protestations, le gouvernement annonce des mesures pour soutenir les populations les plus vulnérables", in *Cameroon tribune*, n°6745, 15 mars 1995.

eux⁴²⁷. Cela explique donc les multiples manifestations organisées par les Enseignants devant le Ministère de l'éducation et des Finances pour faire entendre leur mécontentement dans l'espoir d'amener le gouvernement à revoir cette décision et à revaloriser leur statut.

Pour apaiser les tensions, une table ronde est organisée entre gouvernement et syndicats des Enseignants, où des mesures telles que l'augmentation des ressources allouées à l'éducation, la promesse d'augmentation de salaire, la suspension temporaire de certaines mesures d'austérité, le recrutement de nouveaux enseignants, et le renforcement de la sécurité dans les écoles sont décidés⁴²⁸. Ces mesures sont réaffirmées par le chef d'État lors du traditionnel discours de la veille de la fête de la jeunesse de 2000, lorsque l'instauration de la gratuite de l'enseignement primaire, dont l'effective est prévue pour cours de la rentrée scolaire 2000/2001, conformément aux recommandations des états généraux de l'éducation de 1995 et de celles de Dakar de 2000⁴²⁹.

Mais sur le terrain, toutes ces belles promesses de ne suivent pas. Seule l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire est annoncée en 2000 par le chef d'État, lors du traditionnel discours de la veille de fête de la jeunesse. Cependant le budget alloué à l'éducation public reste inférieur à l'indice moyen fixé par le calendrier des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En 2001, le gouvernement n'accorde que 15,7% des recettes publiques à son système éducatif contre 19% pour la moyenne des pays africains de niveau de développement comparable, et 20% selon les OMD⁴³⁰.

Concernant le problème de la revalorisation salariale des enseignants, les données recueillies à la direction du MINEDUC révèlent que les enseignant ont continué de subir les humeurs des délégués et des responsables des services extérieurs des Finances, ce qui explique les retards toujours observés dans les paiements des salaires et la budgétisation tardive des ressources allouées pour payer les instituteurs. C'est dans ces conditions onéreuses que ces fonctionnaires ont continué d'exercer⁴³¹. Au-delà de toutes ces tentatives vaines, nombreux

⁴²⁷ M.-C. Tchoungui, "Les revendications légitimes des enseignants face à la crise économique", in *Le Messager*, 2000, consulté en ligne sur www.lemessenger.net, le 21 mai 2023 à 11h08.

⁴²⁸ F. Ngassa, "Les négociations entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants se poursuivent pour éviter une escalade des grèves", in *Cameroon tribune*, 2000, consulté en ligne sur www.cameroon-tribune.cm, le 21 mai 2023 à 11h11.

⁴²⁹ Ibid.

⁴³⁰ I. Fozing, "Gratuité de l'enseignement fondamentale au Cameroun : réalité, implication budgétaire et impact sur le développement de l'éducation", in *Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Éducation*, n°2, 2009, p.5.

⁴³¹ A. Djimeli, "Gestion du personnel au Ministère de l'éducation nationale au Cameroun. Un véritable calvaire des instituteurs vacataires", in *Gouvernance en Afrique*, avril 2001, consulté en ligne sur www.afrique-gouvernance.net, le 15 février 2023 à 16h21.

Camerounais trouvent du réconfort dans les acteurs qui étaient pourtant non-prioritaires auparavant.

En milieu urbain, les licenciements massifs dans le secteur formel entraînent l'essor du secteur informel, caractérisé par les petits métiers offrant des débouchés aux personnes vouées au chômage en fin d'étude ou aux licenciées. Parmi ces métiers, on relève la création incontrôlée d'institutions micro finance (IMF), conformément à la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 et la loi n°92/006 du 14 août 1992 par les banquiers licenciés du secteur formel, la multiplication des petits commerces dans la distribution des biens alimentaires, l'apparition des coupeurs d'ongles, des "peseurs d'hommes", et la multiplication des cireurs de chaussures, de vendeurs de beignets, de laveur de voitures, etc.⁴³² En effet, la pratique des petits métiers de rue devient un éventail très large, remplissant une fonction très vitale dans les villes du Cameroun avec des revenus loin d'être négligeable. En 1992 par exemple, 70% des intéressés gagneraient plus de 100 milles FCFA par mois grâce à l'auto-emploi dans le secteur informel selon K. Fouadop⁴³³.

La presse locale encourage ces initiatives pour leur importance dans la régulation de la crise économique et sociale au Cameroun. L'un des auteurs ayant particulièrement abordé le sujet est Jean-Paul Tchakounté, un journaliste spécialisé dans les questions économiques et sociales. Dans ses articles, ce dernier souligne le rôle crucial des petits métiers de rue dans la création d'emplois informels, la résilience des populations face à l'instabilité économique, la solidarité communautaire et la contribution à l'économie locale. Il met également en lumière la capacité des travailleurs de rue à s'adapter aux conditions économiques difficiles et à maintenir une certaine stabilité financière malgré les défis rencontrés⁴³⁴.

En milieu rural, les agriculteurs opèrent une reconversion. L'agriculture pérenne est progressivement remplacée par l'agriculture vivrière, la pêche et le travail à la tâche. Les associations et les tontines se développent au détriment des banques formelles. Selon A. Kaffo, "les grands champs de café à l'Ouest du pays, et précisément dans le village de Babadjou, deviennent progressivement de grands jardins fruitiers et d'agriculture vivrière"⁴³⁵. Au centre, "les vastes champs de cacaoyer deviennent les lieux de rencontre des avocatiers, des orangers,

⁴³² K. Fodouop, *Les petits métiers de rue et l'emploi. Le cas de Yaoundé*, Yaoundé, SOPECAM, 1963, p.43.

⁴³³ Ibid.

⁴³⁴ J.-P. Tchakounté, in *Le Messenger*, 2005.

⁴³⁵ A. Kaffo, 48 ans, Mécanicien, Yaoundé, dimanche 15 janvier 2023.

des safoutiers, des manguiers, etc.’’⁴³⁶, nous rapporte sa majesté Ambassa durant notre entretien.

En 1993 par exemple, la totalité des revenus escomptés des cultures vivrières, fruitières ou maraichères se rapproche de celles du café et du cacao dans les revenus globaux du pays, soit 35,9% pour les premières contre 44% pour les secondes⁴³⁷. Cela s’explique par la reconversion des planteurs, qui ne sont plus prêts à jouer leur va-tout pour les cultures d’exportation au moment où le kilogramme du cacao se vend à 200 FCFA et celui du café robusta à 150 FCFA en 1992-1993, alors que le prix de produits vivriers augmente renchérit sur le marché local⁴³⁸. À cet effet, les femmes qui contrôlaient la commercialisation des vivres ont pu avoir un rôle économique crucial au sein des ménages.

Hormis l’agriculture vivrière, les populations rurales se convertissent également au travail à la tâche comme la pêche, qui occupe progressivement une place importante dans l’emploi du temps des ménages et les revenus annuels. Selon S. Ango Mengue, les paysans des deux sexes consacrent 64% de leur temps de travail à la pêche, soit 650 heures par an sur un total de 1015 heures, délaissant ainsi leur plantation qui ne rapporte plus assez⁴³⁹. Cela débouche à l’effondrement de la qualité et la quantité de production du cacao et du café entre 1993 et 2005. À Ayos par exemple, la production de cacao de grade 1 passe de 274 à 12 tonnes, tandis que celle de café passe de 204 à moins de 50 tonnes pour les grades supérieurs⁴⁴⁰.

III. LES INDICATEURS DE MESURE DU DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN A L’ATTEINTE DU POINT D’ACHEVEMENT DE L’IPTE

Selon le quotidien national *Mutations*, c’est par le communiqué n°06/85 du 1^{er} mai 2006 que le FMI et la Banque mondiale font savoir que le Cameroun a atteint le point d’achèvement de l’initiative PPTE, devenant ainsi le 19^e pays du genre⁴⁴¹. Mais au moment où ce pays décroche ce fameux sésame, il serait donc illusoire de ne pas tenir compte des indicateurs

⁴³⁶ Chef du village Nkol-Ngok,

⁴³⁷ S. Ango Mengue, “Après les cultures de rente, la reconversion dans la pêche : l’arrondissement d’Ayos à la crise”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994, p.312.

⁴³⁸ Ambassa, sexagénaire, Chef du village de Nkol-Ngok, à la chefferie du 3^e degré, le 02 mai 2023.

⁴³⁹ Ango Mengue, “Après les cultures de rente, la reconversion dans la pêche...”, p.317.

⁴⁴⁰ Ibid.

⁴⁴¹ Anonyme, “Cameroun : l’économie après le point d’achèvement”, in *Mutations*, 2 juin 2006, consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 26 février 2023 à 14h03.

économiques du développement, afin d'évaluer la pertinence de ces programmes d'ajustement qui ont longtemps polarisé les débats.

1. Les indicateurs économiques du développement

Deux indicateurs permettent de mesurer concrètement le développement d'un pays. Il s'agit du Produit Intérieure Brute (PIB) et le PIB par Habitant.

1.1.Le Produit Intérieur Brut (PIB)

L'étude du PIB d'un pays durant une période donnée permet d'évaluer sa production et son poids économique durant cette période. Lorsque l'initiative PPTTE est conjointement proposée aux États sous ajustement structurel en septembre 1996 par le FMI et la BM à Lyon, le but était de s'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement qu'il ne puisse gérer. En d'autres termes, cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la conversion de la dette dans les pays fortement endetté, et aucun pays ne pouvait appliquer les programmes du FMI sans être endetté. Cependant, après avoir été déclaré *off Track* en 1996, c'est en octobre 2000 que l'adhésion du Cameroun à ce programme est approuvée par le FMI⁴⁴². Cela permet aux autorités de mettre en place une nouvelle dynamique dans les politiques publiques de gestion économique.

Après le rendez-vous manqué de 2004 et l'obtention d'un moratoire auprès des IBW, c'est finalement à la fin du premier trimestre 2006 que le Cameroun atteint le point d'achèvement, après la mise en œuvre satisfaisante des réformes structurelles et macroéconomiques, conformément au communiqué n°06/85 du 1^{er} mai 2006 publié par le FMI et la Banque mondiale, et rapporté par *Mutations*⁴⁴³. Au cours de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (2003-2006), le PIB enregistré au Cameroun est de 3,32%, soit un taux en dessous des 5,8% des États africains au Sud du Sahara et des 4,23% observée dans ce pays au cours de la période 2000-2002⁴⁴⁴. Cela peut s'expliquer par l'absence d'une mise en application concrète d'un programme formel du FMI au Cameroun.

⁴⁴² Anonyme, "Cameroun : l'économie après le point d'achèvement"..., consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 26 février 2023 à 14h03.

⁴⁴³ Ibid.

⁴⁴⁴ N. Owona Ndonga, "Les politiques publiques des transports au Cameroun de 1884 à 2017", Thèse de Doctorat PhD, en Histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 2022, p.327.

Durant cette période, seule la demande intérieure constitue le moteur exclusif de la croissance. Elle contribue à hauteur de 3,54%, tandis que les exportations nettes s'illustrent par leur contribution négative de -0,22%, et les dépenses de 0,44% avec un taux d'investissement moyen de 17,8% du PIB entre 2003 et 2006⁴⁴⁵. Cela explique donc le fait que la croissance économique soit restée fragile au Cameroun. Les principaux phénomènes observés durant cette période sont : un solde extérieur déficitaire d'environ 44,1 milliards de FCFA et une balance commerciale hors pétrolier également déficitaire d'une moyenne de -432 milliards de FCFA⁴⁴⁶. À l'analyse, seul le problème de l'inflation est plutôt bien maîtrisé avec un taux de 1,9%.

S'agissant de l'évolution monétaire, l'IPPTE permet de résoudre les principaux problèmes liés à la crise d'endettement et celui de la négociation de la dette multilatérale du Cameroun. Après avoir bénéficié d'un allègement de 144,7 milliards de FCFA lors du point de décision en octobre 2000, le stock de la dette publique du Cameroun passe de 4890,3 milliards de FCFA en 2005 à 1427,6 milliards en mai 2006, soit une réduction de 30% dans le cadre multilatéral et d'un allègement de 75 milliards de FCFA dans le cadre bilatéral sur une période de 10 ans⁴⁴⁷.

Selon les points de vue exprimés dans le quotidien *Mutations*, cela représente un nouveau départ, une occasion unique pour l'État camerounais. Car grâce à ce dégagement de ressources, le Cameroun devrait envisager sa nouvelle voie, notamment celle susceptible de conduire une politique économique plus autonome. En d'autres termes, cet allègement est un moyen particulièrement efficace de financer le développement dans la mesure où une fois acté, il libère des ressources budgétaires considérable pour la mise en œuvre de politique économique de développement⁴⁴⁸.

1.2.Le Produit Intérieur Brut par habitant (PIB/HBT)

Après la dévaluation de 1994 du Franc CFA, le Cameroun se positionne sur une trajectoire de croissance molle avec un PIB par habitant variant entre 646,2 et 686,6 dollars en moyenne jusqu'en 2003, soit une stabilisation de 1,4% par an⁴⁴⁹. Cette croissance est en grande

⁴⁴⁵ Anonyme, "Document de stratégie pour la croissance et l'emploi", 2009, p.10.

⁴⁴⁶ Ibid.

⁴⁴⁷ M. Bakoa, "Travailler plus, gérer mieux", in *Cameroon tribune*, 3 mai 2006, consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 27 février 2023 à 6h30.

⁴⁴⁸ Anonyme, "Cameroun : l'économie après le point d'achèvement"... consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 26 février 2023 à 14h03.

⁴⁴⁹ INS, "Enquête sur l'emploi et le secteur informel", juin 2006, p.3.

partie dépendante à 90% de la consommation privée et l'investissement privé. Car durant cette période, le chômage est exprimé avec plus d'acuité, notamment de 21,5% en 1996 et de 18,6% en 2001, suite aux fermetures d'entreprises publiques et privées, aux licenciements dans la fonction publique et au gel des recrutements dans les secteurs publics et privés⁴⁵⁰.

Mais entre 2004 et 2006, durant l'application du DSRP, le PIB par habitant connaît une relative hausse de 300 dollars. Ainsi, au moment où le Cameroun atteint le point d'achèvement en avril 2006, son PIB par habitant est de 984 dollars américains, notamment grâce aux belles performances macroéconomiques dégagées par la bonne exécution des programmes d'ajustement⁴⁵¹.

Grâce à l'appui des programmes du FMI, le gouvernement camerounais :

- prépare et met en œuvre un DSRP complet entériné par les conseils de l'IDA et du FMI ;
- maintient un cadre macroéconomique stable en moyenne de 3,8% entre 2001 et 2005 grâce à la forte expansion d'activités dans le secteur tertiaire et agricole qui permettent de compenser l'importante baisse de la production pétrolière ;
- utilise avec satisfaction les économies dégagées par l'allègement intérimaire conformément à l'accord conclu lors de l'atteinte du point de décision qui permet au gouvernement d'adopter une nomenclature permettant d'identifier les programmes et projets relatifs à la lutte contre la pauvreté;
- exécute avec brio les réformes structurelles appuyées par le troisième crédit d'ajustement structurel (CASIII), notamment la privation de la SOCAPALM, la CAMSUCO, la SODECOTON, la CDC et la CAMAIR, ainsi que la réforme des sous-secteurs maritime, ferroviaire et routier ;
- fait preuve de bonne gouvernance et prend des mesures de lutte contre la corruption regroupées autour du Programme National Quinquennal de bonne gouvernance qui permet d'améliorer l'administration et la justice ;
- et enfin conduit avec succès les réformes sociales essentielles, notamment la réforme en 2000 du secteur éducatif ayant abouti à la construction de 3768 nouvelles salles de classe

⁴⁵⁰ I. Fozing, *L'éducation au Cameroun, entre crises et ajustements économiques*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.17.

⁴⁵¹ Document de Stratégie pour le Croissance et l'Emploi, 2009, p.2.

en novembre 2005 et la restructuration du Ministère de la Santé qui aboutit à l'organisation de vastes consultations à travers le pays dès 2002⁴⁵².

C'est la raison pour laquelle la décision de faire du Cameroun le 15^e pays africain à atteindre le point d'achèvement le 28 avril 2006 est prise à l'unanimité par le Conseil d'administration du FMI après de nombreuses missions de revue conduit à tour de rôle et à des époques différentes par Menahem Katz, Edouard Maciejewski, Doris Ross et Dharneshwar Ghura, au Cameroun⁴⁵³. Après examen du premier, deuxième et troisième rapport soumis aux conseils de l'IDA et du FMI en mars 2004, décembre 2005 et février 2006, le Conseil d'administration conclu à cette date du 28 avril 2006 que toutes les conditions étaient réunies pour permettre à l'État camerounais de redevenir un pays à revenu intermédiaire sur le plan économique⁴⁵⁴.

Les Camerounais des 4 coins du pays accueillent cette nouvelle étape avec beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme. Bien que n'étant pas en réalité une fin en soi, la population y voit une mise à la disposition de Yaoundé d'importants financements destinés à sortir le pays du sous-développement, selon les opinions recueillies par *Cameroon tribune*⁴⁵⁵. Le Cameroun bénéficie de l'annulation de sa dette multilatérale de 30% et d'une baisse de sa dette bilatérale vis-à-vis de certains partenaires comme la France qui conclut un contrat de désendettement-développement (C2D) d'une valeur de 75 milliards de FCFA sur une période de 10 ans par exemple. Ainsi, l'argent dépensé pour le service de la dette est converti en fonds d'investissement dans des secteurs de développement prioritaires comme l'éducation, la santé, les routes, ce qui a permis à l'État camerounais de s'en sortir avec un PIB par habitant de 1100 dollars américain durant cette année de référence⁴⁵⁶.

2. Les indicateurs sociaux du développement à l'atteinte du point d'achèvement

⁴⁵² BAD, "Cameroun : Document d'approbation PPTE-point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée", juillet 2006, p.2.

⁴⁵³ B. Nken, "PPTE : À nous, le point d'achèvement !", in *Cameroon tribune*, 3 mai 2006, consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 27 février 2023 à 06h05.

⁴⁵⁴ X. L. Deutchoua, "PPTE : Ouf ! Le Cameroun tient son point d'achèvement", in *Mutations*, 28 avril 2006, consulté en ligne sur www.cameroon-info.net le 27 février 2023 à 06h15.

⁴⁵⁵ Nken, "PPTE : À nous, le point d'achèvement !"..., consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 27 février 2023 à 06h06

⁴⁵⁶ Bakoa, "Travailler plus, gérer mieux"..., consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 27 février 2023 à 6h30.

Les indicateurs sociaux du développement, notamment l'Indice de Développement Humain (IDH), l'Indice de Développement Humain ajusté des Inégalités (IDHI) et l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG) se sont nettement améliorés à partir de 2000, après une longue phase de dégradation.

2.1.L'Indice du Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau de développement humain d'un pays en prenant en compte des dimensions telles que le revenu par habitant, l'espérance de vie et le niveau d'éducation⁴⁵⁷. Selon le rapport national sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national est quasiment stable entre 2001 et 2007, passant de 40,2% à 39,9%. D'après *Cameroon tribune*, seuls 4 Camerounais sur 10 vivent en dessous du seuil du revenu annuel de 232.547 FCFA, jugé nécessaire pour permettre à un individu à Yaoundé de s'offrir un "panier minimal" de dépenses essentielles alimentaires et non-alimentaires à l'atteinte du point d'achèvement. Ces dépenses concernent généralement la santé, l'éducation et le logement⁴⁵⁸.

Concernant l'espérance de vie à la naissance, elle demeure relativement dégradée en mai 2006, malgré les efforts consentis dans le domaine de la santé par le gouvernement. Pendant que le taux de mortalité des moins de 5 ans se stabilise à 144% entre 2004 et 2006, l'espérance de vie à la naissance est d'environ 57 ans chez les femmes et de 54 ans chez les hommes, selon les données fournies par l'INS⁴⁵⁹. Ces chiffres peuvent varier légèrement en fonction des sources et des méthodes de calcul utilisées.

Cependant, après l'annulation de la dette extérieure du Cameroun entre 2000 et 2006, les conditions économiques du pays s'améliorent, ce qui permet de renforcer les investissements dans les secteurs clés tels que la santé et l'éducation. Cela a contribué à améliorer progressivement l'espérance de vie au fil du temps à cette époque. Pour l'ensemble des décès des femmes en âge de procréation (15-49 ans) en 2004, seuls 19% seraient dus à des causes maternelles contre 26% en moyenne entre 1991 et 1997⁴⁶⁰.

⁴⁵⁷ PNUD, *Indices et indicateurs de développement humain*, New York, UN Plaza, 2018, p.iii.

⁴⁵⁸ Nken, "PPTE : À nous, le point d'achèvement !"..., consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 27 février 2023 à 06h06.

⁴⁵⁹

⁴⁶⁰ DSCE, p.11.

Pour ce qui est du niveau d'éducation à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE, le Cameroun réalise des progrès en la matière avec une augmentation du taux de scolarisation et la qualité de l'enseignement. En effet, depuis 1997, le gouvernement reprend le recrutement des enseignants formés et jusque-là en chômage comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n°6 : Évolution des effectifs des enseignants au Cameroun entre 1989 et 2006

Années scolaires	1989/90	1990/91	1996/97	1997/98	2006/07
Effectifs des enseignants	37804	38429	34386	37230	72827

Source : MINEDUC/DPRD/SDP

Entre 2001 et 2006, la situation éducative s'améliore sensiblement. Les enseignants jusque-là formés et en chômage sont contractualisés pour réduire le déficit constaté dans l'encadrement des élèves. Ainsi le taux net de scolarisation connaît une légère hausse de 0,3 point, au moment où l'alphabétisation des hommes de 15 à 24 ans passe de 82,3% à 83,1%, tandis que pour les femmes du même âge passe de 0,79 à environ 0,88⁴⁶¹. Au cours de l'année scolaire 2006/07, les 3120 357 élèves du primaire recensés sont encadrés par 72827 enseignants, dont 1967 constitué d'enseignants non permanents⁴⁶².

2.2.L'Indice du Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) et l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG)

Les préjudices dont sont victimes les femmes et les filles au Cameroun lors de l'atteinte du point d'achèvement en avril 2006 sont une source majeure d'inégalités et l'un des obstacles les plus importants au progrès du développement humain dans cet État durant cette période. Selon les indices rendant compte des inégalités hommes-femmes, notamment l'IDHI qui permet d'évaluer le niveau de développement humain en tenant compte des inégalités et l'IIG qui reflète les inégalités dont souffrent les femmes en termes de santé reproductive, d'éducation, de représentation politique et sur le marché du travail, le rapport garçons-filles et hommes-

⁴⁶¹ DSCE, p.11.

⁴⁶² H. Nwal, "Cameroun : plan d'ajustement structurel et perspectives économiques", in *Journal du Cameroun*, consulté en ligne sur www.journalducameroun.com, le 27 février 2023 à 7h03.

femmes est élevé en 2006, soit de 0,89 contre 0,83 durant la décennie 1990 et 2006⁴⁶³. Comment le comprendre ?

Ayant évolué de façon instable depuis lors et connu une montée spectaculaire en 1987, le nombre de personnes vivant dans l'extrême misère reste considérable au Cameroun après l'atteinte du point d'achèvement, ceci malgré l'augmentation de la richesse mondiale et la remise de la dette au début des années 2000⁴⁶⁴. Cela s'explique par le fait que les richesses soient essentiellement concentrées entre les mains de la haute classe, aggravant ainsi les écarts considérables entre les plus riches et les plus pauvres.

Sur le plan géographique, on observe une concentration des activités, des revenus et des populations dans certaines zones présentant un avantage comparatif (notamment Yaoundé et Douala), induisant ainsi un phénomène d'exclusion des groupes vulnérables ou marginalisés, dont les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap⁴⁶⁵. Cela a continué de menacer la cohésion sociale. Si le taux de scolarisation dans le cycle primaire et secondaire semble indiquer l'estompage dans les disparités entre sexes, les inégalités à l'âge adulte restent très marquées. Le taux de participation au marché du travail est plus faible. En 2006, seules 8% environ des femmes exercent dans l'administration en 2006⁴⁶⁶. Ce qui explique donc leur taux élevé de chômage et leur présence massive dans le secteur informel.

Si les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, le pourcentage d'hommes bénéficiant d'une pension de retraite est supérieur à celui des femmes. Ce qui témoigne de l'inefficacité des systèmes de sécurité sociale. Ce manque d'autonomisation des femmes et des filles permet de les rendre vulnérable aux atteintes portées à leur intégrité physique. En 2006 en moyenne 47% des femmes subissent des violences au sein du couple selon l'Institut National de la Statistique⁴⁶⁷. Et à cela s'ajoute également le fléau de la corruption.

Au moment où le Cameroun atteint le point d'achèvement de l'IPPTE, des pratiques illicites telles Rackets, pot-de-vin et détournement de fonds publics font du Cameroun l'un des

⁴⁶³ DSCE, p.11.

⁴⁶⁴ Ibid.

⁴⁶⁵ Essomba et Als, "Cameroun vision 2035" ..., p.11.

⁴⁶⁶ S. N. Ekamena Ntsama, "Les écarts salariaux de genre au Cameroun", in *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol.9, n°2, 2014, p.126.

⁴⁶⁷ H. Kepmegni et L. Nguimfack, "Vécu de l'enfant camerounais exposé à la violence conjugale au Cameroun", in *European Scientific Journal*, vol.19, n°27, 2023, p.237.

pays les plus corrompus du monde, selon le magazine *Jeune Afrique*⁴⁶⁸. Développée au Cameroun depuis le début des années 1980, la corruption bénéficie d'une tolérance de la part du gouvernement qui a préféré baisser les salaires des fonctionnaires pour combler les déficits plutôt que d'éradiquer définitivement ce fléau. Cela a légitimé cette pratique au sein de l'administration et favorisé l'avènement d'autres pratiques peu orthodoxes comme le développement d'une comptabilité parallèles, caractérisée par la non déclaration de certaines ressources, soit le développement d'une économie mafieuse parallèle⁴⁶⁹. Ainsi, le 28 avril 2006, le *Journal du Cameroun* rapporte que la corruption atteint des proportions nécessitant des mesures plus radicales que celles appliquées jusque-là, ayant permis l'accumulation de fortunes subites au sein de la haute et moyenne administration⁴⁷⁰.

Cette corruption s'est également révélée sous la forme de pratiques homosexuels au sein de l'administration selon les rumeurs. En 2006 le bimensuel *La Météo*, le journal *La Nouvelle Afrique*, et *l'Anecdote* qui publient une liste de 50 personnalités supposées homosexuelles où on y trouve de hauts responsables politiques, administratifs, et des chefs de cadre d'entreprises. Par la suite, les principaux éditeurs de ces publications vont subir la foudre du ministre de la communication, M. Pierre Moukoko Mboujo, qui pointe d'un doigt accusateur les difficultés économiques de ces médias, le chômage de la population et l'écart grandissant du niveau de vie entre une minorité riche et une majorité pauvreté comme responsables de ces allégations⁴⁷¹.

Mais selon les opinions exprimées à cette époque, nombreux sont les Camerounais qui estiment que pour obtenir un poste, une promotion, gagner un appel d'offre, ou décrocher un concours administratif, il fallait se livrer aux appétits d'un homme, connue sous la nomination de "promotion canapé"⁴⁷². Le 25 décembre 2005 par exemple, l'Archevêque de Yaoundé, Mgr Victor Tonye Bakot, dénonçait les rapports charnels entre personnes du même sexe au nom d'un emploi, ou d'octroi d'une prétendue promotion⁴⁷³. Le 30 janvier 2006, le quotidien *Mutations* dénonce le mal que cette pratique peut engendrer au Cameroun et invite la population à y mener un combat féroce.

⁴⁶⁸ L. Olinga, "Sexe, mensonge et politique", in *Jeune Afrique*, 13 mars 2006, consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 27 février 2023 à 09h30.

⁴⁶⁹ Nwal, "Cameroun : plan d'ajustement structurel...", consulté en ligne sur www.journalducameroun.com, le 27 février 2023 à 7h03.

⁴⁷⁰ Ibid.

⁴⁷¹ Olinga, "Sexe, mensonge et politique"..., consulté en ligne sur www.jeuneafrique.com, le 27 février 2023 à 11h16.

⁴⁷² Ibid.

⁴⁷³ Ibid.

Au moment de clore ce chapitre où il était question de faire le bilan des performances des PAS entre 1988 et 2006, soit en 18 ans d'application, il ressort que les thérapies menées par le FMI n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés à quelques exceptions près. Ce n'est après la dévaluation du Franc CFA en 1994 et après l'intégration à l'initiative PPTE en 2000 que le PIB du Cameroun connaît une croissance molle jusqu'en 2006 avec un taux moyen de 4%. Cependant, au moment où le Cameroun atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2006, marquant symboliquement l'apogée de la crise économique, on se demande donc quel avenir pourrait avoir cette collaboration Cameroun-FMI ?

CHAPITRE IV : QUEL AVENIR POUR LA COLLABORATION CAMEROUN-FMI ?

Après avoir passé 18 ans sous le joug de l'ajustement économique, c'est finalement par le communiqué n°06/85 du 1^{er} mai 2006 que le Cameroun redevient un pays à revenu intermédiaire lorsqu'il atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcé. Il devient ainsi le 15^e État africain à franchir le cap⁴⁷⁴. Caractérisant également la fin des périodes sombres et la preuve d'une reprise économique prospère, signé par la fin d'une décennie d'endettement aigu, pourquoi est-ce que le Cameroun doit-il continuer de coopérer avec le FMI dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ?

I. LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL : UN INSTRUMENT DEVANT PERMETTRE AUX POUVOIRS PUBLICS D'AMELIORER LES CONDITIONS FINANCIERES DURANT LA DECENNIE 1990 ?

Sollicité en 1988 pour pallier aux effets néfastes de la crise, le FMI a fait partie de ceux qui ont polarisé les opinions dans la presse locale. Celui qui est "pour" croit que cette institution apporte une certaine stabilité économique et un développement quelconque en édifiant des mécanismes de bonne gouvernance. Mais à l'inverse, celui qui est "contre" dénonce le Fonds comme un rouleau compresseur écrasant tout ce qui entrave ses ambitions de créer une société multiforme, notamment les législations protectrices, les traditions et les spécificités⁴⁷⁵.

⁴⁷⁴ Anonyme, "Cameroun : l'économie après le point d'achèvement"...consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 26 février 2023 à 14h03.

⁴⁷⁵ J. E. Stiglitz J. E., *La grande désillusion*, New York, W. W. Norton & Company, 2002, p.29.

1. Le FMI, une panacée contre les déséquilibres économiques au Cameroun

Lorsque le FMI est créé à Bretton Woods en juillet 1944, la mission qui lui est assignée est celle de traiter des questions économiques et financières dans le monde, y compris dans les pays en développement. Cette démarche ne s'explique pas seulement par sa Charte constitutive fondée sur la dichotomie tranchée entre champ de l'économie et les considérations extra-économiques, mais également par les dogmes de la théorie économique servant à expulser les droits de l'homme⁴⁷⁶. C'est la raison pour laquelle cette institution opère une avancée majeure à l'encontre des jeunes États en 1960 lorsqu'elle modifie les structures économiques internationales afin de faciliter la résolution des problèmes d'industrialisation, de sous-développement, d'endettement et de crise économiques dans ces anciennes colonies⁴⁷⁷.

De ce point de vue et au regard de la structure dérisoire de l'économie camerounaise en 1988, la démonstration de l'échec de l'ajustement autonome contraint les autorités camerounaises à prendre le chemin de New York afin de recourir à l'assistance du FMI, ceci après la rédaction d'une "Déclaration de Stratégie et de Relance Économique (DSRE)" communément appelé "lettre d'intention". Après de laborieuses négociations, c'est finalement en septembre 1988 que le premier accord sollicité par le Cameroun est signé. Cela a permis de mettre en place des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel.

1.1. La logique d'une mise en place des politiques d'ajustement et de stabilisation

Après la forte réticence des instances politiques camerounaises à recourir aux crédits du FMI en 1987, l'échec relatif de l'ajustement autonome et l'insistance des institutions françaises obligent les autorités nationales à recourir aux PAS proposés par cette institution. Dès 1989 les premières politiques d'ajustement destinées à réduire le déficit public et à stabiliser les déséquilibres sont mises en place⁴⁷⁸.

Il s'agit notamment de l'abandon des subventions aux produits et services de premières nécessité (pain, riz, lait, combustible, etc.), l'austérité budgétaire et réduction des dépenses (baisse de budgets sociaux non productifs (santé, éducation, subvention aux produits de base),

⁴⁷⁶ M. Mohamed Salah, "L'irruption des droits de l'homme dans l'ordre économique", in *Les institutions financières internationales et les apories de la logique de la séparation*, 2002, p.4.

⁴⁷⁷ M. Lelart, "Le Fonds monétaire international et le financement du développement", in *Mondes en développement*, n°173, 2015, consulté en ligne sur www.cairn.info, le 7 juin 2023 à 11h00.

⁴⁷⁸ FMI, "L'économie mondiale au service de tous", *Rapport annuel 2007*, p.1.

la dévaluation de la monnaie locale, l'élévation du taux d'intérêt pour attirer les capitaux étrangers avec une rémunération élevée, la production agricole tout entière est tournée vers l'exportation pour faire rentrer les devises, l'ouverture totale des marchés par la suppression des barrières douanières, la libéralisation de l'économie par l'abandon du contrôle des mouvements de capitaux et la suppression du contrôle des changes, la privatisation massive des entreprises publiques, et l'introduction d'une TVA pour préserver les revenus du capital⁴⁷⁹. Ces mesures devaient permettre de surmonter sans tarder les difficultés auxquelles se heurte déjà la balance des paiements et d'empêcher que les difficultés ne surgissent.

En laissant jouer les forces du marché dans toute la mesure du possible, la main d'œuvre et le capital se sont dirigés vers les emplois les plus productifs avec un enjeu suffisamment clair : "l'efficacité économique et une croissance non inflationniste". Grâce à son assistance technique, pas toujours mentionné mais dont le but est de former les fonctionnaires de l'État et de banques centrales, le FMI réussit à transmettre aux autorités locales des connaissances sur la fiscalité, l'administration, la gestion des dépenses, la politique monétaire, et la politique macroéconomique⁴⁸⁰. Cela explique donc les multiples réformes socio-politiques et économiques entreprises au Cameroun entre 1988 et 2006, suivies des missions de surveillance du Fonds dont le but était de d'aider le Cameroun à mieux affronter les chocs extérieurs dus à la récession générale, et de créer des conditions propres à rétablir la croissance économique.

Avec le volet financement qui est un appui supplémentaire au profit de cet État dans le but de soutenir les réformes dans les domaines socio-économiques, les programmes de stabilisation et d'ajustement visaient surtout les institutions d'État, notamment le Secrétariat général de la présidence (SGP), le Ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI), le Ministère de la Planification et du Développement (MINPAD) ; les partenaires du secteur privé ; et les entreprises publiques afin de favoriser une plus grande efficacité des marchés, et de réaménager l'ordre de priorité des investissements, réduisant ainsi les dépenses dans les domaines non productifs en y appliquant les lois de libre marché⁴⁸¹.

1.2. Une évolution riche de virtualités et pleine de promesses

⁴⁷⁹ *Bulletin du FMI*, édition spéciale de septembre 1987, p.10.

⁴⁸⁰ Collectif, *Assistance technique du FMI...*, p.3.

⁴⁸¹ Ouvrage collectif, *Assistance technique du FMI, transmettre les connaissances et les meilleures pratiques*, Washington, FMI, mai 2003, p.3.

La crise économique au Cameroun s'est traduite par une baisse tendancielle du PIB courant à partir de l'année 1985/86. Cette baisse est allée jusqu'en 1992/93. Mais après 1994, année de dévaluation du FCFA, dans le cadre l'ajustement structurel, le Cameroun renoue avec une croissance d'environ 4,5% par an. La production intérieure de cet État revient à son niveau d'il y a 20 ans environ, bien que n'étant pas fabuleux⁴⁸².

Depuis le tournant des années 2000, le Cameroun a assisté à une amélioration des indicateurs économiques et sociaux après le flirt plus ouvert du FMI avec des thèmes qui s'inscrivent dans la problématique d'une prise en compte des problèmes sociaux dans le développement économique du pays. Ce qui explique donc l'adoption des stratégies visant à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique au Cameroun, notamment la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), et l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE)⁴⁸³.

Dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), décidée au Cameroun en 2000 après l'atteinte du point de décision de l'initiative pays pauvre très endetté, le gouvernement camerounais élabore avec l'aide des bailleurs de fonds et de la société civile un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont le but est de réduire la pauvreté et recourir au financement extérieur. Cette facilité permet au Cameroun d'améliorer l'accès aux services de santé, d'éducation, et de développement rural et économique d'une part. D'autre part, elle permet de renforcer l'État de droit, les politiques de lutte contre la corruption, le fond d'investissement des infrastructures, le soutien au développement du secteur privé, et les l'espace entrepreneurial au Cameroun⁴⁸⁴.

La FRPC favorise également une croissance économique plus inclusive après la mise en place des politiques de protection sociale, de renforcement des filets de sécurité sociale, et de promotion de l'égalité des chances pour tous. En 2002 par exemple, le Cameroun représente la moitié du PIB de la CEMAC avec un chiffre à hauteur de 8,8 milliards de dollars et un taux de croissance de 5%. Ce qui a permis de placer le Cameroun au 132^e rang mondiale des pays les

⁴⁸² BAD et FAD, "République du Cameroun : un espace budgétaire renforcé pour la croissance et la réduction de la pauvreté", *Rapport sur l'étude économique des pays*, décembre 2008, p.1.

⁴⁸³ M. Legzouli, "Les mécanismes d'aide au développement : FMI et OMC", Thèse de Doctorat en Sciences politique, Université de Paris 5, 2009, consulté en ligne sur www.these.fr, le 11 juin 2023 à 13h30.

⁴⁸⁴ T. Monzon, "Approche dominante de lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu et logique de libéralisation commerciale du Fonds monétaire international (FMI)", in *Bulletin économique et social du Maroc*, n°149, 2013, consulté en ligne sur www.researchgate.net, le 7 juin 2023 à, 10h00.

plus performant et le 12^e en Afrique subsaharienne des pays en voie de développement, selon le rapport de la session ordinaire du Sénat rapporté par M. J. Chaumont de 2002⁴⁸⁵.

Concernant le DSRP, il s'agit d'un document élaboré en 2003 par les autorités gouvernantes, la société civile et les bailleurs de Fonds combinant à la fois les objectifs économiques et sociaux, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Selon les rapports de 2004, 2005 et de 2006 dudit document, l'État camerounais réussi à consolider les progrès réalisés grâce à la FRPC sur le plan économique et sociale. Notamment sur la réduction de la pauvreté, la stimulation de la croissance économique, le renforcement de l'état de droit, la lutte contre la corruption, la promotion de l'éducation et la formation professionnelle, l'investissement dans les infrastructures, le soutien du développement du secteur privé, et l'encouragement de l'entrepreneuriat⁴⁸⁶.

Concernant l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) qui est décidée en juin 2005 par le G8 dans le but de renforcer l'IPPTE, elle débite une dette additionnelle de 229 millions de dollars à l'État camerounais à l'atteinte du point d'achèvement, ce qui a constitué un réel soulagement pour la santé financière de l'État⁴⁸⁷. Cependant, la réduction de 201 millions de dollars dans la dette du Cameroun pendant la période intérimaire de 2000 à 2006 permet de dégager des fonds pour construire les infrastructures routières en milieu rural et pour abonder les budgets des secteurs éducatif et sanitaire⁴⁸⁸.

Aussi, l'IADM permet de réduire la pression fiscale sur les finances publiques et d'améliorer la gestion des ressources du pays. Ce qui explique donc la création d'un environnement plus propice à l'investissement privé et à d'emplois, réduisant ainsi la pauvreté et contribuant à améliorer les conditions de vie des Camerounais⁴⁸⁹. Par ailleurs, malgré le renforcement de l'intervention du FMI en 1999 et les évolutions en matière de traitement de la dette, des interrogations persistent quant à l'appréciation des politiques et des logiques qui sous-tendent cette institution internationale.

2.La contre-facette de l'interventions du FMI au Cameroun

Le fait qu'une personne comme Joseph Stiglitz qui a occupé une fonction clé dans "l'établissement de la mondialisation" adopte une posture résolument critique à l'égard du FMI indique à quel point cette institution serait devenue une énorme bureaucratie progressivement

⁴⁸⁵ Senat, "Session ordinaire de 2001-2002", *Rapport*, n°228, par M. J. Chaumont, 13 février 2002, p.8.

⁴⁸⁶ FMI, "Cameroun : Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés...", p.11

⁴⁸⁷ BAD, *Cameroun-atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE*, Tunis, 26 juillet 2006, p.2.

⁴⁸⁸ FMI, "Cameroun : Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés...", p.17.

⁴⁸⁹ Aguilar, "Révolution silencieuse de la Banque mondiale et du FMI...", p.96.

affranchie de l'influence des États capitalistes comme les USA, la France et la Grande Bretagne. Né en 1944 à Bretton Woods, le FMI trouve sa genèse doctrinale dans le plan de White qui incarnait le paradigme américain envahissant durant la guerre froide. C'est la raison pour laquelle au long de son histoire, les États-Unis ont été l'actionnaire principal et le pays membre le plus influent, d'où la question sur la responsabilité internationale de cette institution⁴⁹⁰. Le cas de l'Argentine et du Brésil qui ont décidé fin 2005 d'anticiper leurs remboursements envers le FMI pour se libérer de sa tutelle est assez révélateur.

2.1. Favoriser l'expansion des entreprises occidentales

L'une des accusations portées contre le FMI se rapporte à l'atteinte à la souveraineté de l'État et au bien-être des peuples à travers ses interventions. L'accusation se base en effet sur la méthode brutale utilisée par le Fonds pour changer le régime économique du pays, soit une thérapie de choc où l'injonction tient lieu des politiques de privatisation, de dérèglementation, de libéralisation des changes et de mouvement de capitaux, d'équilibre budgétaire et d'inflation⁴⁹¹. Il s'agit là d'une méthode qui évoque plus le diktat que la libre négociation entre partenaires égaux, comment le comprendre ?

En effet, du moment où le Mexique a annoncé qu'il n'est plus en mesure de rembourser sa dette extérieure en août 1982, les bailleurs de fonds internationaux perdent ainsi confiance et refusent désormais d'alimenter le flux de capitaux vers les pays endettés, tel que le Cameroun à cette époque⁴⁹². Or, après la reconstruction de l'Europe dans les années 1960, de nouvelles orientations politiques sont données aux missions du FMI par les pays occidentaux dans le but de restituer leur hégémonie et leur sphère d'influence sur les anciennes colonies nouvellement indépendantes. Ainsi, une aide pour les pays du Sud sur fond d'intérêt général est créée, et la supervision confiée au FMI et à la BM⁴⁹³. C'est donc ainsi que le FMI devient le seul recours qui accepte de prêter l'argent nécessaire, qui permet surtout de sauver les créanciers privés occidentaux.

⁴⁹⁰ Y. F. Nkodia, "L'idéologie des institutions internationales financières du développement : (Fonds monétaire international-banque mondiale). Le cas des pays africains", Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université de Nice, 2002, consulté en ligne sur www.these.fr, le 10 juin 2023 à 14h17.

⁴⁹¹ Mohamed Salah, *L'irruption des droits de l'homme...*, p.68.

⁴⁹² Fozing, *L'éducation au Cameroun...*, p.50.

⁴⁹³ Legzouli, "Les mécanismes d'aide au développement...", consulté en ligne sur www.these.fr, le 11 juin 2023 à 13h 30.

Arrivé en prêteur de dernier recours, au taux fort bien sûr, ne pouvaient bénéficier de son assistance financière que les pays qui acceptent les conditions et décident de mener la politique décidée par ses experts : ce sont les fameuses conditionnalités du FMI. En d'autres termes, la politique économique de l'État endetté passe sous le contrôle du Fonds et de ses experts multilatéraux⁴⁹⁴. Cela étant dit, il était donc illusoire de penser que les politiques d'ajustement imposées par le FMI devaient être suffisamment outillées pour résoudre les problèmes économiques et sociaux propre au Cameroun, et encore moins de soucier du respect de sa souveraineté et son intégrité.

Lorsque les autorités camerounaises recourent au soutien économique et financier du FMI en 1988, une cohorte de mesures d'austérité lui sont imposées dans le but de mieux préparer le pays satisfaire les intérêts étrangers au détriment du développement économique et social du Cameroun. Dans la presse locale et internationale, le débat partage les opinions. Selon *Le Messenger*, cette intervention du FMI se traduit par l'accentuation des inégalités et l'accumulation sans limite de richesses au bénéfice exclusif d'une infime minorité tandis que l'écrasante majorité de la population vit dans des conditions de plus en plus précaires.

En effet, la liquidation et la restructuration des entreprises publiques, par exemple, réduit le contrôle qu'exerçait le gouvernement sur l'acquisition d'entreprises nationales. Les mesures de contrôle sur les mouvements de capitaux, le contrôle de changes et la nationalisation des entreprises sont abandonnés et supprimés au profit des transnationales occidentales⁴⁹⁵. Ce qui a entraîné une perte de contrôle d'éléments stratégiques pour le développement et les services d'intérêts publics par l'État, accentuant ainsi la précarité du niveau de vie des Camerounais qui voient se réduire les services auxquels ils avaient accès, rapporte le journal français *Le Monde*⁴⁹⁶.

Entre 1990 et 2002, une poignée d'entreprises transnationales, à l'instar de Bolloré, contrôlaient la majeure partie de la production nationale sur les secteurs bancaire, infrastructurel, de la distribution, du tourisme, des moyens d'information, etc. En 1995 par exemple, seuls les USA, le Japon, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni se partageaient plus de 75% des entreprises installées au Cameroun avec un chiffre d'affaire d'environ 85,9%

⁴⁹⁴ Fozing, *L'éducation au Cameroun...*, p.50.

⁴⁹⁵ E. Toussaint, "Enjeux politiques de l'action de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement et du Fonds Monétaire International envers le tiers-monde", Thèse de Doctorat en Sciences politiques, Université de Liège-Université de Paris 8, 2004, p.40.

⁴⁹⁶ Anonyme, "Privatisation au Cameroun : les entreprises publiques bradées aux multinationales occidentales", in *Le Monde*, 15 juillet 2002, consulté en ligne sur www.lemonde.fr, le 2 mars 2023 à 16h21.

de l'État⁴⁹⁷. En effet, les PAS permettent aux transnationales occidentales d'infiltrer toutes les couches industrielles de l'État et de créer une concurrence déloyale sur le marché camerounais⁴⁹⁸. Car les pratiques qui suivent ces privatisations vont généralement à l'encontre de toute rationalité et bon sens économique des États en crise selon J. Stiglitz⁴⁹⁹.

Les programmes d'ajustement ne constaient pas seulement à ajuster la balance de paiement au Cameroun, mais également à ajuster le pays lui-même, la politique et la structure sociale à un contexte mondial que, par définition, il ne contrôlait pas. C'est ainsi que la notion d'ajustement structurel créé un contexte nouveau de crise économique et de l'endettement. Car dans cet État naissent un niveau de demande trop élevé, un niveau de consommation et d'investissement reposant fortement sur les importations, une baisse des prix réels d'exportation, un niveau d'efficacité économique trop bas et une accumulation trop élevée du volume de la dette⁵⁰⁰.

2.2. Renforcer le circuit infernal d'argent-dette et d'aide-crédit concessionnel

Après le passage de l'utopie de l'État développeur au mythe du marché autorégulateur, le caractère conditionné des accords, et les droits économiques et sociaux posent expressément une relation de dépendance vis-à-vis des ressources financières extérieurs. Cela se distingue autant par la continuité d'une aide crédit concessionnel qui ne permet pas réellement au Cameroun de se démarquer sur le plan économique et social, que par son surendettement improductif⁵⁰¹.

Lorsque le FMI intervient au Cameroun en 1988, il décide que l'État recourt à l'endettement extérieur pour se procurer des devises, pourtant ces endettements excessifs ont servi uniquement à acheter des équipements et des biens de consommation auprès des pays les plus industrialisés, notamment les pays de l'OCDE et les pays du G7 qui font tout pour entretenir leur domination sur les pays subsahariens avec l'appui du Comité d'aide au développement de l'OCDE, du Club de Paris, du FMI, de la Banque mondiale, de leurs

⁴⁹⁷ Ibid.

⁴⁹⁸ S. E. Banyongen, "Les institutions de Bretton-Woods : Étude de cas de l'IPPTE au Cameroun (la rencontre d'une logique de l'information stratégique avec les dynamiques socio-culturelles)", Thèse de Doctorat, Faculté des Arts, département de communication, Université d'Ottawa, Canada, 2007, p.21.

⁴⁹⁹ J. Stiglitz, *La grande désillusion...*, p.23.

⁵⁰⁰ G. Garcia, *La dette externe, obstacle majeur à la réalisation du droit au développement*, Bruxelles, CADTM, 2004, p.34.

⁵⁰¹ D. Boisvert, "L'argent-dette : un système d'exploitation à repenser", in *Le journal de Montréal*, consulté en ligne sur www.journaldemontreal.com, le 13 avril 2023 à 07h38.

institutions publiques spécialisées et de leurs Trésors publics⁵⁰². Cela a permis de promouvoir l'aide-crédit concessionnel au Cameroun, comme moyen adapté de financement de leur développement.

En effet, l'application des programmes d'ajustement structurel au Cameroun entre novembre 1988 et avril 2006 étaient souvent liés à des prêts et des aides financières octroyés par des bailleurs de fonds, notamment le FMI, la Banque mondiale, la BAD, le France, etc. En échange de ces prêts et aides, le Cameroun était tenu de mettre en œuvre des réformes économiques et politiques, y compris des mesures d'austérité, de libéralisation économique, de privatisation et d'autres politiques visant à stabiliser son économie et à réduire sa dette. Cependant, ces réformes ont entraîné une augmentation de la dette extérieure de cet État, car le pays devait emprunter davantage pour financer ses besoins budgétaires et pour rembourser ses dettes antérieures. De plus, l'assistance financière accordée par les institutions internationales était souvent liée à des conditions strictes, ce qui a créé un cercle vicieux de dépendance à l'égard de l'argent-dette et de l'aide-crédit concessionnel.

Les journaux tels que *Le Quotidien*, *Mutations*, *Cameroon tribune* et les analyses économiques de l'époque confirment cela lorsqu'ils rapportent que les programmes d'ajustements ont entraîné une augmentation de la dette extérieure du Cameroun, une réduction des dépenses publiques dans les secteurs de la santé et l'éducation, une augmentation du chômage et la pauvreté, ainsi qu'une dépendance accrue à l'égard des institutions financières internationales.

Ainsi, pendant que cet État pauvre et démuné en termes de développement humain continue de transférer des sommes considérables à "ses riches créanciers" pour rembourser sa dette extérieure en 2005, une grande partie de sa population s'enfonçait dans la misère. En effet, lorsque le FMI prête de l'argent avec intérêts, cela permet aux firmes occidentales d'avoir une main mise sur les ressources naturelles nationales et de piller l'État créancier sous couvert de libéralisation. Cela a donc permis de maintenir le Cameroun dans le cercle vicieux du sous-développement et du surendettement improductif, alors que les membres de l'OCDE et les institutions qu'ils contrôlent se sont enrichis notablement⁵⁰³.

Entre 1980 et 2004 par exemple, le total bilan du FMI s'est accru de 407%, soit une augmentation de 43,86 milliards à 222,43 milliards de dollar américain et celui de la Banque

⁵⁰² E. Toussaint, *Banque mondiale, le Coup d'État permanent. L'agenda caché du Consensus de Washington*, Liège, CADTM, 2006, p.20.

⁵⁰³ Anonyme, "Cameroun : l'économie après le point d'achèvement"... , consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 26 février 2023 à 14h03.

mondiale de 320%, soit de 85,1 milliards à 357,14 milliards de dollars, alors que la dette de l'Afrique subsaharienne passait d'une moyenne de 22 milliards de dollar à une moyenne de 208 milliards de dollar, soit un bond de 845% selon *Mutations*⁵⁰⁴. Et selon J. Perkins, le FMI “ [dit] venir en aide aux pays à risque afin de les surendetter et imposer son diktat dans le but d'exploiter leurs mines. Et après s'être suffisamment servit, elles parlent d'annulation de la dette”, ajout-il⁵⁰⁵. Quel paradoxe ?

Cela étant dit, l'allègement de dette au Cameroun ne serait qu'utopique, d'où le retour récurrent de thèmes sur “ l'endettement, l'aide publique au développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté, l'éradication de la corruption, etc.”⁵⁰⁶

II. QUEL INTERET POUR LE CAMEROUN A COLLABORER AVEC LE FMI ?

En 1988 c'est la crise économique et le poids des pesanteurs extérieures qui obligent les autorités camerounaises à s'appuyer sur des leviers extérieurs capables de faire basculer la donne, d'où le recours aux programmes d'ajustement le FMI. Mais en avril 2006, lors de l'atteinte du point d'achèvement, le partenariat est maintenu par la signature de nouveaux accords triennaux entre les deux parties, comment le comprendre ?

1. Rétrospective sur la banqueroute et le recours du FMI en 1988

Après près de 25 ans de prospérité économique imposée par l'abondance des ressources naturelles et le pragmatisme des dirigeants, le Cameroun entre dans une phase d'involution économique en 1986, caractérisée par un déséquilibre de la balance de paiement et d'un endettement sévère. Mais face à l'échec de l'ajustement autonome et le poids des pesanteurs extérieures en 1988, les autorités gouvernantes concluent sur la décennie 1990 plusieurs accords avec le FMI dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

1.1. Une nécessité de rétablir les équilibres micro et macroéconomiques

⁵⁰⁴ Anonyme, “Cameroun : l'économie après le point d'achèvement”..., consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 26 février 2023 à 14h03.

⁵⁰⁵ J. Perkins, “Les confessions d'un assassin financier”, 2004, consulté en ligne sur www.aphadolie.com, le 12 juin 2023 à 2h01.

⁵⁰⁶ M. Lelart, “Les statuts du FMI”, in *Revue d'économie financière*, 1994, p.527.

Lorsque les autorités camerounaises sollicitent l'intervention du FMI en 1988, le but est de stabiliser, grâce aux soutiens financiers et aux conseils économiques du Fonds, les déséquilibres macroéconomiques et le problème de la balance de paiement causés par la dévaluation du dollar américain à la Conférence de Plaza, la chute mondiale des cours de matières premières et la hausse des taux d'intérêts par le Trésor américain en 1984⁵⁰⁷.

En effet, à la session budgétaire de juin 1987, une situation particulière et inédite se produit à l'Assemblée nationale lors du vote du budget de l'exercice qui devait débiter en 1988 : le budget général est réduit. Pour la première fois, le budget camerounais connaît une réduction globale de près de 150 milliards de FCFA, soit une réduction de 19% par rapport à l'exercice précédent. Il passe de 800 milliards durant l'exercice 1985/86 à 650 milliards en 1986/87⁵⁰⁸. Cette évolution en étroite relation avec celle du PIB est la résultante d'un malaise constaté dans les finances publiques quelques années plus tôt à cause des sombres perspectives de l'évolution de l'activité économique tant au niveau national qu'international.

De plus, du fait du ralentissement de l'activité économique et de la baisse des cours des produits d'exportations sur les marchés internationaux, le Cameroun subit un important manque à gagner sur les recettes fiscales, et une augmentation des dépenses avec les multiples sollicitations de l'État sur tous les secteurs de la vie nationale. La conséquence directe est la création d'un déficit important dans le trésor public. Face à l'inefficacité des perspectives qui ne donnent aucune lueur d'espoir en raison de la chute continue des cours de matières premières d'exportation et du mouvement descendant du dollar américain, la tendance à la baisse de l'économie engage le pays dans un cycle récurrent de déficit extérieur et endettement, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°7 : Évolution de la dette publique du Cameroun entre 1980 et 1988

Années	1980	1985	1986	1987	1988
Dette à long terme	2183	2384	2898	3293	3354
Service de la dette	280	641	662	649	650
Dette publique/ Exportation en %	136,7	104,3	127,7	188,5	199,2
Dette publique/ PNB en %	36,8	38,5	36,3	34,8	38,2

⁵⁰⁷ J. Ambela Nyemba, "Observer les effets de la crise et de la politique d'ajustement en milieu rural : Choix et limites des indicateurs OCISCA", in *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement*, n°1, 1994, p.129.

⁵⁰⁸ Fozing, *L'éducation au Cameroun...*, p.53 et 54.

Service de la dette/ Exportation en %	15,2	22,7	22,8	30,4	30,7
--	------	------	------	------	------

Source : Banque mondiale, "World debt tables : External Finance for Developing Countries", vol.2, 1993.

À l'analyse, le tableau ci-dessus indique en clair que le Cameroun, en dépensant plus qu'il ne produisait, vivait largement au-dessus de ses moyens durant l'exercice 1986/87 et 1987/88. Face à l'échec de l'auto-ajustement, les indicateurs de l'économie camerounaise deviennent typiques à ceux des pays candidats aux programmes d'ajustement structurel.

Ainsi, lorsque le Cameroun conclut son premier accord avec le FMI après de laborieuses négociations dans le cadre des programmes d'ajustement en septembre 1988, l'objectif principal était de permettre à cet État de réunir les conditions internes nécessaires afin de faire face aux difficultés conjoncturelles sur une période de 3 ans. Cela explique donc le processus interne de l'ajustement économique et financier entrepris par les autorités camerounaises avec l'aide du Fonds monétaire international. Pour résoudre le problème d'endettement, le gouvernement camerounais négocie avec le FMI des accords de rééchelonnement de la dette extérieure dans le but de dégager des ressources devant stimuler les budgets et la croissance économique.

1.2. Pour bénéficier du rééchelonnement de la dette extérieure

En 1984, la dépréciation du dollar, la hausse des taux d'intérêts par le Trésor américain et la détérioration des termes de l'échange rendent le Cameroun insolvable auprès des bailleurs de fonds et les banques privées. Cela pousse donc les autorités nationales à négocier un accord de rééchelonnement avec le Club de Paris et de Londres⁵⁰⁹. Mais face à l'échec cuisant de l'ajustement autonome, les groupes de lobbies français obligent les autorités camerounaises à aller au FMI afin de bénéficier du rééchelonnement de la dette et de sauvegarder les nombreux et puissants intérêts des sociétés étrangères, notamment de Total et surtout le groupe Bolloré qui contrôle l'exploitation du port de Douala et celle de chemin de fer CAMRAIL⁵¹⁰.

En effet, le Club de Paris exige que le Cameroun soit engagé dans un programme appuyé par le Fonds afin de bénéficier d'un accord de rééchelonnement. Cela explique donc la le contexte de signature du premier accord de confirmation et celui du premier accord relatif au

⁵⁰⁹ Fambon, "Endettement du Cameroun...", p.17.

⁵¹⁰ Mongo Beti, *main basse sur le Cameroun...*, p.12.

rééchelonnement de 621 milliards de FCFA de septembre 1988⁵¹¹. Pour être totalement débité de cette somme, le gouvernement national a dû adopter la supervision de l'initiative de Dakar en 1989, le Plan Trinidad en 1990 et l'IAD et l'IADM en 1997 et 2005. C'est dans ce cadre que le Japon rééchelonne la dette du Cameroun de 200 millions de FCFA en 1992, de 3,1 milliards le 30 mars 1995, de 1 milliard le 10 novembre 1997, et enfin de 3,2 milliards le 18 juin 1999⁵¹². En contrepartie, le gouvernement camerounais devait mettre en œuvre des réformes économiques et structurelles visant à améliorer la gestion des finances publiques, à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, et à renforcer le secteur financier. Cela a également permis à l'État camerounais d'attirer davantage les investissements étrangers et de stimuler la croissance économique entre 2000 et 2005.

2. Pourquoi coopérer avec le FMI après l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE ?

Plusieurs raisons expliquent l'intérêt pour le Cameroun à coopérer avec le FMI après l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE. D'une part, cet État devait bénéficier pleinement des flux financiers d'allègement, et d'autre part renforcer les politiques publiques post point d'achèvement pour une croissance plus diversifiée et inclusive.

2.1. Pour bénéficier pleinement des flux financiers d'allègement

Selon la presse locale *Mutations*, le Cameroun après le point d'achèvement de l'IPPTE compte bénéficier de tous les flux financiers d'allègement ou d'annulation de la dette extérieure de l'initiative bilatérale française et l'IADM⁵¹³. Et pour cela, il fallait conclure de nouveaux accords de partenariat avec le FMI qui estime que l'État camerounais ne dispose pas encore d'un secteur financier robuste et bien réglementé. Car les politiques économiques envisagées par le chef d'État ne seront pas pertinentes et crédibles par rapport aux attentes des marchés, des citoyens et des investisseurs nationaux et internationaux⁵¹⁴.

Ainsi il fallait donc s'appuyer sur des leviers solides comme le FMI qui est l'institution d'élaboration et de diffusion de nouvelles normes internationales dans le but d'instiguer de la

⁵¹¹ M. Raffinot, *Soutenabilité de la dette extérieure : De la théorie aux modèles d'évaluation pour les pays à faible revenu*, Paris, DIAL, 1998, p.18.

⁵¹² *Cameroun tribune*, n°8588/4787, 28 Avril 2006, p.2.

⁵¹³ Anonyme, "Cameroun : l'économie après le point d'achèvement"... , consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 13 mai 2023 à 14h03.

⁵¹⁴ Ibid.

confiance auprès des investisseurs, d'accroître la transparence de la politique économique et de permettre aux marchés financiers de mieux évaluer la cote de crédit de l'emprunteur ainsi que les normes de bonne conduite qui puissent servir de référence⁵¹⁵.

Pour rendre crédible le Cameroun auprès des investisseurs étrangers, le FMI devrait œuvrer pour une plus grande transparence et une meilleure communication des données, tant du secteur public que du secteur privé. Ce qui explique donc la diffusion fréquente des données mises à jour sur les positions des réserves internationales et les engagements extérieurs du Cameroun, notamment de la dette extérieure et des mouvements de capitaux privés à court, moyen et à long terme⁵¹⁶. Cela se matérialise par une utilisation plus fréquente des Notes d'Information au Public (NIP) et d'une diffusion plus large des lettres d'intention et des documents-cadrés de politique économique qui sous-tendent les programmes appuyés par le FMI⁵¹⁷.

2.2. Pour une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée

Le gouvernement camerounais, dans l'optique de renforcer et de soutenir sa croissance économique après le point d'achèvement s'allie avec le FMI qui se présente comme le meilleur refuge contre les crises financières après des innovations. Depuis le début de la décennie 2000, le Fonds a su mettre en œuvre des programmes qui se sont avérés efficaces contre l'exubérance de la crise économique et financière. Ce qui a permis d'améliorer la santé économique de cette nation et le bien-être des populations. Cela est passé par l'application des politiques d'ajustement structurel, l'élaboration puis l'adoption du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté et enfin l'adoption du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi qui pose les bases d'une vision de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035⁵¹⁸.

En effet, le DSCE devrait atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales du pays en garantissant la stabilité macroéconomique ; en renforçant la bonne gouvernance, les efforts de transparence et de lutte contre la corruption ; en accélérant les réformes budgétaires structurelles pour moderniser les administrations fiscales et douanières, en mobilisant les recettes, en améliorant la gestion des finances publiques, accroissant l'efficacité des investissements et réduisant les risques budgétaires des entreprises publiques ; en renforçant la gestion de la dette et réduisant les vulnérabilités de la dette ; et en mettant en œuvre des réformes

⁵¹⁵ FMI, *Rapport annuel 2007*, p.27.

⁵¹⁶ FMI, *Rapport annuel 1999*, p.198.

⁵¹⁷ Ibid.

⁵¹⁸ DSCE, p.10.

structurelles pour accélérer la diversification et la dynamisation de l'économie tirée par le privé⁵¹⁹.

Élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie et la recrudescence de la crise financière, alimentaire et énergétique mondial, le DSCE grâce à l'appui financier des bailleurs de Fonds se présente comme un cadre intégré de développement, de cohérence financière, de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs, de consultation et de concertation avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement, et un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement⁵²⁰.

III. QUELQUES PERSPECTIVES POUR TIRER PLEINEMENT PROFIT DE CETTE COLLABORATION

Dans une coopération comme celle du Cameroun et du FMI, on n'est jamais aussi vainqueur ni aussi vaincu qu'on l'imagine. Au lieu de toujours pointé d'un doigt accusateur les programmes d'ajustement du FMI comme seuls responsables du marasme économique dans cet État, les autorités nationales devraient plutôt améliorer la gouvernance afin de mieux tirer profit de cette coopération pour un développement durable et équitable du pays. Il s'agit de rompre avec le pacte colonial et de mettre en place des stratégies de développement durable plus inclusives par exemple.

1. Rompre avec le pacte colonial

La rupture du pacte colonial tient compte de la qualité de l'éducation et de l'adaptation à des situations diverses.

1.1. Renforcer le capital humain

Investir dans l'éducation et la formation professionnelle est crucial pour assurer un développement économique durable. Car cela permet aux individus de développer leur esprit, de remettre en question les normes établies et de contribuer activement à la construction d'une société plus juste et équitable. Cela est parfaitement résumé par la maxime

⁵¹⁹ Ibid.

⁵²⁰ DSCE, p.10.

“le secret de la liberté réside dans l’éducation”, soulignant ainsi l’importance de l’éducation dans le processus de libération et d’émancipation des peuples. Selon J. Poirot, “l’accès à l’éducation est une des libertés politiques et sociales qui, avec la liberté de participation ou d’expression et le droit à la santé, sont des éléments constitutifs du développement”⁵²¹. En investissant donc dans l’éducation, un pays comme le Cameroun peut former une population instruite, critique et capable de prendre en main son propre destin. Pour élucider le rôle crucial de l’éducation dans le développement économique à long terme d’un pays, on se réfère généralement à l’histoire de la Chine.

C’est également dans cet ordre d’idée que se rangeait Nelson Mandela lorsqu’il affirmait que l’éducation est l’arme la plus puissante qu’on puisse utiliser pour changer le monde, car elle permet de comprendre les valeurs et les principes fondamentaux qui guident la vie humaine à prendre les décisions éclairées. Cela explique donc la pertinence d’un bon système éducatif pour le développement d’un pays tel que le Cameroun. Car lorsque nous analysons le type d’éducation dans ce pays, force est de constater que malgré le taux d’alphabétisation, des lacunes telles que la mauvaise orientation dans la sphère du vivre, du survivre, et des raisons de vivre est éminente, d’où le manque de créativité et d’inventivité de la part des dirigeants dans le secteur économique par exemple⁵²².

En paraphrasant J. Ki-Zerbo, le Cameroun en est arrivé là non seulement à cause de la perpétuité d’un système éducatif colonial, mais également à cause de la phase euphorique qui correspondait à une période de haute conjoncture internationale, soit après l’indépendance quand l’argent facile régnait en maître. L’époque où le gouvernement recevait, distribuait et faisait des plans. Il y avait une sorte de merveilleuse élasticité de la demande en matière de ressources humaines⁵²³. Mais depuis l’avènement de la crise économique jusqu’au point d’achèvement, c’est fini tout ça, d’où la nécessité de rompre avec ce pacte et investir dans le capital humain afin de permettre à l’État camerounais de réaliser son plein potentiel en tant que nation souveraine et démocratique.

1.2. S’adapter aux défis et aux opportunités

⁵²¹ J. Poirot, “Le rôle de l’éducation dans le développement chez J. Rawls et A. Sen, entre équité et efficacité”, in *Mondes en développement*, Vol.33, n°132, 2005, p.34.

⁵²² J. Ki-Zerbo, *Repères pour l’Afrique*, Sénégal, NENA, 2018, p.134.

⁵²³ Ki-Zerbo, *Repères pour l’Afrique...*, p.80.

Après avoir atteint le point d'achèvement de l'IPPTE en avril 2006, le Cameroun a bénéficié d'un allègement de sa dette extérieure et a pu bénéficier de ressources supplémentaires pour investir dans le développement économique et social du pays. Cependant, pour prospérer après cette étape importante, il est crucial que le pays sache s'adapter aux défis et aux opportunités qui se présentent. Il doit inventer son développement, et ne plus penser que l'aide est la solution miracle. C'est la raison pour laquelle les moments de crise doivent être les moments de remise en question et d'adaptation⁵²⁴. Mais au lieu de ça, le gouvernement cherche plutôt à maximiser l'aide qu'il considère comme une source permanente, au lieu d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour accélérer la croissance et réduire les inégalités. En effet, les pays qui ont connu un développement important, que ce soit en Europe, en Amérique ou en Asie, tels la France, la Chine et les USA, doivent leurs performances non pas à l'aide extérieure, mais à leur capacité à créer des richesses⁵²⁵.

Plusieurs grands auteurs ont abordé la question de l'adaptation comme un élément clé du développement économique et social. Par exemple, Joseph Schumpeter, économiste autrichien, souligne l'importance de l'innovation et de la créativité dans le processus de développement économique. Selon lui, les entreprises et les pays qui sont capables de s'adapter rapidement aux changements du marché sont ceux qui prospèrent à long terme⁵²⁶. Le cas de la Chine est illustratif.

Il y a quelques années les pays africains à l'instar du Burundi, Burkina Faso, Cameroun disposaient d'un revenu par habitant supérieure à celui de la Chine, mais depuis la fin des années 1990, la Chine connaît une croissance soutenue grâce à sa rapide capacité d'adaptation aux changements du marché mondial et de ses investissements dans les secteurs productifs⁵²⁷. Ce qui n'est pas encore le cas du Cameroun, où les fonds assignés officiellement aux secteurs sociaux et économiques vitaux sont souvent utilisés pour financer des dépenses improductives et nourrir la corruption. Le gouvernement doit se proposer un modèle assurant la croissance économique et permettant une réduction significative de la pauvreté du pays.

De même, Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie en 1998, met en avant l'idée que le développement économique ne se résume pas seulement à la croissance du PIB, mais

⁵²⁴ D. Moyo, *L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Paris, J.C. Lattès, 2009, p.98.

⁵²⁵ Moyo, *L'aide fatale...*, p.98.

⁵²⁶ J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990, p.77.

⁵²⁷ Moyo, *L'aide fatale...*, p.98.

qu'il doit également prendre en compte les dimensions sociales, politiques et environnementales⁵²⁸. Pour prospérer après le point d'achèvement, le Cameroun doit donc s'adapter non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social et environnemental. Car, le développement, ce n'est pas seulement les indicateurs de la croissance économique, surtout quand ils ne sont que macro-économiques et fondés sur des moyennes. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas pousser l'extraversion jusqu'à vendre sa propre histoire pour acheter le développement d'autrui⁵²⁹. Il faut dire oui à l'argent du libéralisme, mais à certaines conditions qui ne sont pas des conditionnalités ! En effet, le bien-être des Camerounais doit demeurer la priorité, car l'argent est bon, mais l'homme est meilleur, parce qu'il répond quand on l'appelle.

C'est dans ce sens que s'aligne également Jeffrey Sachs, économiste américain et défenseur du développement durable lorsqu'il souligne l'importance de l'investissement dans les infrastructures et les technologies pour favoriser la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement⁵³⁰. Ainsi, le Cameroun devrait donc investir dans ces domaines tout en s'adaptant aux défis liés à la mondialisation, aux changements climatiques et aux inégalités sociales.

2. Mettre en place des stratégies de développement durable

Après avoir atteint le point d'achèvement de l'IPPTE, le Cameroun devrait mettre en place des stratégies efficaces pour prospérer et assurer un développement économique et social durable. Notamment la diversification économique et le renforcement des infrastructures d'une part, et la promotion de l'entrepreneuriat et l'intégration régionale et internationale d'autre part.

2.1. Diversifier l'économie et développer les infrastructures

Concernant la diversification économique, le Cameroun devrait chercher à diversifier son économie au-delà de ses secteurs traditionnels tels que l'agriculture, le pétrole et le gaz ; et à penser à inclure le développement de secteurs tels que le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, les énergies renouvelables, et la transformation des ressources naturelles. Ce qui pourrait être essentiel pour permettre à cet État de tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation tout en préservant sa souveraineté et sa cohésion

⁵²⁸ A. Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2000, p.2.

⁵²⁹ Ki-Zerbo, *Repères pour l'Afrique...* p.80.

⁵³⁰ J. Sachs, *The End of Poverty : Economic Possibilities for Our Time*, New York, Penguin Press, 2005, p.233.

sociale. En effet, la dépendance excessive à un seul ou deux secteurs économiques peut rendre un pays vulnérable aux chocs externes et limiter ses perspectives de croissance à long terme, comme ce fut le cas du Cameroun au milieu des années 1980.

Par ailleurs, plusieurs auteurs tels que René Dumont, Adam Smith, Célestin Monga et Éric Toussaint ont également abordé la question de la diversification économique dans le contexte africain et ont souligné l'importance pour les pays comme le Cameroun de diversifier leurs économies afin de réduire leur dépendance à l'égard des matières premières, d'encourager le développement d'autres secteurs tels que le tourisme, l'industrie manufacturière, les services et de favoriser une croissance économique plus stable et durable. En effet, la concentration excessive sur les matières premières expose l'économie camerounaise à des risques importants en raison de la volatilité des prix sur les marchés mondiaux⁵³¹.

Pour ce qui est du renforcement des infrastructures, le Cameroun devrait renforcer ses infrastructures pour soutenir sa croissance économique et promouvoir un développement durable. En effet, l'atteinte du point d'achèvement en avril 2006 par cet État, dans le cadre de l'IPTE, a permis au pays de bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure et de ressources supplémentaires pour investir dans le développement⁵³². Ce qui devrait permettre de renforcer les infrastructures.

A priori, les infrastructures de transport, d'énergie, d'eau et d'assainissement sont essentielles pour favoriser le développement économique et social du pays. En effet, des routes en état de délabrement, un accès limité à l'électricité et à l'eau potable, ainsi que des infrastructures de santé et d'éducation insuffisantes entravent la croissance économique et le bien-être des populations.

A fortiori, plusieurs auteurs ont souligné l'importance des infrastructures dans le développement des pays en développement. Paul Collier dans son ouvrage *The Bottom Billion* par exemple met en avant le rôle crucial des infrastructures dans la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique. De même l'économiste Jeffrey Sachs, dans son livre *The End of Poverty*, insiste sur la nécessité d'investir massivement dans les infrastructures pour sortir les pays pauvres de la pauvreté⁵³³.

Ainsi, renforcer les infrastructures au Cameroun permettrait de stimuler l'investissement privé et d'attirer davantage de capitaux étrangers dans les domaines clés pour

⁵³¹ R. Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962, p.246.

⁵³² Anonyme, "Cameroun : l'économie après le point d'achèvement"... , consulté en ligne sur www.cameroon-info.net, le 13 mai 2023 à 14h03.

⁵³³ Sachs, *The End of Poverty*..., p.233-234.

un développement durable⁵³⁴. En améliorant les conditions de transport, d'énergie et de communication, le pays pourrait augmenter sa compétitivité sur le plan international et favoriser la création d'emplois et la diversification de son économie.

2.2. Promouvoir l'entrepreneuriat, l'intégration régionale et internationale

Il est crucial de promouvoir l'entrepreneuriat dans un pays comme le Cameroun pour stimuler la croissance économique, créer des emplois et favoriser le développement durable. L'économiste Joseph Schumpeter développe le concept de "destruction créatrice" selon lequel l'innovation et l'entrepreneuriat sont des moteurs essentiels du progrès économique⁵³⁵. En favorisant l'émergence de start-ups et de petites entreprises innovantes par exemple, le Cameroun pourrait dynamiser son économie et accroître sa compétitivité sur le plan international.

De plus, l'entrepreneuriat peut jouer un rôle clé dans la diversification de l'économie camerounaise fortement dépendante de matières premières et du secteur pétrolier. En encourageant la création d'entreprises dans des secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, le pays pourrait réduire sa vulnérabilité aux chocs externes et stimuler une croissance plus équilibrée et durable. Aussi, promouvoir l'entrepreneuriat au Cameroun permettrait de renforcer le tissu économique local, de favoriser l'innovation et de créer des emplois pour une population jeune et dynamique. En investissant dans l'éducation entrepreneuriale, en facilitant et en soutenant les initiatives locales, le pays pourrait bâtir un écosystème entrepreneurial solide et contribuer à son développement économique à long terme.

Concernant l'intégration régionale et internationale, le Cameroun devrait promouvoir l'intégration régionale et internationale afin de consolider les acquis en matière de développement économique et social. En s'engageant dans les accords de libre-échange avec ses voisins et des organisation régionales telles que la CEMAC et la zone de Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF), le Cameroun pourrait bénéficier de synergies économiques et renforcer sa compétitivité sur les marchés internationaux. Cela favoriserait le transfert de connaissance, de technologies et de bonnes pratiques entre les pays membres, ce

⁵³⁴ M. Tafam Koagne, "La problématique du financement de l'industrie manufacturière au Cameroun (1946-99)", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2005, p.46.

⁵³⁵ Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie...*, p.77.

qui pourrait stimuler l'innovation, renforcer les capacités productives et améliorer la compétitivité des entreprises camerounaises.

Par ailleurs, en promouvant également une intégration internationale progressive et équilibrée, le Cameroun pourrait concilier le trilemme de la mondialisation selon lequel "l'intégration économique, la démocratie et la souveraineté nationale", ce qui permettrait de renforcer sa position sur la scène internationale tout en préservant ses intérêts nationaux⁵³⁶. Car le Cameroun pourrait diversifier les ressources de croissance, accroître la résilience face aux chocs externe et renforcer la coopération avec ses partenaires pour relever les défis communs tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé publique.

Au terme de ce chapitre où il était question de traiter de l'avenir des relations entre le FMI et le Cameroun, il ressort que malgré le caractère quelque fois complexe de cette collaboration, lorsque les intérêts égoïstes sont pris en filature, il y a du mérite à continuer cette coopération. Mais à condition que le gouvernement camerounais prenne, d'une part des mesures audacieuses contre les défis auxquels le pays fait face afin de bénéficier pleinement des avantages qui en découlent, notamment l'accès aux financements, l'acquisition de l'expertise, de la crédibilité, des conseils économiques à contextualiser, etc. D'autre part, le gouvernement devrait mieux orienter la mobilité des capitaux vers les secteurs essentiels et stratégiques comme dans le capital humain par exemple.

⁵³⁶ D. Rodrik, *La mondialisation, démocratie et l'État : le trilemme de l'économie mondiale*, New York, W. W. Norton & Company, 2011, consulté en ligne sur <https://books.openedition.org>, le 23 mai 2023 à 15h01.

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure ce projet de recherche où il était question de s'appesantir sur l'investissement et le point de vue des journaux dans l'évolution de la coopération Camerounais-FMI entre 1988 et 2006, force est de reconnaître que la presse, aussi bien locale qu'internationale, a joué un rôle déterminant dans le processus de régulation de la crise économique de 1985 et le recours au FMI dans le cadre des programmes d'ajustement en 1998.

Alors qu'en 1960 la philosophie économique du Cameroun s'alignait à la vision politique dont elle se présente comme le versant grâce à l'abondance des ressources nationales et le pragmatisme des autorités gouvernantes, l'introduction d'une politique d'import-substitution en 1970 permet de remplacer les importations par la production locale, ce qui a favorisé l'assise d'une autosuffisance alimentaire et la sortie du pays d'une économie de traite. Et en 1980 de nouveaux objectifs à long terme, devant diversifier l'appareil de production, réaliser un développement endogène et faciliter l'accès de tous aux équipements sociaux de base sont fixés pour l'an 2000. Mais en 1986, la crise économique oblige l'urgence d'un retour à la stabilité macroéconomique, d'où la suspension des plans quinquennaux.

Après l'avènement de cette crise, *Cameroon tribune*, *Le Messager* et *Mutations*, vont apaiser la panique sociale en informant le public sur les causes et les conséquences de la crise, et vont mettre en lumière les politiques économiques mises en place par le gouvernement pour y faire face, tout en critiquant les mesures qui n'étaient pas efficaces. Ils ont également donné une tribune aux experts économiques pour analyser la situation et proposer des solutions.

En outre, les journaux étrangers tels que *Jeune Afrique* et *Le Monde* ont apporté un regard extérieur sur la crise économique au Cameroun, ce qui a permis de mettre en perspective les politiques économiques du pays par rapport à celles des autres pays et d'identifier les meilleures pratiques à suivre. Cette couverture de la crise a permis de sensibiliser l'opinion publique camerounaise sur les enjeux économiques et de mobiliser la société civile pour demander des réformes économiques plus efficaces. Cela a mis la pression sur le gouvernement camerounais à recourir aux programmes d'ajustement du FMI.

Après l'élaboration de la "Déclaration de Stratégie et de Relance Économique" par la Commission interministérielle camerounaise, c'est finalement le 24 septembre 1988 que le premier accord de confirmation est signé, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, après de laborieuses négociations. Ce qui a débouché à la mise en place des mesures de réforme socio-politiques et économiques entre 1988 et 2006. Il s'agit de l'abandon des subventions aux produits et services de premières nécessité, l'austérité budgétaire et réduction des dépenses, la dévaluation de la monnaie locale, l'élévation des taux d'intérêt, la promotion d'une production agricole pérenne pour faire rentrer les devises, la suppression des barrières douanières, la libéralisation de l'économie, la suppression du contrôle des changes, la privatisation massive des entreprises publiques, et l'introduction d'une TVA. Ces mesures devaient permettre de surmonter sans tarder les difficultés auxquelles se heurte déjà la balance des paiements et d'empêcher que les difficultés ne resurgissent.

Mais d'après les journaux, ce n'est qu'après la dévaluation du FCFA en 1994 que l'économie camerounaise se stabilise et réentame une croissance soutenue. Entre 1995 et 2006, la production intérieure passe d'un déficit de -0,06% entre 1988 et 1994 à une croissance de 4% en moyenne entre 1995 et 2006. La situation des finances publiques s'améliore nettement grâce à une meilleure mobilisation des recettes propres, tandis que le taux de chômage passe de 24,6% de la population active en 1993 à 7,5%, ce qui a permis d'améliorer la cotation internationale du Cameroun. Concernant le problème d'endettement qui n'a cessé d'accroître jusqu'en 1999, c'est sous l'achèvement de l'initiative PPTE que l'encours de cet endettement excessif est réduit grâce à l'IADM adopté en 2005 à Lyon.

Par ailleurs, à l'image des autres pays d'Afrique noire comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal, le Cameroun a été incapable de promouvoir une industrie locale solide à cause de la concurrence étrangère dont la politique industrielle accorde des avantages difficilement réversibles 18 ans après. À l'atteinte de l'initiative PPTE renforcée en avril 2006, la production économique camerounaise se limite aux matières premières, aux activités dont les coûts de transport à l'importation sont très élevés, aux petites industries à faible économie d'échelle et aux activités de bouts de filières.

Cela a amené certains journaux, tels que *Le Messager*, *Mutations* et *Jeune Afrique* à considérer les programmes d'ajustement comme un fiasco au Cameroun. Car même si le FMI permet de desserrer la contrainte financière grâce ses conditionnalités, la contrepartie a été

l'accroissement des risques de ré endettement et de faiblesse de la coordination des politiques d'aide, d'où le Cameroun dans les fourches caudines du FMI.

Le gouvernement camerounais a également été critiqué pour sa gestion de la coopération avec le FMI, soulignant des problèmes de transparence et de corruption. Pour y remédier les perspectives proposées sont : d'adopter des dispositifs efficaces pour faire face à ces défis et orienter les capitaux vers l'innovation des secteurs essentiels et stratégiques comme l'éducation, la santé, les infrastructures, l'agriculture, etc.



ANNEXES

**Annexe 1 : Interview exclusive du président de la République El Hadj Ahmadou Ahidjo
accordé au journaliste Engelbert Ngog-Hob le 12 novembre 1974**

INTERVIEW EXCLUSIVE

Au cours d'une interview exclusive accordée à M. Engelbert Ngog-Hob, directeur-rédacteur en chef de « Cameroon Tribune », le président de la République, S.E. El Hadj Ahmadou Ahidjo s'est appesanti hier sur les problèmes tant nationaux qu'internationaux. Nous vous livrons ci-dessous le texte intégral de cet important entretien.

Monsieur le Président de la République, le Cameroun figure parmi les 28 pays du monde les plus touchés par la crise pétrolière :

a) — doit-on conclure que notre économie est en crise et si oui, quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour faire face à la situation ?

b) — dans ce contexte, peut-on espérer une évolution plus concrète de la coopération arabo-africaine, ou restera-t-elle un mythe ?

Nous vivons actuellement une situation de crise économique mondiale ; crise provoquée par l'inflation mondiale, la désorganisation du système monétaire international et le renchérissement brusque du coût de l'énergie.

Le Cameroun, bien qu'il ne soit pas le plus à plaindre, n'est certes pas à l'abri des retombées de cette crise, qui viennent par ailleurs s'ajouter aux conséquences néfastes de la sécheresse dont une partie importante de notre pays a souffert depuis quatre ans.

Face à cette crise mondiale, il est peu probable qu'un pays tout seul puisse résoudre le problème dans sa globalité ; la solution totale réside en définitive dans la concertation internationale. Néanmoins, le Gouvernement camerounais fait ses propres efforts et met tout en œuvre pour continuer à renforcer le potentiel économique et social du pays.

Je pense à l'attention particulière accordée au développement rural avec la création du Fonds National de Développement Rural, le lancement de la campagne pour la Révolution Verte, la mise en œuvre de nombreux projets agricoles ou pastoraux, la systématisation de

l'exploitation forestière, la mise en place du service civique de participation au Développement.

Je pense aussi au secteur industriel avec l'encouragement aux petites et moyennes entreprises camerounaises et la recherche active d'investisseurs étrangers.

Je pense également au secteur commercial, avec le renforcement du contrôle des prix, la détaxation d'un grand nombre de produits à l'importation, afin de rendre leur prix abordable sur le marché local, la création de la Caisse de Stabilisation des prix des hydrocarbures dont le rôle principal est d'atténuer les effets de l'augmentation des prix du pétrole.

Je pense enfin au domaine social, avec la revalorisation récente du pouvoir d'achat des Camerounais par les augmentations des salaires et des prix de produits de base d'exportation.

D'autres mesures sont en cours d'études et des projets de développement sont activement préparés pour diversifier davantage notre économie, et pour augmenter notre production agricole et industrielle afin de nous mettre à l'abri de pénuries graves.

La coopération arabo-africaine n'est pas un mythe

En ce qui concerne la coopération arabo-africaine, il y a lieu de dire sans ambages qu'elle ne restera pas un mythe. Pour une coopération efficace et durable, il est nécessaire de se connaître et être en état de coopérer franchement.

On peut maintenant se réjouir de l'évolution des rapports entre l'Afrique Noire et les Pays Arabes, que ce soit sur le plan régional ou bilatéral.

Ces rapports sont passés du stade purement politique au stade économique. En effet, un fonds de solidarité arabe a été créé en faveur des Pays de l'Afrique Noire. Les projets de création d'une banque arabo-africaine et d'une conférence arabo-africaine au sommet vont bientôt se concrétiser. Des mis-

sions économiques ou de bonne volonté arabes ont visité plusieurs pays au sud du Sahara et réciproquement. Nous espérons que les efforts déployés par les uns et les autres ne tarderont pas à déboucher sur une coopération de plus en plus concrète en vue d'un développement économique et social réciproque.

En ce qui concerne le Cameroun, vous savez qu'au cours de mon pèlerinage, j'ai eu des entretiens avec le roi et d'autres dirigeants d'Arabie Séoudite qui ont contribué à consolider les relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays. Auparavant, une importante délégation camerounaise a visité plusieurs autres Etats Arabes en vue de jeter les bases d'une réelle coopération bilatérale avec ces pays amis.

Industrialisation : des ajustements envisagés

Excellence, certains produits de l'industrie locale ont disparu du marché (huile diamaor...), d'autres se font de plus en plus rares (sucre...) et d'une façon générale, leur prix ne cesse de grimper (ciment, farine, fer...).

Cette situation n'est-elle pas de nature à remettre en cause notre politique d'industrialisation ?

Bien que notre pays n'échappe pas aux effets de la crise mondiale, la situation de nos prix, approvisionnements et disponibilités reste encore enviable par rapport à celle de nombreux pays comparables au nôtre.

L'huile de coton et le sucre n'ont pas disparu du marché mais se font certainement rares, car leur production est insuffisante pour couvrir le marché national.

Notre production de sucre a atteint 19 000 tonnes au cours de la dernière campagne, alors que nos besoins avoisinent 50 000 tonnes. Malheureusement la forte tension qui persiste sur le marché international de cette denrée, entraînant une véritable psychose de pénurie, ne permet pas de faire immédiatement face à cette insuffisance par des importations conséquentes. La rareté du sucre sur le marché camerounais est également due à la spéculation entretenue par certains commerçants avides de gain, et qui préfèrent détourner notre production de sa destination pour la vendre sur des

marchés des pays voisins où ce produit coûte nettement plus cher, car il faut le dire, le sucre camerounais reste encore l'un des moins chers du monde.

S'agissant de l'huile de coton, même en dehors des aléas climatiques qui affectent notre récolte de coton, sa production est loin de répondre à la demande nationale. Si je reprends les autres produits cités dans votre question, je signalerai que le prix de la billette d'acier (pour le fer) a doublé entre octobre 1973 et octobre 1974, ceux du blé (farine) et du clinker (ciment) ont augmenté de 50% pendant la même période.

Cette situation est-elle de nature à remettre en cause notre politique d'industrialisation ? Je ne le pense pas, tout au moins peut-elle donner lieu à des ajustements.

Je parle d'ajustements, en ce sens que nos unités de productions doivent de plus en plus tenir compte de la dimension de notre marché intérieur qui n'est pas aussi réduite qu'on le dit parfois.

L'incivisme fiscal stigmatisé

Les consommateurs se plaignent de l'insuffisance ou de la complaisance des contrôles des prix, au contraire des commerçants qui estiment que les tracasseries dont ils sont l'objet de la part du fisc et du contrôle des prix les poussent promptement à la ruine.

Qu'en pense le Chef de l'Etat ?

Le Gouvernement a fait de grands efforts pour renforcer l'efficacité des services de contrôle des prix, en augmentant notamment ses moyens tant en personnel qu'en matériel ; mais les Camerounais doivent savoir qu'on ne peut pas mettre un contrôleur derrière chaque commerçant. Les nombreuses saisies de stocks spéculatifs auxquelles procèdent ces services et dont font souvent mention les moyens d'information, prouvent à l'évidence qu'ils ne sont pas inactifs.

S'agissant des plaintes des commerçants, je rappelle que nous sommes en économie de libéralisme planifié, favorisant l'initiative privée. Nous souhaitons donc que les investisseurs retiennent de leurs activités un bénéfice légitime.

Ce que nous combattons et continuons de combattre, c'est l'incivisme fiscal et la spéculation notamment par des stockages abusifs c'est-à-dire en fait l'organisation de la pénurie des produits entraînant des hausses injustifiées des prix.

Les produits de grande consommation détaxés

Avant le dernier relèvement des salaires et un peu après, le pays a connu des revendications dans certaines entreprises tant du secteur privé que parapublic.

Qu'en pensez-vous ?

Comme je l'ai déjà dit, nous vivons une situation de crise économique mondiale, et le Cameroun n'est pas épargné. Mais il n'y a pas que les travailleurs salariés qui pâtissent de la situation, et mon gouvernement, dans la pratique de la politique de justice sociale qu'il a toujours poursuivie, doit s'occuper et s'occupe du sort de tous les Camerounais. C'est ainsi que je comprends les augmentations des salaires intervenues récemment en faveur

des travailleurs salariés, la création d'une caisse de retraite dont la charge est supportée, il faut le souligner, en grande partie par les employeurs. C'est dans le même cadre de justice sociale que rentre la revalorisation des prix d'achat aux producteurs de nos principaux produits de base. La détaxation d'un certain nombre de produits de grande consommation constitue aussi une mesure de soutien du pouvoir d'achat de tous les Camerounais.

Eviter les revendications inconsidérées

S'agissant plus particulièrement des travailleurs salariés, mon gouvernement encourage les chefs d'entreprises à améliorer leur situation chaque fois que cela est possible ; cependant, notre sollicitude à leur égard doit également tenir compte de la viabilité de ces entreprises qui sont leur principale source de revenu ; car, qu'elles soient ou non guette à l'horizon des revendications inconsidérées ?

D'abord l'incompétitivité de nos produits à l'exportation, ensuite, l'alimentation du processus inflationniste sur le plan interne, et à terme, la fermeture des entreprises et la mise en chômage des ouvriers.

Je pense donc que chaque Camerounais, qu'il soit salarié ou non, doit agir consciemment, avec mesure, suivre la politique gouvernementale qui recommande la concertation à tous les

niveaux, et travailler toujours davantage.

En tout état de cause, le gouvernement ne laissera pas désorganiser l'économie par les actions revendicatives intempestives.

Rectifier la voie ferrée Douala-Yaoundé

Les travaux de rectification de la voie ferrée Douala-Yaoundé et d'aménagement du port de Douala retiennent depuis longtemps l'attention du public camerounais. A la suite du récent accueil chez nous des bailleurs de fonds intéressés à ce projet, peut-on connaître le calendrier précis du déroulement des travaux ou bien, sommes-nous toujours au niveau des négociations ?

Le Gouvernement a en effet accueilli au cours du mois de juillet 1974, une délégation des bailleurs de fonds représentant 10 organismes internationaux et pays amis, qui souhaitent nous apporter leur concours pour le financement des deux plus grands projets d'infrastructure de notre III^e Plan quinquennal, c'est-à-dire : — l'aménagement du port de Douala ;

— la rectification du chemin de fer entre Douala et Yaoundé afin de l'amener, par le redressement du tracé de certains tronçons, aux mêmes caractéristiques techniques que la nouvelle section de Yaoundé-Ngaoundéré, et éviter les fréquents déraillements sur ce parcours.

Cette mission d'évaluation devait permettre à tous les participants de saisir l'essentiel de ces projets dans leur contexte économique et de mettre au point une procédure de financement.

Agrandissement du port de Douala

Les discussions entre les bailleurs de fonds et les responsables camerounais ont permis d'arrêter les conclusions suivantes :

1. — réaliser la première phase des travaux d'agrandissement du port de Douala ;

2. — pour le chemin de fer, réaliser une première tranche de la rectification de Yaoundé à Otié et construire une artère de télécommunication moderne de Douala à Yaoundé.

Les récentes missions du ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire en République fédérale d'Allemagne et au Canada ont abouti à la signature d'importants documents de financement concernant ces deux projets.

Il s'agit maintenant de mettre en forme les dossiers correspondant à ces opérations et un certain nombre d'organismes et de pays amis qui sont en rapport avec notre administration pour la préparation des dossiers.

Pour les projets de cette importance, les délais des études sont forcément longs en raison de l'importance des investissements à réaliser, mais toutes choses considérées, les premières tranches des travaux devaient commencer fin 1975 début 1976, compte tenu des délais nécessaires au lancement des appels d'offre.

Dores et déjà, nous nous préoccupons des phases ultérieures c'est-à-dire, le prolongement du réaligement de la voie ferrée Otié-Esôka et au-delà, la construction de nouveaux postes à quais, des ateliers de réparation navale, etc.

CAMEROON TRIBUNE

Directeur-Rédacteur en Chef : Engelbert NGOG-HOB

Rédaction et Administration : Immeuble Agracam

B. P. 23 Yaoundé - Tél. : 22.27.00

Imprimerie : Agracam Yaoundé

Publicité : Cameroon Publi-Expansion

Yaoundé : Immeuble Les Galeries B.P. 1399 Tél. : 22.33.65 et 22.10.19

Douala : rue Joffre B.P. 1137 Tél. 42.44.44

Edition Société camerounaise de Publications (S. C. P.)

DU CHEF DE L'ÉTAT

Notre pays est conscient qu'il faut aller vite dans la conduite de ces grands programmes, car la hausse des prix les renchérit d'un mois à l'autre et ceci de façon notable, dans le contexte inflationniste actuel.

Rénovation de Yaoundé : les études d'urbanisme sont approuvées

Le public continue de s'interroger sur l'opération de l'urbanisme de Yaoundé : rénovation du Centre commercial (croix rouges) et aménagement de la vallée de l'ancienne gare. Il semble que compte tenu du volume des investissements nécessaires à ces deux opérations, et du niveau prévisible de leur rentabilité, certaines entreprises hésitent encore à s'engager dans les réalisations recommandées.

L'harmonisation de ces deux plans et l'établissement d'un programme des priorités ne peut-il pas constituer une solution de déblocage de la situation ?

Le gouvernement se préoccupe du problème de l'urbanisme dans l'ensemble du pays, mais l'opinion publique doit être consciente que cette politique exige des grands moyens qui ne sont pas toujours à notre disposition.

S'agissant plus particulièrement de Yaoundé, le plan d'urbanisme directeur a prévu un « Centre Ville » regroupant :

- la colline administrative ;
- la vallée de l'ancienne gare ;
- le centre commercial.

La colline administrative affectée essentiellement à l'implantation des bâtiments publics (ministères), a déjà fait l'objet d'une étude de détail en cours d'application.

Le centre commercial caractérisé par une anarchie de construction vétuste et une absence totale de plan cohérent d'occupation de sols, le transfert des installations ferroviaires sur le nouveau tracé de la voie ferrée transcamerounaise, ont permis de lancer des études tendant à déterminer la meilleure utilisation des sols, compte tenu des conditions géographiques, économiques, urbanistiques, architecturales et sociales.

Les études d'urbanisme ont été approuvées dans leurs phases avant-projet et projet.

Les études techniques d'infrastructure, étroitement liées aux précédentes, puisque basées sur le plan directeur d'aménagement de Yaoundé, établi en même temps que le plan d'urbanisme directeur de la ville, sont en cours.

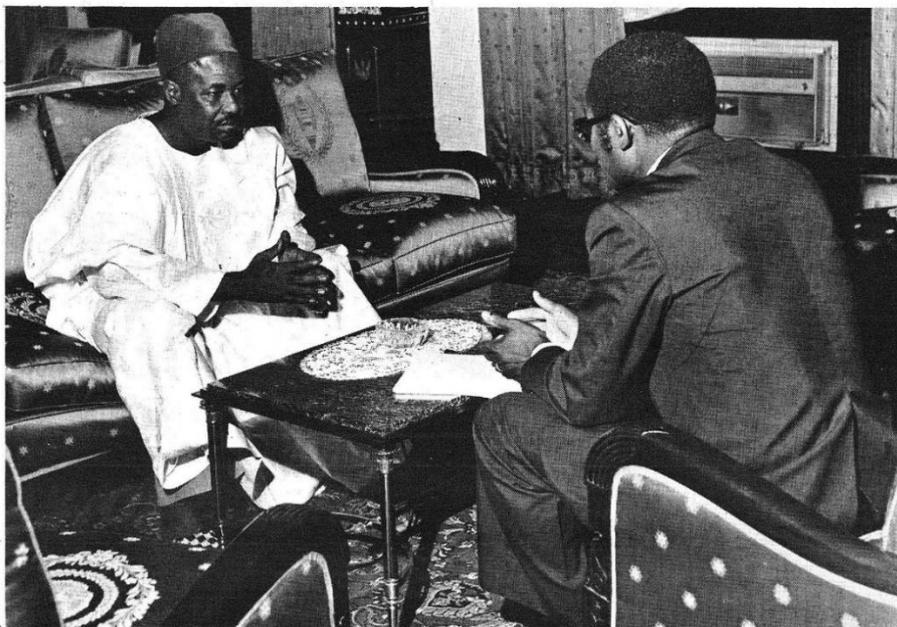
Bientôt la phase des réalisations

En ce qui concerne le nouveau centre (ex-vallée de la gare), de nombreux organismes tant publics que privés ont présenté des demandes de terrains.

Certaines ont pu être déjà satisfaites et d'autres sont à l'étude.

S'agissant de la rénovation du centre commercial, le plan d'urbanisme de détail a été approuvé et une commission de surveillance a été créée. Cette commission a eu à étudier de nombreux dossiers de vente de terrain, de demandes d'accord préalable, de demandes de permis de construire. Mais tous ces avis n'ont pas été suivis d'une exécution immédiate.

Parallèlement, la municipalité



(Photo Infocam)

a entrepris une opération de démolition (croix rouges) et s'emploie depuis longtemps à obtenir des décisions conséquentes de la justice.

À la suite de cette action, on peut considérer que la grande majorité des commerçants concernés, a manifesté son intention de passer à des réalisations, de

nombreux dossiers ayant déjà été instruits par la commission de surveillance de l'application du plan de détails du centre commercial de Yaoundé.

Comme on peut le constater, ces deux opérations ne font pas nécessairement appel aux mêmes investisseurs, et ne se concurrencent pas.

La dégradation de nos routes

Le gouvernement camerounais fait des efforts considérables pour doter le pays d'une infrastructure économique adéquate. Pour leur efficacité, ces investissements nécessitent un entretien permanent, or en cette saison de pluies, l'on ne peut que constater le triste état de certains axes vitaux.

Peut-on espérer une amélioration de cette situation ?

Ceux qui ont circulé à travers les différentes provinces de notre pays à la fin de la saison sèche sont unanimes pour reconnaître que le réseau routier, les routes en terre notamment, étaient en parfait état. Mais à la suite d'une saison de pluies exceptionnelle dont notre pays n'est pas le seul à avoir souffert, les routes se sont dégradées particulièrement.

Cette situation n'a pas manqué de susciter des commentaires les plus variés et quelquefois même des plus tendancieux tant à l'égard de nos services techniques compétents qu'à l'égard de notre politique en matière routière.

Pour mettre un terme à cette campagne de dénigrement, il apparaît opportun d'apporter les éclaircissements qui s'imposent. Quand on parle de dégradation

Trafic en nette augmentation

Non seulement le poids total en charge autorisé n'est pas respecté (ceci est valable pour les routes en terre comme pour les routes bitumées) mais encore l'interdiction de circuler entre les barrières par temps de pluie n'est presque jamais observée. Voilà une autre cause importante de dégradation de notre réseau.

S'agissant du réseau bitumé, il y a lieu de préciser que les

des routes chez nous, il y a des facteurs que l'on ignore.

Tout d'abord sur un réseau d'ensemble de 23 000 km environ les routes non bitumées représentent plus de 90 %.

Un tel réseau qui se comporte de façon satisfaisante en saison sèche devient naturellement et très rapidement vulnérable pendant la saison des pluies. Or, sur les douze mois de l'année, nous comptons suivant les régions climatiques 4 à 5 mois effectifs de précipitations.

Il s'agit là d'un facteur que les gens perdent presque toujours de vue quand on parle de dégradations liées au défaut d'entretien.

Nous devons signaler également le manque de discipline de la part des principaux usagers de la route que sont les transporteurs.

routes qui souffrent le plus de dégradations, notamment Douala-Edéa, Douala-Kékam, Garoua-Pitoa-Figuil, ont été construites il y a quinze ou vingt ans.

Or, le trafic qui était de quelques véhicules seulement par jour a considérablement augmenté depuis et pour certains axes, a atteint, voire dépassé 1 000 véhicules par jour.

De plus, ces routes conçues

lors de la construction pour des essieux de 7 à 9 tonnes, supportent à l'heure actuelle des charges de plus de 13 tonnes.

Quand à ces facteurs viennent s'ajouter les précipitations excep-

tionnelles que l'on connaît, il n'y a pas lieu de s'étonner des résultats enregistrés en dépit de toutes les mesures de sauvegarde lors de la précédente campagne d'entretien routier.

Etendre le réseau bitumé

En ce qui concerne notre politique en matière routière, elle vise :

1° — à maintenir en bon état, le réseau existant (routes bitumées et routes en terre).

2° — à améliorer et étendre le réseau bitumé. Cette politique n'est qu'une application dans le secteur concerné de notre option générale de développement équilibré de la nation.

Elle est définie dans le cadre de chacun de nos plans quinquennaux de développement économique et social qui ont prévu jusqu'ici :

1° — la réalisation de l'axe lourd rail-route Nord-Sud véritable dorsale à vocation nationale et internationale, et dont le tronçon de Ngaoundéré-Garoua est déjà presque en fin de réalisation tandis que celui de Garoua à Mora par Maroua est en train d'être entrepris.

2° — les liaisons inter-provinciales telles que l'axe Douala-Tiko déjà réalisé, Bafoussam-Bamenda en cours de réalisation, Douala-Kékam qui va être entreprise incessamment.

Douala : le congrès de la maturité

Le congrès de l'U.N.C. en préparation fait courir de nombreuses rumeurs.

Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet ?

Ce congrès qui se tiendra à Douala au début de l'année prochaine est effectivement très important, d'abord, c'est le congrès de la maturité, ensuite, c'est le premier après notre Révolution pacifique du 20 mai 1972, enfin il aura lieu dans la conjoncture internationale que vous connaissez et qui pose des problèmes à toutes les nations.

À cette occasion, je ferai un rapport de politique générale, mais vous comprendrez que je

réserve la primauté de ce rapport au bureau politique de l'U.N.C. et aux congressistes.

S'agissant des rumeurs que suscite ce congrès, il ne faut pas que les Camerounais et surtout les responsables se laissent distraire. Chacun doit continuer à faire consciencieusement son travail, la vie de la nation ne devant pas s'arrêter dans l'attente du congrès.

Les intertitres sont de la rédaction. Cameroun Tribune (N° 115) — Mercredi 13 novembre 1974

Annexe 2 : Opération 150.000 t. de cacao encouragé par la SODECAO pendant le 3^e plan quinquennal

Page 2

A L'ECOUTE DE LA NATION

OBJECTIF DE LA SODECAO : PRODUIRE 150 000 T. DE CACAO PAR AN AVANT 1976

Le 25 octobre dernier, une dépêche de l'AFP faisait état d'un prêt d'un montant de 98 millions 500 000 francs français, octroyé par la caisse centrale de coopération économique au Cameroun, en vue du financement du projet SODECAO. Grâce à la collaboration de la direction générale de la SODECAO, « Cameroon Tribune » peut présenter ce matin une vue panoramique du projet SODECAO, ainsi que le détail de son financement.

Dans le cadre du troisième plan quinquennal, trois objectifs généraux ont été définis qui sont : la mise en valeur de nos terres, la modernisation de notre agriculture et la rentrée des devises. Pour atteindre ces objectifs, il a fallu concevoir un projet global qui est la production de 150 000 t de cacao à la fin du troisième plan quinquennal.

Le ministre du Plan avait jugé opportun de concevoir un projet qui couvrirait toute la zone cacaoyère. Compte tenu du

coût élevé de ce projet, le gouvernement a décidé d'envisager la réalisation de ce vaste programme par tranches successives.

LES PRINCIPES ET OBJECTIFS

La première tranche de ce projet qui a obtenu l'agrément des bailleurs de fonds couvre 50 000 ha dont les ZAPI du Centre-Sud, les départements du Nyong et Kellé, de la Mefou et de la Sanaga-Maritime.

Le projet de développement de la culture du cacao repose sur un certain nombre de principes : d'abord rajouter la cacaoyère puisque 58 % des arbres ont plus de 16 ans d'âge (10 % seulement ont moins de 8 ans) ; ensuite mener une lutte d'envergure contre les maladies qui s'attaquent au cacaoyer (on sait que la pourriture brune cause 50 % de perte à notre production, et que les capsides constituent un danger permanent).

Les conditions techniques doivent être réunies pour assurer le succès d'une action cohérente car il existe un matériel végétal à haut rendement et des méthodes de lutte phytosanitaires ont été mises au point. Un ensemble de moyens doivent être mis en œuvre : les moyens financiers, l'encadrement approprié, le soutien logistique nécessaire, qui consiste en un système d'approvisionnement et de distribution des produits.

Les objectifs propres de la SODECAO sont, en conséquence de deux ordres : les objectifs de production et les objectifs de soutien.

Sur la base des plantations paysannes individuelles, grâce au matériel végétal sélectionné, il s'agit de réaliser 14 000 ha de plantations nouvelles, en l'espace de trois ans. La SODECAO s'intéresse également à la régénération de 35 000 ha de cacaoyers, par l'entretien et la protection phytosanitaires.

Les objectifs de soutien de la SODECAO se caractérisent par des programmes de recherche et d'expérimentation en milieu rural. Il s'agit d'une recherche appliquée uniquement pour les besoins du projet. Le but visé est la mise au point de méthodes de plantation, de replantation, inter-plantation et retenirification.

La SODECAO mène également des études de systèmes de production des exploitations cacaoyères avec les cultures vivrières afin de pouvoir établir un équilibre vivo-cacaocole. La SODECAO doit également remettre en état et entretenir le réseau des pistes cacaoyères afin de faciliter l'évacuation du produit.

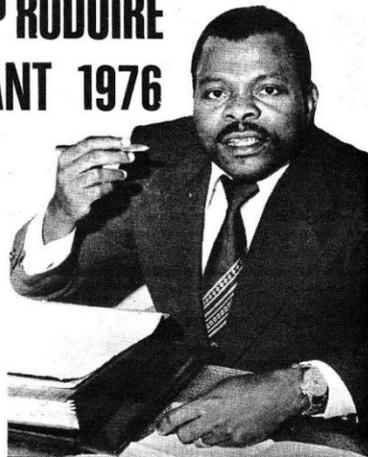
Pour être atteints, tous ces objectifs s'appuient sur une modification sensible des conditions socio-économiques. Pour cela, l'idée primordiale sur laquelle se fonde la SODECAO est la mise en œuvre d'une agriculture contractuelle entre trois partenaires : les planteurs et les commerçants privés, la SODECAO servant de joint.

Contre les 250 kg/ha actuellement produits, la SODECAO vise à un rendement de 500 kg/ha.

LE FINANCEMENT DU PROJET

L'enveloppe financière consentie pour le financement du projet SODECAO est de 6 millions 500 000 dollars ; il en a été décidé ainsi, à la signature de l'accord de prêt, le 15 septembre dernier à Washington.

La répartition entre les diffé-



M. Ndske Ndolo, directeur de la SODECAO (photo Cameroon Tribune)

rentes sources est la suivante : gouvernement camerounais (2 millions 875 000 dollars), la Banque mondiale (1 million 625 000 dollars), caisse centrale de coopération économique (1 million 375 000 dollars), Fonds d'aide et de coopération (250 000 dollars), planteurs (investissement humain) 175 000 dollars.

Le prêt de la Banque mondiale sera remboursé avec un différé de 6 ans et un taux de 8 %. Celui de la CCE, pendant 15 ans avec un différé de 6 ans également, et un taux d'intérêt de 3,5 %. La contribution du FAC est une subvention.

BIYITI BI ESSAME



La loi

La loi n'a que deux sources. Elle peut provenir soit d'un projet, soit d'une proposition de loi. L'un émane de l'exécutif, l'autre du législatif, mais la procédure d'adoption reste la même.

Le projet de loi, émanation du gouvernement est déposé sur le bureau de l'Assemblée. La conférence des présidents décide de l'attribuer à une commission ; c'est après cette attribution que l'Assemblée prend connaissance du texte.

Quant aux propositions de loi, elles émanent des députés de l'Assemblée ; formulées par écrit, elles sont remises au président de l'Assemblée après leur attribution à une commission.

Ces textes qui ne peuvent que porter sur les matières énumérées dans l'article 20 de la constitution, sont inscrits et numérotés dans l'ordre de leur arrivée, sur un registre général. Chacun d'eux doit porter la mention de la suite qui lui a été réservée.

La conférence des présidents, qui occupe une place importante au sein de cette procédure, regroupe tous les membres du bureau de l'Assemblée, les présidents des cinq commissions, les présidents des groupes parlementaires et un ministre ou un vice-ministre. C'est cette conférence qui étudie les projets et les propositions de loi pour déterminer s'ils sont recevables ou non.

Si le texte est recevable, la conférence des présidents désigne la commission compétente. Tout texte qui peut porter sur la diminution des ressources publiques, sur l'aggravation des charges publiques sans création des recettes nouvelles est irrecevable.

En cas de doute ou de litige sur la recevabilité d'un texte, le président de l'Assemblée ou le président de la République saisit la Cour suprême qui décide de la recevabilité.

Une fois le texte remis à la commission compétente, son président convoque les autres membres pour l'étudier. Un seul et même texte peut être envoyé à plusieurs commissions au cours d'une même session. L'une sera saisie « au fond » et l'autre ou les autres « pour avis », mais seule la commission saisie « au fond » peut apporter des amendements.

Avant d'apporter le rapport à la séance plénière, le rapporteur doit l'avoir présenté aux autres membres de la commission. Ce rapport est la synthèse des discussions au sein de la commission. Ces discussions portent sur les amendements, les projets et les contre-projets.

Au cours de la séance plénière, les députés peuvent approuver le rapport, susciter une discussion générale sur le projet de loi. Au cours de la discussion du texte, le ministre concerné qui accompagne le ministre chargé des Relations avec le Parlement doit être présent. Au cours de la séance plénière, la discussion se fait article après article, lecture de l'amendement après lecture de l'article organique, lecture des contre-projets après lecture des projets. Au bout de ce processus, on met le projet de loi aux voix. En principe, les projets, les propositions de loi et même les résolutions sont soumis à une seule délibération en séance plénière.

Le président de la République promulgue les lois adoptées par l'Assemblée dans un délai de quinze jours à compter de la date de leur transmission. On peut alors publier la loi au journal officiel, dans les deux langues.

BELA NGA

Cameroon Tribune (N° 108) - Mardi 5 novembre 1974

nos lecteurs écrivent

En réponse à l'intervention de M. Christophe Ndoumbé Nkotto

Je proteste vivement contre l'intervention de M. Ndoumbé Nkotto. Il ne doit pas profiter des facilités que lui procure sa profession de journaliste pour vilipender publiquement M. Ireke John. Je pense que ce dernier est plus averti que lui en matière de boxe : tout le monde sait qu'il est juge-arbitre international et que c'est en cette qualité qu'il a participé aux derniers championnats mondiaux de boxe amateur en Amérique latine. Par ce biais au moins, il peut émettre un avis valable sur la boxe camerounaise. C'est un observateur averti : il connaît et le niveau de notre boxe et celui de la boxe internationale.

De plus, à aucun moment, M. Ireke ne prétend parler au nom de la FECABOXE. Il parle en simple observateur comme vous et moi. Personnellement, je reconnais à tous les Camerounais avertis le droit de pouvoir donner librement leurs impressions sur la boxe camerounaise sans qu'ils aient à appartenir à la FECABOXE. Il me parait par conséquent superflu de rappeler ici la suspension de M. Ireke, suspension que du reste nous connaissons déjà. M. Ndoumbé Nkotto ne change pas ainsi le problème de la valeur de notre boxe. Et il ne sera pas résolu par de simples assertions mais plutôt par des actes positifs : malgré sa suspension, j'ai maintes fois vu M. Ireke approcher nos jeunes boxeurs et leur prodiguer des conseils. Voilà ce qu'il faut faire pour le progrès de notre boxe. Et vous conviendrez avec moi que ce n'est point le comportement d'un aigri.

Il apparaît donc nettement que M. Ndoumbé Nkotto veut dénigrer son collègue à la FECABOXE du fait de sa suspension. Suspension qui n'ôte pas des qualités certaines à M. Ireke en matière de boxe. Son jugement demeure valable même s'il ne plaît pas aux uns et aux autres. La boxe camerounaise doit profiter de l'expérience de tous. Elle ne gagne rien dans des flatteries vides de sens et des luttes d'influence sans issue.

Il est tout de même regrettable qu'un éducateur par essence ait un esprit aussi tortueux !

Onambélé Joseph Jean-Claude
Mairie de Yaoundé

CAMEROON
TRIBUNE

Directeur-Rédacteur en Chef : Engelbert NGOG-HOB

Rédaction et Administration : Immeuble Agracam

B. P. 23 Yaoundé - Tél. : 22.27.00

Imprimerie : Agracam Yaoundé

Publicité : Cameroon Publi-Expansion

Yaoundé : Immeuble Les Galeries B.P. 1399 Tél. : 22.33.65 et 22.10.19
Douala : rue Joffre B.P.1137 / Tél. 42.44.44

Edition : Société camerounaise de Publications (S. C. P.)

Annexe 3 : Lois relatives au régime des substances minérales, et fixant l'assiette, les taux et mode de recouvrement des droits fixes, redevances et taxes minières en 1978

DOCUMENT... DOCUMENT..

Nous poursuivons aujourd'hui la publication des récents textes présidentiels, avec les lois relatives au régime des substances minérales, et fixant l'assiette, les taux et mode de recouvrement des droits fixes, redevances et taxes minières.

1 — Loi N° 78/14 du 29 décembre complétant en ce qui concerne les hydrocarbures, la loi N° 64/LF/3 du 6 avril 1964 portant régime des substances minérales.

Art. 1. - Sont et demeurent propriété de la nation, les hydrocarbures découverts et extraits sur le Territoire national et sur toute la zone maritime où s'exerce la souveraineté de l'Etat.

Art. 2. - Les sociétés détentrices ou désireuses d'obtenir des titres miniers valables pour hydrocarbures, ainsi que les entreprises qui leur sont associées, ne peuvent exercer ou entreprendre leurs activités au Cameroun qu'en vertu d'accords d'association passés avec l'Etat.

Art. 3. - Les accords d'association prévus à l'article 2 ci-dessus garantissent à ces entreprises, pour chaque titre d'exploitation, un pourcentage de production variable en fonction des dépenses de recherches et de développement à amortir, ainsi qu'à rémunérer, des réserves récupérables et du profil de production. Ce pourcentage, dans tous les cas, ne peut dépasser soixante pour cent (60 %).

Art. 4. - Par dépenses de recherches et de développement à amortir, il faut entendre celles qui sont engagées, pour chaque titre d'exploitation, sur le permis de recherches correspondant.

Art. 5. - Les dépenses de recherches et de développement sont intégralement avancées par les sociétés concernées.

En cas de mise en exploitation d'un gisement, les modalités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat sont fixées par les accords d'association.

Art. 6. - Les sociétés productrices d'hydrocarbures sont tenues de affecter par priorité leurs parts d'hydrocarbures à la satisfaction des besoins nationaux.

de faire transporter, conformément aux règles internationales, les parts de bruts leur revenant et destinés à l'exportation par les Compagnies Nationales de Transport Maritime.

Les prix de vente font l'objet de négociations entre l'Etat et les sociétés productrices.

La part de besoins à couvrir par chaque société productrice est proportionnelle à sa part dans la production totale du pays.

L'administration notifie aux producteurs, dans des délais raisonnables, chaque décision d'achat ou de vente au titre du présent article.

Art. 7. - Les sociétés pétrolières doivent faire usage, par priorité, à égalité de conditions, des fournitures et services des entreprises nationales et locales.

Art. 8. - Les personnes physiques ou morales qui ont procédé à des investissements dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures ont droit, sous réserve des obligations résultant de la présente loi et de leur Convention d'Etat, à la libre conversion et à la libre transferts de fonds destinés au règlement de leurs fournisseurs et autres créanciers.

Les devises dont les personnes physiques ou morales visées ci-dessus ont besoin pour l'acquisition des matériels nécessaires à l'équipement ou au fonctionnement de leurs installations de recherches ou d'exploitation sont fournies au vu d'un programme prévisionnel d'importation chiffré, soumis chaque année à l'approbation de l'administration.

Les opérations relatives aux mouvements de fonds et aux conversions de devises sont autorisées par l'Etat, sous réserve de leur enregistrement par les personnes physiques et morales visées au premier paragraphe du présent article des formalités relatives au régime des changes en vigueur.

Art. 9. - Les sociétés de recherches et d'exploitation pétrolières sont tenues d'assurer la formation professionnelle et technique de la main-d'œuvre nationale, dans des conditions fixées dans chaque Convention d'Etat, afin de permettre aux ingénieurs, cadres de maîtrise, techniciens, ouvriers, employés administratifs, l'acquisition à tous les emplois en rapport avec leur qualification.

Ces sociétés au moment de leur installation doivent présenter au gouvernement un programme de formation et de mise en place des nationaux à tous les niveaux de la hiérarchie.

Art. 10. - Les détenteurs des permis et concessions d'hydrocarbures liquides ou gazeux doivent se soumettre aux mesures qui peuvent être ordonnées par le gouvernement en vue d'assurer un meilleur rendement du gisement ou une meilleure rentabilité de l'exploitation, conformément aux conditions économiques du moment.

Art. 11. - Les sociétés de recherches et d'exploitation pétrolières sont tenues de se conformer aux dispositions de la présente loi dans un délai maximum de douze mois à compter de sa date de promulgation.

Art. 12. - Toutes les dispositions de la loi n° 64-11 du 6 avril 1964 qui sont contraires aux dispositions de la présente loi sont abrogées.

ARTICLE 6. - Le droit exigé pour la mutation d'un Permis de Recherches est fixé à :

- deux millions (2 000 000) de francs pour les substances minérales ordinaires et précieuses;
- quatre millions (4 000 000) de francs pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures;
- six millions (6 000 000) de francs pour les hydrocarbures.

Le droit exigé pour la mutation d'un Permis d'exploitation est fixé à :

- six millions (6 000 000) de francs pour les substances minérales ordinaires et précieuses;
- douze (12 000 000) de francs pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures;
- trente millions (30 000 000) de francs pour les hydrocarbures.

ARTICLES 7. - Le droit de mutation d'un Permis de Recherches ou d'un Permis d'exploitation n'est pas exigible dans le cas d'une prise de possession par voie de succession.

ARTICLE 8. - Le droit exigé pour l'institution, le renouvellement, la division ou la fusion de concession est fixé comme suit :

- cinquante millions (50 000 000) de francs pour les substances autres que les hydrocarbures;
- deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs pour les hydrocarbures.

ARTICLE 9. - Les frais d'enquête, d'instruction et de publication relatifs à l'établissement, au renouvellement, à la mutation, à la division ou à la fusion de concessions sont à la charge du demandeur.

L'engagement de paiement de ces frais sera joint à la demande correspondante.

Les sommes dues seront réglées directement par le demandeur au vu des factures établies à son nom.

ARTICLE 10. - Les mutations ou transferts de concessions de mines et autres droits réels immobiliers sont soumis aux dispositions, taxes et redevances prévues par la législation en vigueur sur la propriété foncière.

ARTICLE 11. - Les établissements de recherches ou de ventes, ainsi que les autres dépenses de recherches, sont soumis aux taxes et redevances prévues par la législation en vigueur.

ARTICLE 12. - REDEVANCES SUPERFICIELLES. Les titulaires de permis d'exploitation et de concessions de mines acquiescent une redevance superficière.

Cette redevance calculée sur la base de la superficie définie dans l'acte constitutif est payable par an et fixée comme suit :

- A - Permis de recherches :
 - Pour les substances minérales ordinaires et précieuses : *cent (100) francs par km² pendant la première année;
 - *deux cents (200) francs par km² pendant la deuxième année;
 - *cinq cents (500) francs par km² pendant la troisième année;
 - *mille (1 000) francs par km² pendant chacune des années suivantes.

ARTICLE 13. - Pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures :

- *deux cents (200) francs par km² pendant la première année;
- *quatre cents (400) francs par km² pendant la deuxième année;
- *mille (1 000) francs par km² pendant la troisième année;
- *deux mille (2 000) francs par km² pendant chacune des années suivantes.

B - Permis d'exploitation :

- Pour les substances minérales ordinaires et précieuses : *dix mille (10 000) francs par km²;
- Pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures : *vingt mille (20 000) francs par km²;
- Pour les hydrocarbures : *cinquante mille (50 000) francs par km².

La redevance superficière dans le cas des Permis d'exploitation toutefois ne peut pas être inférieure à deux millions (2 000 000) de francs par an.

C - Concessions.

- Pour les substances minérales ordinaires et précieuses : *vingt mille (20 000) francs par km²;
- Pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures : *quarante mille (40 000) francs par km²;
- Pour les hydrocarbures : *cent mille (100 000) francs par km².

Toutefois, la redevance superficière dans le cas des concessions ne peut pas être inférieure à quatre millions (4 000 000) de francs par an.

Elle est payable d'avance et par année à la Trésorerie ou à la perception à partir de l'année cadastrale qui suit l'institution du titre.

Indépendamment de la procédure de déchéance prévue par la législation minière, le recouvrement de la redevance superficière est poursuivi comme en matière de redevances domaniales.

ARTICLE 13. Dans le cas d'adjudication prononcée en application de la législation minière, l'adjudicataire est tenu au paiement de la redevance superficière à compter de l'année budgétaire qui suit l'adjudication.

Il doit dans les trois mois de la signification qui lui en a été faite, payer le prix de l'adjudication à peine d'être déchu de plein droit avec confiscation de son cautionnement et de ne plus pouvoir prendre part à la nouvelle adjudication.

TITRE III

TAXE AD VALOREM

ARTICLE 14. Le présent Titre ne s'applique pas aux hydrocarbures.

ARTICLE 15. Les concessionnaires de mines, les titulaires de permis d'exploitation et les titulaires de permis de recherches disposant des produits concessibles de leurs travaux doivent acquiescer une taxe proportionnelle à la valeur des produits concessibles extraits dite taxe ad valorem.

Les substances minérales soumises à la taxe ad valorem sont les produits extraits provenant des travaux d'exploitation ou de recherche à l'état marchand ayant subi ou non des traitements n'entraînant aucune modification essentielle de leur composition chimique.

ARTICLE 16. La valeur taxable des substances minérales est leur valeur effective sur le carreau de la mine, c'est-à-dire la valeur des produits chargés prêts à l'expédition.

ARTICLE 17. La valeur taxable de chaque produit est fixée pour les années budgétaires précédentes par décision du Gouvernement dans les conditions définies par décret du Président de la République.

ARTICLE 18. La taxe ad valorem est perçue chaque année budgétaire sur les produits expédiés l'année précédente. La date d'expédition à prendre en considération pour chaque lot de produits est celle du laissez-passer pour les matières précieuses et la date de la déclaration en douane pour les autres substances.

En cas de vente à l'intérieur du Cameroun de substances non précieuses, la date de la vente par le producteur jouera le rôle de date d'expédition.

ARTICLE 19. Afin de permettre le calcul de la valeur taxable des minerais expédiés l'année budgétaire précédente, les producteurs doivent faire parvenir à la Direction chargée des Mines, avant le 1er Septembre de chaque année, et pour chaque lot expédié, une déclaration certifiée sincère et véritable des conditions de vente indiquant les sommes perçues pour la réalisation de ces produits et les frais y afférents.

Les exploitants sont tenus d'adresser à cette même Direction et dans le délai d'un mois, toutes justifications qui leur seraient demandées concernant les sommes perçues et les frais.

ARTICLE 20. Le taux de la taxe est fixé à 5%.

SUITE PAGE 12

Loi N° 78/24 du 29 décembre 78 fixant l'assiette, les taux et mode de recouvrement des droits fixes, redevances et taxes minières.

TITRE I

Dispositions Générales.

Article 1. Les droits fixes, redevances et taxes en matière minière sont fixés et recouverts comme indiqué aux articles ci-après.

Article 2. La justification du versement des droits fixes sera faite par la production d'un récépissé ou d'une déclaration de versement délivré par la Trésorerie ou la perception.

Les taxes et redevances seront recouverts par les soins de la Trésorerie sur états de liquidations établis par la direction technique chargée des mines.

En ce qui concerne le montant des droits fixes pour la délivrance d'un permis de recherches les sommes correspondantes seront décomptées par la caisse de recouvrement d'après la superficie sollicitée.

Les droits fixes seront remboursés lorsque la demande correspondante n'est pas suivie d'effet. Dans le cas de restriction de la superficie d'un permis de recherches soit à la demande soit au renouvellement, les droits perçus correspondant à cette superficie sont remboursés sur demande de l'intéressé accompagnée d'un état de remboursement établi par la direction technique chargée des mines.

Toute demande de remboursement doit être introduite dans le délai d'un an après la date de délivrance du récépissé. Passé ce délai, les sommes versées restent acquises à l'Etat.

TITRE II

Article 3. Le droit de délivrance ou de renouvellement d'une autorisation de prospection est fixé comme suit par catégorie :

- a) pour les substances minérales ordinaires et précieuses : un million (1 000 000) de francs ;
- b) pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures : quatre millions (4 000 000) de francs

c) pour les hydrocarbures : six millions (6 000 000) de francs.

Il n'est pas perçu de droits nouveaux en cas d'extension de l'autorisation à des substances autres que celles pour lesquelles elle a été délivrée, sauf en cas de changement de catégorie.

La restriction de superficie ou de substances ne peut donner lieu à aucun remboursement. En cas de refus, le récépissé de versement est retourné au demandeur aux fins de remboursement.

ARTICLE 4. Le droit exigé pour la délivrance ou le renouvellement d'un Permis de Recherche est fixé comme suit :

- a) Pour les substances minérales ordinaires et précieuses :
 - 2 000 francs par km² à l'institution;
 - 1 000 francs par km² au renouvellement.

Ce droit ne pourra toutefois être inférieur à deux millions (2 000 000) de francs.

- b) Pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures :
 - 10 000 francs par km² à l'institution;
 - 5 000 francs par km² au renouvellement.

Ce droit ne pourra toutefois être inférieur à quatre millions (4 000 000) de francs.

- c) Pour les hydrocarbures :
 - 15 000 francs par km² à l'institution

- 10 000 francs par km² au renouvellement.

Ce droit ne pourra toutefois être inférieur à six millions (6 000 000) de francs.

Dans le cas d'une restriction du fait de l'administration et compte tenu toutefois du minimum prévu ci-dessus, le montant des droits correspondant à la superficie retirée est remboursé au demandeur comme indiqué à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5. Le droit exigé pour la délivrance et les renouvellements d'un Permis d'Exploitation est fixé comme suit :

- a) Pour les substances minérales ordinaires précieuses :
 - Trois millions (3 000 000) de francs à l'institution;
 - quatre millions (4 000 000) de francs au premier renouvellement;
 - six millions (6 000 000) de francs pour chacun des renouvellements suivants.

b) Pour les substances stratégiques autres que les hydrocarbures :

- six millions (6 000 000) de francs à l'institution;
- huit millions (8 000 000) de francs au premier renouvellement;
- douze millions (12 000 000) de francs pour chacun des renouvellements suivants;

c) Pour les hydrocarbures :

- dix-huit millions (18 000 000) de francs à l'institution;
- vingt quatre millions (24 000 000) de francs au premier renouvellement;
- trente millions (30 000 000) de francs pour chacun des renouvellements suivants.

Annexe 4 : Bilan du Quatrième plan quinquennal dans la région du Centre et du Sud du Cameroun

Page 8

ECHOS DE LA PROVINCE



Centre - Sud

ACTIVITES SOCIALES ET ECONOMIQUES

NTEM

Quatrième Plan quinquennal de développement : Le bilan est élogieux

Les travaux du comité de développement du département du Ntem viennent d'être ouverts dans la salle de délibérations de la commune urbaine d'Ebolowa par le préfet Conrad Eyoum Essombe, en présence d'une délégation de la division économique de la province du Centre-Sud.

Le 4^e plan quinquennal de notre développement a été au centre des travaux. Trois phases ont été suivies : l'exécution proprement dite du plan qui fera ressortir le bilan des trois premières années ; les problèmes rencontrés ; les aménagements susceptibles d'être apportés pour la réalisation des deux dernières années et le programme à réaliser pour l'année 1979-80 ; les réalisations « hors-plan », avec le recensement des projets déjà exécutés, les réalisations en cours, les problèmes éventuels et les solutions préconisées ; enfin, le débat général portera sur l'inventaire des actions

à entreprendre pour les résoudre, la définition des moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation, la détermination du domaine d'intervention de chaque groupe social, la constitution des organes d'assistance et de contrôle des activités à mener.

S'agissant précisément de ce plan de développement, un rapport exhaustif vient d'être publié.

Selon le rapport économique réalisé par l'agent provincial de développement d'Ebolowa, l'exécution du 4^e plan quinquennal est en bonne voie dans le département du Ntem. Hormis les réalisations qui concernent le domaine de la production et celles « hors-plan » qui ne figurent pas dans ce rapport, les investissements réalisés avant la fin de la 3^e année du 4^e plan quinquennal accusent un taux de réalisation de 77 % dans le département.

Dans le domaine sanitaire, la construction de l'hôpital départemental d'Ebolowa est à 25,40 % des prévisions, alors que le centre de traitement de Tchanga a atteint 87,50 %. Le centre développé de Ma'an est à 60 % et celui de Ngoulemakong, 90 %. Par ailleurs, les travaux de construction du logement du Médecin-chef de l'hôpital départemental d'Ebolowa sont achevés. L'enseignement primaire figure aussi en bonne place. L'exécution du 4^e plan a déjà atteint 57,14 % des prévisions. Ainsi, la construction du lycée mixte d'Ebolowa est à 4,25 % du coût total des travaux. Ceux du C.E.S. d'Ebolowa et du C.E.G. d'Ambam sont achevés.

S'agissant des équipements, seule l'exécution du projet de construction de l'hôtel des postes d'Ebolowa accuse un avancement remarquable, soit 83 % du coût de l'investissement. D'autres importants projets tels que la construction de l'inspection départementale du travail d'Ebolowa (30.000.000), le projet de construction du poste des Douanes d'Ongozok-Olamzé (10.000.000), le projet de construction de la Base des T.P. avancent normalement.

Pour ce qui concerne l'infrastructure routière, le 4^e plan quinquennal est déjà exécuté à 50 %. Le lancement du pont sur la rivière Mborro à Ambam, la réfection de la piste qui y conduit (50.000.000) et le projet du projet Bac de Ngoazik (43.000.000 de F) évoluent de façon satisfaisante.

En ce qui concerne l'aménagement du monde rural, les trois premières années du 4^e plan quinquennal n'ont pas connu de trêve dans le Ntem. En effet le petit équipement, et l'adduction d'eau potable connaissent un taux de réalisation de 116 %. La construction des centres de groupe est à 170 %.

C'est pour dynamiser ce secteur que le délégué départemental de l'agriculture du Ntem est préoccupé par l'augmentation de la production agricole dans son rayon d'action. Dans la recherche des voies et moyens

en vue d'atteindre cet objectif, la délégation départementale de l'agriculture vient d'organiser un séminaire de recyclage à Mayo-Eli à l'intention des 100 planteurs de cet arrondissement.

Le séminaire était animé par plusieurs techniciens agricoles, notamment les chefs de sections agricoles du génie rural, des eaux et forêts et chasse et de la coopération et mutualité.

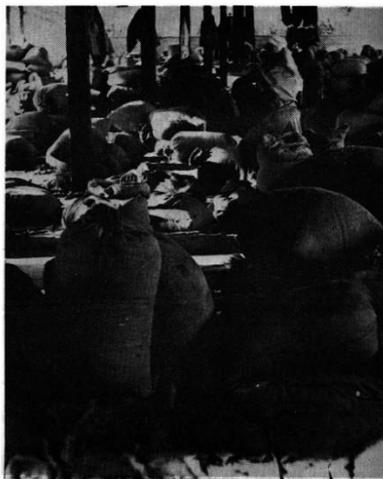
Ces différents techniciens, au cours de leurs exposés, ont présenté aux planteurs les méthodes culturales modernes devant accroître leur rendement. Les encadreurs ont parlé de l'organisation du travail qui intéresse à plus d'un titre ces planteurs. Les agriculteurs ont été aussi initiés à la technique de taille du cacaoyer et du palmier à huile, à l'utilisation rationnelle du matériel agricole mis à leur disposition et des différents produits de lutte.

Pour mieux travailler, les agriculteurs ont besoin d'une nourriture variée et de l'eau. A propos de l'eau, les responsables du génie rural ont montré aux agriculteurs les techniques simples devant permettre de recueillir une eau potable.

Si le problème de l'accroissement de la production retient l'attention des responsables à différents niveaux, celui de la commercialisation du cacao et des vivres préoccupe au plus haut point les agriculteurs.

Dans son exposé, le chef de service départemental de la coopération et de la mutualité s'est efforcé de présenter aux agriculteurs les différents systèmes de commercialisation.

De son côté enfin, le responsable départemental des eaux et forêts et chasse a parlé aux agriculteurs de la nécessité



Augmenter la production agricole dans le département. (Photo archives).

pour eux de protéger à la fois notre flore et notre faune. C'était pour lui l'occasion de dénoncer le braconnage qui sévit dans les zones forestières et qui décime nos espèces animales.

Des séminaires analogues se sont déjà tenus à Eves et Nséketo dans le district de Ma'an.

MEFOU

Mettre un accent à la lutte phytosanitaire

Le sous-préfet de Mfon vient de présider la 2^e session du comité de développement de l'arrondissement. On nota à cette rencontre la présence des chefs de postes agricoles, du chef secteur SODECAO, des chefs de groupement des présidents des comités de base.

Le chef de l'arrondissement a situé l'objet de la réunion essentiellement centrée sur les problèmes du développement économique, social et culturel de son unité politique. Le sous-préfet a d'abord rappelé l'importance que le gouvernement attache aux problèmes économiques et sociaux. En exhortant les populations à travailler davantage pour atteindre les objectifs fixés par le VP plan, il a mis en garde les planteurs qui repoussent les traitements phytosanitaires, et recommandé la récupération des plantations abandonnées.

NYONG-ET-KEI É

Makak : distribution du matériel agricole

Ons assistants formés au centre de services civique national et participation au développement au Minkama et originaires de l'arrondissement de Makak ont reçu récemment la deuxième partie de la prime de subsistance d'une valeur globale de 165.000 F, et du matériel de travail pour une valeur de 30.389 F.



Une grande importance est accordée aux problèmes de santé (Photo archives).

Cameroun Tribune (N° 1412) — Jeudi 1er Mai 1979

Annexe 5 : Message du Chef d'État, El Hadj Ahmadou Ahidjo, adressé à la nation le 31 décembre 1979

A L'ECOUTE DE LA NATION

Page 3

MESSAGE DU CHEF DE L'ETAT A LA NATION

« La fraude, la corruption et les détournements des deniers publics sont des crimes contre la nation »

Voici, in extenso, le message adressé à la nation dimanche 31 décembre par S.E. Ahmadou Ahidjo, Président de la République unie du Cameroun.

Camerounaises,

Camerounais,

Mes chers compatriotes.

Nous voici de nouveau à l'aube d'une nouvelle année qui doit être pour nous une année d'efforts redoublés dans la construction nationale.

Comme à toutes les circonstances semblables dans le passé, il m'est agréable, Chers compatriotes, de vous adresser, où que vous soyez et quelles que soient vos occupations, mes vœux les plus fraternels et les plus chaleureux pour que l'année nouvelle apporte à chacun de vous les meilleures satisfactions et à la nation camerounaise toute entière un nouvel élan dans la voie du progrès, le renforcement de son unité et l'affirmation de sa personnalité originale dans le monde.

A la lumière de nos accomplissements au cours de l'année 1978 et dans la mesure où le passé et ses réalisations préparent l'avenir et ses promesses, je ne doute pas qu'il en sera ainsi.

En effet, sur le plan national, l'année qui s'achève a été d'abord marquée par des événements importants dont le commun dénominateur est sans aucun doute, une heureuse manifestation de la consolidation continue de notre unité nationale.

Ainsi, le grand succès qu'a connu la semaine culturelle nationale organisée en février 1978, n'est pas seulement le témoignage de la satisfaction légitime des Camerounais devant l'œuvre de construction nationale accomplie, à travers des difficultés de toutes sortes, mais avec une foi patriotique inébranlable, pendant vingt ans mais aussi l'expression de la prise de conscience et de la conviction des Camerounais que la culture nationale, dans sa diversité et son originalité, est l'un des meilleurs ciment de l'unité nationale.

Ainsi également, l'enthousiasme manifesté par la jeunesse camerounaise à l'occasion de la première conférence nationale de la JUNC signifie, certes, qu'elles est consciente des sacrifices consentis pour sa formation, son bien-être matériel et son épanouissement moral ; il signifie surtout que notre jeunesse acquiert une conscience de plus en plus claire de ses responsabilités dans le devenir national, une conviction de plus en plus nette que la nation camerounaise sera ce qu'elle aura voulu qu'elle soit par son travail assidu, son patriotisme loyal et sa ferme solidarité, gage d'une unité nationale pérenne.

Il va sans dire, mes chers compatriotes, que ces événements, dont nous devons nous féliciter, n'auraient pas été ce qu'ils ont été, c'est-à-dire des moments marquants de notre

vie nationale, sans l'appui efficace de notre grand parti national, l'Union nationale camerounaise, qui demeure l'inspiration et l'animateur de notre action dans tous les domaines et notamment le solide fondement de notre unité et du progrès du pays.

C'est pourquoi je ne cesse de vous rappeler que nous devons accorder les soins les plus attentifs et les plus vigilants à son développement au renforcement de son organisation et à la formation de ses militants afin de l'outiller toujours davantage pour son rôle irremplaçable d'épine dorsale de la nation camerounaise et de moteur de son développement.

PROGRES RECONFORTANTS

Parlant du développement, je dois dire, malgré une conjoncture difficile, que nous avons, dans ce domaine aussi, enregistré des progrès réconfortants. En effet, au cours de l'année écoulée, nous n'avons ménagé nos efforts pour assurer à notre pays une croissance harmonieuse et équilibrée sur la base du VI Plan quinquennal de développement économique et social. Le budget en cours d'exécution, que j'ai qualifié de budget de renforcement de la croissance, doit contribuer à consolider la tendance à l'expansion de notre économie dans un monde où continue de sévir une grave crise économique.

Cette croissance est et sera le fruit de l'action inlassable et tenace que nous déployons en vue de dynamiser notre économie dans tous les secteurs. En présentant à l'Assemblée nationale le budget auquel je viens de faire allusion, j'ai effectué un large survol des résultats de cette action au cours de l'exercice précédent comme j'ai indiqué les principales actions à entreprendre dans l'avenir.

Sans y revenir, je voudrais insister sur le fait que notre volonté de progrès continu, dans l'incertitude de la conjoncture mondiale actuelle, pour porter ses fruits, suppose une égale volonté de développement autocentré, c'est-à-dire de développement par notre travail assidu, une égale volonté de prendre, en charge notre propre destin.

Comme je le disais alors, en d'autres termes, la réussite ne peut aller qu'aux nations qui refusent la facilité et qui ne ménagent pas leurs efforts dans la poursuite résolue d'objectifs conformes à la fois aux aspirations de leurs peuples et à leurs possibilités réelles.

ACCROITRE LE RENDEMENT

Pour notre part, nous ne cessons de prendre des dispositions à cette fin. Tout récemment encore, des mesures ont été prises, et continuent à l'être, dans le but de simplifier et d'améliorer les procédures et l'organisation administrative, d'accroître le rendement des servi-

ces publics et de responsabiliser leurs agents dans la perspective de mettre en œuvre une véritable administration de développement.

Cependant, comme je ne cesse de le dire également, le développement ne saurait être l'affaire de l'administration seule ; mais celle de la nation entière et, plus particulièrement, de chaque Camerounais qui doit apporter sa contribution permanente et responsable à la construction nationale dans un esprit de civisme élevé, dans une conscience professionnelle toujours renforcée et dans le respect du patrimoine national.

Le respect du patrimoine national, fruit de nos efforts communs pour le développement, est un devoir impératif pour tous les citoyens, qui doivent faire preuve d'une honnêteté à toute épreuve. Il faut, en effet, que tous les Camerounais comprennent que la fraude, la corruption et les détournements de deniers publics sont les crimes contre la nation.

Mes chers compatriotes,

S'il est légitime de donner, dans nos préoccupations, priorité aux affaires nationales, il est évident cependant que nos efforts en faveur de la consolidation de l'unité nationale et du progrès économique, social et culturel du pays ne peuvent atteindre leur pleine efficacité que dans une société internationale soucieuse de la paix et respectueuse des droits des peuples.

Or, en ce début d'une nouvelle année, certaines constatations s'imposent à nous. D'une part, si nous enregistrons un certain relâchement de la tension internationale, il demeure que de nombreux conflits subsistent dans le monde et font que la détente est encore loin d'être une réalité.

D'autre part, dans le monde tel qu'il est, les efforts de domination des puissances, des intérêts et des idéologies continuent de s'exercer, menaçant souveraineté et la sécurité des Etats par de dangereuses ingérences dans leurs affaires intérieures.

Enfin, les droits des peuples à l'indépendance et à l'égalité continuent d'être balayés en Afrique australe au mépris de la conscience universelle.

Le Cameroun, pour sa part, a toujours apporté sa contribution modeste mais résolue au renforcement de la détente, et de la paix internationales si nécessaires au progrès des peuples, à la sauvegarde de la souveraineté des Etats dans un monde évoluant dans le respect mutuel des nations et la concertation et enfin à la libération totale de l'Afrique de la domination raciale, c'est-à-dire au respect du droit des peuples africains à l'indépendance, à l'égalité et au gouvernement de la majorité.

Le Cameroun poursuivra ce noble combat au sein de toutes les instances où cela s'avérera nécessaire. D'abord, au sein de l'OUA où il continuera à œuvrer pour une solution africaine à tous les conflits interafricains en dehors de toute ingérence étrangère et pour une solidarité toujours plus étroite entre Etats africains.

ELIMINER TOUTES LES INEGALITES

Ensuite, au sein des Nations-Unies dont c'est la responsabilité d'assurer la paix et la sécurité internationale ainsi que le respect des Droits de l'Homme et des peuples à la dignité et au plein épanouissement. En cette fin de l'année 1978, proclamée année internationale contre l'apartheid, nous constatons tristement que le bilan des Nations-Unies n'a pas été à la hauteur de nos espoirs. Nous continuons cependant à faire confiance à leur détermination à éliminer toutes les inégalités politiques, économiques, sociales et culturelles de la société internationale, notamment en Afrique australe.

Enfin, au sein du groupe des pays non-alignés qui, malgré ses contradictions internes, témoigne du besoin et de la possibilité de la création des rapports nouveaux dans le monde et de la détermination des peuples à lutter pour une paix véritable liée à l'émancipation de tous les pays et à leur droit au libre développement.

Ce combat, qui procède de l'attachement du Cameroun aux principes d'indépendance, de souveraineté et de non-alignement, ne le conduit pas à ignorer la nécessaire coopération entre Etats pour assurer le progrès général de l'humanité.

VOI ONTE DE COOPERATION OUVERTE.

C'est ainsi que, dans le respect réciproque et le bénéfice mutuel, nous nous efforçons de coopérer sans discrimination avec toutes les nations de bonne volonté tout en accordant, sur la base de notre philosophie de cercles concentriques de solidarité, une place privilégiée à nos voisins de l'UDEAC et aux autres Etats frères d'Afrique auxquels nous lient tant d'affinités et d'intérêts communs.

Cette volonté de coopération ouverte s'adresse en particulier à l'Europe dans le cadre de notre association à la CEE, qui procède de la prise en considération réaliste des nécessités de la géopolitique et de l'histoire, et aux autres pays développés.

C'est également ainsi que nous luttons ardemment pour l'avènement d'un nouvel ordre économique international dépassant, dans l'intérêt commun de l'humanité et dans la perspective de la civilisation de l'uni-

versel, la contradiction actuelle entre les possibilités existant la communauté internationale et la situation réelle déséquilibrée du monde et prenant, par conséquent, en considération les aspirations légitimes des peuples du Tiers-Monde au mieux-être et à la dignité.

Camerounaises,

Camerounais,

Mes chers compatriotes,

En renouvelant à chacun de vous mes vœux de santé et de bonheur et à la nation entière ceux de prospérité dans la solidarité, la fraternité et la justice, je tiens, en ce début de l'année 1979, à exprimer ma pleine confiance dans l'avenir de notre pays.

Cette confiance repose sur la solidité des institutions de démocratie gouvernementale que nous nous sommes librement données et qui, fondées sur les réalités nationales, montrent chaque jour, dans la concorde et la participation de tous, leur efficacité dans la consolidation de l'unité nationale et l'animation du progrès économique, social et culturel du pays.

Elle procède ensuite de nombreux atouts dont nous disposons dans notre lutte pour le développement et dont le plus important est cette agriculture, riche et diversifiée, que nous nous efforçons de maîtriser toujours davantage dans le cadre de notre politique de Révolution verte et de promotion du monde rural.

VOI ONTE DE PROGRES

Elle est, en fin de compte, la résultante de la volonté de progrès du peuple camerounais et de sa détermination à mobiliser toutes les ressources et toutes les énergies du pays en vue d'un développement, accéléré mais harmonieux, dans le cadre de notre philosophie de libéralisme planifié, de développement autocentré et équilibré et de justice sociale.

Car, en effet, le capital le plus précieux comme l'instrument le plus efficace de tout progrès, c'est l'homme. C'est pourquoi j'en appelle de nouveau à chaque citoyen de ce magnifique et beau pays qui est le nôtre, à redoubler d'efforts pour faire de notre ambition de bâtir une nation authentique et exemplaire en Afrique comme de notre projet de société qui vise l'épanouissement de tous les Camerounais, des réalités concrètes et, ainsi, faire en sorte que notre confiance en l'avenir ne soit pas un vain mot.

Vive le Cameroun !

N.B. : Les intertitres sont de la rédaction.

Annexe 6 : Discours de bonne année du Chef de l'État, Paul Biya le 31 décembre 1984.

A L'ECOUTE DE LA NATION

Cameroon Tribune n° 3164
Mardi 1^{er} et mercredi 2 janvier 1985

3

Bonne et heureuse année 1985 !

« Nous n'avons qu'une patrie. Il est de notre devoir de la défendre »

Déclare le président Paul Biya dans son message à la nation.

Voici dans son intégralité, le texte de l'allocution présidentielle à l'occasion du Nouvel An Camerounais.

Chers compatriotes, Voici qu'à l'horloge de l'histoire va sonner la fin de l'année 1984 et se profile à l'horizon une année nouvelle.

Répondant à la tradition, j'adresse, du fond du cœur, à chacun de vous, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, et, au Cameroun, votre chère patrie, mes souhaits de prospérité et de paix pour 1985.

Une année disparaît, dont l'histoire retiendra qu'elle fut, assurément, l'une des plus marquantes dans le destin du peuple camerounais.

En effet, lors de l'élection présidentielle anticipée du 14 janvier 1984, le pays, dans ses profondeurs, m'a solennellement confirmé, par un vote massif et enthousiaste, sa confiance et son soutien. En même temps il approuvait le programme de Renouveau national soumis à son suffrage.

Le peuple camerounais entendait ainsi mettre définitivement un terme à la confusion créée et entretenue au sein du pays par quelques professionnels de la démagogie et de la déstabilisation. Il entendait confier à mon mandat constitutionnel tous les attributs de la légitimité démocratique et populaire, et sceller entre nous un contrat de confiance et de solidarité en vue de la poursuite de l'œuvre de construction nationale.

Prenant acte de ce contrat, expression des aspirations et des espoirs de la nation, j'avais décidé de placer mon action durant les cinq années de mon mandat sous le signe du « respect des engagements » :

— engagement de ne point faillir à mes obligations d'ordre constitutionnel ;

— engagement de préserver et de consolider, à l'intérieur comme à l'extérieur, les acquis positifs de l'œuvre de construction nationale ;

— engagement, enfin, de promouvoir un projet de société fondé sur les options nouvelles de rigueur et de moralisation, de libéralisation et de démocratisation.

Comme vous le savez, ces options, qui sont celles d'un peuple déterminé à assumer pleinement la responsabilité de son destin, n'ont pas rencontré l'adhésion de tous. Une poignée d'individus irresponsables devait tenter de s'y opposer par la violence, ce qui aboutissait aux graves et tristes événements du 6 avril.

Ainsi que je l'ai déclaré à plusieurs reprises, grâce à la solidarité de nos institutions démocratiques, au loyalisme éprouvé du peuple camerounais et de nos Forces armées et

police, le pays a pu triompher de l'adversité.

Ainsi, par son vote massif du 14 janvier, par sa victoire sur les forces rétrogrades comme par le soutien indéfectible qu'il m'a toujours apporté, le peuple camerounais a marqué sa volonté inébranlable de vivre en paix, de maintenir son unité, de sauvegarder ses institutions et de poursuivre sa marche irrévocable vers le progrès.

C'est pourquoi, au terme de cette année d'une activité intense et éprouvante, je suis heureux, chers compatriotes, de vous exprimer ma profonde satisfaction pour les efforts accomplis par chacun de vous.

CONTACT DIRECT

Dans le bilan de cette année, nous ne saurions oublier l'impact de ma récente visite officielle à Douala et celui du comice agro-pastoral de Bamenda qui m'ont permis de reprendre un contact direct avec vous.

Cette visite et ce comice, véritables tests de la sécurité et de l'assurance retrouvées, ont démontré avec éclat que l'unité et le prestige du Cameroun sortent grandis des épreuves traversées en 1984.

Sur le plan politique, notre grand parti national s'affirme à nouveau comme un instrument privilégié du consensus et de l'unité nationale.

A travers l'intense activité déployée à l'occasion des réunions du Comité central et du Bureau politique, des séminaires provinciaux, après les conférences provinciales et nationales de la JUNC, de l'OFUNC et de l'UNTC — toutes manifestations qui ont connu un succès éclatant — notre grand parti national a renoué avec sa mission essentielle d'encadrement et de mobilisation de la population. Il est redevenu le cadre par excellence où doivent se cultiver et s'épanouir le dialogue, le débat d'idées et d'opinions, l'ouverture démocratique, la participation des citoyens à la vie politique nationale, en un mot, un cadre d'expression de toutes les sensibilités politiques.

Chers compatriotes,

Cette dynamique nouvelle qui anime désormais le Cameroun lui a permis également d'enregistrer des résultats positifs et encourageants dans d'autres domaines de la vie nationale.

Ainsi, nous avons poursuivi la réforme des structures administratives pour les rendre plus rationnelles et, partant, plus efficaces. A cet effet, ont été rendues nécessaires :

— la réorganisation des grands services de l'Etat ;

— la création de nouveaux ministères : Commerce et Industrie, Plan et Aménagement du territoire, Enseignement supérieur et Recherche scientifique, Informatique et Marchés publics, Condition féminine ;

— la mise en place de nouveaux services extérieurs.

Sur le plan économique, en dépit de quelques imperfections et des effets néfastes de la sécheresse et de la crise économique internationale, le Cameroun a maintenu, voire amélioré son expansion.

AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Dans ce domaine, le comice agro-pastoral de Bamenda, par la diversité et la qualité des produits exposés, aura été une brillante illustration de la santé et des promesses de notre économie. A l'heure où de nombreux pays sont confrontés à de sérieux problèmes alimentaires et où la famine tend à devenir endémique, notre pays peut s'enorgueillir à juste titre d'avoir atteint aujourd'hui une relative autosuffisance alimentaire.

De même, le maintien du taux de croissance élevé de notre produit intérieur brut, l'augmentation substantielle et l'équilibre du budget 1984/1985 et les nombreuses réalisations intervenues dans divers secteurs d'activité, constituent des indicateurs significatifs de l'expansion soutenue de notre économie.

Ces résultats sont le fruit de votre ardeur au travail, et des mesures prises par le gouvernement en vue du redressement et de la relance de notre économie, notamment dans les domaines agricole, industriel et infrastructurel.

L'importance que le gouvernement attache au secteur agro-pastoral s'est traduite en particulier par :

— un relèvement sans précédent des prix d'achat aux planteurs ;

— l'intensification de la lutte phyto-sanitaire ;

— l'augmentation sensible des subventions aux engrais ;

— les primes spéciales accordées aux éleveurs victimes des pestes bovine et porcine.

Les réformes du code des investissements et du FOGAPE ont constitué les deux mesures essentielles de notre politique de relance industrielle.

S'agissant des infrastructures, les principales opérations initiées ou poursuivies au cours de cette année concernent :

— les études de l'aéroport international de Yaoundé ;

— la construction de l'aéroport de Bamenda ;

— l'aménagement des aéroports de Koumba et de Bafoussam ;

— l'achèvement de l'axe lourd Douala-Yaoundé qui doit être livré avant la fin de l'année ;

— la poursuite des travaux de la route bitumée Belabou Bertoua ;

— l'étude de la route Yaoundé-Ebolowa-Kribi-frontière du Gabon ;

— le réalignement du chemin de fer Yaoundé-Douala par le terrassement et la construc-

tion des viaducs et des tunnels dans la dernière section Eséka-Maloume ;

— l'aménagement des voies urbaines de Bamenda, Buéa, Douala, Ebolowa, Kribi, Limbe, Nkongsamba, Sangmélima, et Maroua ;

— la construction du tronçon Bafia-Bafoussam de la route Yaoundé-Bafoussam ;

— le lancement des travaux de la route Yaoundé-Ayos dont les études sont déjà terminées ;

— la construction des routes Bafang-Bangangté, Limbé-Idenau et du premier tronçon Bamenda-Nso de la Ring Road.

Par ailleurs, l'une de nos préoccupations majeures aura été d'accroître les grands investissements sociaux en vue d'assurer, une bonne couverture sanitaire du pays, une éducation de qualité, l'amélioration de l'habitat social et des conditions de vie de la population.

En matière de Santé publique, je mentionnerai notamment la construction de deux hôpitaux de haute technologie à Yaoundé et à Douala dont les premières pierres ont été posées, ainsi que le réaménagement de l'hôpital central de Yaoundé et de l'hôpital Laquintinie de Douala.

Dans le domaine de l'éducation, la construction de nouveaux lycées et collèges d'enseignement secondaire, notre effort a porté sur l'amélioration des structures d'enseignement supérieur. Dans ce cadre on peut citer :

— les travaux d'achèvement du Centre universitaire de Buéa qui sera opérationnel à la rentrée prochaine ;

— la poursuite des travaux des Centres universitaires de Dschang et de Ngoundéré ;

— l'extension de la Faculté des Sciences ;

— la construction de la bibliothèque et du deuxième restaurant universitaire de Yaoundé ;

— l'achèvement des études d'extension de la cité des étudiants de l'Université de Yaoundé.

Les efforts considérables ainsi consentis pour doter notre système éducatif de structures et d'équipements appropriés, de même que l'augmentation et la revalorisation substantielles des bourses, doivent permettre de former des cadres aptes à prendre en charge notre développement.

PRISE DE CONSCIENCE

Il importe, par conséquent, qu'à l'école, et plus particulièrement à l'Université, règne une prise de conscience, un état d'esprit engageant l'ensemble des Camerounais et d'abord la jeunesse.

Dans le domaine sportif, il faut également se féliciter du comportement honorable de nos athlètes, spécialement de nos Lionceaux et de nos Lions Indomptables qui ont remporté brillamment cette année et pour la première fois, la Coupe d'Afrique des Nations et réalisé une prestation remarquable lors du tournoi organisé à l'occasion du vingtième anniversaire de l'U-DEAC.

Sur le plan social et culturel, je rappellerai les efforts déployés en vue de la poursuite et de l'intensification des programmes de construction de logements sociaux, d'électrification rurale et d'adduction d'eau ainsi que la mise en place du réseau national de Télévision en couleur.

Chers compatriotes,

En matière de politique internationale, nous avons poursuivi, avec plus de détermination et de responsabilité que jamais, notre politique d'indépendance, de non-alignement, de paix et de coopération dans le respect mutuel des souverainetés et des identités nationales.

En Afrique nous avons, tout au long de cette année élargi et approfondi nos relations.

ESTIME ET CONSIDERATION

Dans ce contexte, les visites effectuées dans notre pays par des chefs d'Etat frères du Tchad, de la Guinée Equatoriale, du Gabon et du Sénégal ainsi que celles de plusieurs hautes personnalités africaines constituent un témoignage éloquent de l'estime et de la considération dont le Cameroun jouit en Afrique.

Sur le plan des relations africaines multilatérales, nous nous réjouissons de la tenue à Addis-Abeba du vingtième sommet de l'OUA, auquel la délégation camerounaise a apporté une contribution active.

Il faut également saluer la tenue récente à Brazzaville, du premier sommet de la communauté économique de l'Afrique centrale et du vingtième conseil des chefs d'Etat de l'UDEAC qui ont marqué un tournant capital dans la coopération et l'harmonisation de la politique de développement au niveau régional et local.

Après vingt ans de fonctionnement, l'UDEAC qui a atteint sa maturité, s'affirme de plus en plus aujourd'hui comme un instrument efficace de développement, de coopération douanière et d'intégration de nos économies nationales. Le Cameroun, animé de la volonté de resserrer toujours davantage ses liens d'amitié, de fraternité et de coopération avec ses voisins, continuera d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de l'Union.

OPPOSITION A LA POLITIQUE DE PRETORIA

En Afrique australe, malgré certains changements intervenus dans les relations entre les pays de la région, et les efforts de la communauté internationale, il faut déplorer la persistance du colonialisme en Namibie et réaffirmer avec force notre opposition à la politique de Pretoria.

Enfin, nous avons consolidé nos rapports avec le reste du monde, grâce notamment à la visite dans notre pays de nombreux émissaires de gouvernements amis, ainsi que des délégations et missions économiques étrangères.

à suivre page 12

Annexe 7 : Rétrospective sur le Comice agro-pastorale de Bamenda en 1984

22 Cameroon Tribune n° 3169
Dimanche 6 et lundi 7 janvier 1985

Spécial Rétrospective 1984

LE COMICE AGRO-PASTORAL DE BAMENDA

Le reflet d'une économie en bonne santé

• Participation record et innovations

Le comice agro-pastoral qui s'est déroulé à Bamenda du 13 au 15 décembre dernier aura été sans conteste le plus grand événement de la vie économique de notre pays au cours de l'année écoulée. Ce grand rendez-vous du monde rural qui fut grandiose de bout en bout, a donné l'occasion aux nombreux visiteurs, hôtes de marque et observateurs présents, d'apprécier de manière objective la vitalité et le dynamisme de l'économie nationale à travers les produits exposés. Le comice de Bamenda, le premier de l'ère du Renouveau, aura ainsi tenu toutes ses promesses, aussi bien au niveau de la participation qui fut importante en quantité et en qualité, qu'au plan des innovations qui furent nombreuses et variées.

En premier lieu, le rendez-vous de Bamenda fut supérieur sur plusieurs points aux autres manifestations du genre organisées auparavant. Le village du comice, qu'on en juge par exemple, s'étalait sur plus de 18 hectares contre 8 hectares à Bertoua en 1981. Il comportait en outre 750 stands, ce qui constitue un record absolu par rapport aux années précédentes.

Mais la plus grande innovation du premier comice de Renouveau se situe au niveau de la participation. C'est ainsi qu'en dehors des représentants traditionnels du monde rural, d'autres secteurs d'activités qui n'ont pas un lien évident avec l'agriculture ou l'élevage étaient fortement représentés. Si les organismes d'intervention en milieu rural étaient toujours en bonne place, la présence de certaines industries de transformation locales, de grandes sociétés, de banques et de maisons de commerce n'était pas du tout discrète.

DES STANDS POUR CERTAINS MINISTÈRES

De même, certains départements ministériels ont pris des stands, saisissant ainsi l'occasion pour mieux expliquer au public la politique du gouvernement dans les domaines dont ils ont la charge. Ce fut le cas des ministères de la Condition féminine, des Affaires sociales, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et technique, de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Transports, de l'Éducation nationale et bien évidemment, de l'Information et de la Culture.

Fait encore plus significatif du dynamisme de nos échanges avec l'extérieur et de l'impact de notre politique d'ouverture, certains pays amis et certains de nos partenaires étrangers dans la réalisation de projets de développement ont pris par au comice. A l'exemple des États-Unis, du Canada, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne et du Nigeria qui avaient pris des stands. Ce fut une démonstration éclatante des excellentes relations de coopération qui existent entre ces pays et le Cameroun.

Autre trait notable du comice de Bamenda: l'importance accordée aux réalisations techniques dans les secteurs de l'agri-

culture, de l'élevage et du développement communautaire à travers les essais de démonstration qui avaient été présentés au chef de l'État et à sa suite. On a ainsi vu une pépinière de 350.000 plants de nos différentes cultures et essences forestières, un exemple de village modèle, un essai de labour attelé, une démonstration de la production du biogaz et de ses différentes applications et dans le domaine



Le Président Paul Biya coupe le ruban symbolique à l'entrée du village du comice (Photo C.T.)

pastoral, l'association entre la pisciculture et l'élevage.

UNE VÉRITABLE FOIRE NATIONALE

Au regard de la diversité des participants, de la quantité et de la qualité des produits exposés,

mais aussi de l'ambiance carnavalesque qui a régné dans le chef-lieu de la province du Nord-Ouest tout au long de l'événement, le comice de Bamenda est apparu à beaucoup de visiteurs et aux spécialistes comme une foire nationale, véritable baromètre d'une économie en bonne santé, garante de

l'autosuffisance alimentaire et de progrès substantiels dans tous les secteurs d'activités de la nation.

Le premier comice de Renouveau a été ressenti à cet égard, comme un grand moment de fierté par l'immense majorité du peuple camerounais.

André-Vincent EKANI



Un exposant reçoit les félicitations du chef de l'État (Photo C.T.)



Quelques produits exposés au comice : l'autosuffisance alimentaire assurée (Photo C.T.)



Une vue générale du village du comice: à l'image d'une foire (Photo C.T.)



Au comice de Bamenda, le chef de l'État plante un arbre : au-delà du symbole, l'attachement de l'homme à la terre (Photo C.T.)



Le chef de l'État examinant des noix de cola (Photo C.T.)

Annexe 8 : Interview du président de la République Paul Biya accordé au journaliste

Éric Chinje, février 1987

4 Cameroon Tribune n° 3804
Vendredi 20 février 1987

P O L I T I Q U E



LE CHEF DE L'ETAT A CTV

LE PRESIDENT BIYA EVOQUE LES

la République. Je dis ceci : quand on est fonctionnaire, on est tenu d'observer, non seulement les lois comme tout le monde, mais les règles de la déontologie administrative, d'observer le devoir de réserve.

Bien sûr, si quelqu'un veut absolument jouir de la totale liberté, personne n'est obligé de rester dans la Fonction publique. Mais, si on y reste, c'est qu'on en accepte les obligations et les contraintes.

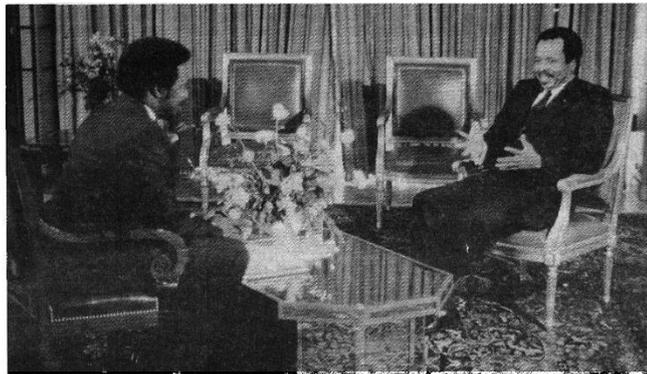
**EN ECONOMIE,
LE CAMEROUN EST
INTERDEPENDANT DES
AUTRES PAYS**

Eric CHINJE : Merci, Monsieur le Président. Je vais passer à un autre secteur : l'économie, puisque c'est cela qui touche d'une manière plus profonde la vie camerounaise. J'étais à Douala il y a dix jours à peu près, et j'ai eu à parler avec quelques douaniers, quelques hommes d'affaires, quelques commerçants, et l'impression que j'ai eue, étant donné que vous avez déclaré vous-même que l'année 1987 serait une année difficile, c'est que ça ne va pas. Les gens disent que les caisses de l'Etat sont vides. Tout cela, Monsieur le Président, laisse les Camerounais un peu perturbés, un peu mal à l'aise.

LE PRESIDENT : Sur ce point, j'aurai peut-être à être aussi long que pour les questions antérieures. D'abord, je tiens à dire que le Cameroun est interdépendant des autres pays. A l'heure actuelle, et depuis pratiquement 1973, le monde connaît une grave crise économique. Cette crise économique était caractérisée par l'inflation, les désordres monétaires, le chômage, et puis d'autres manifestations.

Pendant longtemps, le Cameroun, grâce au dynamisme de ses populations, grâce à la sagesse et la politique conduite par ses dirigeants, a pu se tenir un peu, je ne dis pas à l'écart, mais à moins subit les effets de cette crise. Mais cette crise perdure, et aujourd'hui, ce que les Camerounais doivent savoir, c'est que la crise économique est là, et qu'elle atteint le Cameroun. Elle s'est aggravée ces derniers temps par la chute des prix des produits de base d'exportation qui sont les nôtres : le pétrole, dont les prix ont dégringolé ; le dollar même, par lequel on nous payait ce pétrole, a baissé ; le cacao a baissé, le coton, le café ont baissé. Ce sont là les moyens par lesquels nous avons des ressources.

Quand dans un pays, les sources de recettes tarissent, la situation devient difficile. Je vais être plus pratique : admettons qu'un citoyen ait un salaire ou un revenu de 100 francs ; pour des causes indépendantes de sa volonté, au lieu de percevoir 100 francs, il ne lui reste que 70 francs ; c'est un peu cela, la situation. Que, par exemple, j'avais



dit que l'année serait dure, que l'année ne serait pas facile, parce que je prévoyais cette chute de nos moyens. Je prévoyais la nécessité, pour les Camerounais, de travailler encore plus dur. Je prévoyais également la nécessité de traquer les détournés de deniers publics, les fraudeurs et autres. Je prévoyais la nécessité de combattre l'incivisme fiscal. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions traverser cette période. Je crois que le Cameroun a des atouts pour s'en sortir. Nous avons une population dynamique. Nous avons un crédit à l'extérieur auprès des organisations financières. Nous avons un Gouvernement décidé à surmonter les conséquences de la crise. Nous avons également des amis en dehors du Cameroun, des amis qui sont disposés à nous aider.

Ceci se répercute dans les transactions ; et ceci était prévisible. Lorsque j'étais en visite aux Etats-Unis, en février dernier, un journaliste américain, aussi perspicace que vous, Monsieur CHINJE, m'a dit : « Monsieur le Président, maintenant que les produits de base sont en train de chuter, notamment le pétrole, que comptez-vous faire pour maintenir le niveau de développement du Cameroun ? » Eh bien j'avais répondu à ce journaliste que nous allions continuer à nous battre ; et surtout que nous allions emprunter des crédits, de l'argent à l'extérieur. Et en juin, à l'Assemblée nationale, j'avais également dit aux Députés, vous vous rappelez, que si nos prévisions venaient à être faussées, nous allions recourir aux emprunts.

**LES CAMEROUNAIS
DOIVENT TRAVAILLER
PLUS DUR**

Je dois donc dire que le malaise que vous avez noté est réel, il est dû à une situation économique difficile, et le Gouvernement s'emploie à porter remède à cette situation. Il y a quelques années, la Banque Mondiale et la B.A.D. nous ont prêté 60 milliards ; d'autres crédits sont en cours de négociation. Donc, nous allons combler le « GAP » par des emprunts.

Mais ce n'est pas tout, il faut aussi que les Camerounais relèvent tous leurs manches et qu'ils travaillent durement, parce que les temps sont durs. Il ne faut pas que nous vivions dans l'attente. C'est pourquoi j'avais

dit que l'année serait dure, que l'année ne serait pas facile, parce que je prévoyais cette chute de nos moyens. Je prévoyais la nécessité, pour les Camerounais, de travailler encore plus dur. Je prévoyais également la nécessité de traquer les détournés de deniers publics, les fraudeurs et autres. Je prévoyais la nécessité de combattre l'incivisme fiscal. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions traverser cette période. Je crois que le Cameroun a des atouts pour s'en sortir. Nous avons une population dynamique. Nous avons un crédit à l'extérieur auprès des organisations financières. Nous avons un Gouvernement décidé à surmonter les conséquences de la crise. Nous avons également des amis en dehors du Cameroun, des amis qui sont disposés à nous aider.

Alors, grâce à tous ces concours, grâce au travail des Camerounais, à un civisme beaucoup plus engagé à une gestion beaucoup plus rigoureuse de notre économie nationale, je pense que le Cameroun pourra traverser le tunnel et voir s'ouvrir devant lui une aube nouvelle et plus réjouissante.

Eric CHINJE : Je vais vous poser une question sur un secteur dont vous avez dit qu'il doit devenir le moteur essentiel de notre économie : il s'agit donc des PME et des PMI. On a l'impression que les Camerounais se cantonnent dans des secteurs déjà saturés, comme les boutiques, les gargotes, les salons de coiffure qui laissent peu de place à l'industrialisation. Ma question est de savoir quelles sont les mesures envisagées pour renverser cette tendance.

LE PRESIDENT : Effectivement, nous avons fait des Petites et moyennes entreprises, des Petites et moyennes industries le fer de lance du développement industriel du pays. Nous l'avons fait pour plusieurs raisons. D'abord, parce que c'est par les Petites et moyennes entreprises que nous pouvons densifier le tissu industriel de notre pays. Ensuite, les PME et les PMI sont des structures qui créent beaucoup d'emplois. Or, vous

savez qu'une de mes plus grandes préoccupations est de créer des emplois pour les Camerounais, pour les jeunes qui sortent des écoles, de l'Université.

Enfin nous avons encouragé les PME et PMI parce que c'est un secteur qui est productif. Nous voulons que les Camerounais soient essentiellement productifs, au lieu que la plupart cherchent à se concentrer dans le commerce qui est, au fond, une activité certes utile, mais spéculative. Qu'est-ce que le commerçant ? C'est celui qui achète pour revendre, tandis que le producteur produit. Au besoin, s'il ne vend pas, il peut consommer, tandis que le commerçant achète pour revendre. Je n'en fais pas un parasite, mais c'est une activité seconde par rapport à l'activité de production.

**LES POSSIBILITES DU
FOGAPE SERONT
ACCRUES**

C'est la raison pour laquelle nous avons encouragé les PME et PMI. Nous avons mis sur pied le FOGAPE, le Fonds de garantie des petites et moyennes entreprises. On me signale que tout n'est pas fait dans ce secteur. Mais ce Fonds est là pour prêter de l'argent aux petites et moyennes entreprises. On m'a signalé que le règlement intérieur de cette institution ne permet pas l'accès facile des Camerounais au crédit. J'ai donné des directives pour que l'on révisé ce règlement intérieur. J'ai également demandé au ministre des Finances d'accroître les possibilités financières du FOGAPE.

Nous avons également réformé le code des investissements dans le sens qui consiste à donner des allègements fiscaux à tous les entrepreneurs qui s'engagent dans les petites et moyennes entreprises. Il y a également le CAPME ; c'est un organisme qui est chargé d'informer et de former les jeunes entrepreneurs camerounais, de les conseiller, etc... Et, avec certains pays étrangers, nous avons pris des contacts pour que ces pays viennent nous aider,

viennent aider les nationaux à monter des dossiers bancaires pour créer des Petites et moyennes entreprises.

Alors, si les PME se souviennent surtout orientées dans des domaines déjà saturés, cela a été par une sorte de mimétisme, la routine. Mais je pense qu'avec le CAPME, avec les séminaires qu'on va organiser pour les PME, toutes les actions qui sont prescrites au ministre du Commerce et de l'Industrie nous pensons que nous allons pouvoir multiplier les PME et les PMI, et permettre aux Camerounais de s'épanouir dans ce domaine.

**CONSUMONS
CAMEROUNAIS**

Eric CHINJE : Monsieur le Président, on se demande souvent si le Cameroun peut un jour passer d'une société de consommateurs à une société de producteurs. L'habillement, les chaises, les meubles, tout est importé. Sur le plan local, il n'y a pas encore confiance, je dirai, de consommation camerounaise.

LE PRESIDENT : Voilà, Monsieur Chinje ; c'est un problème effectivement important. Je pense que dans ce domaine, il y a un mot que l'on devra faire passer : « Consommez camerounais ». On m'a signalé des cas où l'on achète de la viande produite chez nous une viande qui est succulente qu'on laisse pour acheter une viande importée, congelée, pourquoi ? Parce que cela lui bien de dire : « Moi, je mange de la viande qui vient de l'extérieur, je ne mange pas la viande du Cameroun ». Nous sommes Camerounais, nous devons être fiers de manger ce que nous produisons.

Vous retrouverez le même état d'esprit un peu partout nous avons des petites entreprises, des menuiseries, et nous dépensons des sommes folles pour importer des meubles alors que nous pourrions acheter du mobilier de bois local. Je dois dire qu'il est même pas exclu que le mobilier en bois que nous importons est fait avec le bois acheté de nous, que nous avons vendu à l'état de grumes. Ceci fait partie des transactions. Mais je dis que les Camerounais doivent prendre conscience de la nécessité pour eux de consommer d'abord leurs propres biens.

Bien sûr, nous ne voulons pas vivre en autarcie, mais comme vous voulez encourager l'entreprise nationale, si nous-mêmes ne produisons pas ce que nous produisons pour importer uniquement les productions extérieures ! J'ai parlé des aliments, des meubles, je pourrais en dire autant du riz ; nous produisons beaucoup de riz, mais ce riz est stocké, et pendant ce temps, continue à importer du riz alors comment encourager les producteurs de riz ? On veut réduire au chômage. J'ai donné des directives dans tous les ministères pour que priorité soit donnée à la consommation de biens produits par le Cameroun.

LE CHEF DE L'ETAT A CTV

GRANDS PROBLEMES DE LA NATION

Mais ce travail ne peut trouver son achèvement que par une éducation, une conversion des mentalités ; et je pense que dans ce domaine, la presse, le parti, ont un grand rôle à jouer, de sorte que je compte sur la presse pour expliquer aux Camerounais qu'ils doivent consommer camerounais.

Eric CHINJE : *Un domaine qui nous préoccupe, Monsieur le président, c'est le secteur de l'agriculture. L'agriculture d'exportation n'a pas été rajeunie beaucoup ces dernières années. Le tonnage des produits d'exportation est stagnant. Notre agriculture est sous-mécanisée. Nous désirons savoir si le gouvernement du Renouveau a un remède approprié pour résoudre ces problèmes, les problèmes que rencontre aujourd'hui notre agriculture.*

**UNE BANQUE AGRICOLE...
DES PLANTATIONS
MOYENNES...
UN MEILLEUR
ENCADREMENT
DES PAYSANS**

LE PRESIDENT : Vous avez raison. Nous accusons une certaine stagnation, quand ce n'est pas une régression de notre production agricole, notamment des produits d'exportation : cacao, café... Je dois dire que cette situation vient d'abord, il faut le dire, d'un vieillissement des plantations, d'un vieillissement des planteurs. Et je tiens à souligner que l'agriculture reste le secteur clé de l'économie camerounaise.

Nous avons pris un certain nombre de mesures pour relancer ce secteur. Nous avons créé des primes aux plantations nouvelles, des primes à l'arrachage, des primes à la régénération, etc. Et nous venons de créer une ristourne ; quand le planteur vend du cacao, du café, du coton, il perçoit cette ristourne.

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture de me proposer un nouveau plan tendant à relancer l'agriculture, et je dois dire — je peux vous le dire — dans les jours qui viennent, je vais signer un acte créant une banque agricole ; je ne sais comment elle s'appellera : Crédit agricole..., ou autre, qui va remplacer le FONADER. Mais ce sera une banque beaucoup plus importante qui pourra recourir à l'escompte de la banque centrale et qui sera initialement dotée de fonds propres pour permettre à l'agriculture de prendre vraiment un nouvel essor.

Mais, cela étant, et, sans préjuger des propositions que le ministre de l'Agriculture va me faire, je pense que le développement de l'agriculture va se faire suivant les voies que je vais énumérer. D'abord il faut encadrer les petits producteurs traditionnels, les « small holders », les agriculteurs traditionnels, leur donner des engrais, des conseils.

Mais le volet suivant, ce sont les agro-industries. Elles existent, il faut les maintenir. Il faut rationaliser leur gestion. Nous n'allons pas dissoudre les agro-industries parce qu'elles coûtent cher. Mais on va les maintenir et en tout cas les rentabiliser. C'est le deuxième volet.

Il y a un troisième volet qui est nouveau : ce sont les plantations moyennes. Le ministre de l'Agriculture est en train d'étudier en ce moment la possibilité de lancer des plantations privées moyennes : cinq, dix, quinze, vingt hectares, suivant la volonté des gens. Et j'ai demandé — et je profite de cette occasion pour dire que je demande aux Camerounais de faire de l'agriculture. Ils ont des terres... nous avons des terres. Un instrument de crédit va être mis à leur disposition. Le gouvernement va assurer l'encadrement et éventuellement aider au défrichement. Toutes les conditions me paraissent réunies pour redynamiser l'agriculture.

**CREER DES VILLAGES
PIONNIERS**

Mais il reste un quatrième volet que nous devons encourager, c'est la création de sortes de



petits villages agricoles pionniers. L'archevêque de Yaoundé a créé, non loin d'ici, une expérience passionnante à cet égard : des jeunes Camerounais se sont installés quelque part, ils sont devenus eux-mêmes propriétaires de leurs terres, ils ont créé une sorte de communauté. Chacun est propriétaire de sa plantation, du moins d'après ce qu'on m'a dit ; ils ont créé une sorte de conseil d'administration, une assemblée générale ; ils ont une infirmerie, un économat, et cela marche très bien. La dernière fois qu'on m'en a parlé, il y avait une cinquantaine de personnes, des hommes, des femmes, des célibataires. Je crois que nous devons exploiter toutes ces possibilités, pour don-

ner libre cours au dynamisme des Camerounais, pour qu'ils puissent se lancer dans l'agriculture.

Et, par les temps difficiles que nous vivons, je demande que ceux qui quittent la Fonction publique ou ceux qui sont victimes de certaines compressions de personnel, se reconvertissent dans l'agriculture. Les moyens sont là. Le gouvernement est prêt à mettre tout en œuvre pour que le Cameroun devienne réellement le grenier de l'Afrique centrale.

Eric CHINJE : *Où en est le problème du chômage, Monsieur le président ? Vous avez parlé de ceux qui souffrent de compressions de personnel. Est-ce qu'il y a des mesures envisagées pour résoudre ce problème de chômage ?*

**LE CHOMAGE N'EST PAS
UN PROBLEME SPECIFIQUE
AU CAMEROUN**

LE PRESIDENT. Je vous dirai que c'est un problème qui me préoccupe beaucoup, et à ce sujet, j'ai institué une commission chargée de me proposer des mesures pour porter remède, ne serait-ce que partiellement à ce fléau qu'est le chômage.

Nous avons parlé des PME et PMI ; nous encourageons les PME et PMI parce que c'est un secteur où on crée le plus d'emplois. Si vous voulez créer une industrie très sophistiquée avec quelques agents, avec quelque deux ou trois ingénieurs très sophistiqués eux-mêmes, tout se fait, on n'a pas besoin de main d'œuvre.

Donc, vraiment, nous faisons tout pour résorber le chômage. Il vous souvient que depuis que je suis à la tête de l'Etat, j'ai procédé au recrutement de plus de 3 000 jeunes sortis de l'Université. C'est dire que le gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre cet épineux problème du chômage. Mais je tiens à ce que les Camerounais sachent qu'un des aspects de la crise, c'est justement le chômage. Même les pays développés ont des chômeurs ; ils se comptent par millions. Les pays les plus industrialisés ont des chômeurs. Aussi n'est-ce par un problème spécifique au Cameroun. C'est un problème mondial. Ce que je veux que les Camerounais sachent aussi, c'est que le gouvernement se bat pour enrayer autant que faire se peut ce fléau qu'est le chômage.

Eric CHINJE : *Nous avons constaté qu'il y a des lourdeurs dans l'administration. Malgré vos efforts pour pallier les insuffisances constatées, il y a toujours des négligences, des dispersions, des mauvaises coordinations de l'administration. Je voudrais savoir, Monsieur le président, si vous envisagez une poursuite des réformes pour résoudre ce problème.*

**NOUS SOMMES EN TRAIN
DE PREPARER DE
NOUVELLES DELEGATIONS
DE SIGNATURE ET
DE POUVOIR**

Le président. D'abord, je tiens à dire qu'il n'y a pas très longtemps, l'administration camerounaise était une des meilleures en Afrique. En effet, pendant longtemps, cette administration était adaptée, efficace. Mais depuis un certain temps, en raison du développement rapide du pays, peut-être aussi en raison d'une formation qui n'était plus tout à fait bien adaptée, nous avons assisté à des dérapages, de sorte qu'une réforme profonde de l'administration s'est avérée nécessaire.

Nous l'avons commencée. Nous l'avons commencée par la présidence de la République qui était d'ailleurs la cible de beaucoup de critiques. On disait que tous les dossiers venaient mourir là-bas. J'ai fait dernièrement, en novembre, une réforme assez importante, dont l'esprit est d'alléger, de rationaliser, de moderniser notre administration. Au lieu que tout passe par le même secrétaire général, nous avons divisé le secrétariat général en deux ; il y a maintenant le secrétariat général du gouvernement et le directeur de cabinet. Le directeur du cabinet assume surtout l'animation de l'action

politique ; le secrétariat général assurant, lui, le notariat du gouvernement. A ce niveau, il y a donc une répartition des tâches.

Bien sûr, il y a le cabinet privé qui continue à s'occuper des audiences du président, du protocole, des affaires privées du chef de l'Etat. Il y a le cabinet militaire.

Nous avons tenu d'abord à décongestionner la présidence, en divisant le travail entre plusieurs responsables. Mais l'autre principe important, c'était de responsabiliser les ministres, de leur donner plus de responsabilités. La présidence de la République, effectivement, donnait le visa à la plupart des actes qui devaient être pris dans les ministères. 90 % ou 95 % de ces visas ont fait retour aux ministères, pour permettre aux ministres de régler rapidement les problèmes.

Cette réforme sera poursuivie. Nous sommes en train de préparer en ce moment de nouvelles délégations de signature, de nouvelles délégations de pouvoir aux ministres. Par exemple, je ne sais s'il est absolument nécessaire qu'un Camerounais qui peut ouvrir une pharmacie, obtienne l'autorisation du président de la République ; le ministre de la Santé peut le faire. Donc nous sommes en train de préparer de nouvelles délégations de signature, de pouvoir, pour permettre à l'administration d'être plus performante, plus rapide.

Vous savez aussi que nous avons créé la haute autorité de la Fonction publique, à la tête de laquelle on va nommer un haut responsable indépendant, pour assurer l'objectivité dans les promotions, dans les nominations.

**LE FONCTIONNAIRE
DOIT CONTINUER
A SE CULTIVER**

C'est une œuvre de longue haleine parce que l'administration est devenue difficile, surtout l'administration économique. Il faut que les fonctionnaires sachent, parce que c'est devenu très difficile, qu'un bon fonctionnaire, doit lire, doit se cultiver, doit faire des stages. Il ne suffit pas de sortir de l'ENAM ou d'une école, et qu'à la sortie du bureau, on aille, comment appelez-vous cela dans les « chantiers » manger les poulets braisés et boire du champagne. Il faut entretenir l'intérêt, lire, se cultiver, pour rester au bon niveau, s'informer sur ce qui se passe. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons avoir une administration qui réponde vraiment aux soins, aux attentes de notre peuple.

Mais il y a un autre aspect, c'est la moralité de l'administration. On me signale des détournements de deniers publics et autres. Lorsque ces détournements sont prouvés, irrévocablement les coupables sont traduits devant les tribunaux. Il faut donc non seulement que les

LE CHEF DE L'ETAT A CTV

LE PRESIDENT BIYA EVOQUE LES

fonctionnaires cultivent leur niveau intellectuel pour faire face à des fonctions devenues difficiles ; mais il faut qu'ils observent la déontologie. Je l'ai déjà dit. Il faut aussi qu'ils fassent preuve de qualités morales, d'honnêteté, d'intégrité, d'objectivité.

On parle ces derniers temps de la corruption. J'ai institué une commission chargée de me proposer des mesures de lutte contre la corruption, et je saisis cette occasion pour demander au peuple camerounais de m'aider à combattre la corruption. Je ne peux pas être derrière chaque Camerounais. Il faut que les Camerounais eux-mêmes sachent que la corruption va à l'encontre des intérêts de la majorité de notre peuple.

Je prends toujours un exemple : une route coûte 100 francs — c'est abstrait —, mais l'investisseur qui veut faire la route sait que pour obtenir cette route, il doit donner 20 francs à un tel, 10 francs à tel autre ; au lieu de vous présenter la note à 100 francs, il va la présenter à 150 francs parce qu'il doit donner, comment appelle-t-on cela des « pots de vin », et qui va rembourser ? C'est la nation. Qui paie les frais, c'est encore la nation, parce que la route on l'a faite avec l'argent collecté par les impôts. Si c'est un prêt extérieur, nous allons rembourser 150 francs, plus les intérêts, alors qu'on devrait rembourser 100 francs ; il y a un autre inconvénient ; si les « pots de vin » ont amené la route de 100 à 150 francs, non seulement nous payons pour rien 50 francs, mais avec ces 50 francs, on pourrait faire la moitié d'une autre route, et on prive ainsi les autres Camerounais d'un instrument utile qui aurait pu permettre leur épanouissement. C'est pourquoi la corruption doit être combattue avec la dernière rigueur.

RENDRE A LA NATION UNE ADMINISTRATION DIGNE DE SES AMBITIONS

Mais c'est une tâche difficile ; lorsque quelqu'un reçoit un « pot de vin », il ne laisse pas de reçu. Il faut donc des méthodes particulières pour pouvoir les détecter. C'est pourquoi je faisais appel tout à l'heure à l'aide des Camerounais, mais je mets en même temps les Camerounais en garde sur les dénonciations fantaisistes : « je suis jaloux de votre belle cravate et je vais écrire au Président : Ce monsieur est riche, il a touché un pot de vin » ; ce n'est pas sérieux. Je veux que le gouvernement prépare des mesures, et d'ores et déjà il a commencé à les appliquer. Lorsque nous avons un cas de corruption ou de détournement des deniers publics ou autres, les sanctions tombent infailliblement.

Donc je pense que par une organisation rationnelle, par le culte des valeurs morales qui font l'honneur de la Fonction

publique, nous allons pouvoir rendre à ce pays une administration digne de ses ambitions.

Il y a un autre aspect : on me dit souvent : il faut motiver l'administration, les gens ont besoin d'être motivés. Où commence et où s'arrête la motivation ? Je dis ceci : la Fonction publique, je la considère soit comme une sorte de vocation soit comme une sorte de sacerdoce. On a décidé de servir l'Etat, de servir l'intérêt général ; on doit accepter ce que l'Etat fait. L'Etat de son côté, fait de son mieux pour donner à ceux qui le servent les moyens de vivre dignement, eux-mêmes et leur famille. S'il y a des Camerounais qui veulent absolument être riches, être millionnaires, c'est tout à fait leur droit, mais alors je leur dis : vous vous êtes trompé de chemin, allez dans le secteur privé. J'ajoute d'ailleurs que ce n'est pas facile là-bas de gagner des millions. Quand on veut gagner de l'argent, beaucoup d'argent, ce n'est pas la Fonction publique qui est la meilleure voie.

Donc pour conclure, l'Etat continuera à donner aux fonctionnaires le moyen de vivre dignement, d'accomplir leur noble tâche, mais il exige en retour le respect de la déontologie, il exige une moralité, il exige la rigueur.

Nul n'est contraint de rester dans la Fonction publique, mais ceux qui acceptent d'y rester doivent en accepter les principes et les règles.

Eric CHINJE : On dit, Monsieur le Président, qu'il y a beaucoup de millionnaires dans notre administration. Il y a beaucoup de fonctionnaires qui sont millionnaires. On se demande comment, dans une vie de fonctionnaire, certains peuvent devenir millionnaires, et j'ajoute à cette observation le fait que vous avez eu à relever beaucoup de gens de leurs fonctions, et on se demande si cette sanction suffit.

ON VA ENQUETER SUR LES FORTUNES INJUSTIFIEES

LE PRESIDENT : Vous avez raison de parler des gens que j'ai relevés, mais vous reconnaissez d'abord que c'est déjà une sanction, surtout si la fonction occupée était le moyen qui leur permettait de s'enrichir illégalement. Mais j'ajoute que j'ai donné des instructions aux services de sécurité pour enquêter sur les cas de fortune illégitime, des fortunes qu'on ne peut pas justifier ; c'est quelque chose qu'on doit pouvoir mettre en lumière ; quand on sait qu'une personne gagne une certaine somme, si elle vit sans rapport avec ce qu'elle gagne, on doit pouvoir savoir d'où viennent ses revenus. Nous avons pris des dispositions pour que, pour des cas qui nous sont signalés, des enquêtes soient conduites. Quand on ne pourra pas justifier les biens que l'on

possède, il faudra que l'Etat prenne des mesures. Mais pour cela, il faudra peut-être, puisque la propriété relève du domaine de la loi, que nous voyions avec l'Assemblée nationale si une loi appropriée réprimant l'enrichissement illicite, l'enrichissement sans cause, n'est pas nécessaire au stade actuel.

Je vous ai dit qu'une commission est à pied d'œuvre. Je ne veux pas anticiper sur ses conclusions, mais ce que je veux que vous retenez sur ce point, c'est la ferme détermination du gouvernement, du Chef de l'Etat, de réprimer l'enrichissement illicite dans la Fonction publique.

Eric CHINJE : Parlant toujours des fonctionnaires, il y a le problème du logement qui se pose pour beaucoup de fonctionnaires, d'ailleurs pour beaucoup de Ca-

merounais par trois. Nous allons poursuivre cet effort. Mais je dois dire que les Camerounais doivent être conscients du fait que notre pays a pris, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer, un retard dans le domaine des équipements collectifs, par rapport à d'autres pays africains de même niveau de développement. Par exemple, pour l'enseignement — je profite de l'occasion pour en parler — je suis ahuri lorsqu'on me dit que les parents ne sont pas tout à fait satisfaits, qu'il n'y a pas assez de salles de classe. En quatre ans, j'ai fait construire plus de 4.000 salles de classe. Si nous regardons les investissements éducatifs que nous avons consacrés depuis 1982, déjà en 1983, le budget d'investissement est passé de 9 à 15 milliards, et depuis, le budget

administratifs par trois. Nous allons poursuivre cet effort. Mais je dois dire que les Camerounais doivent être conscients du fait que notre pays a pris, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer, un retard dans le domaine des équipements collectifs, par rapport à d'autres pays africains de même niveau de développement. Par exemple, pour l'enseignement — je profite de l'occasion pour en parler — je suis ahuri lorsqu'on me dit que les parents ne sont pas tout à fait satisfaits, qu'il n'y a pas assez de salles de classe. En quatre ans, j'ai fait construire plus de 4.000 salles de classe. Si nous regardons les investissements éducatifs que nous avons consacrés depuis 1982, déjà en 1983, le budget d'investissement est passé de 9 à 15 milliards, et depuis, le budget

mais doivent être un peu patient et savoir aussi que nous avons un grand retard à rattraper, et nous le faisons dans une conjoncture particulièrement difficile.

Eric CHINJE : - Nous restons tous jours dans le domaine de l'éducation. Il reste quand même le secteur de l'éducation, de l'enseignement privé qui connaît depuis quelques temps des problèmes. Ces problèmes ont une même origine : le financement. Ne pensez-vous pas que les textes de 1976 qui ont encore en vigueur méritent d'être modifiés ?

LE PRESIDENT : Le problème de l'enseignement privé effectivement est d'une brûlante actualité. Il n'a jamais cessé de faire l'objet de l'attention de pouvoirs publics. D'abord, il y a eu une sorte de changement dans la philosophie de l'Etat concernant ce problème. A partir, on considérait que l'enseignement privé était une initiative privée, donc la personne qui avait pris l'initiative devait en assumer les responsabilités morales et financières. Mais s'écartant d'un service qui est resté du service de l'éducation, on éduque les Camerounais, il y a un certain changement dans la philosophie de l'éducation. Certes, l'initiative est privée, mais ceux qui prennent cette initiative rendent à Camerounais un service qui est celui de dispenser l'enseignement, de dispenser l'éducation. Et en réalité c'est le gouvernement qui aurait dû assurer cette fonction. Il résulte du fait que l'enseignement privé dispense un service d'intérêt général à quel l'Etat ne peut rester indifférent. C'est pourquoi, même dans le passé, il accordait des subventions.

LES SUBVENTIONS ACCORDEES A L'ENSEIGNEMENT SONT PASSES DE 2 MILLIARDS A 6 MILLIARDS

Aujourd'hui, depuis que nos sommes là, je pense que le chiffre des subventions accordées à l'enseignement privé a passé de près de 2 milliards à 6 milliards. Nous n'avons pas tout négligé l'enseignement privé dans ce grand mouvement général de revalorisation des rémunérations des gens. Mais je dois dire qu'il faut que chaque personne ses responsabilités, que les fondateurs continuent de prendre des responsabilités, que les parents qui envoient les enfants dans ces ordres d'enseignement prennent également leurs responsabilités financières. A cet égard, j'envisage des études sous en cours de mener, dans une certaine mesure les taux de pension. L'Etat déjà augmenté ses interventions, et les ressources de l'Etat ne sont pas illimitées. Il faut donc qu'il y ait une coopération de tous, pour que cet enseignement qui est souvent de qualité puisse bénéficier des moyens permettant de fonctionner.



merounais. Les différents textes nous font croire qu'avec 20 % de son salaire, le fonctionnaire peut se loger décentement ; pourtant ce n'est pas le cas sur le terrain. Je ne sais pas ce que vous en pensez, Monsieur le Président.

LE PARC DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS MULTIPLIE PAR TROIS ET 4000 SALLES DE CLASSE EN QUATRE ANS

LE PRESIDENT : Ce problème ne nous a pas échappé. Nous avons continué à encourager les organismes chargés de promouvoir l'habitat social : le Crédit foncier, la Mission d'aménagement et d'équipement des terrains, la S.I.C., et le cas des fonctionnaires ne nous a pas échappé. C'est ainsi que nous avons fait un effort pour loger toujours davantage d'agents publics. Quand j'accédais à la Présidence de la République en 1982, le parc des logements administratifs comptait à peu près 4.000 logements, même moins. Vous savez à combien il se monte aujourd'hui ? 12.000. C'est-à-dire que nous avons multiplié le parc des logements

d'investissement affecté à l'éducation a atteint à peu près le chiffre de 78 milliards, presque 80 milliards contre un peu plus de 20 milliards entre 1958 et 1982. En quatre ans nous avons donc multiplié par quatre les investissements éducatifs.

Je sais qu'il faut tenir compte de l'érosion monétaire mais l'effort est quand même considérable.

Dans le domaine de l'habitat donc, je voulais dire que nous avons multiplié par trois ces dernières années le parc de logements administratifs. Nous allons poursuivre cet effort. Notre effort est d'autant plus louable que nous le faisons en pleine crise économique, en pleine conjoncture difficile ; Je demande alors aux Camerounais de faire preuve de patience ; nous avons pris du retard dans les équipements collectifs. Nous essaierons de rattraper ce retard en mettant les bouchées doubles dans un contexte économique des plus difficiles.

Je conclurai donc en disant que le gouvernement est conscient des problèmes de logement qui se posent. Il a commencé à les résoudre, il va continuer. Mais les Cameroun-

**Annexe 9 : Tableau canevas de mise en application progressive des réformes du FMI
au Cameroun sur 10 ans**

Années de réformes et secteurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Macro-économie	Stabiliser			Maintenir la stabilisation						
Marché-prix	Libéraliser la plupart des prix			Libéraliser les prix de certains biens de première nécessité						
Commerce	Supprimer les restrictions quantitatives importations				aux Ramener les droits de douane à un niveau modeste					
Distribution	Privatiser				Développer					
Marché du travail	Déréglementer l'embauche et licenciement			Libéraliser les négociation salariales						
Marché des capitaux	Restructurer			Libéraliser et privatiser						
Structure du capital										
Petites entreprises	Développer et privatiser									
Grande entreprises	Évaluer			Restructurer et privatiser						
Investissement étranger	Réviser la réglementation									
Pouvoirs publics										
Cadre juridique	Réformer le droit commercial, de la propriété et de la fiscalité					Étendre la réforme à tous les domaines				
Cadre institutionnel	Réformer les institutions juridiques et la gestion financière									

Source : *Rapports* FMI et Banque mondiale.

Annexe 10 : Indicateurs économiques du FMI en 1996

Cameroun : indicateurs économiques¹				
<i>(Données disponibles lors de la réunion du Conseil en octobre 1996)</i>				
	1992/93	1993/94 ²	1994/95 ²	1995/96 ³
	<i>En pourcentage</i>			
Économie intérieure				
Variation du PIB réel	-3,2	-2,5	3,3	5,0
Variation des prix à la consommation (fin de période)	-4,1	33,8	13,4	4,4
	<i>Millions de dollars⁴</i>			
Secteur extérieur				
Exportations	1.651,7	1.433,3	1.662,2	1.755,2
Importations	1.020,7	1.016,7	1.074,6	1.192,0
Solde des transactions courantes	-620,1	-337,0	-170,0	-226,7
Investissements directs	134,0	102,2	88,6	91,9
Solde du compte de capital	-286,1	-266,4	-661,7	-167,2
Réserves officielles brutes	45,1	13,5	12,7	13,7
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-5,2	-4,3	-2,1	-2,5
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	70,8	122,7	116,2	104,3
Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services)	42,5	55,0	60,9	54,5
Variation du taux de change effectif réel (en pourcentage)	-2,6	-24,7	-13,6	6,6
	<i>En pourcentage du PIB⁴</i>			
Variables financières				
Solde des opérations des administrations publiques	-6,8	-9,2	-4,9	-2,8
Épargne nationale brute	11,3	11,0	12,4	13,5
Investissement national brut	16,6	15,3	14,5	16,0
Variation de la masse monétaire au sens large (en pourcentage)	-10,3	17,7	6,1	-5,1
Taux d'intérêt (en pourcentage)	11,5	12,5	8,8	8,0

¹Les données se rapportent à l'exercice budgétaire (1^{er} juillet-30 juin).
²Estimations.
³Estimations actualisées des services du FMI.
⁴Sauf indication contraire.

Source : FMI, *Rapport annuel*, 1997, p.197.

Annexe 11 : Conditionnalités structurelles pour la FSRP

Box 1. Structural Conditionality

Coverage of structural conditionality in the current arrangement under the PRGF

As indicated in Table 4 of the staff report and Table 2 of the attached supplementary letter of intent (Appendix I), conditionality in the current program focuses on the following areas:

- **public expenditure management**—including public procurement system, treasury balances and budget execution reports for key ministries, and the setting up of a fully integrated system to manage central government revenue and expenditure from commitment to payment—*chaîne des dépenses*;
- **civil service reform**—physical and legal census of civil servants and the setting up of an interface for the government salary file, to provide a more accurate basis for assessing appropriate staffing and salary levels;
- **oil sector reform**—formulation of a reform strategy for the sector;
- **customs and tax administrations**—including, inter alia, the security system for the computer network;
- **financial sector reform**—rehabilitation plan for the Postal Savings Bank and microfinance; and
- **governance**—audits of the national oil company (SNH), functioning of the modified procurement system and management, and use of enhanced HIPC Initiative resources.

In addition, there were two prior actions for the completion of the first review in the privatization area and the follow-up on the implementation of the HIPC Initiative (see para. 28 of Appendix I).

Structural conditionality in the above areas covered by the PRGF-supported program are critical for (a) the consolidation of macroeconomic stability, improved budgetary performance, and government fiscal policy credibility; and (b) the creation of an environment conducive to increased private investment, enhanced growth prospects, and significant poverty reduction.

Status of structural conditionality in the previous arrangement under the PRGF

All the measures set in the previous arrangement have been met (Box 1 of EBS/00/255 (12/6/00) and Table 3 of EBS/00/90 (5/23/00)).

Structural areas covered by World Bank lending and conditionality

At present, IDA structural conditionalities pertain only to the third structural adjustment credit (SAC III), which has four floating tranches (sector specific):

- **Privatization tranche 1.** This tranche was released in June 2000 following the issuance of invitations to negotiate to the successful bidders for the first group of companies to be privatized BICEC (commercial bank), CAMSUCO (sugar company), SOCAPALM (oil palm company), SOCAR (insurance company), SNEC (water company), and a second mobile telephone license. All transactions have been concluded, except those for SOCAR and SNEC.
- **Privatization tranche 2.** This tranche will be released following the issuance of invitations to negotiate to the successful bidders for the remaining companies to be privatized CNR (national reinsurance company), SONEL (electricity company), CAMTEL (telecommunications company), and CDC (agro-industrial company). All invitations have been issued, except that for CDC.
- **Forestry tranche.** This tranche is expected to be released in September–October 2001 once conditionalities have been satisfied, which are related to, inter alia, the revision of the statutes of the National Forestry Development Office (ONADEF) and resource taxation, environmentally sustainable development, and economically efficient use of the asset.
- **Transport tranche.** In line with the commitment under SAC III, this tranche would be released in March/June 2002, following the completion of several conditionalities (i.e., institutional and regulatory reforms, privatization of all commercial, industrial, and selected port services, and reduction in port clearance delays).

Other structural conditions

European Union: grant assistance conditionality covers some tax administration reforms and internal and external audits of existing public expenditure controls.

Other relevant structural conditions not included in the current program: None.

**Annexe 12 : Lettre d'intention du Premier Ministre camerounais Peter Mafany
Musongue au Directeur Général du FMI en 1997**

Mr. Horst Köhler
Managing Director
International Monetary Fund
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Dear Mr. Köhler:

1. To consolidate the progress made since 1997, the government of Cameroon has decided to accelerate and broaden its reform efforts, and has therefore embarked on a new medium-term economic and financial program (October 1, 2000-September 30, 2003). The program is supported under a new three-year arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF), approved by the IMF Executive Board on December 21, 2000. The main goal of the policies and reforms is to achieve a sustainable reduction in poverty through high economic growth, increased private investment, improved efficiency of public expenditure, well-targeted poverty reduction measures, and strengthened governance. This letter, which supplements the one dated December 6, 2000, reviews Cameroon's performance during the first half of the first annual program under the three-year PRGF arrangement. It also outlines the government's objectives and policies for the second half (April-September 2001) of the first annual program. In addition, Cameroon requests from the IMF's Executive Board a waiver for the nonobservance of the end-March 2001 performance criterion on net bank credit to the government, as well as a modification of this performance criterion to exclude privatization receipts from its definition for the remainder of the first year of the arrangement.

Performance during the first half (October 2000-March 2001) of the first annual program

2. The good record of performance established under the previous arrangement in both the macroeconomic and the structural areas continued during the first six months (October 2000-March 2001) of the first annual program. Program implementation was satisfactory and broadly consistent with its objectives. All quantitative benchmarks for end-December 2000 were met, except for the cash settlement of domestic arrears, which was missed by a small margin. In the same vein, all quantitative performance criteria for end-March 2001 were met, with the exception of the ceiling on net bank credit to the central government. The quantitative benchmarks were also observed, except for the floor on the reduction of domestic arrears, owing to a slower-than-envisaged pace of the securitization of domestic arrears. Net bank credit to the central government was missed by 0.8 percent of GDP because of unexpected delays in the completion of the privatization of the telecommunications company, CAMTEL, and of a shortfall in oil revenue reflecting lower-than-programmed world oil prices. In view of the magnitude of the combined shortfalls in privatization receipts and oil revenue, it was difficult to fully offset their impact, even after taking into account the program's built-in contingency mechanism.

3. With regard to structural reforms, all the end-December 2000 structural benchmarks and other governance-related measures were observed, except for the development of a computer interface that would keep the government payroll file updated in the future. The nonobservance of the latter was due to unexpected technical difficulties encountered in making the recently computerized updated payroll file compatible with the various systems used within the Ministry of Economy and Finance and the personnel administration files used in the Ministry of Civil Service. The two structural performance criteria for end-March 2001 were met, namely, the recruitment of independent observers for the interim public procurement system and the introduction of a security system for the computer network at customs. The six structural benchmarks for the period from end-December 2000 to end-March 2001 were also respected. These include, in particular, the adoption of (a) a reform strategy for the oil sector and of a rehabilitation plan for the state-owned Postal Savings Bank; and (b) the completion of the physical and legal census of public servants. As regards governance, both the financial audit for fiscal-year 1999/2000 (July–June) and the second phase of the organizational and operational audit of the oil company (SNH) have been completed. However, there have been delays in the privatization of the three public utilities (the national water company (SNEC), the fixed telecommunications company (CAMTEL), and the electricity company (SONEL)), as well as of the Cameroon Development Cooperation (CDC). Although the successful bidders for the three utility companies had been selected by end-2000–early 2001, the privatization process could not be completed because of difficult negotiations on remaining issues that are related, *inter alia*, to financial disclosure, tariffication, tax arrears, and cross debts between the government and the companies.

4. The pace of economic activity has been fairly steady during the first six months of the program. The work on the Chad-Cameroon pipeline is proceeding; other private residential and business construction has gained momentum; and investment in the wood processing sector is expanding. The 12-month national consumer price inflation accelerated to 2.2 percent in March 2001 (versus a programmed annual rate of 2 percent), driven by higher foodstuff prices following a drought in the northern provinces and increased demand from neighboring countries. Budgetary performance was weaker than projected. In particular, total expenditure was CFAF 23 billion (0.4 percent of GDP) higher than envisaged. Domestically financed spending was in line with the target, with lower-than-programmed domestically financed public investment offsetting slippages in current expenditure, notably the wage bill and other goods and services. Total government revenue was lower than expected (by 0.1 percent of GDP), owing to the decline in oil prices. Non-oil revenue was consistent with the program target. Monetary developments during the first nine months of the fiscal year 2000/01 (first half of the program year) showed a moderate expansion of credit to the private sector and a net repayment to the banking system by the central government of CFAF 20 billion (compared with an adjusted target of CFAF 72 billion). Cameroon's contribution to the improvement of the net foreign assets position of the regional central bank (BEAC) further strengthened, and broad money increased by 13 percent, reflecting mainly a recovery in deposits.

Macroeconomic and budgetary prospects for the second half (April-September 2001) of the first annual program

5. Based on recent data on economic activity and international trade, real GDP growth in fiscal-year 2000/01 is estimated to remain close to the initial projection of 5.4 percent; it is

projected at 5.5 percent for fiscal-year 2001/02. The 12-month national consumer price inflation is expected to ease to less than 2 percent in the second half of the program year, benefiting from an expected improvement in the supply of foodstuff. However, the decline in oil prices¹⁸ would result in a deterioration of Cameroon's terms of trade, with a potential negative impact on government oil revenue and national income.

6. The outcome for fiscal-year 2000/01 is expected to be weaker than initially programmed. While non-oil revenue is estimated to be on target, a shortfall in oil revenue equivalent to 0.4 percent of GDP is likely to materialize. Also, as a result of delays in setting up the required institutional framework, the government decided to start implementing the expenditures initially budgeted for fiscal-year 2000/01 related to the Initiative for Heavily Indebted Poor Countries (HIPC Initiative) (CFAF 37 billion) in 2001/02. As regards non HIPC Initiative-related expenditure, the government intends to keep it at about the initially programmed level. To this end, measures have been taken to correct the slippages that had occurred by end-March 2001. These include, notably, the discontinuation of new commitments on discretionary expenditures on goods and services by end-May 2001. On this basis, total expenditure, excluding HIPC Initiative-related spending, is now estimated at 18.3 percent of GDP for 2000/01, exceeding the corresponding budget ceiling by 0.2 percentage point of GDP. As a result, the primary surplus (excluding HIPC Initiative-related spending) for 2000/01 would reach 7.4 percent of GDP only, compared with the corresponding program target of 8.1 percent of GDP; and the overall surplus (excluding HIPC Initiative-related spending and grants) would decline by 0.6 percentage point of GDP to 2.1 percent of GDP.

Elements of the 2001/02 budget

7. The government will continue to adhere to a cautious fiscal stance in fiscal-year 2001/02. With the average oil price for Cameroon for 2001/02 projected at US\$21.5 per barrel, oil revenue would amount to 4.7 percent of GDP. Non-oil revenue is projected to stay around 15.8 percent of non-oil GDP, reflecting the anticipated negative impact of the new fiscal measures (i.e., forestry taxation, value-added tax (VAT) exemptions, and introduction of the World Trade Organization (WTO) valuation system), which the government intends to introduce with the next Budget Appropriations Act. Their negative budgetary effects may not be fully offset by the gains anticipated from further improvement in the tax and customs administrations. The government is committed not to introduce any new tax and customs exemptions, except for computers and supplies related to the HIV/AIDS program. In order to limit the magnitude of the negative budgetary effects of the new exemptions, the government has decided to restrict their scope. Moreover, the exemption for the computers will be granted only for the duration of the remainder of the current three-year program. With respect to the exemption for equipments imported by the media and the editing sector (which have been introduced with the 2000/01 Budgetary Appropriations Act), the list of exempted items will be limited to those items only that are foreseen in the 2994 and 2894 Central African Customs Economic Union (UDEAC) Acts

¹⁸ New average oil prices for Cameroon are now projected at US\$24.6 per barrel for 2000/01 and US\$21.5 per barrel for 2001/02, compared with US\$28.3 per barrel and US\$26.1 per barrel initially.

under the Florence Convention. A special unit, comprising representatives from the Ministry of Communications and the customs and tax administrations, will be established for the issuance of exemption certificates to eligible companies, as specified in the 2000/01 Budget Appropriations Act, on a case-by-case basis.

8. Total expenditure is projected to increase to 19.5 percent of GDP in fiscal-year 2001/02, being mainly driven by HIPC Initiative spending (CFAF 95 billion or 1.4 percent of GDP), and by a higher wage bill to allow for selective new recruitments in the context of the medium-term sectoral strategies in education and health and by the implementation of new statutes for the various professions within the civil service. On this basis, the primary surplus is targeted at 4.2 percent of projected GDP, and the overall fiscal deficit, on a commitment basis and excluding grants, is to be limited to 0.7 percent of GDP. The 2001/02 budget, based on the new functional classification developed with the assistance of the European Union, will be attached to the 2001/02 Budget Appropriations Act.

9. Fiscal revenue is projected to amount to CFAF 285 billion during the first quarter of fiscal-year 2001/02, as lower oil revenue and the effect of the VAT exemption for computers will more than offset the positive effect of continued improvement in the tax and customs administrations. Total expenditure is projected to reach CFAF 296 billion, driven mainly by the implementation of HIPC Initiative-related spending (CFAF 29 billion). As a result, an overall fiscal deficit, on a commitment basis but excluding grants, of CFAF 11 billion is targeted for the final quarter (July-September 2001) of the first annual program (October 2000-September 2001).

10. To achieve the revised fiscal objectives for the first annual program, the government will continue to strengthen its capacity to mobilize non-oil revenue through measures to enhance the customs and tax administrations and combat fraud. The latter include, notably, (a) broadening the tax base; and (b) strengthening the VAT and forestry tax collection. To this end, the government will further strengthen the taxation directorate through a reorganization and improved tax and customs computerized interfaces. It will also speed up the implementation of the recommendations of the World Bank-sponsored study of the forestry sector, as specified in paragraph 16 of the Memorandum of Economic and Financial Policy (MEFP) of December 6, 2000, with a view to enhancing the securitization of forestry receipts while preserving the environment. Particular emphasis will be placed on (a) the effective application of the (17.5 percent) exit tax on timber at the *points francs* entrance (*entrée points francs*); and (b) the implementation of a system of adjudication for export quotas of unprocessed logs.

11. In the customs area, the government has been engaged in an ambitious reform program, including the implementation of a single processing window ("*guichet unique*") for processing the external trade formalities; the window has been operational since August 2000 and has already registered satisfactory results. Additionally, the government will carry out other priority measures to improve the administration of customs, increase revenue, and simplify international trade procedures, in line with recommendations of the IMF, the World Bank, and the European Union. In particular, it will ensure that physical and documentary controls for the release of goods are completed within 24 hours for imports and 6 hours for exports, and adopt measures to facilitate progress toward the objective of reducing the time required for the processing of containerized merchandise at the Port of Douala (see para. 23 below). Furthermore, the control

and monitoring of special-status traffic (transit, bonded warehouses (*entrepôts*), and temporary admissions) will be reinforced, and a special unit established at the customs headquarters to monitor and control exemptions.

12. At the same time, a number of other steps will be taken to further strengthen the customs administration. These include, in particular, (a) the generalization of the use of the unique taxpayer identification number (TIN), following the completion of the securitization of the computer network at customs; (b) an increase in budgetary allocation for the customs department to acquire the equipment needed to sustain the securitized computer system; (c) the implementation of rigorous internal audit and inspection schemes, and the adoption and effective implementation of a code of conduct at customs; and (d) the reinforcement of the control mechanism for both processed and unprocessed logs at Cameroon's border with the Republic of Congo and with the Central African Republic (with the assistance of the national authorities of these two border countries). Other measures to ensure the restructuring and modernization of the customs administration, which are indicated in Annex I of the MEFP of December 6, 2000, will continue to be implemented.

13. The government is committed to intensifying its efforts to improve public expenditure management in the context of the action plan adopted in December 1998, following the recommendations of the IMF, World Bank, European Union, and other development partners. Specifically, the government has already taken steps to (a) improve the monitoring of delegated credits; (b) produce monthly treasury balances and budget execution tables; and (c) strengthen the operational capacities of spending departments with respect to the programming, monitoring, and execution of operations, as well as the quality of their expenditures. The government is also aware that the implementation of these steps needs to be strengthened to, in particular, ensure consistency between the treasury balances and the table on central government financial operations (*Tableau de bord*), as well as to further enhance budgetary procedures and the quality of public expenditure.

14. The government is aware that a swift improvement in public expenditure management is critical to achieve its budgetary targets, further consolidate macroeconomic stability, and enhance Cameroon's fiscal policy credibility. Thus, it is determined to introduce a fully integrated computerized fiscal and accounting information system by the end of the current three-year PRGF arrangement to manage central government revenue and expenditure from commitment to payment (*chaîne des dépenses*). To this end, it will prepare an action plan for the implementation of the integrated information system by end-September 2001, with technical assistance from the IMF, the World Bank, and other partners. As a first step, it will complete the implementation of the interface for the government payroll file by end-September 2001 to keep the file updated in accordance with the action plan that has been worked out. To ensure timely completion, the ad hoc government committee set up by the Prime Minister, Head of the Government, will monitor closely the work of the consulting firm that has been asked to implement the interface system.

15. The government will also pursue the implementation of the other key measures that are contemplated under the program, including notably the multiyear settlement plan to clear domestic debt and arrears and the review of the internal and external audit procedures in the existing expenditure control system. Finally, the government will speed up the implementation of

the measures for improving the public procurement system that are spelled out in paragraph 21 and Section 3 of Annex I of the MEFP of December 6, 2000. In particular, it will render operational the regulatory agency for the modified procurement system established in February 2001.

16. The financial program has been revised to reflect monetary developments in the first half of the first annual program and the impact of the deterioration in the terms of trade on the balance of payments. The program for the second half aims at enabling Cameroon to contain the reduction of its contribution to the strengthening of the net foreign assets position of the regional central bank (BEAC). Net bank credit to the central government will increase by CFAF 14 billion during the second half of the first program year. Money growth, which was faster than expected in the first half of the first program year, should progressively slow.

Governance

17. The government is determined to speed up the implementation of the programmed measures included in the MEFP of December 6, 2000. As a first step, it will finalize the terms of reference for the technical audit of the judiciary system, in agreement with the World Bank and IMF staffs, and launch the scheduled technical audit of the justice system by end-September 2001. In the meantime, the government will make sure that steps are taken very quickly to address the growing judicial deficiencies that have an adverse impact on private sector investment. These steps include (a) holding a meeting with the Heads of Court to bring to their attention the concerns of the private sector, particularly those related to the actions taken by judges, notably the "*juges des requêtes*," the "*juges en référé*," their judicial court decisions (including the "*saisie-attributions*"), and the imposition and implementation of penalties ("*astreintes*"); (b) conducting seminars at the provincial level to inform and train magistrates about the legal provisions of the Organization for the Harmonization of Business Law in Africa (OHADA) Treaty and their interpretation and implementation; (c) rendering the General Inspection Office of the judicial system operational, and effectively implementing controls by the Heads of Court in their respective jurisdictions; (d) codifying the OHADA's legal provisions and communicating them to all magistrates; and (e) promulgating the Cameroonian laws as foreseen under the OHADA Uniform Acts.

18. Among the other measures included in the priority strategy and action plan for improving governance and combating corruption (as spelled out in paras. 32 and 33 of the MEFP of December 6, 2000), a particular emphasis will be placed on (a) establishing institutional arrangements for comanagement in the education and health sectors; (b) improving access by citizens to information on the management of public affairs; (c) implementing, before end-September 2001, the regulations relating to Decree 2000/287 (dated October 2, 2000) governing private sector activities and situations of potential conflict of interest for civil servants; and (d) adopting an action plan, before end-December 2001, for the implementation of the jurisdictional bodies called for in the Constitution (including the *Chambre des Comptes* and the *Conseil Constitutionnel*). Finally, the government will continue to further enhance the quality and timeliness of the quarterly budget execution reports of key ministries (including education, health, and public works).

Structural and sectoral policies

19. The government is determined to consolidate the ongoing reforms in the financial, public utilities, petroleum, transport, and agro-industry sectors, with a view to stimulating private sector investment, enhancing the competitiveness and efficiency of the economy, and boosting production.

20. In the financial sector, the government will start implementing, by August 2001, the recently adopted rehabilitation plan for the financially troubled state-owned Postal Savings Bank, which had been prepared with World Bank assistance, with a view to completing the rehabilitation by March 2002. The financial cost of this rehabilitation, which is estimated at CFAF 3–5 billion (about 0.1 percent of GDP), is incorporated in the budget for fiscal-year 2001/02. The registration requests (*"dossiers d'agrément"*) of the saving and loan cooperatives (COOPECs) that had been surveyed at end-March 2001 will be submitted to the Central African Banking Commission (COBAC) by end-June 2001. Their registration is expected to be completed by end-December 2001. The liquidations monitored by the Société de Recouvrement des Créances (SRC) should also be completed at the latest by end-June 2001. As indicated in paragraph 17 above, measures will be taken, with a view to resolving quickly the difficulties facing the commercial banks as a result of certain judicial court decisions taken against them. Finally, with the assistance of the World Bank and the IMF, the authorities will implement the corrective measures that have been recommended by the Financial Sector Assessment Program (FSAP) of May 2000, in order to strengthen the financial system and ensure its viability and resilience.

21. The government considers that the privatization of the three main public utility companies (CAMTEL, SNEC, and SONEL) is critical to the provision of better services, increased investment and growth, and poverty reduction. To this end, it will quickly address the remaining issues in order to complete the privatization process within a reasonable time frame (see para. 28).

22. In the petroleum sector, the authorities have reviewed the automatic petroleum retail price mechanism that was capped at the equivalent to a crude oil price of US\$25 a barrel, with a view to gradually phasing it out. Thus, the government has decided to cut by half the related subsidy during fiscal-year 2001/02 through two upward price adjustments, of CFAF 10 per liter for the price of gasoline (super) and of CFAF 10 per liter for the price of gas oil, in July 2001 and again in January 2002. The subsidy will be completely eliminated in fiscal-year 2002/03. Moreover, the shares held by the SCDP (the petroleum storage facility) on behalf of the government will be sold to the private sector by end-December 2001, which will thereafter manage the SCDP. Finally, the government intends to start implementing the recommendations of the action plan to reform the petroleum sector.

23. In the transport and the agro-industrial sectors, which are two critical areas for improving competitiveness and enhancing job creation opportunities, the government will give priority to (a) implementing the action plan for restructuring the Port of Douala, including actions consistent with the reform of the customs, to reduce the time for processing containerized merchandise at the Port of Douala to seven days for imports and to two days for exports; (b) continuing the implementation of the rehabilitation project for the newly created railroad

company (CAMRAIL), which is financed in part by the World Bank Group; and (c) privatizing the financially troubled airline (CAMAIR). In the agro-industrial sector, the government is determined to move forward the privatization of the remaining agro-industrial enterprises, including the cotton development company (SODECOTON).

Social and poverty reduction policies, PRSP preparation, and use of HIPC Initiative-resources

24. The main focus of the government's social policies is to ensure that strengthened economic performance translates into tangible results in terms of poverty reduction, job creation, and a genuine improvement in the economic welfare of the population as a whole. To this end, the authorities will strengthen the technical and administrative capacities of sectoral ministries in order to timely finalize the sectoral strategies in the priority sectors, including health, education, and urban and rural development. The government has already elaborated an action plan for the preparation of a full poverty reduction strategy paper (PRSP). It is aware that timely completion of the ongoing household consumption survey is critical for adherence to the envisaged timetable for the production of the PRSP, which the government intends to complete by January–February 2002. The government recognizes the need to speed up the process. Accordingly, it will take the necessary actions to produce a quality PRSP by enhancing the participatory approach and improving the formulation of the sectoral strategies and projects to be financed through HIPC Initiative resources.

25. A ring-fencing mechanism has been worked out for the use of resources freed by the enhanced HIPC Initiative, with the opening of a special account at the central bank (which has a current balance of CFAF 12.4 billion). The consultative committee for the follow-up on the implementation of the HIPC Initiative has been put in place, with all the members designated, including representatives from the nongovernmental organizations (NGOs); and the recruitment of technical staff is about to be completed. The first full meeting of the committee took place on June 21, 2001 and reached agreement on the first batch of expenditure projects to be financed through available HIPC Initiative resources. The government is fully aware of the importance of starting the implementation of HIPC Initiative-financed projects as quickly as feasible, and is determined to effectively launch the first batch of selected projects by July 2001 in the education and health sectors (including specific HIV/AIDS projects). The preparation and costing of the strategy in the education sector are nearly completed, while efforts have been intensified with a view to finalizing the strategy in the health sector by August 2001. The initially projected HIPC Initiative-financed expenditures, for a total amount of CFAF 37 billion for fiscal-year 2000/01, have been integrated in the Budgetary Appropriations Act for 2001/02.

External sector policies and debt management

26. A key objective of Cameroon's external policy remains to enhance external competitiveness, in order to achieve external viability and strengthen growth prospects. To this end, the government will continue to implement and even further strengthen the efficiency-enhancing measures of the program. It intends to take the lead in promoting enhanced regional integration in the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) zone through further reductions in the common external tariff (to a maximum of 20 percent rate) and in the

number of bands (from five to four), as well as through the enactment of a common investment charter.

27. Following the Paris Club agreement of January 24, 2001 to support Cameroon's program with a comprehensive and concessional treatment under the enhanced HIPC Initiative, the government will accelerate the conclusion of bilateral agreements. Preparations for a London Club debt-relief operation are proceeding: the official launching of the operation took place in Paris on May 23, 2001, and its completion is targeted for March 2002. With the assistance of its partners, the government will endeavor to ensure that the terms under all the agreements with non-Paris Club creditors are at least as favorable as those obtained recently from the Paris Club under the enhanced HIPC Initiative.

Prior actions, requests for waiver and modification of a performance criterion, and program monitoring and review

28. The government understands that the following measures constitute prior actions for the IMF staff support for completion of the first review:

1. forwarding, by June 21, 2001, to the IMF and the World Bank, the Head of State's notification letter validating the recommendations on privatization of the Interministerial Committee (CIM) with respect to the final offers of the provisional adjudicators for the privatization of CAMTEL and SONEL; and
2. holding the first meeting of the national consultative committee for the follow-up on the implementation of the HIPC Initiative.

29. The government requests a waiver for the nonobservance of the end-March 2001 performance criterion on net bank credit to the central government. As explained in paragraph 2 above, this performance criterion was missed because of delays in the completion of the privatization of the telecommunications company (CAMTEL) and a shortfall in oil revenue. As regards CAMTEL, the government has taken steps to intensify negotiations with the selected bidder to resolve the pending issues. The agreement on the sale of the company is expected to be signed in the near future.

30. To protect the PRGF arrangement from uncertainties related to the implementation of the privatization program, the government also requests that all privatization receipts be excluded from the definition of the ceiling on net bank credit to the central government, as indicated in the attached updated technical memorandum of understanding (TMU). In the event privatization receipts materialize, they would be fully deposited in the treasury's account opened at the BEAC; the government will reach understandings with the staff on the specific uses of these resources.

31. To monitor program implementation, a number of quantitative benchmarks are proposed for end-June 2001 and quantitative performance criteria and benchmarks for end-September 2001, as specified in the attached Table 1. In addition, the reform measures indicated in Table 2 have been adopted as structural performance criteria and benchmarks for the second half of the first annual program (October 2000-September 2001).

32. In view of the uncertainties about external debt relief and oil prices, the program will continue to contain a built-in contingency mechanism for the adjustment of the quantitative benchmarks and performance criteria, as spelled out in the TMU. Disbursement of the third tranche under the new PRGF arrangement will be subject to (a) the observance of the end-September 2001 performance criteria; and (b) the completion of the second review no later than end-December 2001. The review will focus mainly on the budgetary non-oil revenue performance, customs reform, public expenditure management, detailed strategies in the education and health sectors, advancement in the preparation of the full PRSP, and progress in governance, privatization, and the liberalization of the petroleum and transport sectors.

33. As in the past, program implementation will be regularly examined in cabinet meetings chaired by the Prime Minister, Head of the Government. An Interministerial Supervisory Committee, chaired by the Minister of Economy and Finance and comprising the key economic and social sector ministers, will continue to coordinate program implementation with the assistance of a technical monitoring committee. The committee will provide Fund staff with all the data necessary on a timely basis to effectively monitor the program. To this end, the government will continue to improve data quality, coverage, and timeliness, in the context of the General Data Dissemination System (GDSS).

Sincerely yours,

Peter Mafany Musonge
Prime Minister
Head of Government

Annexe 13 : Rapport de la mission de consultation du FMI au Cameroun, 16 juin 2001


INTERNATIONAL MONETARY FUND
Public Information Notice

 EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

 Public Information Notice (PIN) No. 01/72
FOR IMMEDIATE RELEASE
July 26, 2001

 International Monetary Fund
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

IMF Concludes 2001 Article IV Consultation with Cameroon

 On July 16, 2001, the Executive Board concluded the Article IV consultation with Cameroon.¹
Background

Cameroon's good record of performance in the macroeconomic and structural areas under the previous three-year Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF) arrangement remained broadly satisfactory during the first six months (October 2000-March 2001) of the first annual program under the new three-year PRGF arrangement approved by the Executive Board in December 2000.

Under the previous PRGF arrangement, the government made good progress in implementing macroeconomic policies and structural reforms to strengthen the public finances, liberalize the economy and foreign trade, and stimulate private sector initiative. At the same time, in the area of social and poverty alleviation policies, a sectoral strategy for education was drawn up and an interim Poverty Reduction Strategy Paper was prepared, incorporating the outcome of comprehensive participatory consultations. A governance and anticorruption strategy, including an associated action plan, was adopted. These reforms allowed Cameroon to make significant progress toward achieving sustained economic growth, controlling inflation, and reducing internal and external imbalances. Cameroon has reached the decision point under the enhanced HIPC initiative in October 2000 and some creditors, especially the IMF and the World Bank, have started to provide interim assistance.

During the first six months of the current PRGF program, the overall economic and financial situation continued to improve. Program implementation was broadly on track and all the quantitative performance criteria and benchmarks for end-March 2001 were met, with the exception of the performance criterion on net bank credit to the central government and the benchmark on the reduction of domestic arrears. The Executive Board granted a waiver for the

¹ Under Article IV of the IMF's Articles of Agreement, the IMF holds bilateral discussions with members, usually every year. A staff team visits the country, collects economic and financial information, and discusses with officials the country's economic developments and policies. On return to headquarters, the staff prepares a report, which forms the basis for discussion by the Executive Board. At the conclusion of the discussion, the Managing Director, as Chairman of the Board, summarizes the views of Executive Directors, and this summary is transmitted to the country's authorities. This PIN summarizes the views of the Executive Board as expressed during the July 16, 2001 Executive Board discussion based on the staff report.

- 2 -

nonobservance of the performance criterion on net bank credit to the central government, and modified this criterion for the remainder of the first year of the arrangement. Also, all the structural benchmarks and performance criteria, as well as the other governance-related measures, were observed, except for the development of a computer interface for the government payroll file.

The pace of economic activity has remained fairly steady; real GDP growth is projected at 5.3 percent for 2000/01 and 5.5 percent for 2001/02. The 12-month national consumer price inflation is expected to ease down to 2 percent in 2000/01, following an acceleration to 2.2 percent in March 2001, driven by higher foodstuff prices as a result of a drought in the northern provinces. The external current account deficit (excluding official grants) is projected to widen slightly to 2.7 percent of GDP in 2000/01, as a result of a lower-than- envisaged improvement in the terms of trade.

Government finances continue to improve. In 2000/01, the primary and the overall fiscal surpluses are projected to reach 7.4 percent of GDP and 2 percent of GDP, respectively. While revenue mobilization efforts have continued, the government is now also focusing on strengthening expenditure management and control, and improving transparency in government operations. To this end, annual audits of public agencies are being conducted and quarterly reports on budgetary execution of key ministries are being issued; also, an overhaul of the procurement system was completed. In addition, an action plan is being prepared by the government for end-September 2001, with a view to introducing an integrated computerized fiscal and accounting information system to manage government revenue and expenditure by the end of the current PRGF arrangement in September 2003. Steps are also being undertaken to address the deficiencies in the judiciary system.

Monetary developments point to a weaker-than-anticipated contribution by Cameroon to the net foreign assets position of the Bank of Central African States in 2000/01, an increase in net bank credit to government, and a somewhat lower growth in credit to the private sector than earlier envisaged. Broad money is estimated to have increased by 13 percent in 2000/01, reflecting mainly a recovery in deposits.

Progress in structural reforms has continued, notably in the financial, transport, forestry, and petroleum sectors. However, there have been delays in public expenditure management reform and the privatization of the national water company, the fixed telecommunications company, the electricity company, and the agro-industrial company.

Executive Board Assessment

Executive Directors welcomed Cameroon's continued satisfactory performance, characterized by strong economic growth, rising private investment in non-oil activities, low inflation, and an improving foreign asset position.

Directors, however, saw these achievements as still fragile, partly in view of the economy's heavy dependence on the oil sector, output from which is expected to decline in the longer term.

- 3 -

Against this background, they encouraged the authorities to proceed forcefully with their policy agenda. Priorities should be to further strengthen the fiscal position—by a combination of expenditure and revenue measures—and to intensify efforts to improve governance, notably in the judiciary system. Directors were encouraged that these priorities are fully endorsed by the Cameroonian authorities at the highest level.

In the fiscal area, Directors welcomed the authorities' determination to correct the recent expenditure slippages, and the cautious approach adopted in setting revenue and expenditure targets for the next fiscal year. They encouraged the authorities to improve non-oil revenue mobilization by strengthening custom and tax administration, combating fraud, and avoiding potentially costly tax exemptions. Directors also urged the authorities to ensure that the government wage bill remains under firm control, as well as to adhere strictly to their plan to phase out the petroleum subsidy. In this regard, Directors welcomed recent price adjustments for petroleum products.

For the medium term, Directors emphasized the importance of continuing to strengthen the efficiency and transparency of public revenue and expenditure management. In particular, they underscored the need for timely introduction of an integrated computerized fiscal and accounting information system to manage central government revenue and expenditure by the end of the current PRGF-supported program.

Directors expressed concern that Cameroon's low implementation capacity could affect the quality of government expenditures, including those financed by savings from the HIPC Initiative. They recommended that absorptive and capacity constraints be carefully taken into account in implementing HIPC-related expenditure initiatives. In this regard, Directors noted that projects would require endorsement by the national consultative committee on the implementation of the HIPC Initiative. They also noted the important role of consultations with civil society in selecting expenditure priorities, and, more generally, in fostering social support and understanding for the needed policies.

Directors strongly encouraged the authorities' efforts to tackle weaknesses in governance, improve transparency, fight corruption, and uphold the rule of law, in order to create a favorable environment for private economic activity. Some serious deficiencies in the functioning of the judiciary system need to be addressed swiftly to help foster investor confidence and prevent a possible deterioration of the financial health of the banking system. Directors welcomed the authorities' intention to launch a technical audit of the judicial system in the very near future.

Regarding other structural reforms, Directors urged the authorities to implement without delay their welcome decision to focus on early completion of the ongoing privatization program. They also supported the importance the authorities are giving to further consolidation of the domestic financial system, including through the establishment of sound microfinance institutions, and to reform of the petroleum sector. Directors looked forward to early implementation of the reforms envisaged in the forestry, transport, and agro-industrial sectors in order to enhance competitiveness, job creation, and diversification of the economy.

- 4 -

Directors welcomed progress in resolving debt-related issues with bilateral creditors and took note of ongoing negotiations with other creditors.

Directors urged the authorities to continue their efforts to improve economic data, including in the context of PRSP preparation and of the General Data Dissemination System.

Public Information Notices (PINs) are issued, (i) at the request of a member country, following the conclusion of the Article IV consultation for countries seeking to make known the views of the IMF to the public. This action is intended to strengthen IMF surveillance over the economic policies of member countries by increasing the transparency of the IMF's assessment of these policies; and (ii) following policy discussions in the Executive Board at the decision of the Board.

Annexe 14 : Bilan des programmes appuyés par le FMI (2001-2005)

Encadré 2. Résultats obtenus dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, 2001–05

Deuxième programme appuyé par la FRPC. À la suite de la mise en œuvre réussie du premier programme appuyé par la FRPC (FRPC I) en 2000, le conseil d'administration du FMI a approuvé en octobre 2000 un nouvel accord triennal appuyé par la FRPC (FRPC II) couvrant la période 2000–03 (prorogé par la suite jusqu'en 2004) en même temps que le point de décision. Les trois premières revues du FRPC II ont été achevées comme prévu, mais la quatrième revue a été achevée avec un an de retard en décembre 2003. La cinquième revue n'a pu être conclue parce que les critères de réalisation quantitatifs portant sur l'excédent du solde budgétaire primaire et le crédit bancaire net à l'État avaient été manqués; huit repères quantitatifs sur dix, principalement dans le domaine budgétaire, avaient été manqués; et deux critères de réalisation structurels n'ayant pas été observés, l'accord a expiré en décembre 2004. Le dérailage du programme en 2004 a été causé principalement par les dérapages budgétaires, notamment par la baisse considérable des recettes non pétrolières et les dépassements de dépenses, accompagnés de factures impayées par l'État aux services publics et aux fournisseurs. En outre, la situation financière de plusieurs entreprises d'État, notamment la compagnie aérienne nationale (CAMAIR), s'est détériorée et a pesé défavorablement sur les finances publiques.

Programme suivi par les services du FMI (PSF). En vue de rétablir les conditions de la stabilité macroéconomique, ainsi qu'une croissance soutenue et une réduction durable de la pauvreté, le gouvernement a adopté un programme suivi par les services du FMI (PSF) début 2005. Les dépenses publiques se sont fortement améliorées au cours de la première moitié de 2005, et ont dépassé les objectifs du PSF. Ce résultat était le reflet de l'augmentation des prix du pétrole et des recettes pétrolières, d'une meilleure perception des recettes non pétrolières et d'une meilleure maîtrise des dépenses. Des paiements ont été effectués au titre des arriérés intérieurs, en partie grâce aux recettes pétrolières exceptionnelles. Simultanément, la composition des dépenses est demeurée biaisée en faveur des dépenses courantes et l'exécution des investissements est restée faible. Les progrès des réformes structurelles ont été mitigés. Le gouvernement a amélioré substantiellement sa gestion financière et a amélioré la transparence du secteur pétrolier.

Troisième programme appuyé par la FRPC. Au vu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du PSF au cours de la première moitié de 2005, le conseil d'administration du FMI a approuvé un nouvel accord de trois ans au titre de la FRPC (FRPC III) en octobre 2005. Dans le cadre de FRPC III, la mise en œuvre des politiques a été renforcée et tous les critères et repères de réalisation quantitatifs et structurels pour la période juillet 2005–janvier 2006 ont été atteints. La position budgétaire globale s'est considérablement renforcée en 2005 avec l'augmentation des recettes non pétrolières, ce qui reflète l'amélioration de l'administration de l'impôt et quelques progrès dans l'administration des douanes. Les dépenses courantes et les investissements financés sur ressources intérieures ont été conformes au programme. Le gouvernement a continué d'apurer les arriérés intérieurs et à abonder le compte PPTTE. Les réformes structurelles ont progressé. Les stratégies de privatisation de la CAMAIR et de CAMTEL ont été adoptées. La transparence et la gouvernance ont enregistré des avancées significatives, notamment : l'adoption d'un Plan national de gouvernance révisé; des progrès vers la mise en œuvre de l'ITIE et la publication d'informations sur l'exécution du budget et de données sur le secteur pétrolier.

Source : Archive du BRFMIC.

Annexe 15 : Lettre Ministérielle datant de 2001

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

Direction du Budget
139, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12
Télédoc 242
Bureau 1B
1B-01-065

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA REFORME DE L'ETAT ET DE LA
DECENTRALISATION

Délégation Interministérielle à la Réforme de
l'État
72, rue de Varenne
75700 Paris

2 1 JUIN 2001

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

et

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT*

Objet : Développement du contrôle de gestion dans les administrations.

P.J. : 2

La recherche de la performance de la gestion publique vise à accroître le bénéfice que l'action de l'Etat procure à la société et à optimiser la qualité du service rendu à l'utilisateur tout en s'inscrivant dans une politique budgétaire soutenable.

Sa réussite passe par un renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des gestionnaires sur la base d'objectifs et de moyens clairement définis assortis d'engagements sur des résultats.

Elle est inscrite dans les démarches de budgétisation orientée vers les résultats, de modernisation de la fonction immobilière et d'élaboration des plans pluriannuels de modernisation qui ont été mises en œuvre depuis plusieurs années.

Une telle démarche, qui vise à passer d'une logique de moyens à une logique de résultats, comporte un volet interne à chaque administration : la structuration de ses activités autour des résultats attendus et l'organisation du dialogue de gestion entre l'administration centrale et les services sur ce fondement.

Diffusion générale

003709167

Au-delà de cette dimension interne, l'orientation de la gestion vers les résultats vise à mieux éclairer les décisions de politiques publiques en fournissant des informations pertinentes sur les coûts et les résultats de chacune d'entre elles. Elle répond ainsi à une exigence accrue de transparence qui découle du principe démocratique. Elle s'accompagne d'une obligation de compte rendu à destination aussi bien du Parlement, qui décide des politiques publiques et alloue les moyens, que des différents niveaux d'administrations chargés de les mettre en œuvre. Elle rend nécessaire la prise en compte des résultats de l'action dans l'évaluation des personnels d'encadrement.

Le comité interministériel à la réforme de l'État du 12 octobre 2000 a donné une nouvelle impulsion à cette démarche en faisant de la généralisation du contrôle de gestion dans les administrations de l'État un des axes centraux de la modernisation de la gestion publique.

Il a inscrit cette démarche dans la perspective de la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959. L'orientation de la budgétisation vers les résultats, rend en effet indispensable l'existence au sein des administrations d'un système de contrôle de gestion permettant le pilotage des services et la restitution des éléments d'appréciation des résultats des politiques publiques. Il importe donc que dès à présent chaque administration se prépare aux nouvelles règles de gestion induites par la réforme, en développant et en généralisant en son sein le contrôle de gestion.

Dans le cadre de la réforme de l'ordonnance, le comité interministériel à la réforme de l'État a décidé la mise en place d'une structure de pilotage interministérielle, à laquelle il vous est demandé de participer, mais aussi d'une structure de pilotage propre à votre ministère, destinée à préparer votre administration aux adaptations qu'impose l'orientation vers les résultats tant de la gestion interne que de la budgétisation.

1 – Le contrôle de gestion est un système de pilotage mis en œuvre par un responsable dans son champ d'attribution en vue d'améliorer le rapport entre les moyens engagés – y compris les ressources humaines – et soit l'activité développée, soit les résultats obtenus dans le cadre déterminé par une démarche stratégique préalable ayant fixé des orientations. Il permet d'assurer, tout à la fois, le pilotage des services sur la base d'objectifs et d'engagements de services et la connaissance des coûts, des activités et des résultats.

Conformément à la décision du CIRE du 12 octobre 2000, le contrôle de gestion devra être généralisé dans l'ensemble des administrations centrales, déconcentrées ou à compétence nationale, d'ici 2003. Pour ce faire, il vous appartient de prendre les mesures propres à cette généralisation au sein des services relevant de votre autorité.

2 - Le développement du contrôle de gestion suppose un engagement personnel de votre part ainsi qu'une implication forte de l'encadrement de votre ministère.

Il nous paraît en effet essentiel que les responsables des services au sein de votre ministère considèrent le contrôle de gestion non seulement comme une obligation formelle mais comme une impérieuse nécessité qui requiert leur mobilisation et s'impose à eux comme le meilleur moyen pour optimiser le pilotage et le suivi des activités dont ils ont la charge.

Tout agent accédant à un poste de responsabilité devra recevoir une formation orientée vers la pratique du contrôle de gestion, pour développer le contrôle de gestion dans l'ensemble du champ de ses activités.

3 – La structuration et l'organisation du contrôle de gestion sont de la responsabilité de chaque ministère. Il nous paraît néanmoins utile de formuler quatre recommandations.

Le développement du contrôle de gestion est un chantier de longue haleine qui s'inscrit dans la durée. Pour en assurer le suivi et la continuité, il paraît nécessaire de le structurer comme un projet, en constituant une équipe chargée de l'animer, en désignant un responsable de projet à qui vous confierez le développement du contrôle de gestion au niveau ministériel, en fixant clairement les objectifs, en identifiant les étapes et en dégagant les moyens nécessaires y compris humains. Selon les cas, l'équipe de projet pourra développer en son sein une cellule de ressources destinée à appuyer le réseau des contrôleurs de gestion de votre ministère.

Par ailleurs, il paraît souhaitable que le lancement de ce chantier procède d'une démarche d'auto-évaluation. Conduite dans le cadre d'un dialogue social et d'un dialogue de gestion renouvelés, cette démarche devrait permettre de poser un diagnostic sur les pratiques existantes en matière de contrôle de gestion, mais aussi sur le potentiel et les leviers sur lesquels appuyer le développement de celui-ci. La démarche d'auto-évaluation permet d'élaborer, selon les cas, au niveau de tout un département ministériel, d'une direction ou d'un service, une représentation partagée du contrôle de gestion (objectifs et enjeux, éléments constitutifs, modalités de développement), de faire partager le diagnostic à tous les acteurs et d'identifier les pistes de progrès prioritaires.

En outre, le développement du contrôle de gestion devrait conduire à la constitution progressive, au sein de chaque ministère, d'un réseau de contrôleurs de gestion placés auprès des autorités utilisatrices du système de pilotage en question, tant en administration centrale que dans les services déconcentrés. Afin de faire émerger cette fonction, il vous appartiendra de mettre en place, au sein de votre ministère, les formations initiales et continues correspondant au développement de ce métier et, le cas échéant, de recourir aux formations interministérielles qui seront proposées en la matière.

Enfin, le contrôle de gestion doit être organisé et structuré de telle sorte qu'il prenne en compte les objectifs de performance des politiques publiques définis dans le cadre du débat budgétaire et permette de restituer les résultats obtenus, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité, afin d'améliorer la transparence et d'enrichir le compte rendu au Parlement.

4 – Le Comité interministériel à la réforme de l'État a demandé que chaque ministère établisse avant la fin 2001 un plan ministériel de développement et de généralisation du contrôle de gestion pour les années 2001 à 2003. Ce plan a pour but de définir la stratégie et de planifier le déploiement du contrôle de gestion en termes d'organisation, de méthode et de procédures, dans l'espace et dans le temps. Il comportera notamment trois référentiels : la partition des activités en domaines homogènes du point de vue des buts poursuivis et de la responsabilité de mise en œuvre, la description des systèmes de mesure des activités, des coûts et des résultats, la description des procédures de dialogue de gestion et de pilotage. Il devrait faire l'objet de la plus large diffusion. Vous le transmettez parallèlement à la Délégation interministérielle à la réforme de l'État et à la Direction du Budget.

5 – Une structure interministérielle, co-pilotée par la Direction du Budget et la Délégation interministérielle à la réforme de l'État, assurera le suivi et la coordination des projets ministériels de développement du contrôle de gestion et animera, entre les ministères, un réseau d'échange des expertises et des bonnes pratiques. Elle examinera les plans ministériels de développement et de généralisation du contrôle de gestion et en établira la synthèse, afin de dégager les lignes de force de la démarche et les éventuelles lacunes à combler.

Pour mettre en place leurs projets de développement du contrôle de gestion et élaborer leurs plans pour les années 2001 à 2003, les ministères pourront prendre appui sur les outils méthodologiques élaborés conjointement par la Délégation interministérielle à la réforme de l'État et la Direction du Budget.

Ils s'appuieront sur le centre de ressources en cours de constitution à la Délégation interministérielle à la réforme de l'État, qui aura notamment pour but d'élaborer et diffuser des outils méthodologiques, de mutualiser les savoir-faire et de coordonner les offres interministérielles de formation au contrôle de gestion.

Ils s'appuieront également, au niveau déconcentré, sur le réseau des contrôleurs financiers en région, afin de constituer des pôles locaux d'échange d'expertises et de bonnes pratiques.

6 – La mise en œuvre des projets de développement du contrôle de gestion doit faire l'objet d'une évaluation régulière tant au niveau ministériel qu'interministériel.

Sur la base du plan pluriannuel élaboré en 2001, chaque ministère établira en fin d'année civile un bilan annuel de mise en œuvre. Ces bilans seront examinés par la structure interministérielle de pilotage qui en établira une synthèse. Les rapports d'activité ministériels, objet de la circulaire du Premier Ministre du 21 février 2000, devront, ainsi que l'a décidé le comité interministériel pour la réforme de l'État du 12 octobre 2000, indiquer la part du budget ministériel faisant l'objet d'un suivi permanent par des indicateurs d'activité et de résultats.

SSSS

5

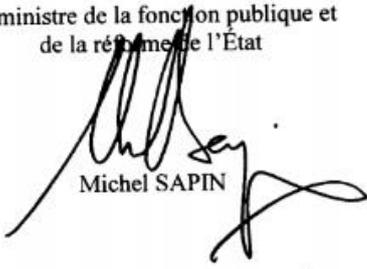
Par ailleurs, les services d'inspection générale ministériels sont invités à développer des compétences en matière d'évaluation des systèmes de contrôle de gestion. Une mission permanente d'évaluation du contrôle de gestion leur sera confiée.

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie



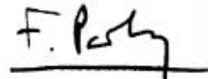
Laurent FABIUS

Le ministre de la fonction publique et
de la réforme de l'État



Michel SAPIN

La secrétaire d'État au budget



Florence PARLY

003709167

SOURCES ET REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES

1. Orales

Noms et Prénoms	Age	Fonction	Lieu de l'entretien et jour
Anonyme	//	Archiviste	Yaoundé, 18 Août 2022 (SOPECAM)
Anonyme	//	Responsable Service courriel au MINEPAT	Yaoundé, le 6 juin 2023 (MINEPAT)
Anonyme	//	Étudiant Université de Yaoundé 1	Yaoundé, le 27 juin 2023 (Campus Université de Yaoundé 1)
Bekono Cyrille Aimard	//	Enseignant des Universités	Yaoundé, le 17 février 2023 (Département d'Histoire)
Edzimbi Embolo Angèle	68 ans	Cultivatrice	Ebom, le 16 août 2022 (Résidence)
Enouga Gaspard	35 ans	Chargé de cours à l'ISSEA	Yaoundé, le 28 novembre 2022 (Campus de l'ISSEA)
Kaffo Apollinaire	48 ans	Mécanicien	Yaoundé, 15 janvier 2023 (Résidence)
Majesté Ambasa	//	Chef de village	Nkolngok, 02 juin 2023 (Chefferie)
Mengue Me Ndongo Jean Paulin	53 ans	Historien, Enseignant et chercheur, Chargé de cours	Yaoundé, le 4 mai 2023 (Département d'Histoire et Résidence)
Ngono Odile Flore	45 ans	//	Yaoundé, le 26 mai 2023 (Résidence)
Tchokote Du Prince	//	Économiste	Yaoundé, 12 avril 2023 (Bureau du FMI au Cameroun)

Tsala Cristian	Tsala //	Professeur des Universités	Yaoundé, 13 avril 2023 (Département d'Histoire)
Zapoue Ngouanet Paulin	27 ans	Ingénieur statisticien Économiste	Yaoundé, le 13 juin 2022 (Résidence)

2. Archives

• MINEFI

Annuaire du Cameroun 1994, (une publication de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Ministère de l'économie et des Finances).

Annuaire du Cameroun 1997, (une publication de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Ministère de l'économie et des Finances).

Annuaire du Cameroun 1999, (une publication de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Ministère de l'économie et des Finances).

Annuaire du Cameroun 2000, (une publication de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Ministère de l'économie et des Finances).

Annuaire du Cameroun 2004, (une publication de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Ministère de l'économie et des Finances).

Circulaire n°00199/MINFI/B du 3 juillet 1985 portant sur l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État, des organismes subventionnés et du budget annexe pour l'exercice 1985/1986, (Etienne Ntsama, le Ministre des Finances, à titre de compte rendu).

Circulaire n°00027/MINFI/B du 1^{er} juillet 1987 portant instruction relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État, des organismes subventionnés et du budget annexe pour l'exercice 1987/1988, (André Booto à Ngon, le Ministre des Finances, à titre de compte rendu).

Circulaire n°396/MINFI/B du 12 juillet 1988 portant instruction relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État, des organismes subventionnés et du budget annexe pour l'exercice 1988/1989. (Sadou Hayatou, Ministre des finances, ordonnateur principal du budget), fait à Yaoundé, le 12 juillet 1988.

Circulaire n°0007/MINFI/B du 5 juillet 1989 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État pour l'exercice 1990/1991, (Le Ministre des finances, ordonnateur principal du budget), fait à Yaoundé, le 5 juillet 1989.

Circulaire n°2985/MINFI/B du 6 juillet 1990 portant instruction relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État pour l'exercice 1990/1991, (Sadou Hayatou, le Ministre des finances, ordonnateur principal du budget).

Circulaire n°02926/MINFI/B du 11 juillet 1991 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État pour l'exercice 1991/1992, (Justin Ndiora, le Ministre des finances, ordonnateur principale du budget).

Circulaire n°0395/MINFI/B du 07 juillet 1994 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État pour l'exercice 1994/1995, (Antoine L. Tsimi, le Ministre des finances, ordonnateur principal du budget).

Circulaire n°002/CAB/PR du 27 avril, 2001, relative au devoir de solidarité gouvernementale (Paul Biya, le Président de la République), fait à Yaoundé le 27 avril 2001.

Circulaire n°006/CAB/PM du 23 juillet 2001, relative à l'acquisition des véhicules dans les administrations de l'État, (Peter Mafany Musongue, le Premier Ministre, Chef du gouvernement), fait à Yaoundé, le 23 juillet 2001.

Circulaire n°253/CF/MINEFI/B du 05 juillet 2002 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État, des organismes subventionnés pour la période transitoire du 01 juillet au 31 décembre 2002, (Michel Meva'a m'Eboutou, le Ministre de l'économie et des Finances, ordonnateur principal du budget).

Circulaire n°003/MINEFI/B du 03 janvier 2005 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des organismes subventionnés pour l'exercice 2005 (Polycarpe Abah Abah, Le ministre de l'Économie et des Finances, ordonnateur principal du budget de l'État).

Lettre d'intention du premier ministre, chef du gouvernement à Monsieur le Directeur général du FMI, 24 février 1989.

Lettre ministérielle du 21 juin 2001, (Laurent Fabius, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; Michel Sapin, Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État).

MINFI, "Aide-mémoire sur la politique économique et financière du Gouvernement camerounais", Août 1988, 28p [1^{er} PAS].

MINFI, Déclaration de stratégie et de relance économique, 1988.

MINFI, "Aide-mémoire sur la politique économique et financière du Gouvernement camerounais", Juillet 1991, 14p [2^{ème} PAS].

MINFI, "Scénario d'un programme économique à moyen terme pour le Cameroun", Septembre 1991, 42p + annexes [2^{ème} PAS].

MINFI, “Déclaration de politique économique et financière du gouvernement camerounais”, datée du 17 février 1994.

MINEFI, “Document-cadre de politique économique et financière à moyen terme 1997/98-1999/2000”, Juillet 1997, 24p + annexes [5ème PAS].

Ordonnance n°90/001 du 29 janvier 1990.

Premier Ministère, “Déclaration de politique économique et financière du Gouvernement camerounais”, Février 1994, 41p [3ème PAS].

Premier Ministère, “Déclaration de politiques économique et financière, Septembre 1995”, 23p + annexes [4ème PAS].

- **MINEPAT**

C.T.S, Plan de stabilisation des Finances publiques et de la relance économique, mars 1989.

Déclaration de Politique Économique et Financière du Cameroun, juillet 1994.

Déclaration de Politique Économique et Financière du Cameroun, septembre 1995.

Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), avril 2003.

Essomba D. et Als, “Cameroun Vision 2035”, *Document de travail*, février 2009.

Étude socio-économique régionales de la pauvreté au Cameroun. Cadrage national, 2000.

Mémoire sur les Politiques Économiques et Financières du Gouvernement camerounais, juin 1994.

MINEPAT, PNUD et Bureau des Services d’Appui des Projets, “Études socio-économiques régionales de la pauvreté au Cameroun. Cadrage national”, 2000.

- **Nationales**

Accord franco-camerounais, 13 Novembre 1960.

Bulletin du FMI, édition spéciale de septembre 1987.

Décision n°6056-(79/38), *Recueil de décisions du Fonds Monétaire International*, dixième édition, Washington, Fonds Monétaire International, 1983.

Cameroon tribune, n°1391, samedi 3 février 1979.

Cameroon tribune, n°1412, jeudi, 1^{er} mars 1979.

Cameroon tribune, n°1487, samedi, 2 juin 1979.

Cameroon tribune, n°1488, dimanche 3 et lundi 4 juin 1979.

Cameroon tribune, n°1691, vendredi, 1^{er} février 1980.

Cameroon tribune, n°3172, vendredi 11 janvier 1985.

Cameroon tribune, n°3179 du dimanche 19 janvier 1985.

Cameroon tribune, n°3763, jeudi 1^{er} et vendredi 2 janvier 1987.

Cameroon Tribune, n°3773, dimanche 11 et Lundi 12 janvier 1987.

Cameroon tribune, n°3775, vendredi 16 janvier 1987.

Cameroon tribune, n°3779, mercredi 21 janvier 1987.

Cameroon tribune, n°3810, jeudi 26 février 1987.

Cameroon tribune, n°4167, 18 février 1988.

Charte du FMI, 1945.

Document “Stratégie sectorielle de santé 2001-2015”, 2001.

Kemayou Happi L., “Projet de loi n°15/PJL/AN portant approbation du premier Plan quinquennal de développement économique et social”, Yaoundé, 16 décembre 1960.

MINADER et OCDE, “Analyse des interactions entre les politiques macroéconomiques et le développement agricole”, 2006.

MINADER, “Répertoire des projets et programmes du MINADER”, 2012.

Ordonnance n°90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques et les différents décrets d’application.

3. Décrets et lois

Décret n°86/656 du 3 juin 1986 portant création d’une Mission de réhabilitation du secteur public et parapublic.

Décret n°90/1257 du 30 août 1990 portant application de l’ordonnance n°90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques.

Décret n°90/1423 du 3 octobre 1990 portant privatisation de certaines entreprises du secteur et parapublic.

Décret n°94/125 du 14 juillet 1994 portant admission de certaines entreprises du secteur public et parapublic à la procédure de privatisation.

Décret n°95/056 du 29 mars 1995 portant réorganisation de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic.

Décret n°2003/2221/PM du 29 septembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité technique de suivi et d'évaluation des activités de mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Loi n°88/005 du 1^{er} juillet 1988 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1988/1989, (l'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, le Président de la République promulgué).

Loi n°89/030 du 29 décembre 1989 autorisant le Président de la République à définir par ordonnance un régime de la privatisation des entreprises du secteur public et parapublic.

Loi n°90-031 du 10 août 1990, régissant l'activité commerciale au Cameroun, Yaoundé, le 10 août 1990.

Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 (Constitution de la République du Cameroun).

4. Discours et interviews parus dans les journaux

Discours de fin d'année du Chef de l'État Paul Biya, in *Cameroon Tribune* n°3164, mardi, 31 décembre 1984.

Discours de nouvel an du Chef de l'État Paul Biya, in *Cameroon Tribune*, n°3169, dimanche 6 et lundi 7 janvier 1985.

Discours de nouvel an du Chef de l'État, in *Cameroon Tribune*, n°3763, jeudi 1 et vendredi 2 janvier 1987.

Éditorial de Njamkepo J. L., "L'aviation civile arrive au Cameroun en 1934", in *CCAA News*, 29 novembre 2010.

Éditorial du ministre de l'agriculture de la République Unie du Cameroun, Tchoungui G. A., "La révolution verte au service du développement", in *Le Monde*, 19 juillet 1976.

Éditorial du président Ahmadou Ahidjo, "Faire une authentique nation", in *Le Monde diplomatique*, numéro spécial, septembre 1971.

Interview entre Babale A., ancien ministre, et Amougou A. F., journaliste, "Paul Biya, l'homme, l'œuvre, l'ambition", in *Cameroon tribune*, Edition spéciale du 06 novembre 2007.

Interview entre le Directeur de la SOCAPALM et le journaliste Nko W., in *Cameroon tribune*, n°1388, jeudi, 1^{er} février 1979.

5. Webographiques

<https://books.openedition.org>, Rodrik D., *La mondialisation, démocratie et l'État : le trilemme de l'économie mondiale*, New York, W. W. Norton & Company, 2011, consulté le 23 mai 2023 à 15h01.

<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=R:/WT/TPR/S/187/Rev.1.>, Anonyme, “Cameroun : Analyse de politiques et pratique commerciales par secteur”, consulté le 23 février 2023 à 23h11.

<https://doi.org/10.7202/1060042ar>, Denis J. et Als, “Introduction : les approches inductives dans la collecte et l'analyse des données. Approches inductives”, vol.6, n°1, 2019, consulté le 9 mai 2023 à 22h33.

<http://www.dree.org/Cameroun>, Mission économique, “Fiche de synthèse : le commerce extérieur en 2001. Ambassade de France à Yaoundé”, mai 2002, consulté le 20 avril 2023 à 16h24.

<https://www.journalducameroun.com>, Nwal H., “Cameroun : plan d'ajustement structurel et perspectives économiques”, in *Journal du Cameroun*, consulté le 27 février 2023 à 7h03.

<https://lejour.cm>, Anonyme, “Le secteur minier camerounais en crise : les PAS pointés du doigt”, in *Le Jour*, 18 février 2002, consulté le 21 mai 2023 à 16h21.

<https://nkafu.org> “Le processus de démocratisation au Cameroun 30 ans après : Quel bilan à l'épreuve des crises ?”, *Visio conférence* (zoom), 4 décembre 2020, consulté mardi 23 mai 2023 à 08h39.

<http://www.leconomie.info>,

Anonyme, “Les effets des programmes d'ajustement structurel du FMI sur le secteur financier au Cameroun”, in *Le Quotidien de l'Économie*, 1992, consulté le 22 mai 2023 à 00h52.

Ndoumbe F., “Les défis de la SNH face à la libéralisation du secteur pétrolier au Cameroun”, in *Le Quotidien de l'Économie*, 25 juillet 2005, consulté le 22 mai 2023 à 01h09.

Tchoumbou M.-C., “La SNH enregistre une hausse significative de sa production en 2005”, in *Le Quotidien de l'Économie*, 10 novembre 2005, consulté le 22 mai 2023 à 01h09.

www.actucameroun.com, Anonyme, “Cameroun : L'État engage trois entreprises étrangères pour la restructuration de la Cameroon Development Corporation”, in *Actu Cameroun*, consulté le 17 juin 2023 à 10h11.

www.afjoli.com, Abena Etoundi M. J., “La longue crise économique des années 80 : efforts de redressement et répercussions socio-économiques au Cameroun”, in *Editorial Board Members*, n°76, consulté le 13 janvier 2022 à 16h 47.

www.afrika.com, Interview de Tedou J., directeur général de l’institut de la statistique au Cameroun, avec Simondet L., Journaliste sur le thème “Première étude sur le marché de l’emploi au Cameroun”, in *Rédaction*, 19 juin 2006, consulté le 2 février 2023 à 16h16.

www.afrique-gouvernance.net, Djimeli A., “Gestion du personnel au Ministère de l’éducation nationale au Cameroun. Un véritable calvaire des instituteurs vacataires”, in *Gouvernance en Afrique*, avril 2001, consulté le 15 février 2023 à 16h21.

www.annalesumng.org, Abessolo Y., “L’initiative pays pauvres très endettés : les logiques d’une controverse”, in *Annale des Sciences Économiques et de Gestion*, vol 2, n°10, 2016, consulté le 10 octobre 2022 à 13h45.

www.aphadolie.com, Perkins J., “Les confessions d’un assassin financier”, 2004, consulté le 27 mai 2022 à 18h00.

www.banquemondiale.org, Banque mondiale, “Croissance du PIB (% annuel) -Cameroun”, consulté le 18 février 2023 à 7h40.

www.cadtm.com, Toussaint E. et Millet D., *Histoire critique du FMI et de la Banque mondiale*, consulté le 30 janvier 2023 à 08h12.

www.cairn.info,

Anonyme, “Des réformes structurelles pour équilibrer la croissance et corriger les déséquilibres”, in *Études économiques de l’OCDE*, n°9, 2012, consulté le 08 juin 2023 à 08h00.

Chauvin S., “Cameroun : les enjeux de la croissance”, in *Macro Dev*, 2012, consulté le 19 avril 2023 à 15h34.

Dujardin B. et Als, “Ajustement structurel, ajustement culturel ?”, in *Santé publique*, vol. 15, 2003, pp. 503 à 513, consulté le 16 novembre 2022 à 10h01.

Lelart M., “Le Fonds monétaire international et le financement du développement”, in *Mondes en développement*, vol.173, n°173, 2015, consulté le 7 juin 2023 à 11h.

Lenain P., “Chronologie des événements”, in *Le FMI*, 2004, pp.3-68, consulté le 18 novembre 2022 à 09h.

Owona Nguini M. E. et Menthong H. L., “Gouvernement perpétuel et démocratisation janusienne au Cameroun’ ’, in *Politique africaine*, vol.2, n°150, 2018, pp.97-114, consulté le 15 mai 2023 à 08h.

Torrent M., “Cameroun/Commonwealth (1995) : itinéraire et bilan”, in *Outre-Terre*, vol.2, n°11, 2005, pp.95-113, consulté en ligne le 05 juin 2023 à 08h09.

www.camer.be, Nouwou D.et Mbiapa L., “ Rappel historique : les 13 modifications de la constitution camerounaise’ ’, in *La Nouvelle Expression*, 24 février 2016, consulté le 23 janvier 2023 à 03h10.

www.camerecole.org, Anonyme, “Le Cameroun : la conférence des pays islamiques, la francophonie et le Commonwealth’ ’, consulté le 05 juin 2023 à 08h24.

www.cameroun24.net, Kingue E., “Cameroun-Politique. 1990-1992 : Comment la démocratie est confisquée au Cameroun. Biya, Fru Ndi, Bello Bouba, Dakolé Daissala, les grands acteurs’ ’, in *Le Messager*, 1^{er} octobre 2012, consulté le 9 janvier 2023 à 13h08.

www.cameroon-info.net,

Anonyme, “Cameroun : l’économie après le point d’achèvement’ ’, in *Mutations*, 2 juin 2006, consulté le 26 février 2023 à 14h03.

Bakoa M., “Travailler plus, gérer mieux’ ’, in *Cameroon tribune*, 2006, consulté le 27 février 2023 à 6h30.

Deutchoua X. L., “PPTE : Ouf ! Le Cameroun tient son point d’achèvement’ ’, in *Mutations*, 28 avril 2006, consulté le 27 février 2023 à 06h15.

Nken B., “PPTE : À nous, le point d’achèvement !’ ’, in *Cameroon tribune*, 3 mai 2006, consulté le 27 février 2023 à 06h05.

www.cameroon-tribune.cm,

Anonyme, “Impact des PAS sur l’environnement : le secteur agricole en danger’ ’, in *Cameroun tribune*, 8 mars 2004, consulté le 21 mai 2023 à 16h13.

Anonyme, “Le gouvernement supprime les bourses d’études pour les étudiants étrangers’ ’, in *Cameroon tribune*, 1996, consulté le 10 février 2023 à 11h49.

Anonyme, “Le mouvement anti FMI/Banque mondiale gagne en ampleur, les étudiants de Yaoundé en première ligne’ ’, in *Cameroon tribune*, 1991, consulté le 15 février 2023 à 12h49.

Djarmaila G., “Constitution du 18 janvier 1996 : 25 ans de profondes mutations”, in *Cameroon tribune*, 19 janvier 2021, consulté le 10 janvier 2023 à 10h58.

Mbarga M., “L’éducation au Cameroun : un système en déclin”, in *Cameroon tribune*, 1988, consulté le 25 mai 2023 à 11h31.

Mvondo M.-C., “Les réussites des entreprises privatisées au Cameroun : un bilan positif de l’amélioration de la rentabilité en 2005”, in *Cameroon tribune*, 2005, consulté le 18 avril 2023 à 15h34.

Ngassa F., “Les négociations entre le gouvernement et les syndicats d’enseignants se poursuivent pour éviter une escalade des grèves”, in *Cameroon tribune*, 2000, consulté le 21 mai 2023 à 11h11.

Ngo Nlend M. C., “Les tendances du marché du cacao et l’impact sur les producteurs camerounais”, in *Cameroon tribune*, 1994, consulté le 22 mai 2023 à 01h17.

Ngono M.-T., “Les effets positifs de la dévaluation du franc CFA sur l’économie nationale”, in *Cameroon tribune*, 1995, consulté le 18 avril 2023 à 15h34.

Nkou P., “Routes délabrées : le cri de détresse des populations”, in *Cameroon tribune*, 2005, consulté le 21 mai 2023 à 17h10.

Nsangou A., “Le secteur des assurances au Cameroun en pleine mutation”, in *Cameroon tribune*, 2006, consulté le 15 février 2023 à 00h06.

www.catallaxi.free.fr, Lepage H., “Demain le libéralisme”, in *Le livre de poche*, 1980, consulté le 4 avril 2023 à 12h40.

www.courrierinternational.com, Akam M., “Le FMI et la Banque mondiale sont incompetents”, in *Le Messager*, 03 janvier 2005, consulté le 20 janvier 2023 à 15h18.

www.diplocam.com consulté le 18 mai 2023 à 12h30.

www.erudit.org,

Guillemette F., “Approches inductives II”, in *Recherches qualitatives*, vol.28, n°2, 2009, consulté le 10 mai 2023 à 07h34.

-, “L’approche de la Grounded Theory ; pour innover ?”, in *Recherches qualitatives*, vol.26, n°1, 2006, consulté le 10 mai 2023 à 07h23.

www.expressio.fr, Anonyme, “Passer sous les fourches caudines”, consulté le 14 avril 2023 à 10h42.

www.fmi.org,

Anonyme, “Soutien du FMI aux pays à faible revenu”, consulté le 18 octobre à 9h50.

FMI, “Le tissu de la réforme”, consulté le 10 février 2023 à 07h05.

Razafimahefa I. F. et Sancak C., “Fonds monétaires international”, consulté le 18 mai 2022 à 16h16.

www.gicam.cm, GICAM, “Le livre blanc de l’économie camerounaise”, consulté le 14 février 2023 à 12h40.

www.google.com, Waaub J.-P., “Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement”, in *Environnement et développement : questions éthiques et problèmes socio-politiques*, n°374, 1991, consulté le 10 juin 2023 à 22h34.

www.infinance.fr/Le-FMI, consulté le 18 novembre 2022 à 11h06.

www.jeuneafrique.com,

AFP, “Cameroun : Accord de confirmation pour la paix et la réconciliation”, in *Jeune Afrique*, 3 août 1994, consulté le 16 février 2023 à 23h39.

-, “Cameroun : le FMI suspend son aide financière”, in *Jeune Afrique*, 4 mars 1996, consulté le 23 décembre 2022 à 14h32.

Anonyme, “Dossier Cameroun : Une économie à toute épreuve”, in *Jeune Afrique*, consulté le 16 septembre 2022 à 10h03.

Cotinat M., “Cameroun : dans les hôpitaux, la double peine”, in *Jeune Afrique*, 31 août 2011, consulté le 11 janvier 2023 à 12h34.

Dougueli G., “Cameroun : Biya forever ?”, in *Jeune Afrique*, consulté le 16 avril 2023 à 12h13.

Eboko F., “L’éloge de la médiocratie, ou le système éducatif camerounais”, in *Jeune Afrique*, 1^{er} février 2018.

Juompan Yakam C., “Les recettes de l’économie camerounaise pour éviter la crise”, in *Jeune Afrique*, consulté le 15 mai 2023 à 5h56.

Koumba J., “Afrique : des débats généraux pour réanimer la santé”, in *Jeune Afrique*, 22 novembre 2022, consulté le 11 janvier 2023 à 13h.

Mbadi O., “Au Cameroun, la revanche des souverainistes”, in *Jeune Afrique*, 6 novembre 1990, consulté le 16 février 2023 à 10h22.

Olinga L., “Sexe, mensonge et politique”, in *Jeune Afrique*, 13 mars 2006, consulté le 27 février 2023 à 09h30.

www.journaldemontréal.com, Boisvert D., “L’argent-dette : un système d’exploitation à repenser”, in *Le journal de Montréal*, consulté le 13 avril 2023 à 7h38.

www.journalducameroun.com,

Onana B., “Cameroun : suppression des subventions aux entreprises publiques”, in *Journal du Cameroun*, 26 février 2016, consulté le 25 janvier 2023 à 15h08.

-, “Privatisation : les entreprises camerounaises ont loupé un tournant”, in *Journal du Cameroun*, consulté le 10 janvier 2023 à 23h59.

www.lafinancepourtous.com, Anonyme, “Une institution souvent critiquée pour ses préconisations de politique économique”, consulté le 8 décembre 2022 à 07h17.

www.lebledparle.com, Anonyme, “Le Cameroun n’ira pas au FMI” disait Paul Biya, qui amène le Cameroun de nouveau au FMI”, in *Le Bled Parle*, 2017, consulté le 19 mars 2023 à 15h.

www.ledevoir.com, Abdou D., “Message adressé à un parterre constitué en grande partie d’économistes et de politiciens réunis pour l’ouverture de la Conférence de Montréal en juin 2007”, consulté le 10 juin 2023 à 7h44.

www.lefigaro.fr, Anonyme, “Sabotage de l’accord de confirmation”, in *Le Figaro*, 20 juin 1990, consulté le 13 novembre 2022 à 7h08.

www.lemessenger.net,

Anonyme, “Les conséquences des politiques d’ajustement du FMI sur le secteur financier au Cameroun”, in *Le Messenger*, 1990, consulté le 22 mai 2023 à 00h23.

Anonyme, “Les PAS et l’impact sur les infrastructures au Cameroun : une situation critique”, in *Le Messenger*, 1989, consulté le 21 mai 2023 à 17h04.

Mvondo F., “Le gouvernement face à la crise des transports : quelles solutions ?”, in *Le Messenger*, 1995, consulté le 21 mai 2023 à 09h39.

Ngono M.-C., “Les dangers cachés de la nouvelle législation pénale”, in *Le Messenger*, 2005, consulté le 15 mars 2023 à 14h.

Ngouan P., “Crise économique : les Camerounais expriment leur mécontentement dans la rue”, in *Le Messenger*, 1990, consulté le 21 mai 2023 à 09h34.

Tchoungui M.-C., “Les revendications légitimes des enseignants face à la crise économique”, in *Le Messager*, 2000, consulté le 21 mai 2023 à 11h08.

www.lemonde.fr,

Anonyme, “Cameroun : élections dans l’ordre”, in *Le monde*, 26 avril 1988, consulté le 18 octobre 2022 à 09h23.

Anonyme, “Cameroun : première élection présidentielle pluraliste. La contestation de la décennie Biya pourrait annoncer une période troublée”, in *Le Monde*, 13 octobre 1992, consulté le 1^{er} février 2023 à 13h53.

Anonyme, “Le Cameroun, nouvel eldorado pétrolier en Afrique”, in *Le Monde*, consulté le 13 novembre 2022 à 15h41.

Anonyme, “Privatisation au Cameroun : les entreprises publiques bradées aux multinationales occidentales”, in *Le Monde*, 15 juillet 2002, consulté le 2 mars 2023 à 16h21.

Anonyme, “Un sommet de l’OUA sous pression américaine”, in *Le monde*, 09 juillet 1996, consulté le 05 juin 2023 à 05h16.

www.le-monde-diplomatique.fr,

De Bernis G. et Léonard J., “Le fardeau de la dette africaine : Une ruineuse course aux crédits extérieurs”, in *Le Monde diplomatique*, 1986, consulté le 04 juin 2023 à 2h33.

Deltombre T., “Port, rail, plantations : le triste bilan de Bolloré au Cameroun”, in *Le Monde diplomatique*, avril 2009, consulté le 8 janvier 2023 à 10h02.

Pironet O., “Domination économique, révoltes sociales”, in *Le Monde diplomatique*, 2009, consulté le 24 janvier 2023 à 9h54.

www.lesechos.fr,

Anonyme, “Manœuvres au sommet de l’OUA”, in *Les Échos*, 9 juillet 1996, consulté le 05 juin à 07h.

Cornudet C., “coup de frein général sur les salaires en 1993”, in *Les Échos*, 27 juillet 1993, consulté le 8 janvier 2023 à 23h38.

Dupont S., “Le Cameroun signe une lettre d’intention avec le Fonds monétaire international”, in *Les Échos*, 8 septembre 1995, consulté le 27 mars 2023 à 10h58.

-, “Cameroun : les dangers d’une libéralisation incontrôlée”, in *Les Échos*, 16 février 1996, consulté le 16 février 2023 à 11h11.

www.liberation.fr, Colson M. L., “L’Afrique au secours du Burundi à Yaoundé, l’OUA doit approuver une intervention militaire régionale”, in *Libération*, 9 juillet 1996, consulté le 5 juin 2023 à 05h 45.

www.memoironline.com,

Fathallah M. et Massoud B., “Nervosité des marchés financiers et prix du pétrole”, Mémoire de Maîtrise en actuariat et finance, Institut des hautes études commerciales de Sousse, 2008, consulté le 11 novembre 2022 à 12h00.

Ngafi Pjomo O. B., “État des lieux de la microfinance et du système bancaire camerounaise”, Mémoire de Master en Sciences de gestion option finance, Université Catholique de Mons (Belgique), 2006, consulté le 3 juillet 2022 à 08h10.

www.monde-diplomatique.fr/liberalisme:cherir-la-liberte,justifier-l'esclavage, Losurdo D. “Contre-histoire du libéralisme”, consulte le 4 avril 2023 à 11h.

www.openedition.org, Nzhié Engono J., “Les déflatés de la fonction publique au Cameroun : du rêve de la réussite sociale au désenchantement.”, in *Bulletin de l'APAD*, n°18, 1999, consulté le 19 janvier 2023 à 8h05.

www.persee.fr, Militon J., “Alain Dauvergne. Le Fonds monétaire international : un monde sous influence”, in *Politique étrangère*, vol.53, n°2, 1988, consulté le 10 octobre 2022 à 17h00.

www.prc.cm/cooperation-bilaterale, consulté le 18 mai 2023 à 11h 28.

www.recherche-qualitative.qc.ca, consulté le 10 mai 2023 à 08h19.

www.researchgate.net,

Monzon T., “Approche dominante de lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu et logique de libéralisation commerciale du Fonds monétaire international (FMI)”, in *BULLETIN ECONOMIQUE ET SOCIAL DU MAROC*, n°149, 2013, consulté le 7 juin 2023 à 10h00.

Owona Nguini M. E., “L’État et les milieux d’affaires au Cameroun : autoritarisme, ajustement au marché et démocratie”, in *Polis*, vol.2, n°2, 1996, consulté le 15 mai 2023 à 07h01.

www.rfi.fr, Champin C., “Cameroun : un observatoire des élections contesté”, in *RFI*, 04 décembre 2000, consulté le 17 juin 2023 à 07h04.

www.rifrancophonies.com, Nebeu D., “Le parlement, acteur diplomatique pour le rayonnement du Cameroun à l’OIF”, in *Revue internationale des francophonies*, consulté le 5 juin 2023 à 20h57.

www.scrbbr.fr/methodologie/methode-inductives-et-deductives/, consulté le 10 mai 2023 à 11h.

www.these.fr,

Hammami S., “Les nouvelles orientations du FMI, et de la BM en matière d’ajustement et de croissance dans les pays en développement : le cas de la Tunisie (1986-1992)”, thèse de Doctorat en Sciences politique, consulté en ligne le 23 mars 2023 à 7h01.

Legzouli M., “Les mécanismes d’aide au développement : FMI et OMC”, thèse de Doctorat PhD en Sciences politique, Université de Paris 5, 2009, consulté le 11 juin 2023 à 13h 30.

Mohammed E.G., “La conditionnalité du Fonds monétaire international : Les politiques d’ajustement et de stabilisation : Études des accords Stand-by du Chili et de Madagascar”, thèse de Doctorat en Science Politiques, Université de Paris 10, 1987, consulté le 17 mai 2023 à 17h03.

Nkodia Y. F., “L’idéologie des institutions internationales mondiale. Le cas des pays africains”, thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Nice, 2002, consulté le 10 juin 2023 à 14h47.

Razanamahery Z., “Le fonds monétaire international et les politiques d’ajustement dans les pays en voie de développement”, thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Dijon, 1986, consulté le 18 octobre 2022 à 07h24.

Torrent M., “Le Cameroun rejoint le Commonwealth des nations (1995) : une question d’unité nationale ?”, thèse de Doctorat en Études anglophones, Université de Paris 4, 2004, consulté le 05 juin 2023 à 08h09.

www.torroa.com, Fouelefack Tsamo D. C., “L’économie camerounaise de la décennie 1990 : entre réformes structurelles et ajustement conjoncturels”, in *Cameroun : regards croisés sur les nineties*, n°139, 2020, consulté le 18 avril 2022 à 08h35.

www.tradingeconomics.com, Anonyme, “Cameroun-Exportation”, consulté le 26 avril 2023 à 12h15.

www.universalis.fr,

Anonyme, “Cameroun. Élections législatives”, in *Universalis*, 1^{er} mars 1992, consulté le 1^{er} février 2023 à 13h40.

Anonyme, “Cameroun. Réélection contestée du président Paul Biya”, in *Universalis*, 23 octobre 1992, consulté le 30 janvier 2023 à 14h53.

www.vie-publique.fr/Quelles-sont-les-missions-du-Fonds-monétaire-internationale?, consulte le 19 novembre 2022 à 06h27.

www.wikipédia.org,

Anonyme, “IMF-Stand-by-Arrangement”, consulté le 20 mai 2023 à 10h03.

Anonyme, “Le Cameroun”, consulté le 20 avril 2023 à 16h33.

Anonyme, “Organisation des pays exportateurs de pétrole”, consulté le 30 janvier 2023 à 11h23.

www.wordpress.com, Régis M., “Mobilisation syndicales et étudiantes, grèves, manifestations, émeutes pendant la période du retour au multipartisme en Afrique entre 1990 et 1994”, p.2, consulté le 6 juin 2023 à 23h39.

II. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages généraux

Abraham Y.-M., *Guérir du mal de l'infini : produire moins, partager plus, décider ensemble*, Montréal, Eco société, 2019.

Aerts J.-J. et Als, *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.

Airault P. et Bat J.-P., *Françafrique. Opérations secrètes et affaires d'État*, Paris, Tallandier, 2016.

Alawadi Z., *Démocratisation au Cameroun : scènes, arènes, règles et acteurs*, Paris, L'Harmattan, 2016.

Ayuk E. T., *La microfinance en Afrique centrale : Le défi des exclus*, Bamenda, Langoa RPCIG, 2000.

Bayart J.-F., *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994.

BIE, *Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne-Évaluation*, 12 mars 2007.

Bityili bi Nleme B. E., *Emeutes de février 2008 au Cameroun : Hypothèse d'un mouvement contestataire*, Universitat Hamburg, 2022.

- Bloch M., *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1952.
- Blum W., *L'État voyou*, Paris, L'Aventurier, 2002.
- Carreau D., *Souveraineté et coopération monétaire internationale*, Paris, Cujas, 2000.
- Chouala Y. A., *La politique extérieure du Cameroun. Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014.
- Cogneau D. et Als, *La dévaluation du FCFA au Cameroun. Bilan et perspectives*, Paris, ORSTOM, 1995.
- Cohen E., *La Tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996.
- Collectif, *Le 11 octobre 1992 : autopsie d'une élection présidentielle controversée*, Yaoundé, Edition C3, 1993.
- De Bonville J., *L'analyse de contenu des médias de la problématique au traitement statistique*, De Boeck Université, 2000.
- Deltombe T. et Als, *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2016.
- De Monchy G. et Roubaud F., *Cameroun. Évolution économique rétrospective et perspectives macroéconomiques à l'horizon de 1995*, Paris, DIAL, 1991.
- Dubois J. L., *Que penser de l'appui européen à l'ajustement structurel ? Cas du Cameroun*, document de travail 97/01, 2001.
- Dumont R., *L'Afrique noir est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.
- Dussouy G., *Traité de relations internationales. Tome III. Les théories de la mondialité*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Fozing I., *L'éducation au Cameroun, entre crises et ajustements économiques*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Fraud M. et Bartholy M., *Du contrat social*, Paris, Bordas, 1985.
- Garcia G., *La dette externe, obstacle majeur à la réalisation du droit au développement*, Bruxelles, CADTM, 2004.
- Gerddes Cameroun, *De la corruption au Cameroun*, Yaoundé, Fridrich Ebert Stiftung, 1999.
- Giri J., *L'Afrique en panne : Vingt-cinq ans de « développement »*, Paris, Karthala, 1986.

- Hemle Djob Sotong S.-P., *La prise en compte de la dignité humaine dans l'enquête préliminaire : réflexion sur la modernisation de la procédure pénale camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Hugon P. et Pagès N., *Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone*, Genève, OIT, 1998.
- Hugon P., *La zone franc à l'heure de l'euro*, Paris, Karthala, 1999.
- Kegne Fodouop, *Les petits métiers de la rue et l'emploi, le cas de Yaoundé*, Yaoundé, SOPECAM, 1991.
- , *Une expérience démocratique pluraliste unique*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Ki-Zerbo J., *Repères pour l'Afrique*, Sénégal, NENA, 2018.
- Kouty M., *Guide pratique d'analyse de politiques commerciales : Adaptation locale pour le Cameroun. Analyse du commerce et des politiques commerciales du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'études et de recherche en économie et gestion, Université de Yaoundé II, 2015.
- L'Hériteau M. F., *Le FMI et les pays du tiers-monde*, Paris, PUF, 2002.
- Mason E. S. et Asher R. E., *The World Bank since Bretton Woods*, New York, 1973.
- Mattei F., *Le Code Biya*, Paris, Balland, 2009.
- Messina Abanda C. et Als, *Conditions d'activité de la population de Yaoundé. Premier résultat*, Yaoundé, DIAL & DSCNP, 1993.
- Millet D., *L'Afrique sans dette*, Liège, CADTM, 2005.
- Mongo Beti, *main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, Yaoundé, Peuples Noirs, 1984.
- Mosley P., *Analyse des effets de l'ajustement structurel : le cas de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1995.
- Mveng E., *Histoire du Cameroun*, Tome II, Paris, Présence africaine, 1963.
- Neuyou Nana E. R., *Comprendre la science économique et ses applications*, Yaoundé, SOCILADRA, 2006.
- Ngandjeu J., *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?* Paris, L' Harmattan, 1988.
- Ngoh V. J., *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Pascale B., *Comprendre le monde, 4^e édition*, Paris, Armand Colin, 2017.
- Pascal S., *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Pigeau F., *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 1994.
- PNUD, *Indices et indicateurs de développement humain*, New York, UN Plaza, 2018.

Raffinot M., *Soutenabilité de la dette extérieure : De la théorie aux modèles d'évaluation pour les pays à faible revenu*, Paris, DIAL, 1998.

Roche J. J., *Théorie des relations internationales*, 4^e édition, Paris, Montchrestien, 2001.

Sachs J., *The End of Poverty : Economic Possibilities for Our Time*, New York, Penguin, 2005.

Schumpeter J., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990.

Sen A., *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2000.

Stiglitz J. E., *La grande désillusion*, New York, W. W. Norton & Company, 2002.

Tedou J., *Évolution des systèmes statistiques nationaux : Expérience du Cameroun*, New York, février 2007.

Touna Mama, *L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008.

Toussaint E., *Banque mondiale, le Coup d'État permanent. L'agenda caché du Consensus de Washington*, Liège, CADTM, 2006.

2. Ouvrages spécialisés

Collectif, *Assistance technique du FMI, transmettre les connaissances et les meilleures pratiques*, Washington, FMI, mai 2003.

Courade G., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, L'harmattan, 1994.

Gold J., *La conditionnalité, Série des brochures du FMI*, n°31-F, Washington, 1979.

Lelart M., *Le Fonds monétaire international*, Paris, PUF, 1995.

-, *Les opérations du Fonds monétaire international*, Paris, Economica, 1988.

Mongo Beti et Bakang Tonje, *Le Fonds monétaire international au Cameroun. Déclaration du Comité de Coordination pour le Pluralisme au Cameroun (CCPC)*.

Tamba I., *Cameroun, enjeux et défis de l'initiative PPTE*, Friedrich Ebert-stiftung, Yaoundé, CREDDA, 2001.

Touna Mama, *crise économique et politique de dérèglementation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.

3. Ouvrages méthodologiques

Agassiz L., *Méthodologie du mémoire*, Université de Neuchâtel, 2000.

Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006.

Blanchet A. et Gotman A., *L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2010.

Buttler A., *Comment rédiger un rapport ou une publication scientifique ?* Université de Franche-Comté, Laboratoire de chrono-écologie, 2003.

Coubert D., *Comment rédiger un projet de recherche (thèse de doctorat, mémoire de master...)?* Marseille, Institut de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication (IRSIC/IMSIC), 2017.

Debret J., *Les normes APA française : Guide officiel de scribbr basé sur la septième édition (2019) des normes APA*, Amsterdam, Scribbr, 2020.

Kleemann-Rochas et Als, *Comment rédiger un rapport, un mémoire, un projet de recherche, une activité de recherche en cours ?* Firenze, 2003.

Mace G. et Petry F., *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Québec, Presses Universitaires de Laval, 2000.

Umberto E., *Comment écrire sa thèse*, Paris, Flammarion, 2016.

4. Documents de travail

Anonyme, "La politique monétaire. Objectifs, méthodes et nouveaux problèmes", *document de travail du SENAT*, n°EC-04, novembre 2009.

5. Articles et revues

- **Articles parus dans les journaux**

Ahanda A., "A quoi serviront les budgets des services publics ?", in *Cameroon tribune*, n°1510, vendredi 29 juin 1979.

André-Vincent, "Les vérités du Présidents", in *Cameroon Tribune*, n°3771, dimanche 11 et Lundi 12 janvier 1987.

Anonyme, "Cameroun : l'économie après le point d'achèvement", in *Mutations*, n°3625, 2 juin 2006.

Anonyme, "Cameroun : après les protestations, le gouvernement annonce des mesures pour soutenir les populations les plus vulnérables", in *Cameroon tribune*, 15 mars 1995.

Anonyme, "La corruption gangrène l'administration camerounaise", in *Le Messager*, 15 février 1990.

Anonyme, "La République démocratique du Congo bouleverse le sommet Afrique-France", in *Les Échos*, 18 janvier 2001.

Anonyme, “Le Cameroun signe un nouvel accord avec le FMI pour renforcer sa politique économique”, in *Cameroon tribune*, n°6886, 29 juillet 1995.

Anonyme, “Les impacts des PAS sur les travailleurs du secteur minier au Cameroun”, in *Cameroon tribune*, n°6499, 12 juillet 1994.

Anonyme, “Les PAS ont eu des conséquences néfastes sur l’emploi au Cameroun”, in *La Nouvelle Expression*, 2002.

Anonyme, “Revalorisation substantielle des salaires”, in *Cameroon tribune*, n°1639, jeudi, 29 novembre 1979.

Babale A., “Paul Biya, l’homme, l’œuvre, l’ambition”, in *Cameroon tribune*, Edition spéciale du 06 novembre 2007.

BAIC, “Budget d’investissement 1979-1980 : le Chef d’État fixe les principes d’élaborations”, in *Cameroon tribune*, n°1389, jeudi 1^{er} février 1979.

Biyiti bi Essame, “Objectif de la SODECAO : Produire 150.000 tonnes de cacao par an avant 1976”, in *Cameroon tribune*, n°108 du mardi 5 novembre 1974.

Boyomo A., “Coton : Certitudes et espoirs”, in *Cameroon tribune*, n°1617, samedi 3 novembre 1979.

Datchoua Soupa C., “Notre agriculture peut miser sur l’énergie nucléaire”, in *Cameroon tribune*, n°132, mardi, 3 décembre 1974.

Decraene P., “En dépit d’une industrialisation rapide, l’économie du Cameroun repose surtout sur l’agriculture”, in *Le Monde diplomatique*, n°1325 du 13 avril 1971.

-, “Les planificateurs de l’économie camerounaise se sont fixé des objectifs précis et réalistes”, in *Le Monde diplomatique*, septembre 1971.

Ekani A. V., “Le reflet d’une économie en bonne santé”, in *Cameroon Tribune*, n°3161, dimanche 6 et lundi 7 janvier 1985.

Fotso D., “Le centre d’assistance des PME : Un instrument national de promotion collective”, in *Cameroon tribune*, n°1388, jeudi, 1^{er} février 1979.

Foupoussi D. et N’diaye B., “Grève à l’Université de Yaoundé d’avril 1991”, in *Le Messager*, n°31, 1991.

Guibai G., in *L’œil du Sahel*, n°25, 1999.

Herrera J., “Du « fédéral » et des « Koweitiens » : la fraude de l’essence nigériane au Cameroun”, in *Autrepart*, n°6, 1998.

Kouamo J.-C., “L’homme de l’année. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, Président national de l’UNC”, in *Cameroon Tribune*, n°3169, Dimanche 6 et Lundi 7 janvier 1985.

Lecoutre D. et Mupoki Kambudzi A., “vers un divorce entre Paris et le continent africain ?”, in *Le Monde diplomatique*, juin 2006.

Leumasse P., “Autosuffisance alimentaire. Quelles stratégies pour le Cameroun”, in *Cameroon Tribune*, n°3763, jeudi 1 et vendredi 2 janvier 1987.

Ma Pondi M., “Un envol irrésistible”, in *Cameroon Tribune* n°3161, dimanche 6 et lundi 7 janvier 1985.

Mballa P., “Le Débat sur la limitation du mandat présidentiel et la création du sénat : regards croisés des acteurs politiques au Cameroun”, in *La Nouvelle Expression*, 1996.

Mbarga M., “L’éducation au Cameroun : un système en déclin”, in *Cameroon tribune*, 1988.

Mbaye S., “Souhaitable union des économies africaines”, in *Le Monde diplomatique*, septembre 1995.

Mboudou J., “La chevauché des infrastructures”, in *Cameroon tribune*, n°3164, mardi 1 et mercredi 2 janvier 1985.

Menunga B. C., “La SOCOODER accuse un déficit de 1 million de franc”, in *Cameroon tribune*, n°1486, vendredi 1^{er} juin 1979.

Meyong Ngwa J. P., “Mbam : la culture du café en plein expansion dans le département”, in *Cameroon tribune*, n°3171 du mercredi 9 janvier 1985.

Mimboe P., “Cameroun : trois recensements généraux depuis 1960 ont été réalisés”, in *Africa Info*, 15 avril 2010.

Monga, C., “Cameroun : la banqueroute en ligne de mire”, in *Jeune Afrique Économie*, Août 1993.

-, “La démocratie truquée. Lettre ouverte à Paul Biya”, in *Le Messenger*, n°209, 27 décembre 1990.

Mvondo P., “Le rôle des centres de formation professionnelle dans l’insertion des jeunes sur le marché du travail au Cameroun”, in *Mutations*, 12 janvier 1993.

Ndzinga A., “Extension du port de Douala : 1,5 milliards de francs prêtés au Cameroun par la CCCE”, in *Cameroon tribune*, n°1487, Samedi, 2 juin 1979.

Ngadjeu J., “Economie : De nombreuses mesures de relance prises en 1984”, in *Cameroon tribune*, n°3160, dimanche 7 et lundi 8 janvier 1985.

Nganang P., “Débat sur la limitation du mandat présidentiel : perspectives pour l’avenir du Cameroun”, in *Le Messenger*, 1996.

Ngando A., “Les défis des petites entreprises locales face à la concurrence étrangère”, in *Le Messenger*, 10 mai 2005.

Ngassa F., “Les négociations entre le gouvernement et les syndicats d’enseignants se poursuivent pour éviter une escalade des grèves”, in *Cameroon tribune*, 2000.

Ngouan P., “Crise économique : les Camerounais expriment leur mécontentement dans la rue”, in *Le Messenger*, 18 mars 1990.

Nkoumou J., “Sabotage du programme d’ajustement structurel : les conséquences sur l’économie camerounaises”, in *Cameroon tribune*, n°5010, 14 juin 1990.

Nkeng M., “La suppression des subventions et ses conséquences sur le pouvoir d’achat des Camerounais”, in *Mutations*, 06 mai 2005.

Nkou J.-P., “La réforme du code pénal : un pas vers une justice plus équitable”, in *Cameroon tribune*, 15 mars 2005.

Onomo M., “Zone Franc : pas de bonne monnaie sans bonne économie”, in *Cameroon tribune*, n°3172, vendredi 11 janvier 1985.

Perdrix P., “Le retour du FMI”, in *Jeune Afrique*, 1995.

Tadjon C., “Cameroun : L’agriculture est-elle le moteur de la croissance ?”, in *Mutations*, 6 juillet 2006.

Tchakounté C., “L’évolution erratique du dollar et ses contradictions”, in *Cameroon tribune*, n°3805, samedi 21 février 1987.

Tchoungui M.-C., “Les revendications légitimes des enseignants face à la crise économique”, in *Le Messenger*, 2000.

Tchoumba P., “Réforme du système fiscal et assainissement budgétaire : les nouvelles mesures au Cameroun”, in *Cameroon tribune*, n°8393, 20 mars 2000.

Tchouta J.-P., “La limitation du mandat présidentiel au Cameroun : une avancée démocratique ?”, in *Le Messenger*, 1996.

- **Autres**

Achancho V., “Revue et analyse des stratégies nationales d’investissements et des politiques agricoles en Afrique du centre : Cas du Cameroun”, in *Reconstruire le potentiel alimentaire de l’Afrique de l’Ouest*, 2013, pp.125-159.

Abessolo Y. A., “L’initiative pays pauvres très endettés : les logiques d’une controverse”, in *Annales de l’Université Marien Ngouabi*, Vol. 10, n°2, 2009, pp.27-37.

Aglietta M. et Moatti S., “La mise en œuvre des ajustements : un pouvoir élargi de crise en crise”, in *Le FMI*, 2000, pp.69-132.

Alary V., “Le concept d’infériorité de marché : l’exemple du marché du café arabica camerounais”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, 1994, pp.98-111.

- “L’évaluation des programmes d’ajustement structurel (PAS) : quelques repères sur les outils et méthodes”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, 1994, pp.137-147.

Ambela Nyemba J., “Observer les effets de la crise et de la politique d’ajustement en milieu rural : Choix et limites des indicateurs OCISCA”, in *Le village Camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994.

Amougou Mbarga A. B., “Les partis politiques et le code électoral au Cameroun : enjeux et défis autour d’un instrument de la régulation de la compétition politique”, in *African Journal of Democracy and Governance*, vol.8, n°34, 2021, pp.215-237.

Amoussou-Adéblé M., “Le Tiers monde et le Fonds monétaire international”, in *Genève-Afrique/Geneva-Africa*, vol.9, n°2, 1970.

Ango Mengue S., “Après les cultures de rente, la reconversion dans la pêche : l’arrondissement d’Ayos à la crise”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994, p.310-317.

Brunel S., “Les difficultés du Cameroun : fin d’un modèle ou crise de croissance ? in *L’information géographique*”, vol.67, n°1, 2003, pp.134-142.

Courade G. et Als, “liquidation des bijoux du prince : les enjeux de la libéralisation des filières café-cacao au Cameroun”, in *Politique africaine*, n°44, 1991, p.121-128.

Ebolo M. D., “L’implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique : Analyse des actions américaine et française au Cameroun (1989-1997)”, in *African e-Journals Project*, vol 4, n°2, 1999, pp.46-88.

Kihla Bamwai A., “Privatisation of the CDC Tea Estates and Impact on the Population”, in *Journal of Developing Country Studies (JDCS)*, vol.7, n°2, 2023, pp.17-25.

Kit S., “Les élections au Cameroun”, in *Recherches internationales*, n°80, 2007.

Mahamed Salah M., “L’irruption des droits de l’homme dans l’ordre économique”, in *Les institutions financières internationales et les apories de la logique de la séparation*, 2002.

Pinta F. et Fomete T., “Filière bois au Cameroun : vers une gestion durable des forêts et une transformation industrielle performante ?”, in *Bois et Forêts des tropiques*, n°281, vol.3, pp.71-85.

Rubbers B., “Les sociétés africaines face aux investissements miniers”, in *Politique Africaine*, vol.3, n°131, 2013.

Schilder K. et Buijtenhuijs R., “La démocratie aux champs : les présidentielles d’octobre 1992 au Nord-Cameroun”, in *politique africaine*, vol.50, n°1, 1993, pp 115-122.

Avom D. et Gbetnkom D., “La surveillance multilatérale des politiques budgétaires dans la zone CEMAC : bilan et perspectives”, in *Mondes en Développement*, n°123, p.107-125.

Bitá C. A. et Als, “La gestion des crises bancaires au Cameroun depuis 1982”, in *Revue Congolaise de Gestion*, vol.2, n°34, 2022, pp.87-110.

Constantin F. et Contamin B., “Perspectives africaines et bouleversements internationaux”, in *Politique Africaine*, n°39, Septembre 1990.

Courade G. et Valette A., “De la libéralisation à la dévaluation : les planteurs attendent leur réévaluation”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994, p.184-203.

Djimeli A., “L’insécurité gagne les villes du Cameroun”, in *Gouvernance en Afrique*, 2001.

-, “Gestion du personnel au Ministère de l’éducation nationale au Cameroun. Un véritable calvaire des instituteurs vacataires”, in *Gouvernance en Afrique*, avril 2001.

Elie B., “Le Fonds monétaire international, 50 ans déjà ! Au fil des évènements...”, in *Interventions économiques. Pour une alternative*, n°26, 1995.

Eloundou-Enyegue P. M., “La recomposition des solidarités ville/campagne avec la crise : rétrécissement du cercle et réciprocité”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994, p.221-235.

Entretien avec P. N. Njawe, “Cameroun : Le combat du Messenger”, in *Politique africaine*, 1988, pp.87-90.

Etamane Mahop A. T., “Croissance postindépendance, crise économique et irruption de la pauvreté au Cameroun : 1960-1994”, in *Revista Universitara de Sociologie*, vol X, n°1, 2013, p.7-17.

Etamé Mahop A. T., “Les grandes politiques du développement socio-économique au Cameroun et leurs implications dans la région de l’Est de 1987 à 2000”, in *Annale Universitatii*, n°19, 2012, pp.251-261.

Fambon S., “Endettement du Cameroun, problèmes et solution”, *Discussion Paper n°2002/49, UNU/WIDER*, Helsinki, mai 2002.

-, “Pauvreté, croissance et redistribution au Cameroun”, in *Le Développement face à la Pauvreté*, n°312, 2006.

-, “Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus au Cameroun”, in *Revue d’Économie du Développement*, vol. 13, n°1, 2005, pp.91-122.

Fozing I., “Gratuité de l’enseignement fondamentale au Cameroun : réalité, implication budgétaire et impact sur le développement de l’éducation”, in *Revue de l’Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Éducation*, n°2, 2009, pp.3-20.

Fongang G., “Évolution et défis du mouvement paysan au Cameroun”, in *Agriculture et aléas climatiques : du terrain aux politiques*, n°49, mars 2010, p.7-8.

Grangeret-Owona I., “Les nouvelles pratiques des exploitations agricoles bamiléké sous l’effet des ruptures anciennes et de la conjoncture actuelle”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, 1994, p.112-127.

Herrera J., “Du « fédéral » et des « Koweitiens » : la fraude de l’essence nigériane au Cameroun”, in *Autrepart*, n°6, 1998, pp.181-202.

-, “La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d’ajustement structurel ?” in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994, pp. 40-51.

Ibrahim M., “Processus de démocratisation et rotation locale des élites au Cameroun”, in *Politics in Africa, Asia and Latin America*, vol 37, n°4, 2004, p.401-432.

Kepmegni H. et Nguimfack L., “Vécu de l’enfant camerounais exposé à la violence conjugale au Cameroun”, in *European Scientific Journal*, vol.19, n°27, 2023, pp.235-251.

Kipokola J. P., “Structural adjustment: a treasury experience”, in *Ids bulletin*, vol 25, n°3, 1994, pp.25-30.

Kit S., “Les élections au Cameroun”, in *Recherches internationales*, n°80, 2007.

Mongo Beti dt Kuissu S., “Quelle alternative au Plan d’ajustement structurel ?”, in *Peuples Noires, Peuples africains*, n°63-66, 1988, pp.148-159.

Mandjem Y. P., “Le Cameroun face aux APE. Risque ou opportunité ?”, in *Friedrich Ebert Stiftung Cameroun/ Afrique centrale*, mars 2014.

Mboumegne Dzesseu S. F., “L’harmonisation de la loi pénale de forme au Cameroun”, in *ADILAAKU-Droit, politique et société en Afrique*, vol. 1, n°1, 2019, pp.65-80.

Mongo Beti, “Le Fonds monétaire international au Cameroun. Déclaration du Comité de Coordination pour le Pluralisme au Cameroun (CCPC)”, in *Peuples Noirs, Peuples africains*, n°59-62, 1989, pp.225-228.

Moulenda Fouda T., “Vers une crise du crédit agricole”, in *Le village camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994, pp.366-37.

Ndjavoua M., “La Francophonie et le Cameroun : entre coopération ou instrument de domination ?”, pp.74-88.

Ngo Balepa A.S., “Le régime de la zone franche industrielle au Cameroun (ZFIC) : résultats mitigés d’une stratégie d’industrialisation”, in *Cahiers d’Outre-Mer*, n°259, 2012, p.339.

Ngoudji Tameko C. Y. et Baye Menjo F., “Inégalité et polarisation des dépenses au Cameroun pendant et après les programmes d’ajustement structurel”, in *Economie Appliquée*, vol LXIV, n°4, pp. 119-145.

Ngueyap F., “Crise économique, mise au chômage et changement des relations familiales en milieu urbain au Cameroun : effets de la crise économique sur les domestiques à Yaoundé”, in *Population et Travail : dynamiques démographiques et activités, Colloque international d’Aveiro*, Portugal, du 15-23 septembre 2006.

Nguihé Kanté P., “Les contraintes de la privatisation des entreprises publiques et parapubliques au Cameroun”, in *Revue internationale de droit économique*, n°4, 2002, p.617-625.

Njike Njikam G. B. et Als, “Caractéristiques et déterminants de l’emploi des jeunes au Cameroun”, in *Département de la stratégie en matière d’emploi*, 2005.

Okalla R. et Le Vigouroux A., “Cameroun : de la réorientation des soins de santé primaires au plan national de développement sanitaire”, in *Bulletin de l’APAD*, n°21, 2001, p.6-12.

Ongba L. D. et Djiofack C., “Équilibre général et revenu permanent dans un pays en transition post-pétrolière : le cas du Cameroun”, *Article soumis pour présentation au 58^{ème} congrès de l’AFSE*, mars 2009.

Paulin E., “La libéralisation commerciale en concurrence imparfaite”, in *Vie & Sciences de l’entreprise*, vol.3, n°172, 2006, p.116.-132.

Samson C., “L’encadrement juridique de la conditionnalité des accords de confirmation de Fonds monétaire international”, in *Études internationales*, vol.19, n°4, 4 novembre 1988, pp.651-671.

Sindjoun L., “Élections et politique au Cameroun : concurrence déloyale, coalitions et stabilité hégémonique et politique d’affection”, in *African Journal of Political Sciences/Revue Africaine de Science Politique*, Vol.2, n°1, 1997, p.89-121.

Schilder K. et Buijtenhuijs R., “La démocratie aux champs : les présidentielles d’octobre 1992 au Nord-Cameroun”, in *politique africaine*, vol.50, n°1, 1993, p.119.

Tavernier Y., “Critiquer les institutions financières internationales”, in *L’Économie politique*, vol 2, n°10, 2001, pp 18-43.

Timmou J. P., “Le programme « dimension sociale de l’ajustement » au Cameroun : l’exclusion du monde rural”, In *Le village Camerounais à l’heure de l’ajustement*, n°1, 1994, pp.86-96.

Vennetier P., “Cadre de vie urbain et problèmes de l’eau en Afrique noire”, in *Annales de géographie*, 1988, p.171-194.

Willame J. C., “Cameroun : les avatars d’un libéralisme planifié”, in *Politique africaine*, n°18, 1985, pp.44-70.

Madior Diop A., “Les politiques de développement élaborées par la Banque mondiale à l’intention des pays de l’hémisphère sud de 1980 à nos jours : origines, variantes et implications”, in *Afrique et développement*, vol. XLI, n°1, 2016, p.175.

Mendo E. et Als, “Le recours aux micro-unités de soins informelles à Yaoundé (Cameroun) : déterminants et perspectives”, in *Journal de Gestion et d’Économie médicales*, vol. 33, n°1, 2015.

Poirot J., “Le rôle de l’éducation dans le développement chez J. Rawls et A. Sen, entre équité et efficacité”, in *Mondes en développement*, Vol.33, n°132, 2005, pp.29-38.

Djimeli A., “L’insécurité gagne les villes du Cameroun”, in *Gouvernance en Afrique*, 2001.

- **Articles parus dans les Revues**

Alary V., “La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun”, in *Revue Région & Développement*, n°4, 1996.

Bitá C. A. et Als, “La gestion des crises bancaires au Cameroun depuis 1982”, in *Revue Congolaise de Gestion*, vol.2, n°34, 2022.

Ekamena Ntsama S. N., “Les écarts salariaux de genre au Cameroun”, in *Revue multidisciplinaire sur l’emploi, le syndicalisme et le travail*, vol.9, n°2, 2014, pp.124-146.

Gauthier B., “La dynamique du secteur manufacturier africain en période d’ajustement structurel : le cas du Cameroun”, in *Revue Région & Développement*, n°3, 1996.

Grellet G., “Les politiques d’ajustement orthodoxes : un point de vue critique”, in *Revue Tiers monde*, vol 9, n°23, 1987.

Lelart M., “Les statuts du FMI”, in *Revue d’économie financière*, 1994, pp.525-531.

Maryse R., “Le Fonds monétaire international et la conditionnalité”, in *Revue générale de droit*, vol.22, n°2, 1991, pp.439-443.

Mbengué Nguimè M., “Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude comparée avec la période de l’accession à l’indépendance”, in *Outre-Mer. Revue d’histoire*, n°1, 2010, pp.123-135.

Nantchop V., “Négocier les règles d’accès au marché d’eau urbain à Douala”, in *L’Espace Poilitique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2018.

Roubaud F., “Le marché du travail à Yaoundé, 1983-1993. La décennie perdue”, in *Revue Tiers Monde*, 1994, n°140, pp.751-778.

6. Rapports

BAD et FAD, “République du Cameroun : un espace budgétaire renforcé pour la croissance et la réduction de la pauvreté”, *Rapport sur l’étude économique des pays*, décembre 2008.

BAD, “République du Cameroun : Programme d’ajustement structurel II (PAS II)”, *Rapport d’achèvement*, février 2001.

-, “Cameroun : Programme d’Ajustement Structurel II (PAS II)”, *Rapport d’évaluation de performance de projet (REPP)*, 14 novembre 2002.

-, “Cameroun. Programme d’ajustement structurel III (PAS III)”, *Rapport d’évaluation de la performance de projet*, 2006.

Banque Mondiale, *Rapport annuel*, 1987 et 1989.

-, *Rapport sur le développement dans le monde 1990*.

Etogo Nyaga Y. P., “Privatisation et performance des entreprises publiques au Cameroun”, *Rapport de recherche du FR-CIEA*, n°12/12, Dakar avril 2012.

FAD, “Cameroun. Programme d’ajustement structurel II (PAS II)”, *Rapport d’achèvement*, février 2001.

FMI, *Rapport annuel 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005*.

-, “Cameroun-Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endetté. Document du point d’achèvement et initiative d’allègement de la dette multilatérale”, *Rapport des services du FMI sur les économies nationales*, n°06/150, mai 2006.

-, “L’économie mondiale au service de tous”, *Rapport annuel 2007*.

OMC, *Rapport annuel 1995*.

Organisation Internationale du Cacao (OIC), *Rapport Annuel 2004/2005*.

NU, “Commission économique pour l’Afrique”, *Rapport sur l’industrie minière de l’Afrique centrale*, 1998.

Rapport annuel de la zone franc, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006.

Senat, “Session ordinaire de 2001-2002”, *rapport fait par M. J. Chaumont*, n°228, février 2002.

7. Mémoires

Abena Etoundi M. J., “Production et commercialisation des produits de base au Cameroun. Le cas du cacao dans le Nyong et So’o de 1960 à 2000”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2002.

Abengmoni Essomba J., “Les incitations à l’investissement et la relance de l’investissement au Cameroun”, mémoire de Master en sciences Économiques et Gestion, Université de Yaoundé II-SOA, 2016.

Awoumou Amougou J. D. D, “La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun”, Mémoire de Master en Administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006.

Bidias Onanéna T., “Les médias au Cameroun à l’heure de la libéralisation (1990-2012). Essai d’analyse historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

Demers-Labrousse N., “La démocratie en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun”, Mémoire de Maîtrise en sciences politique, options relations internationales, université de Sherbrooke, 2012.

Elembe C. J., “L’économie camerounaise face aux problèmes de l’arrimage à la nouvelle dynamique libérale planétaire 1960-2012”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2014.

Kahabi M. L., “L’économie bananière au Cameroun, entre crises et restructurations 1960-91”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2004.

Lekeufack Fongon C., “Taux de change réel et les parts de marché d’exportation du coton du Cameroun et du Nigéria”, Mémoire de DEA en Sciences Économiques, Université de Yaoundé II (Soa), 2006.

Liesse L., “La politique d’ajustement structurelle et son incidence sur l’agriculture de rente camerounaise : le cas de la province de l’Ouest (1923-1994)”, Mémoire de master 2 en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2010.

Messina Mvogo E., “Le Cameroun et le nouvel ordre économique international 1974-1981”, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

Ngono S., “Les jeux d’acteurs dans les formes d’espaces publics au Cameroun : l’exemple des débats télévisés”, Mémoire de Master en Sciences de l’information et de la communication, Université Stendhal Grenoble, 2014.

Njengoue Nguekam L. S., “La politique de parité monétaire en zone CEMAC et ses répercussions sur l’économie du Cameroun : Approche historique (1905-2002)”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

Njike Nyatchou Y., “L’évolution de la dette extérieure du Cameroun de 1960 à 2014 : Approche historique”, Mémoire de DIPSS 1 en Histoire, Université de Yaoundé 1 (ENS), 2016.

Ntoh G. S., “La compétitivité et l’internationalisation des PME camerounaise face à l’ouverture des marchés”, Mémoire de Master en Marketing international, IRIC, 2009.

Obe Efoua H. S., “Approche comparée de l’appui à l’ajustement structurel au Cameroun : cas du FMI, de la Banque mondiale et de l’union européenne 1988-2006”, Mémoire de maitrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2008.

Okala E. C., “Analyse socio-économique des relations entre le Cameroun et les institutions de Bretton Woods de 1988-2000 : perspective historique”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.

Pountougnigni Mfenjou A., “La place de la politique culturelle dans le projet d’émergence du Cameroun à l’horizon 2035. Contribution à une analyse des politiques publiques”, mémoire de Master en sociologie, Université de Yaoundé 1, 2018.

Tafam Koagne M., “La problématique du financement de l’industrie manufacturière au Cameroun (1946-99)”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2005.

Tankeu Kouatang T., “Le franc CFA et son influence sur le commerce extérieure du Cameroun 1945-2003’ ’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Tchouadem C., “La société agricole Rock farm de Ndonkal. 1987 à 2008 : Aperçu historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2010.

Tsala Buni M., “L’aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1978 à 2013 : Le cas du FIDA et la FAO”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2015.

8. Thèses

Abena Etoundi, M. J., “La planification économique au Cameroun : aperçu Historique (1960-2000)”, thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2008.

Banyongen S. E., “Les institutions de Bretton-Woods : Étude de cas de l’IPPTE au Cameroun (la rencontre d’une logique de l’information stratégique avec les dynamiques socio-culturelles)”, thèse de Doctorat en arts de la communication, Université d’Ottawa, Canada, 2007.

Davalas Aguilar P., “La révolution silencieuse de la banque mondiale et du FMI, et le « Buen Vivir ». *Essai critique sur le développement* », thèse de Doctorat en sciences économique, Université Grenoble Alpes, 3 mai 2017.

Nzomo Tcheunta J., “Le processus de retrait de l’État de la production des biens et services au Cameroun. Premier bilan et perspectives”, thèse de 3^e cycle en sciences économiques, Université de Yaoundé 2 (SOA), 2000.

Toussaint E., “Enjeux politiques de l’action de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et du Fonds Monétaire International envers le tiers-monde’ ’, thèse de Doctorat en sciences politiques à l’Université de Liège-Université de Paris 8, 2004.

Yalla O., “Culture du coton et dynamique socio-économique au Nord Cameroun 1965-2008”, thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2013.

III. Dictionnaires

Boussaguet L. et Als, *Dictionnaire des politiques publiques, 5^e édition*, Paris, Presse de Sciences Po, 2019.

Capul J.-Y. et Garnier O., *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Hatier, 1996.

Collectif, *Grand Larousse universel*, Paris, Larousse, 1987.

Collectif, *Le Robert Micro*, Paris, Le Robert, 1998.

Duc G. et Daloz J.-P., *Dictionnaire de relations internationales*, Paris, Armand Colin, 2001.

Ricalens-Pourchot N., *Dictionnaire des figures de style*, Paris, Armand Colin, 2005.

Soutou G.-H., *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2008.

Vaisse M. et Morelle C., *Dictionnaire des relations internationales, de 1900 à nos jours, 3^e édition*, Paris, Armand Colin, 2009.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	VIII
RESUME	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Contexte général de l'étude.....	2
2. Raisons de choix du sujet	3
3. Intérêts du sujet	3
4. Cadre spatio-temporel	4
5. Clarification conceptuelle.....	8
6. Cadre théorique	9

7.	Revue critique de la littérature	10
8.	Problématique.....	12
9.	Objectifs de la recherche	13
10.	Hypothèses de recherche	13
11.	Cadre méthodologique	14
12.	Les difficultés	16
13.	Plan de travail.....	16
CHAPITRE 1 : FACE AUX DEFIS DE L'HEURE, LE CAMEROUN RECOURT AU FMI ... 17		
I.	UNE ECONOMIE ENTRE RESILIENCE ET CONTROVERSE	17
1.	L'économie camerounaise : une brillante exception en Afrique ?	18
1.1.	Une parfaite synergie entre “abondance des ressources nationales et pragmatisme des dirigeants”	18
1.2.	Un bilan positif et riche de promesse	24
2.	Le difficile destin de l'économie camerounaise	32
2.1.	Les signaux d'alerte : la stagnation des produits de base, la baisse de la manne pétrolière et le recul de la production industriel	32
2.2.	Le plan de rigueur et les mesures préconisées pour limiter les irrégularités	35
II.	LES RAISONS JUSTIFIANT LE RECOURS AU FMI.....	37
1.	Les raisons microéconomiques et macroéconomiques.....	37
1.1.	Une crise sévère.....	37
1.2.	L'instabilité politique et sociale	39
2.	Le poids des pesanteurs extérieures	41
2.1.	Selon des considérations économiques.....	41
2.2.	Considérations politiques	43
III.	AUX ORIGINES DU FMI ET DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS).....	45
1.	Aux origines du FMI	45
1.1.	Contexte et circonstances de création du FMI.....	45
1.2.	Les objectifs et les missions attribuées au FMI.....	47

2.	Les visées des PAS du FMI.....	49
2.1.	Le consensus de Washington : fondement théorique des PAS.....	49
2.2.	Le modèle intégré FMI-Banque mondiale des PAS.....	50
CHAPITRE 2 : VERS UNE COOPERATION EFFECTIVE ENTRE CAMEROUN ET ET FMI		
.....		52
I.	LA NATURE DES ACCORDS CONCLUS	52
1.	Les accords de confirmation ou Stand-by Arrangement	53
1.1.	L'accord de confirmation du 24 septembre 1988.....	53
1.2.	L'accord de confirmation du 20 décembre 1991	55
1.3.	L'accord de confirmation du 25 mars 1994.....	56
1.4.	L'accord de confirmation du 27 juillet 1995.....	57
2.	Les accords économiques et financiers triennaux	58
2.1.	La Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), 1997-2000.....	58
2.2.	La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), octobre 2000-2003.....	58
II.	LES CONDITIONNALITES D'EMPRUNT ET LEUR MISE EN APPLICATION CONCRETE AU CAMEROUN	60
1.	Les politiques de réformes approuvées par l'Etat Camerounais	61
1.1.	Les politiques macroéconomiques	61
1.2.	Les politiques structurelles	62
2.	La mise en application concrète des conditionnalités approuvées par le gouvernement camerounais.....	64
2.1.	Sur le plan institutionnels et politiques.....	64
2.2.	Sur le plan économique	67
III.	LE DESACCORD SUR L'APPLICATION DES PAS AU CAMEROUN.....	73
1.	Une mise en avant des limites des PAS.....	73
1.1.	La vision dogmatico-satique du développement et la négligence du volet social Erreur ! Signet non défini.	

1.2. La politique de change incertaine, l'inefficacité d'une politique monétaire sévère et l'ingérence dans les affaires des Etats	76
2. L'idéalisme des autorités des autorités camerounaises face aux problèmes conjoncturels ...	77
2.1. L'Ajustement structurel comme base solide de lutte contre les irrégularités microéconomiques et macroéconomiques.....	78
2.2. Ajustement structurel comme plan d'action contre l'autoritarisme au Cameroun	79
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIO-POLITIQUES PAS AU CAMEROUN, 18 ANS APRES	84
I. ANALYSE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES	84
1. La dérèglementation des politiques économiques	84
1.1. La libéralisation du marché camerounais	84
1.2. L'instauration de la concurrence dans le secteur industriel.....	88
2. Une croissance économique diversifiée et soutenue.....	90
2.1. La hausse du niveau de la production intérieure.....	93
2.2. L'amélioration du rendement des principaux secteurs économiques.....	98
II. ANALYSE DES PERFORMANCES SOCIO-POLITIQUES.....	100
1. L'impact des PAS sur le système politique camerounais.....	100
1.1. Les changements institutionnels.....	100
1.2. La redéfinition des politiques publiques.....	104
2. Une nette reconfiguration sociétale	107
2.1. Le renforcement de l'écart du niveau de vie entre Camerounais	108
2.2. La résilience de la population et l'émergence du secteur informel	111
III. LES INDICATEURS DE MESURE DU DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN A L'ATTEINTE DU POINT D'ACHEVEMENT DE L'IPPE	117
1. Les indicateurs économiques du développement	118
1.1. Le Produit Intérieur Brut (PIB)	118
1.2. Le PIB par habitant (PIB/hbt).....	119
2. Les indicateurs sociaux du développement	121
2.1. L'Indice du Développement Humain (IDH)	122

2.2. L'Indice du Développement Humain Ajusté des Inégalité (IDHI) et l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG)	123
CHAPITRE 4 : QUEL AVENIR POUR LA COLLABORATION CAMEROUN-FMI ?.....	127
I. LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL : UN INSTRUMENT DEVANT PERMETTRE AUX POUVOIRS PUBLICS D'AMELIORER LES CONDITIONS FINANCIERES DURANT LA DECENNIE 1990 ?	127
1. Le FMI, une panacée contre les déséquilibres économiques au Cameroun	127
1.1. La logique d'une mise en application des politiques d'ajustement et de stabilisation	128
1.2. Une évolution riche de virtualités et pleines de promesses	129
2. La contre-facette de l'intervention du FMI au Cameroun	131
2.1. Favoriser l'expansion des entreprises occidentales	132
2.2. Renforcer le circuit infernal d'argent-dette et d'aide-credit concessionnel.....	134
II. QUEL INTERET POUR LE CAMEROUN A COLLABORER AVEC LE FMI ?	136
1. Rétrospective sur la banqueroute et le recours du FMI en 1988	136
1.1. Une nécessité de rétablir les équilibres microéconomiques et macroéconomiques.....	136
1.2. Pour bénéficier du rééchelonnement de la dette extérieure	138
2. Pourquoi coopérer avec le FMI après l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE ?	139
2.1. Pour bénéficier pleinement des flux financiers d'allègement.....	139
2.2. Pour une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée	140
III. QUELQUES PERSPECTIVES POUR TIRER PLEINEMENT PROFIT DE CETTE COLLABORATION	141
1. Rompre avec le pacte colonial.....	141
1.1. Renforcer le capital humain.....	141
1.2. S'adapter aux défis et opportunités	142
2. Mettre en place des stratégies de développement durable.....	144
2.1. Diversifier l'économie et développer les infrastructures.....	144
2.2. Promouvoir l'entrepreneuriat, l'intégration régionale et internationale	146
CONCLUSION GENERALE.....	148
ANNEXES.....	151

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	186
TABLE DES MATIERES	219